



ÉTUDE PROSPECTIVE : QUELS AVENIRS POUR LE SECTEUR BIO FRANÇAIS D'ICI 2040 ?

Rapport final
Mars 2025

Rédacteurs :

- Bertrand OUDIN – bertrand.oudin@ceresco.fr
- Lucas GOUWY – lucas.gouwy@ceresco.fr
- Mathilde GRESSIER – gressier@credoc.fr
- Patrick DUCHEN – duchen@credoc.fr
- Franck LEHUEDE – lehuede@credoc.fr

Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), financée par le programme 215 du MASA, avec des cofinancements de FranceAgriMer et de l'Agence BIO. Ce document n'engage que ses auteurs et n'exprime pas les positions officielles du MASA. Marché n° SSP-DGPE-2022-085

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
RESUME	4
INTRODUCTION	8
1. METHODES	9
1.1 Acteurs impliqués dans l'étude	9
1.2 Rédaction d'un diagnostic	9
1.2.1 Etat des lieux de l'agriculture biologique française	9
1.2.2 Benchmark international	10
1.3 Construction des scénarios	11
1.3.1 Présentation de la méthode prospective	11
1.3.2 Constitution du groupe de travail prospectif	13
1.3.3 Élaboration de la liste des variables	13
1.3.4 Construction des hypothèses	15
1.3.5 Construction des microscénarios	16
1.3.6 Construction des scénarios	16
1.4 Préconisations générales	16
2. PHASE 1 - DIAGNOSTIC	17
2.1 Emergence et structuration de l'agriculture biologique	17
2.1.1 Avant les années 1980, des mouvements philosophiques évoluant vers des organisations commerciales	17
2.1.2 Vers une institutionnalisation et une simplification des acteurs dans les années 1990	20
2.1.3 L'intégration de l'agriculture biologique dans les réseaux agricoles traditionnels	21
2.2 Évolution des soutiens publics	22
2.2.1 L'émergence des premiers financements au milieu des années 90	22
2.2.2 Une succession de plans de développement de l'agriculture biologique à l'échelle nationale	23
2.2.3 Synthèse des différentes formes de soutiens publics	25
2.3 Indicateurs économiques des exploitations agricoles biologiques	31
2.3.1 Écarts de rendements	31
2.3.2 Résultats économiques des exploitations en bio	33
2.3.3 Évolution des prix des produits biologiques	36
2.4 Dynamiques observées des filières biologiques	39

2.4.1	Répartition des surfaces en bio	39
2.4.2	Des emplois en forte hausse à l'aval des filières	41
2.4.3	Types d'implication des transformateurs	42
2.4.4	Engagement des distributeurs	45
2.4.5	Le différentiel de dynamique des principales filières	48
2.4.6	Les dynamiques des flux d'importations	69
2.5	Les moteurs de l'offre et de la demande en produits issus de l'Agriculture Biologique	73
2.5.1	La consommation de produits bio en France	73
2.5.2	Les moteurs de la consommation bio	83
2.5.3	Les profils des consommateurs bio	87
2.6	Le bio vis-à-vis d'autres attentes du consommateur	90
2.6.1	Le label bio n'est que l'un des nombreux labels répondant aux attentes du consommateur	90
2.6.2	La concurrence du local	96
2.7	Benchmark	102
2.7.1	Le Danemark	102
2.7.2	l'Allemagne	108
2.7.3	Espagne	111
2.7.4	États-Unis	114
2.8	Les enseignements du diagnostic	119
2.8.1	Freins et facteurs de succès concernant la demande en France	119
2.8.2	Freins et facteurs de succès concernant l'offre et les filières françaises	120
2.8.3	Facteurs clés de succès identifiés dans le benchmark	120
3.	PHASE 2 - PROSPECTIVE	121
3.1	La construction du système de variables	121
3.2	Les microscénarios	124
3.3	Les assemblages issus des groupes de travail	125
3.3.1	Premiers assemblages proposés par les participants	125
3.3.2	Introduction aux scénarios finaux de l'étude	127
3.4	DES SCENARIOS CONTRASTES	129
3.4.1	Scénario 1 : en quête de croissance puis de résilience, la bio non prioritaire	129
3.4.2	Scénario 2 : troisième voie triomphante et bio marginalisée	139
3.4.3	Scénario 3 : bio « allégée », compétitive et généralisée	147
3.4.4	Scénario 4 : vers une bio prédominante	156
3.5	Enseignements transversaux	166
3.5.1	L'importance du contexte international	166
3.5.2	Une action publique déterminante	166
3.5.3	La conquête de la distribution généraliste et spécialisée indispensable	167
3.5.4	La question de la segmentation et des concurrences entre les démarches	167
3.5.5	Les incertitudes concernant les jeux d'acteurs	168
4.	PHASE 3 – LEVIERS ET RECOMMANDATIONS	169

4.1	Politique internationale	169
4.2	Communication et vulgarisation	169
4.3	Prise en compte des externalités positives et négatives	169
4.4	Soutien à l'offre et aux filières	170
4.5	Gouvernance des filières	170
4.6	Accessibilité prix	171
4.7	Disponibilité de l'offre bio auprès du consommateur	172
4.8	Poursuivre le débat	172
5.	CONCLUSION	173
	TABLE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS	175
	BIBLIOGRAPHIE	178
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	181
	TABLE DES TABLEAUX	185
	ANNEXES	187
	Annexe 1 – Personnes interrogées pour l'état des lieux	187
	Diagnostic	187
	Benchmark	187
	Annexe 2 – liste des personnes invitées dans le groupe de travail prospectif	188
	Annexe 3 – Système de variables proposé aux participants lors du groupe de travail N°2	191
	Annexe 4 – Liste des hypothèses par variable	192
	Annexe 5 – Les microscénarios	216
	Composante contexte	216
	Composante action publique	222
	Composante production agricole	224
	Composante économie et marchés	226
	Composante Valeurs, représentations, comportements	233
	Annexe 6 – Fiches variables	239

RESUME

Le marché des produits biologiques en France représentait environ 12 milliards d'euros (€) en 2023, après avoir été multiplié par treize en vingt ans, et la consommation de produits bio a presque triplé entre 2012 et 2020. Durant cette période, les surfaces cultivées en bio en France ont été multipliées par sept, dépassant 2,5 millions d'hectares (ha) en 2020. Les enjeux actuels sont nombreux, notamment celui de développer harmonieusement la production et la consommation de produits biologiques, tout en limitant le recours à l'importation.

Le secteur bio en France se situe désormais à un tournant décisif, justifiant une réflexion sur son avenir. Cette réflexion doit être suffisamment large pour appréhender l'ensemble des enjeux et impliquer toutes les parties prenantes. Ainsi, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), FranceAgriMer et l'Agence BIO ont commandé une étude prospective visant à élaborer des scénarios d'évolution du secteur de l'agriculture biologique à horizon 2040. Ce travail s'est déroulé de mai 2023 à juillet 2024. Il a été confié à CERESCO et au Crédoc, auteurs de ce rapport, et alimenté par les travaux d'un groupe de travail prospectif, réuni en ateliers.

L'étude prospective s'est déroulée en trois phases distinctes : la phase de diagnostic, répondant à la question « Que s'est-il passé ? » ; la phase d'élaboration de scénarios, répondant à la question « Que va-t-il se passer ? » ; et la phase de recommandations, répondant à la question « Que faire ? ». La première phase a consisté en la réalisation d'un diagnostic de la situation passée et actuelle du secteur de l'agriculture biologique, d'un benchmark analysant le secteur de l'agriculture biologique dans quatre pays (Espagne, Allemagne, Danemark, États-Unis), et d'une décomposition du secteur bio en un système de variables à étudier. La deuxième phase, dédiée à la prospective, a conduit à la formulation d'hypothèses concernant l'évolution des variables et à la construction de scénarios en groupe de travail prospectif. Des recommandations ont été formulées par les prestataires lors de la troisième phase.

Phase 1 – État des lieux et benchmark

En France, à la fin du XX^e siècle, l'agriculture biologique s'est construite en opposition à l'agriculture conventionnelle, avant d'être progressivement introduite dans les réseaux préexistants (ex. syndicats agricoles, chambres d'agricultures, interprofessions et politiques publiques). L'action publique s'est principalement concentrée sur le soutien à l'offre, afin de répondre à une demande en bio qui lui était alors supérieure. L'ensemble des filières a connu une forte croissance sur la dernière décennie (quadruplement du marché bio entre 2010 et 2020). Le poids des produits bio dans la consommation est aujourd'hui très variable d'une filière à l'autre, avec une part plus forte pour les produits peu transformés et perçus comme des produits de « base » (ex. lait, œufs, fruits et légumes). D'autres produits rencontrent à l'inverse des difficultés à percer du fait de problématiques spécifiques (coût de production plus élevés comme pour le porc, difficulté à assurer un équilibre carcasse satisfaisant, positionnement marketing moins lisible face aux autres sigles de qualité et d'origine (SIQO) pour le poulet, les fromages, etc.). Alors qu'une grande partie de la production est destinée au marché domestique, le vin fait figure d'exception, avec une dépendance à l'export très forte. À partir de 2021, la question se déporte sur la consommation, et l'agriculture biologique connaît sa première crise de croissance liée, entre autres, à l'inflation généralisée du prix des produits alimentaires.

Les produits biologiques font partie du quotidien pour une grande partie des Français, et 60 % d'entre eux consomment au moins une fois par mois des produits bio en 2022. La consommation se fait principalement en grandes surfaces, puis en réseaux spécialisés. Le développement des ventes dans la distribution généraliste a été facilité par une forte exposition des produits bio jusqu'en 2022, période de retournement du marché bio et de déréférencement des produits en grandes et moyennes surfaces (GMS). Les principaux facteurs motivant la consommation des produits bio sont la santé, puis l'environnement et le bien-être animal. À l'inverse, le prix élevé constitue le principal frein à leur consommation, suivi par des doutes concernant les garanties associées au label. Cependant, des

données d'enquêtes montrent que le caractère bio n'est pas le principal facteur influençant les achats alimentaires. L'origine des produits semble avoir un impact supérieur. Alors que l'agriculture biologique constitue avant tout un modèle de production vertueux en matière d'environnement, les produits dont ils sont issus constituent un segment de marché en concurrence avec de nombreuses autres allégations différenciantes. Ainsi, même si le label agriculture biologique (AB) est l'un des plus connus, il incite moins à l'achat que d'autres labels tels que le label rouge, les appellations d'origine protégée (AOP) ou les indications géographiques protégées (IGP). Ces autres labels portent des promesses en partie différentes de celles de l'agriculture biologique, telles que le « local », qui motive fortement le consommateur, et d'autres, similaires, liées à l'environnement et à l'absence de pesticides.

Les études des cas du Danemark, de l'Allemagne, de l'Espagne et des États-Unis montrent que la communication, le marketing et l'implication de la grande distribution sont des éléments clés expliquant le succès de l'agriculture biologique dans ces pays. Au Danemark et en Allemagne, le bio est principalement distribué en grandes surfaces, et celles-ci communiquent fortement sur ces produits. Au contraire, en Espagne, les produits bio sont absents des linéaires du premier distributeur du pays. L'export constitue un débouché déterminant pour les filières bio espagnoles.

Phase 2 – Prospective

Un groupe de travail prospectif réunissant des acteurs économiques, de la recherche et des administrations a été réuni à six reprises pour contribuer à la construction des scénarios à horizon 2040. À partir du diagnostic, un système de 26 variables en cinq composantes (contexte, action publique, production agricole, économie et marchés, valeurs, représentations et comportements) a constitué le socle du travail de ce groupe.

Le premier scénario, intitulé « En quête de croissance puis de résilience, la bio non prioritaire » comporte 2 grandes phases, avec une bascule à mi-scénario. Dans un premier temps, la volonté de croissance économique passe avant tout autre enjeu. La plupart des consommateurs sont dans le déni face aux problématiques environnementales, qui sont reléguées au second plan. La mondialisation reste de mise pour continuer à réduire les prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette dynamique accélère l'épuisement des ressources et l'intensification des aléas climatiques et économiques. Dans ce contexte, le soutien à l'agriculture biologique est très réduit, avec une filière qui se tourne vers une clientèle aisée ou un public de convaincu. Cette dynamique se poursuit jusqu'à la bascule, qui intervient à la suite de crises majeures d'accès aux ressources, dont celle du cuivre (2029). La déstabilisation profonde du système économique aboutit à un repli de la mondialisation (fermeture des frontières) et au retour des États-nations, y compris au niveau de l'Union européenne (UE). L'économie s'adapte à une plus faible disponibilité des facteurs de production. Contrainte, l'agriculture devient biologique par nécessité. Elle n'est cependant que peu ou pas revendiquée, et le label officiel disparaît.

Le deuxième scénario, intitulé « Troisième voie triomphante et bio marginalisée » relate l'émergence d'une démarche privée concurrente à l'agriculture biologique, conduite par des grandes entreprises de l'agroalimentaire (« 3^e voie »). Dans ce scénario, les normes de production mondiales sont légèrement rehaussées sur le plan environnemental, et élaborées par des acteurs privés. Ceux-ci cherchent également à se démarquer entre eux, et mettent en avant leurs démarches favorables à l'environnement pour répondre aux préoccupations des consommateurs et de leurs actionnaires (démarche RSE). Ces acteurs mettent en place des itinéraires techniques plus exigeants que le socle de base que représente l'agriculture dite conventionnelle, mais moins que celui de la bio. Ils revendiquent ainsi une plus-value environnementale tout en limitant les surcoûts. Grâce à une campagne de communication et des moyens marketing efficaces, la part de marché de ces produits augmente rapidement jusqu'en 2030, et la « 3^e voie » devient la démarche référente en termes de bienfaits pour l'environnement. Elle éclipse progressivement l'agriculture biologique et arrive à capter une partie des soutiens publics lui étant auparavant dédiée. Dans ce scénario, les acteurs du secteur biologique

n'arrivent pas à s'organiser pour proposer une alternative à cette démarche et sont peu à peu marginalisés.

Dans le **troisième scénario, nommé « Bio « allégée », compétitive et généralisée »**, les grandes puissances économiques mondiales se mettent d'accord en 2032 pour relever les défis environnementaux tout en exploitant au maximum les opportunités économiques liées à la transition écologique. Les impacts environnementaux de certaines pratiques sont internalisés, ce qui augmente les coûts de production. Pour éviter une trop grande inflation alimentaire, les pouvoirs publics poussent les acteurs économiques à rationaliser leurs outils et leurs modes de production. Au niveau européen, l'agriculture biologique devient la démarche référente en agriculture, mais son cahier des charges est assoupli sur certains points. L'objectif est de convertir le maximum de producteurs conventionnels via des logiques de substitution, et non de recomposition des systèmes. L'écart de prix entre les produits biologiques et conventionnels se réduit, et la part de marché du biologique s'accroît. Malgré cette dynamique, le conventionnel reste majoritaire en 2040. Les acteurs du secteur bio ne sont pas tous en faveur de cette simplification limitée. Certains créent une démarche privée plus ambitieuse, dont le cahier des charges intègre d'autres critères (ex. taille des exploitations, niveau de rémunération des producteurs).

Dans le **quatrième scénario, appelé « Vers une bio prédominante »**, la prise en compte des externalités positives et négatives va encore plus loin. Pour éviter tout dumping environnemental ou social, notamment *via* des importations de produits alimentaires moins durables, à partir de 2030, l'UE sélectionne plus strictement ses partenaires commerciaux. Ses échanges sont régulés et s'orientent vers des pays partageant les mêmes valeurs environnementales et les mêmes standards de production. Le soutien à la production biologique, mais aussi à la consommation, sont déterminants. Des arbitrages budgétaires importants sont effectués, à la fois au niveau de l'État et des consommateurs, qui voient les prix des produits alimentaires fortement augmenter. Cette transition est rendue possible par une prise de conscience forte des enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'alimentation. Face à l'imposition de nombreux critères à respecter, à une hausse de la fiscalité, et à une baisse des volumes produits, certains acteurs économiques entrent en résistance. Cela explique en partie que l'agriculture biologique, qui est sur la voie de la généralisation, n'est pas encore majoritaire en 2040.

Phase 3 – Recommandations du prestataire

À partir du diagnostic et de l'analyse des scénarios, les prestataires ont identifié sept leviers d'action :

- Des actions relevant de la politique européenne ou internationale en matière d'environnement, de commerce (clauses miroir et négociations de traités internationaux, etc.), ou pouvant faire évoluer le label biologique européen ;
- La communication et la vulgarisation concernant la parole scientifique et l'éducation à l'alimentation en général, et spécifiquement sur l'agriculture biologique ;
- La prise en compte des externalités positives et négatives du système alimentaire (concernant l'environnement ou la santé publique), en réfléchissant à des mesures innovantes telles que des systèmes de péréquation, voire des détaxations ou taxations différenciées, permettant d'internaliser les coûts environnementaux ;
- Le soutien à l'offre et aux filières, en s'appuyant sur les dispositifs existants, notamment ceux mis en place dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), ou des expérimentations de paiements pour services environnementaux (PSE), et en faisant évoluer les orientations de la recherche, de la formation et du conseil technique en faveur de la transition agroécologique, notamment de l'agriculture biologique ;
- L'amélioration de la gouvernance et du pilotage des filières, en les dotant d'outils de suivi des marchés et en intégrant davantage la grande distribution ;

- Une meilleure accessibilité des produits biologiques en répondant à la principale contrainte actuelle, à savoir le prix, en agissant sur le modèle économique des filières ou en envisageant des soutiens directs aux consommateurs, conditionnés à la consommation de produits biologiques, par exemple ;
- La disponibilité de l'offre biologique pour le consommateur, en agissant pour renforcer l'exposition des produits biologiques dans les grandes surfaces, par exemple.

Les scénarios produits et les recommandations qui en découlent devraient faire l'objet d'une poursuite du débat, auprès d'un public plus large que celui issu du groupe de travail rassemblant des acteurs œuvrant dans le secteur biologique. Certains leviers identifiés pourraient contribuer à des actions de court terme, mais la plupart s'inscrivent dans une perspective plus longue. Les sujets abordés concernent le système alimentaire en général, et induisent parfois de nouveaux modèles de société (dernier scénario). Les questionnements et pistes soulevés dans cette étude pourraient ainsi alimenter les réflexions sur l'évolution de l'agriculture en général et de l'agriculture biologique en particulier.

INTRODUCTION

Après deux décennies de croissance continue pour atteindre un marché de 13,2 milliards d'euros en 2020, soit le triple de 2012, le secteur bio a connu un changement d'échelle. De nombreux producteurs et acteurs de l'aval se sont investis dans les filières afin de développer l'offre et d'augmenter l'exposition des produits. Les soutiens publics ont également été régulièrement augmentés jusqu'en 2018, grâce à des plans de développement successifs qui ont fixé des ambitions fortes et répétées pour le développement de la bio.

Alors que le secteur bio connaît un tournant et une crise depuis 2021 avec notamment un ralentissement du marché, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), FranceAgriMer et l'Agence BIO ont commandité une étude prospective afin d'élargir la réflexion et d'aider à la prise de décisions. L'exercice prospectif s'est voulu ouvert et exploratoire et consiste en l'élaboration de scénarios contrastés et interdisciplinaires.

Les objectifs de cette étude sont de :

- Faire un état des lieux de la situation actuelle du secteur bio et analyser de manière rétrospective les évolutions passées de plusieurs variables clés décrivant le système ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs parties prenantes de la bio à questionner les potentiels avènements de la filière bio française selon différentes trajectoires ;
- Identifier collectivement un ou des futurs souhaitables afin d'initier la définition d'orientations stratégiques partagées ;
- Identifier des leviers d'action pour les acteurs publics.

Le secteur de l'agriculture biologique est défini comme comprenant les filières (production, collecte, transformation, distribution), les consommateurs, leurs comportements et leurs déterminants, les acteurs de la recherche, du conseil technique et de la formation, l'éducation et les politiques publiques liées à l'alimentation, à la nutrition et aux productions agricoles et alimentaires.

L'étude, qui s'est déroulée de mai 2023 à juillet 2024, est divisée en trois phases. Une première d'état des lieux de l'état actuel et de l'évolution passée des différentes filières et des politiques publiques mises en place. Cette première phase a permis d'établir un diagnostic et de construire le système de variables représentant le secteur de l'agriculture biologique. Un benchmark analysant le secteur de l'agriculture biologique dans quatre pays (Espagne, Allemagne, Danemark et États-Unis) a également été réalisé. La deuxième phase, phase prospective sur la base du diagnostic, a permis la construction d'hypothèses, de microscénarios et de scénarios. Enfin, en dernière phase, des recommandations d'actions ont été proposées.

Pour l'ensemble de ces phases, le travail s'est appuyé sur un groupe de travail prospectif constitué, composé d'acteurs de l'ensemble du secteur. Les mêmes membres ont été invités à se réunir à six reprises.

Le présent rapport présente la démarche conduite ainsi que ses principaux résultats.

1. METHODES

1.1 ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ETUDE

La gouvernance de l'étude s'est articulée autour de deux instances :

- Un comité de pilotage (COPIL) pour l'orientation et le suivi de l'étude ainsi que la validation des résultats et des livrables, composé des commanditaires de l'étude (5 réunions) ;
- Un groupe de travail prospectif constitué de personnes évoluant dans le secteur bio, dont le travail a permis de coconstruire les scénarios (6 réunions).

Une quarantaine de personnes, dont certaines n'étaient pas directement impliquées dans le secteur bio, ont été conviées à ce groupe de travail mais seuls des acteurs du secteur bio ont participé activement à l'étude.

Un atelier de travail inter-administrations (ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé...) a été réuni en fin d'étude pour approfondir les recommandations d'actions.

Des échanges réguliers entre le consortium CERESCO/CREDOC et l'équipe technique du Bureau de la Qualité (BQ) et du Centre d'Études et de Prospective (CEP) du Masa ont eu lieu pour préparer chaque réunion (12 réunions) et échanger sur les livrables intermédiaires et finaux.

1.2 REDACTION D'UN DIAGNOSTIC

L'objectif du diagnostic est de mettre en évidence les principales tendances ayant traversé l'agriculture biologique par le passé. Un benchmark comparant les secteurs bio de plusieurs pays européens et des États-Unis a également été réalisé pour comprendre les organisations, les moteurs de développement, les facteurs de succès mais aussi d'échecs.

1.2.1 ETAT DES LIEUX DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FRANÇAISE

L'état des lieux de l'agriculture biologique, point de départ de l'analyse prospective, a été réalisé à partir de ressources bibliographiques et d'entretiens d'experts. Des travaux de recherche analysant l'émergence et l'institutionnalisation de l'agriculture biologique, des données de production et de marchés fournies par l'Agence BIO et des rapports réalisés ou commandés par l'Agence BIO, le Masa et FranceAgriMer ont été mobilisés.

Pour décrire les comportements des consommateurs, nous avons mobilisé l'ensemble des travaux et des bases d'enquête dont le CREDOC est propriétaire. Ceux-ci portent sur les attitudes et comportements de consommation alimentaire en relation avec la thématique de la consommation de produits biologiques ou de leurs concurrents. Il s'agit notamment de l'enquête Comportements Alimentaires en France (CAF), auprès de 3000 individus représentatifs de la population résidant en France Métropolitaine de 15 ans ou plus, avec 12 vagues depuis 1988, la dernière ayant été réalisée en 2023. Une partie est dédiée aux produits bios, avec les données suivantes disponibles :

- Fréquence d'achat pour 21 types de produits ;
- Motivations d'achat ;
- Formats commerciaux fréquentés.

L'enquête Tendances de consommation, réalisée une à deux fois par an (35 vagues depuis 1992) auprès de 2000 individus représentatifs de la population âgée de 18 ans ou plus résidant en France Métropolitaine, a été également utilisée. Les thématiques des achats de produits issus de l'agriculture biologique, de l'intérêt pour ces achats, de la fréquentation des enseignes spécialisées et des raisons de non-achat de produits issus de l'agriculture biologique sont abordées.

Nous avons également réalisé des entretiens auprès de personnes ressources (cf. Annexe 1).

Le diagnostic est structuré en six parties thématiques :

- L'émergence et la structuration de l'agriculture biologique ;
- L'évolution des soutiens publics ;
- Les indicateurs économiques des exploitations agricoles biologiques ;
- Les dynamiques observées des filières biologiques ;
- La consommation de produits bio en France ;
- La bio vis-à-vis d'autres attentes du consommateur.

1.2.2 BENCHMARK INTERNATIONAL

Quatre pays ont été analysés dans le cadre de cette étude : le Danemark, l'Espagne, l'Allemagne et les États-Unis (tableau 1, figure 1). Le Danemark a été sélectionné car il s'agit du pays leader en part de marché de la bio, avec une implication importante de la grande distribution. L'Allemagne constitue le premier marché européen en valeur, mais est seulement à la 4^e place pour sa surface en bio. L'Espagne a, au contraire, des surfaces importantes, mais un marché relativement faible. Enfin, les États-Unis constituent souvent un bon cas d'étude car ce pays est souvent à l'origine de nombreuses tendances susceptibles de se diffuser à l'échelle mondiale.

Pour chaque pays, des fiches ont été réalisées, à partir de ressources bibliographiques et d'entretiens (cf. Annexe 1), en abordant trois thèmes : la production biologique, la consommation de produits bio, les principaux déterminants expliquant la part de marché de la bio et sa dynamique.

Tableau 1 Justification du choix des pays étudiés

<i>Pays</i>	<i>Raison du choix de pays</i>
Danemark	Pays leader en part de marché, implication Grande distribution
Allemagne	Premier marché bio européen en valeur, 4 ^{ème} en surface agricole utile (SAU) bio
Espagne	SAU bio importante Concurrence avec les produits français
USA	Production et consommation en croissance Préfigure souvent les tendances de consommation

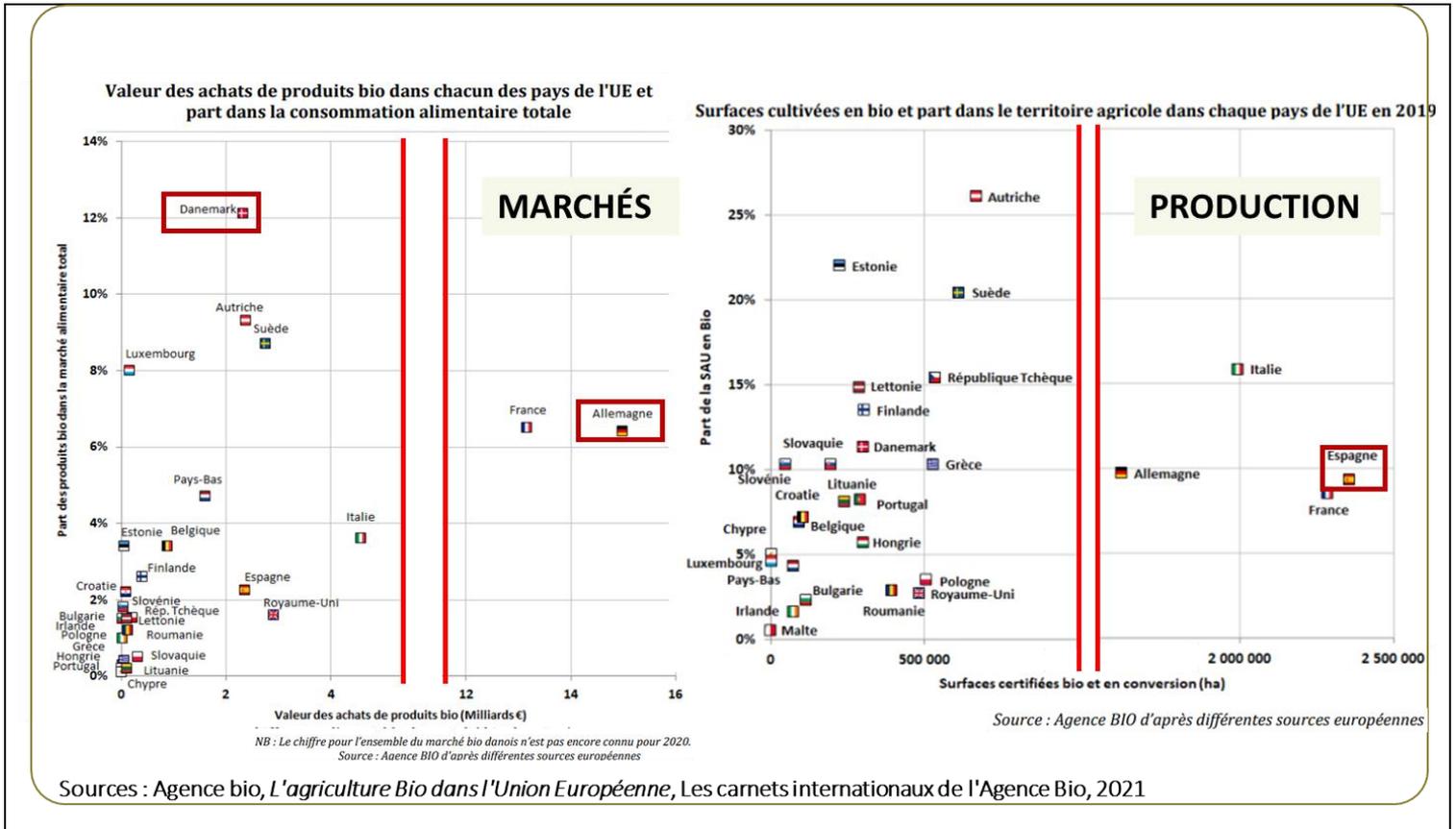


Figure 1 Choix des pays analysés dans le benchmark, selon leur taille de marché et les surfaces cultivées, source Agence BIO

1.3 CONSTRUCTION DES SCENARIOS

1.3.1 PRESENTATION DE LA METHODE PROSPECTIVE

D'après Futuribles, « la prospective est une démarche de réflexion sur l'avenir et d'exploration des futurs possibles, qui vise à éclairer les décisions et les actions collectives en intégrant les enjeux du temps long »¹. La méthode prospective employée dans le cadre de cette étude est celle des scénarios, ouverte et exploratoire (

Figure 2), dans laquelle on ne détermine pas a priori les futurs explorés, qui émergent lors des travaux.

¹ Futuribles, « [Qu'est-ce que la prospective ?](#) ».

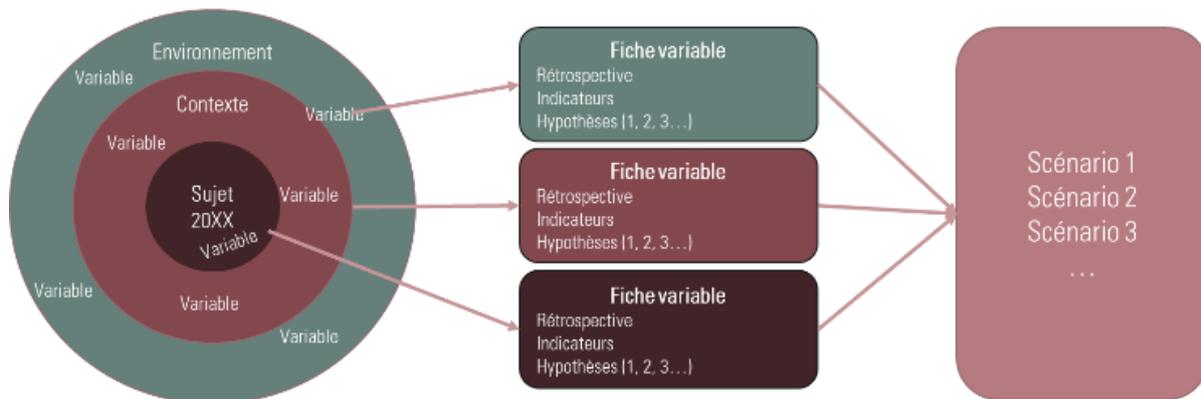


Figure 2 Schéma de la méthode des scénarios (source Futuribles)

La méthode se divise en plusieurs étapes qui ont pour objectif d’aboutir à plusieurs scénarios contrastés (Figure 2).

Dans un premier temps, nous réalisons un état des lieux du système, qui a pris la forme d’un rapport de diagnostic et dont la méthode de travail est décrite en 1.2. À partir de cela, nous décomposons le système étudié « secteur de l’agriculture biologique » en un ensemble de variables, c’est l’analyse structurelle. Une variable est un facteur thématique qui exerce ou est susceptible d’exercer une influence sur le système étudié. Ces variables peuvent être internes, si elles caractérisent directement le système étudié, ou externes si elles sont liées à l’environnement général de ce système. Elles peuvent également être regroupées en « sous-systèmes » thématiques appelés « composantes ». Chaque variable est associée à plusieurs hypothèses d’évolution et est explicitée en fiches variables. Ces fiches exposent les tendances lourdes qui ont commandé l’évolution de la variable au cours des années passées, les signaux faibles et les incertitudes majeures. La construction des scénarios se fait ensuite par combinaison de ces hypothèses.

La méthode prospective déployée dans cette étude a mobilisé un groupe de travail composé d’acteurs de l’écosystème de l’agriculture biologique (professionnels du monde agricole, de la transformation, de la distribution, recherche, administrations nationales et territoriales). La mobilisation de ce groupe lors des différentes étapes de travail est décrite dans la Figure 3 avec le détail suivant :

- Un 1^{er} groupe de travail d’introduction méthodologique ;
- Un 2^{ème} groupe de travail visant à construire le système de variables, à partir d’une proposition faire par le consortium, avant d’être validé par le COPIL ;
- Un 3^{ème} groupe de travail dédié à la construction des hypothèses de chaque variable ;
- Un 4^{ème} groupe de travail ayant permis de construire les micro-scénarios et de proposer un premier assemblage ;
- Un 5^{ème} groupe de travail dédié à l’étude des scénarios et de leurs conséquences pour le secteur ;
- Un 6^e groupe de travail avait pour objectif de tirer les grands enseignements de l’exercice et proposer des leviers d’actions.

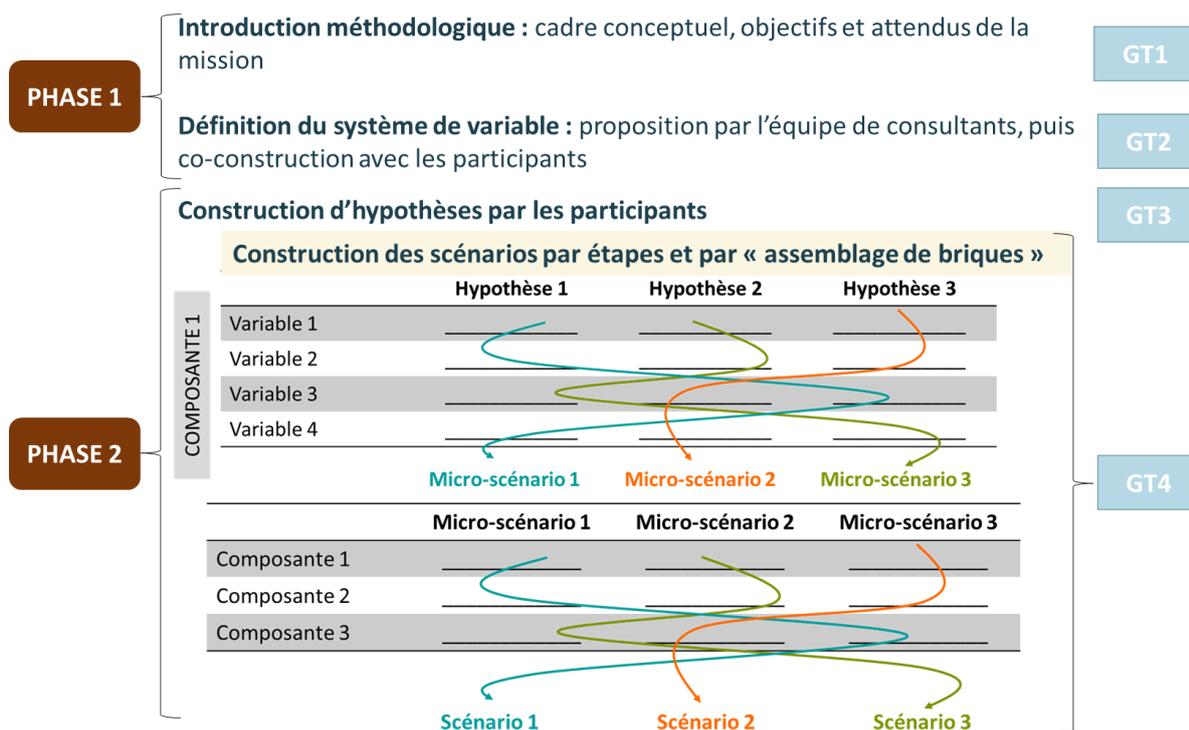


Figure 3 Déroulé méthodologique : quatre groupes de travail aboutissant à la construction des scénarios

1.3.2 CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL PROSPECTIF

Un groupe de travail prospectif a été formé pour réaliser chaque étape de la méthode prospective décrite ci-dessus. Il a été constitué sur proposition du groupement réalisant l'étude, après validation du COPIL et sollicitation des personnes ciblées. L'objectif était de former un groupe associant des personnalités issues de divers pans du secteur de l'agriculture biologique et de son environnement, ou issus de l'agriculture conventionnelle (mais ceux sollicités n'ont pas répondu présent) : production agricole, transformation, distribution généraliste, distribution spécialisée, recherche, collectivités territoriales et administrations.

Une quarantaine de personnes ont été invitées à participer à ces groupes de travail (Annexe 1). Toutefois, lors des réunions, seule une quinzaine de personnes étaient présentes. La plupart des invités ont participé à au moins deux groupes.

Un atelier introductif a été organisé pour présenter aux participants la méthode prospective, l'organisation de l'étude et connaître leurs attentes, les sources d'optimisme et les sources de pessimisme, étant donné le contexte difficile du secteur au démarrage de l'étude. Cette réunion a eu lieu en visioconférence le 20 juillet 2023.

1.3.3 ÉLABORATION DE LA LISTE DES VARIABLES

Les variables constituent un ensemble de thématiques permettant de décrire le référentiel de l'agriculture biologique. La constitution de cette liste est donc importante car elle délimite les sujets qui seront inclus dans la réflexion et dans les scénarios. Les variables sont regroupées en composantes thématiques.

Une proposition de décomposition du système étudié en variables a été établie par le consortium et a été soumise aux participants lors d'une deuxième réunion du groupe de travail prospectif. Une synthèse du diagnostic a été présentée aux participants, qui ont ensuite été répartis en sous-groupes selon les composantes et les variables qui avaient été proposées à ce stade (Figure 4, Annexe 2).



Figure 4 Thématiques des quatre sous-groupes

L'outil d'animation de réunion en ligne a été utilisé pour que les participants, en sous-groupes, complètent le champ d'étude que chaque variable englobe, donnent des exemples d'impacts sur la bio et se mettent d'accord sur une note d'impact de la variable sur le secteur bio (Figure 5). Il a été demandé à chaque sous-groupe d'identifier les trois variables les plus importantes du système.

Techniques agricoles, rendements et en innovations

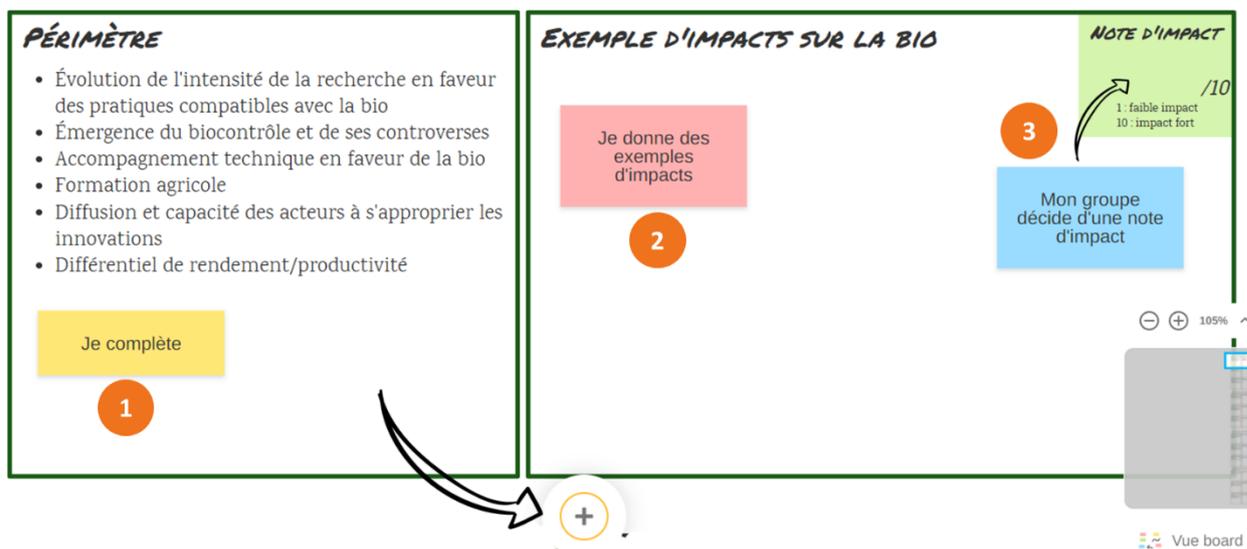


Figure 5 Cadre de travail pour les participants sur Klaxoon

Les résultats de ces travaux ont ensuite été analysés par les membres du comité de pilotage, afin d'aboutir à une liste finalisée de variables, présentée en 3.1 (La construction du système de variables).

1.3.4 CONSTRUCTION DES HYPOTHESES

Les hypothèses ont été rédigées par les participants lors d'une troisième réunion de travail en présentiel, à partir de fiches variables élaborées par le groupement CERESCO&CREDOC. Les hypothèses seront ensuite assemblées en microscénarios.

1.3.4.1 Les fiches variables

Les fiches variables servent à expliciter, pour chaque variable, le périmètre et les tendances d'évolution sous forme de :

- Tendances lourdes, qui ont structuré l'évolution passée et qui devraient se poursuivre à l'avenir ;
- Signaux faibles, qui émergent et qui pourraient affecter les tendances dans le futur ;
- Incertitudes majeures, sujets pour lesquels on ne peut pas identifier l'orientation future à partir des éléments dont on dispose actuellement.

Ces fiches, de format court (2 à 4 pages), ont été soumises aux participants comme support de réflexion pour l'identification d'hypothèses d'évolution.

1.3.4.2 La construction des hypothèses par les participants

Les participants du groupe de travail ont été réunis en présentiel dans les locaux de FranceAgriMer. Ils ont été répartis en « îlots thématiques », chacun traitant de variables liées. Les participants se sont placés sur ces îlots en trinômes pour traiter une des variables proposées à leur table. Celle-ci était analysée pendant 35 minutes, puis les participants changeaient de table. Chaque participant étudiait la fiche variable fournie puis le groupe rédigeait au moins deux hypothèses démarrant par « en 2040 ». Trois tours d'analyse de variables ont été effectués par les participants (

Figure 6).

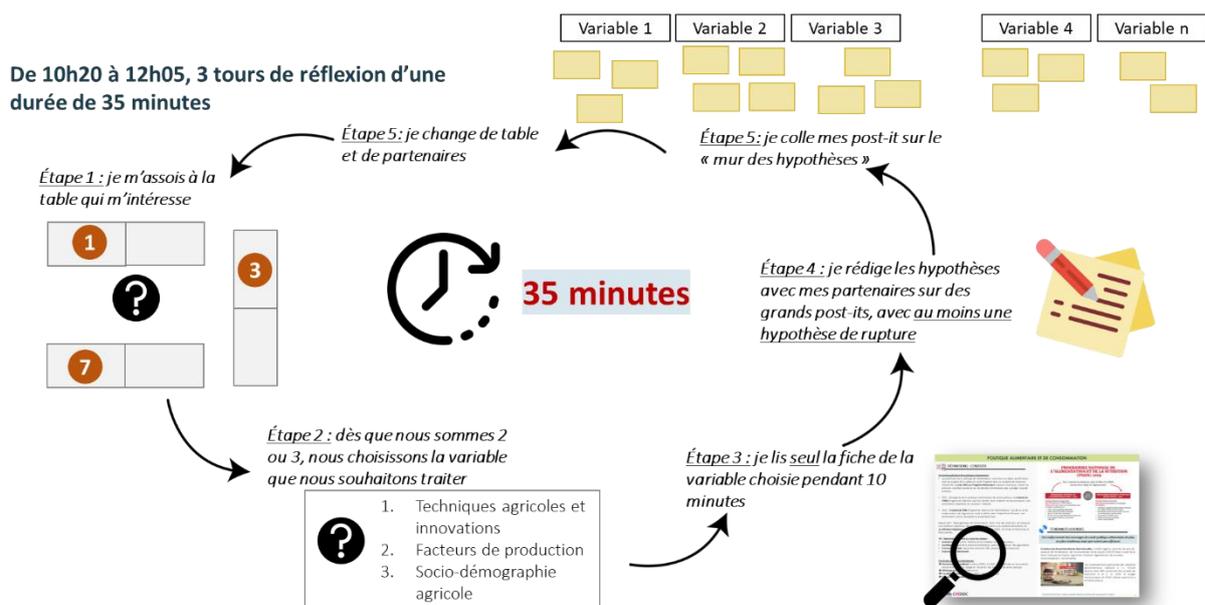


Figure 6 Méthode employée pour la rédaction des hypothèses par les participants

Les hypothèses ont ensuite été relues et complétées par le groupement CERESCO&CREDOC.

1.3.5 CONSTRUCTION DES MICROSCENARIOS

Les microscénarios sont des récits construits par croisement des hypothèses d'une seule composante (analyse morphologique). Ils constituent le socle des scénarios.

La quatrième réunion de travail du groupe prospectif était dédiée à la construction des microscénarios par assemblage des hypothèses. Les participants ont été répartis en sous-groupes par composante et ont pris connaissance individuellement des hypothèses des variables. Ils ont ensuite procédé à un assemblage individuel, après quoi des microscénarios ont été construits collectivement. Les participants ont enfin nommé chaque microscénario.

1.3.6 CONSTRUCTION DES SCENARIOS

Lors de cette même réunion, après avoir construit ces microscénarios, les participants ont procédé à leur croisement pour obtenir des « maquettes » de scénarios globaux. Dans chaque groupe (thématique dédiée à une composante), les microscénarios de la composante du groupe ont été associés aux microscénarios de la composante contexte. La mise en commun a permis, sur l'outil d'animation de réunion, de visualiser ces ébauches de scénarios.

Une première version rédigée des scénarios a été fournie lors du cinquième atelier. Les participants ont réfléchi à la cohérence du récit proposé, aux conditions de réalisation du scénario et aux impacts sur les acteurs.

Les scénarios ont ensuite été analysés par le groupement puis par le COPIL pour aboutir aux versions finales, présentées dans ce rapport sous forme rédigée.

1.4 PRECONISATIONS GENERALES

Le dernier groupe de travail est dédié à l'identification de leviers d'action en faveur de l'agriculture biologique. Le groupement a présenté les facteurs clés de succès identifiés au cours des différentes étapes de travail (diagnostic, benchmark, échanges en groupe de travail). Un jeu de rôle a été organisé, lors duquel les participants devaient convaincre différents maillons de filière d'adhérer à un plan d'action en faveur de l'agriculture biologique. Le groupement a ainsi proposé des enseignements généraux, issus de l'analyse des échanges et des scénarios, et des leviers d'action.

En plus des six réunions de travail du groupe prospectif, un groupe de travail inter-administrations a analysé les différents leviers d'action et principes d'action proposés, afin d'en évaluer la pertinence, la faisabilité et le niveau de consensus. Ce groupe de travail a regroupé une quinzaine de participants issus du ministère de l'agriculture (DGPE, DGER, CGAAER), du ministère de l'économie (Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes), du ministère de la santé.

2. PHASE 1 - DIAGNOSTIC

2.1 EMERGENCE ET STRUCTURATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Cette partie retrace les **grandes étapes d'émergence et de structuration de l'agriculture biologique** depuis ses origines. Ce descriptif permet de **mieux appréhender les différences de situations initiales avec d'autres pays européens** (dont certains seront évoqués dans la partie benchmark) et de mieux comprendre les dynamiques de ces 20 dernières années, ainsi que les évolutions des politiques de soutien. Cet historique permet également de mieux expliquer les différents mouvements qui coexistent au sein de la famille "agriculture biologique" et qui subsistent encore en 2023.

Les éléments présentés sont largement issus des travaux de Solenne PIRIOU dans sa thèse « Institutionnalisation de l'agriculture biologique » (PIRIOU, 2002).

2.1.1 AVANT LES ANNEES 1980, DES MOUVEMENTS PHILOSOPHIQUES EVOLUANT VERS DES ORGANISATIONS COMMERCIALES

La thèse d'Y. Besson (BESSON, 2000), reprise par celle de Solenne Piriou en 2002, identifie **quatre « pères fondateurs »** de l'agriculture biologique : Rudolf Steiner (polygraphe et occultiste autrichien), Sir Albert Howard (agronome et botaniste anglais), Hans Peter Rusch (médecin suisse) et Masanobu Fukuoka (microbiologiste et agriculteur japonais).

En France, les débuts de l'agriculture biologique en France se caractérisent d'abord par une **posture contestataire à l'encontre du modèle d'agriculture dominant**. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, différents mouvements se constituent en réaction au modèle agricole productiviste conventionnel, sous l'inspiration de diverses disciplines alternatives (anthroposophie, biodynamie, naturopathie...) ou en lien avec des marques commerciales telles que celle de l'entreprise Lemaire fondée sur la démarche agrobiologique Lemaire-Boucher (Leroux, 2015). L'entreprise Lemaire proposait de nombreux intrants organiques, minéraux ou naturels, conseillait les agriculteurs dans leur utilisation et avait développé une activité de transformation de blé biologique en farine biologique en contractualisant avec ses clients (forme d'intégration verticale²). La structuration de l'agriculture biologique se poursuit avec la création de l'association Nature & Progrès en 1964, qui fédère des agriculteurs et entreprises ne se retrouvant pas dans les modèles de filières de l'époque. L'association crée ainsi le premier cahier des charges de l'agriculture biologique en 1972 et **participe à la création de l'IFOAM. (International Federation of Organic Agriculture Movements) cette même année**. Par ailleurs, les adhérents de Nature & Progrès participent à la création de groupements d'achat, qui deviendront le réseau Biocoop en 1986.

Au début des années 80, les deux principaux réseaux (Lemaire-Boucher et Nature & Progrès) se scindent en plusieurs organisations (Tableau 2). Notamment, **en 1978, la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) est créée** par des producteurs de Nature & Progrès, afin d'en être faire leur syndicat

² L'entreprise Lemaire, qui proposait des intrants, réalise également des activités de transformation et de commercialisation pour les producteurs de son réseau, ce qui peut être qualifié d'intégration verticale (de l'amont vers l'aval).

professionnel. En effet, Nature & Progrès était une association qui intégrait une grande diversité d'acteurs. On trouve par exemple au sein de Nature & Progrès des consommateurs, des producteurs, des agronomes et conseillers techniques, qui fonderont l'ACAB (association des conseillers en agriculture biologique) en 1978 également, pour accompagner techniquement les producteurs.

Les différentes initiatives de structuration montrent une **diversité de positionnements** et de profils d'agriculteurs. Une enquête de BARRES et al., 1985 auprès d'agriculteurs dans la Drôme, reprise par la thèse de Solenne PIRIOU, met en évidence 3 profils d'agriculteurs :

- Des opposants radicaux à l'agriculture intensive moderne, plutôt marginalisés ;
- Des agriculteurs dénonçant l'intensification excessive, ayant à la fois une volonté de diffuser le modèle de l'agriculture biologique et une vision scientifique de leurs pratiques ;
- Des agriculteurs orientés vers le marché, engagés dans l'intensification et l'investissement, avec une application stricte des cahiers des charges.

La décennie 1980 a permis de grandes avancées réglementaires, aboutissant à la **reconnaissance d'une agriculture sans intrants chimiques dans la loi d'orientation agricole de 1980**, la protection du terme "agriculture biologique" dans la loi du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, et de son logo.

Un cadre d'homologation des différents cahiers des charges est défini. La Commission Nationale d'Homologation des Cahiers des Charges de l'Agriculture Biologique (CNHAB), est créée par la loi d'orientation agricole de 1980³. Un cahier des charges "socle" défini en 1984 se concentre sur les techniques de fertilisation et de traitement. Le cahier des charges de Nature & Progrès est homologué par la CNHAB en 1986.

Toutefois, aucun cahier des charges public ou privé ne se généralise (ni le cahier des charges « socle » de la CNHAB, ni celui de Nature & Progrès). En 1991, on trouve 11 cahiers des charges homologués (Figure 7).

³ [Décret n°81-227 du 10 mars 1981](#) relatif à l'homologation des cahiers des charges définissant les conditions de production de l'agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse.

Tableau 2 État des lieux des organisations de la bio au début des années 80

AFAB (Association Française d'Agriculture Biologique) (date de création : 1962)					
Donne par scission	SVB Lemaire (1963)		Nature et Progrès (1964)		
Donne par scission	UFAB (1972) (Union Française d'Agriculture Biologique)	SVB Lemaire. (1964)	FNAB (1978) (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique)	Nature et Progrès (1964)	Biobourgogne (1980)
Origine de la scission	Divergence de vues, essentiellement politiques et idéologiques, entre les dirigeants de la société et leur délégué pour l'Ouest de la France, Georges Racineux (**). G. Racineux utilise les erreurs agronomiques de la méthode Lemaire-Boucher (excès de chaux provoquant des blocages d'éléments, apparition de mousse dans les prairies) pour provoquer une scission de 200 des adhérents. Scission à la mort de Raoul Lemaire en 1972. Donne naissance à une nouvelle société commerciale, l'UFAB (Union Française d'Agriculture Biologique) (*).		Nécessité exprimée par les agriculteurs biologiques de mettre un place un syndicat professionnel pour les représenter et défendre leurs intérêts (23).		Crée autour de la COMAC (commission mixte d'accréditation et de certification)
Leader	G. Racineux	J.F et P.B Lemaire (fils de R. Lemaire)	R. Combe, président E. Dauchez, permanent (***)	R. Chevriot	
Conviction particulière idéologique et agronomique	« Racineux était un catholique poujadiste qui défendait le modèle de la ferme familiale où plusieurs générations cohabitent. Il voulait une société rurale, fondée sur la cohésion familiale, une société harmonieuse sans industriels capitalistes ni prolétaires » (11). Affinités politiques proches de l'extrême droite (*).	Après la scission, tentative d'adapter a méthode en améliorant la formation des agents. Diversification de la gamme d'amendements et commercialisation des céréales en proposant un label de qualité. Politique d'efficacité commerciale plus clairement affichée (*).	Ouverture à toutes les pratiques d'agriculture biologique. En théorie, pas d'affiliation politique ou idéologique particulière mais en pratique, proximité intellectuelle des mouvements écologistes et des mouvements défendant l'agriculture paysanne.		
Marque	Paysan biologiste	Lemaire Terre océan	Biofranc	Mention Nature et Progrès	Bio bourgogne
Nombre d'adhérents au début des années 1980	200	1400	En 1982, une vingtaine de groupements adhérents (700 agriculteurs). Et relation avec une dizaine de groupements correspondants (300 agriculteurs) (***).	8000 adhérents dont 900 agriculteurs (180 titulaires de la mention Nature et Progrès en 1980).	
	Près de trois quart des agriculteurs s'approvisionnent en produits fertilisants auprès de deux entreprises (**).				
Prochaine scission	1988	1982		1987	

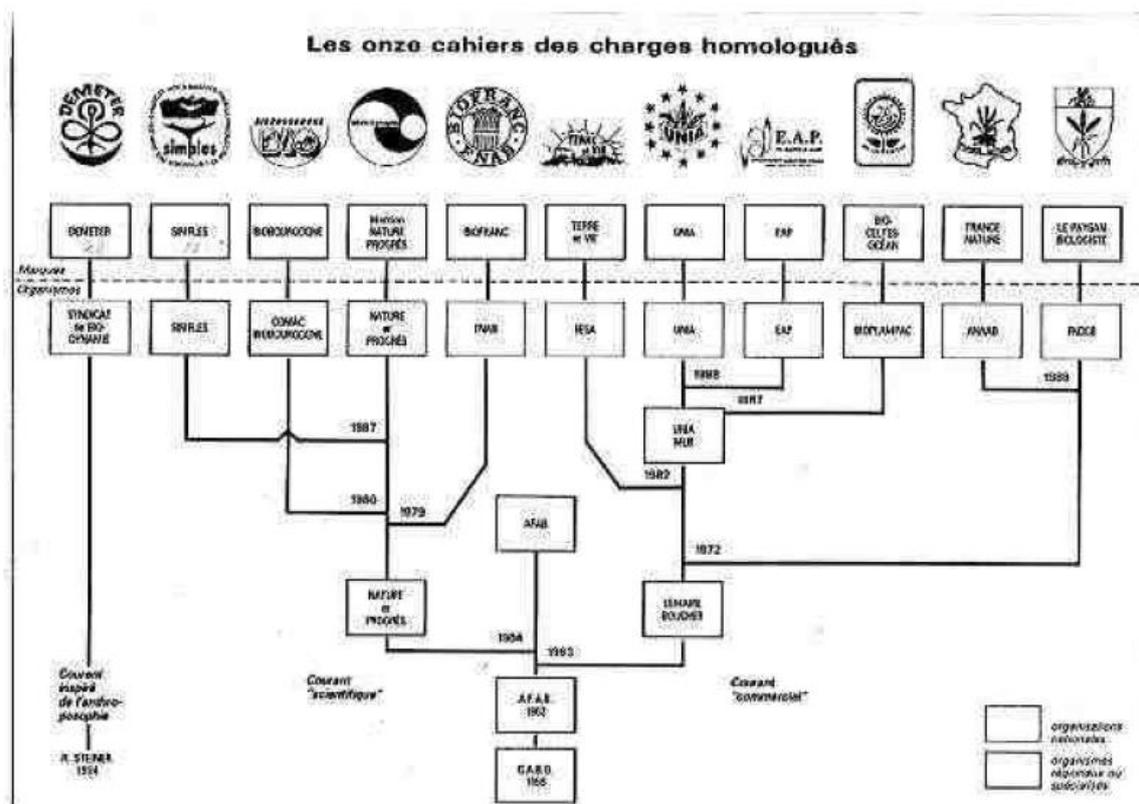


Figure 7 Les cahiers des charges homologués en 1991

2.1.2 VERS UNE INSTITUTIONNALISATION ET UNE SIMPLIFICATION DES ACTEURS DANS LES ANNEES 1990

Après la phase d'émergence avant les années 1980, puis de reconnaissance dans les années 80, la décennie 1990 poursuit l'institutionnalisation de l'agriculture biologique **avec l'introduction d'un cahier des charges européen unique publié en 1991**⁴. Il s'en suivit une **homogénéisation des cahiers des charges** de l'agriculture biologique en productions végétales en 1992. Une simplification des acteurs s'opère, du fait notamment de l'établissement d'un cahier des charges unique et de l'obligation de certification et de contrôle par un tiers, qui engendre une perte d'importance des gestionnaires de marques. La CNHAB n'a plus à homologuer les cahiers des charges en productions végétales mais conserve cette mission pour les productions animales. Elle possède également la mission d'agrément des organismes de contrôle.

⁴ [Règlement \(CEE\) n°2092/91 du Conseil du 21 juin 1991](#) concernant le mode de production biologique de produits agricoles et sa présentation sur les produits agricoles et les denrées alimentaires.

Parmi les acteurs prenant de l'importance, on trouve :

- La FNAB : seul syndicat professionnel de producteurs, avec des implantations locales (GAB) assurant l'animation et le conseil technique ;
- ECOCERT (société créée à partir de conseillers de l'ACAB) et autres sociétés de certifications : certifications, contrôles annuels ;
- Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB) : recherche et expérimentation.

2.1.3 L'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES RESEAUX AGRICOLES TRADITIONNELS

Dans les années 1980, certaines chambres d'agriculture (Rhône-Alpes, Tarn, Nord-Pas de Calais, Centre, Yonne, Vaucluse) se rapprochent des acteurs de l'ACAB. Il s'agit de financements et de partenariats qui restent ponctuels (plans, études, expérimentations...).

L'ITAB, à sa création, intègre dans sa gouvernance des organisations de la recherche agricole conventionnelle (Institut National de la Recherche Agronomique (INRA, aujourd'hui INRAE institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), instituts techniques agricoles) (PIRIOU, 2002).

La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) s'intéresse assez peu à l'agriculture biologique avant les années 90, du fait de sa faible importance économique. L'AB est perçue comme une diversification, et non comme une concurrence, pour aider des agriculteurs en difficulté par exemple, et dont la spécificité réside dans la prise en compte de l'environnement.

Néanmoins, avec l'importance croissante des préoccupations environnementales après la réforme de la PAC et l'introduction des mesures agroenvironnementales, le concept d'agriculture raisonnée se développe avec notamment la création de l'association FARRE (Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement) en 1993, dont la FNSEA est membre fondateur. Le concept d'agriculture raisonnée a pour objectif d'adapter le modèle agricole dominant, alors que ses conséquences sur l'environnement sont de plus en plus mises en évidence et questionnées. Certaines pratiques proposées s'inspirent de celles promues par l'agriculture biologique, mais sans proposer d'interdits (produits phytosanitaires, engrais...).

SYNTHESE

L'agriculture biologique, telle que reconnue par la loi depuis 1980 et par un cahier des charges européen unique, est issue de l'évolution de plusieurs courants nés au cours du vingtième siècle, et notamment, en France, la méthode Lemaire Bouchée créée entre 1963 et 1964 et Nature et Progrès, association créée en 1964.

Après reconnaissance par la loi en 1980, une diversité de cahiers des charges coexiste et sont homologués par la Commission Nationale d'Homologation des Cahiers des Charges de l'Agriculture Biologique. Le cahier des charges de Nature et Progrès est le premier homologué en 1986. Puis, en 1991, un règlement européen unique est créé pour les productions végétales et remplacera l'ensemble des cahiers des charges existants.

À l'issue de cette phase d'émergence et de structuration, les acteurs se sont dotés des **principales structures de représentation et d'appui technique** qui existent encore actuellement. La partie suivante va montrer l'évolution des logiques de soutiens publics, qui vont participer eux aussi à ce mouvement de structuration et appuyer la dynamique de l'agriculture biologique.

2.2 ÉVOLUTION DES SOUTIENS PUBLICS

L'objectif de cette partie n'est pas de réaliser une évaluation des différentes politiques publiques de soutien, mais de montrer quels ont été les axes d'intervention sur les 30 dernières années. En effet, de nombreuses évaluations ont été réalisées (ex : Bilan du programme Ambition Bio 2017 par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) par exemple (CGAAER, 2017)) sur les différents dispositifs et il est difficile de séparer l'influence d'une politique publique d'autres facteurs (ex : consommation de produits bio, crise des filières conventionnelles...), pouvant expliquer également les évolutions de la filière.

2.2.1 L'ÉMERGENCE DES PREMIERS FINANCEMENTS AU MILIEU DES ANNEES 90

L'agriculture biologique française prend de l'avance en Europe sur le plan de la reconnaissance légale, ce qui permet à la France d'être pilote dans la mise en place du règlement européen. Alors que plusieurs pays (Allemagne, Suède, Danemark, Autriche et Italie) mettent dès lors en place des aides à la conversion, la France ne s'engage pas encore dans cette voie.

La PAC de 1992 met en place des Mesures Agroenvironnementales (MAE), premier soutien accessible aux agriculteurs bio, avec une aide à la conversion. Une MAE « maintien de l'agriculture biologique » est créée en 1994, mais **la France ne s'en saisit pas**. Les MAE sont remplacées en 2003 par les CTE (contrats territoriaux d'exploitation intégrant les MAE et les aides à l'investissement) et les CAD (contrats d'agriculture durable).

Jusqu'en 1995, les acteurs de l'agriculture biologique, **divisés sur le sujet**, et l'administration négocient la mise en place d'une aide à la conversion (tableau 3). Celle-ci sera mise en place de manière ponctuelle et sans garantie.

Par ailleurs, **l'intégration de l'agriculture biologique dans les réseaux traditionnels** tels que les chambres d'agriculture, la FNSEA, et dans les programmes de développement rural (Agence nationale pour le développement agricole (ANDA), ancêtre du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), a encouragé le ministère de l'Agriculture à mettre en place une politique publique en faveur de l'agriculture biologique à travers le premier plan de développement de l'agriculture biologique en 1997.

Au-delà de la profession agricole, **l'intérêt du consommateur pour l'agriculture biologique s'est également renforcé** (montée de la conscience environnementale, crise de la vache folle qui a fragilisé l'image du modèle conventionnel, entre autres).

Enfin, durant cette période, **l'offre française en agriculture biologique est inférieure à la demande française**. Ces différents éléments constituent des arguments en faveur de la mise en place d'une politique publique spécifique à l'agriculture biologique.

Tableau 3 Les premières aides à la conversion, en France et dans quelques pays d'Europe, en 1996

En francs / hectare / type de culture
(Source LEI-DLO cités par A. Riquois, novembre 1997)

	Pays-Bas	Autriche	Belgique	Allemagne	Grande-Bretagne	Plafond participation Union	France
Cultures annuelles autres que légumières	1 500	2 150	1 600	1 000	600	1 200	1 000
Productions légumières	7 500	2 900	1 800	1 000	600	2 000	1 400
Productions fruitières : Exemple agrumes	15 000	4 800	5 500	4 850	600	7 900	4 700
Prairies	?	1 450	1 800	1 000	600	2 000	700
Durée	5 ans	Illimitée	2 ou 3 ans	2 ou 3 ans	5 à 9 ans	5 ans	2 ou 3 ans
Pour comparaison : aide sur 5 ans pour un hectare de chaque culture.	120 000	56 500 (Illimitée)	27 050	20 550	14 400	65 500	20 300

2.2.2 UNE SUCCESSION DE PLANS DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE À L'ECHELLE NATIONALE

Plusieurs plans, mis en place par le ministère en charge de l'agriculture, se succèdent :

- Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique : 1997-2002 ;
- Plan de Relance de l'agriculture biologique entre 2004 et 2008 ;
- Plan Horizon 2012 ;
- Plan Ambition Bio 2017 ;
- Plan Ambition Bio 2022.

Ces plans partagent généralement des objectifs d'augmentation des conversions, de structuration des filières, de recherche, développement formation, et l'introduction de produits bio en restauration collective.

Plusieurs mesures emblématiques ont été mises en place à travers ces plans, notamment :

- Le crédit d'impôt bio en 2006, dont le montant fut régulièrement réhaussé, atteignant 4 500 € en 2024 ;
- Le Fonds Avenir Bio créé en 2008 pour soutenir la structuration des filières ;
- La mise en place de l'aide au maintien à l'agriculture biologique dans certaines régions dès 2008.

Ces plans fixent également des objectifs de surfaces (15% des surfaces en 2022 dans le plan Ambition bio 2022).

SYNTHESE

L'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en agriculture biologique ne s'est pas réalisée de manière linéaire. Après une stagnation entre 2002 et 2007, le secteur connaît une croissance entre 2008 et 2011, puis une forte augmentation entre 2016 et 2022 pour atteindre quasiment 3 millions d'hectares et 10,7% de la SAU (Figure 8). Cette forte hausse ne permettra néanmoins pas d'atteindre l'objectif fixé à 15% de SAU bio en 2022 dans le plan Ambition Bio 2022. Les objectifs chiffrés des plans de développement évoqués ci-dessus, concernant la restauration hors domicile et la part de SAU, ne sont généralement pas atteints, malgré plusieurs phases de forte augmentation. Néanmoins, l'évaluation du plan Ambition Bio 2017 met en évidence plusieurs succès, notamment le développement de la recherche.

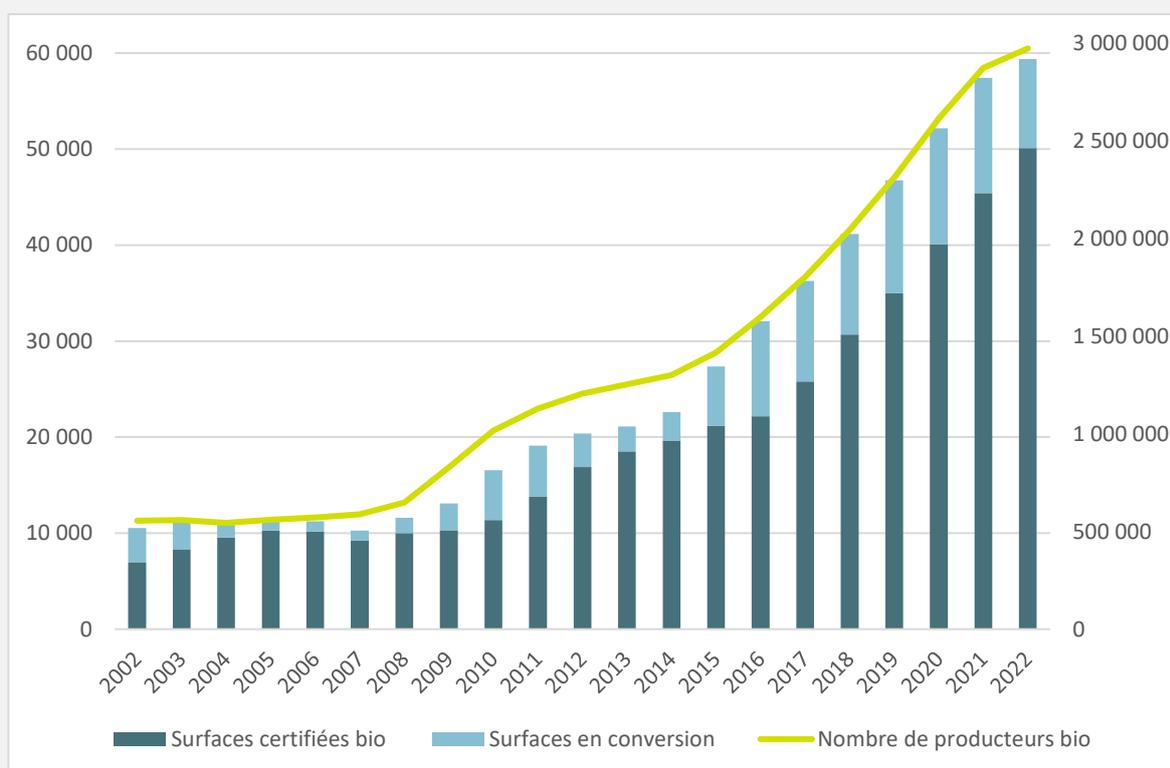


Figure 8 Évolution des surfaces et du nombre de producteurs en agriculture biologique (source : Agence BIO)

Concernant la consommation, les budgets de communication, gérés par l'Agence BIO, ont été augmentés et la consommation des ménages a progressé, jusqu'à une décroissance entamée en 2021-2022 en raison notamment de la montée de l'inflation. En revanche, les objectifs de consommation en restauration collective publique fixés par les différents plans n'ont pas été atteints. Une progression globale est observée, avec environ 10,6% des approvisionnements en produits bio, principalement en restauration scolaire, crèches et armées. Les secteurs universitaires et du médico-social ne connaissent que de faibles progrès.

Quelle que soit la nature de l'objectif, les cibles fixées se caractérisent systématiquement par une **ambition élevée**. Même s'ils ne sont pas atteints, ces différents plans ont pu stimuler plusieurs fortes phases d'augmentation directement ou indirectement.

2.2.3 SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES FORMES DE SOUTIENS PUBLICS

Comme indiqué dans la partie précédente, la succession de plans en faveur de l'agriculture biologique a permis de **stabiliser plusieurs dispositifs** de soutien issus de la PAC ou de la législation nationale : les aides à la conversion, le fonds Avenir Bio, le crédit d'impôt bio.

2.2.3.1 Des aides de la PAC variables selon les filières

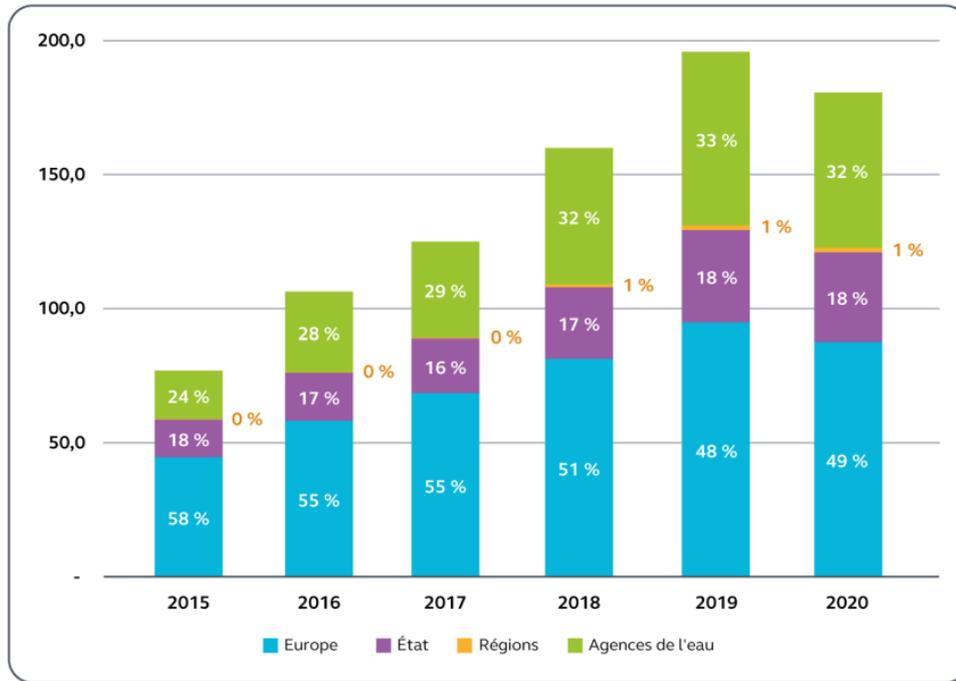
Cette partie résume l'analyse des aides de la PAC touchées par les exploitations bio réalisée par la Cour des Comptes dans son rapport (Cour des Comptes, 2022).

Les aides à la conversion en agriculture biologique (CAB) ont été mises en place au niveau européen dans le cadre de la création des MAE en 1992. **Les aides au maintien (MAB)**, disponibles depuis la même date au niveau européen, ont été **mises en place en France en 2007 seulement**. À partir de 2017, les crédits de l'État ont été recentrés sur la conversion. Elles ne sont plus mises en place dans la mouture de la PAC de 2023-2027 (Tableau 4).

Tableau 4 Évolution du montant des aides à la conversion et au maintien, d'après la Cour des Comptes et le PSN 2023-2027

	CAB (€/ha/an)			MAB (€/ha/an)		
	2007-2013	2014-2020	2023-2027	2007-2013	2014-2020	2023-2027
<i>Landes, estives, parcours</i>	50	44	44	25	35	-
<i>Prairies</i>	100	130	130	80	90	-
<i>Cultures annuelles</i>	200	300	350	100	160	-
<i>Viticulture</i>	350	350	350	150	150	-
<i>Plantes à parfum</i>	350	350	350	150	240	-
<i>Plantes aromatiques et médicinales</i>	350	900	900	150	600	-
<i>Légumes de plein champ</i>	350	450	450	150	250	-
<i>Maraîchage et arboriculture</i>	900	900	900	590	600	-

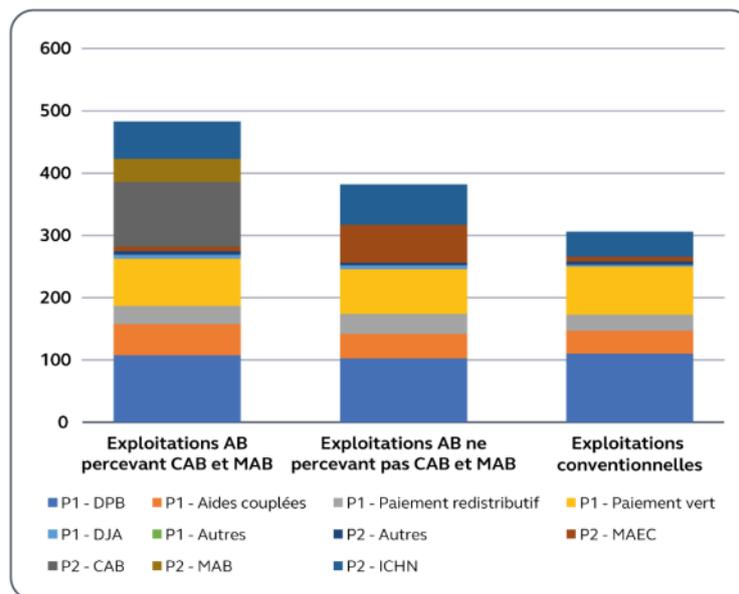
Pour la période 2010 à 2014, l'enveloppe dédiée aux aides en faveur de l'agriculture biologique était de 460 millions d'euros contre 1,1 milliards pour la période 2015-2020. La moitié de l'enveloppe a été dépensée en 2015 et finalement, **1,8 milliards d'euros ont été engagés au total entre 2015 et 2020 pour suivre la dynamique de conversion**. Par ailleurs, les **Agences de l'eau** ont fortement accru leur contribution pour les conversions AB (Figure 9). Afin de limiter les dépassements budgétaires, les Régions ont été amenées à **plafonner le montant des aides par exploitation**, ce qui a engendré des disparités entre territoires.



Source : Cour des comptes d'après l'Agence de services et de paiement

Figure 9 Évolution des paiements de l'aide à la conversion, 2015-2020 (en M€)

Les exploitations certifiées bio touchent **davantage d'aides de la PAC** (par hectare, en 2019) que les exploitations conventionnelles (Figure 10). Même pour celles ne touchant plus les aides à la conversion et au maintien, elles touchent un niveau très supérieur de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

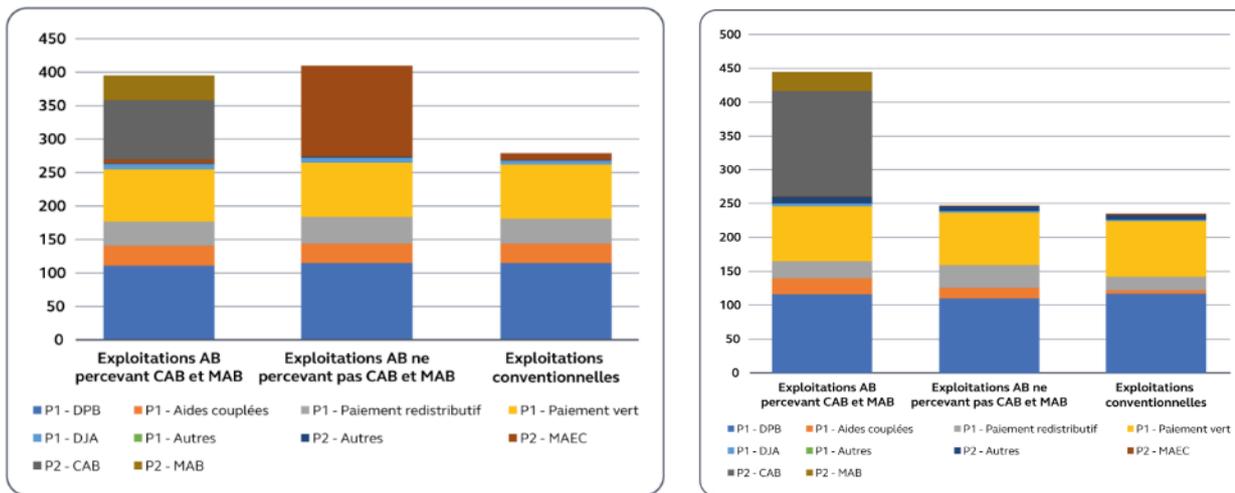


Source : Cour des comptes d'après ASP

Figure 10 Aides PAC perçues par les exploitations biologiques et conventionnelles (en €/hectare en 2019)

D'après la

Figure 11, il existe de fortes disparités de soutiens publics entre filières, notamment bovins laitiers et grandes cultures. Dans le cas des élevages laitiers, les exploitations en agriculture biologique touchent davantage d'aides que les exploitations conventionnelles. En effet, elles touchent soit des aides à la conversion ou au maintien, soit des MAEC, car les systèmes bio sont généralement davantage herbagers que les systèmes conventionnels. En revanche, concernant les exploitations en grandes cultures, dès lors qu'elles ne touchent pas ou plus d'aides à la conversion ou au maintien, elles touchent un montant d'aide à l'hectare équivalent aux exploitations conventionnelles.



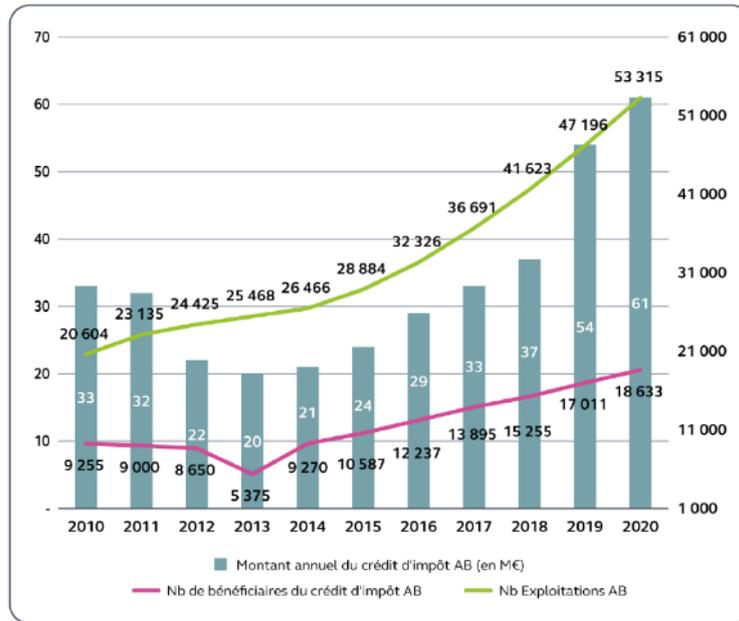
Source : Cour des comptes d'après ASP

Source : Cour des comptes d'après ASP

Figure 11 Comparaison des niveaux d'aide PAC entre exploitations en bovins laitiers (gauche) et en grandes cultures (droite) en 2019 (€/ha)

2.2.3.2 Le crédit d'impôt bio

Le crédit d'impôt pour les exploitations en agriculture biologique a été créé en 2006 et est applicable aux impôts sur le revenu et sur les sociétés. Il a été régulièrement augmenté à 2 000 €/an en 2007, 2 500 €/an en 2011, 3 500 €/an en 2018 puis 4 500 €/an en 2023. **Le nombre de bénéficiaires a fortement augmenté depuis sa création**, passant de 9 000 bénéficiaires environ en 2010 à plus de 18 000 en 2020. Le coût de ce dispositif était de 61 millions d'euros en 2020. Il est estimé à **145 millions d'euros en 2023** (Figure 12).



Source : Cour des comptes d'après direction du Budget et Agence Bio

Figure 12 Nombre de bénéficiaires et montant du crédit d'impôt bio (Cour des Comptes, 2022)

2.2.3.3 Des disparités entre les territoires

Outre des différences de gestion des enveloppes FEADER par les Régions et d'implication des Agences de l'Eau, **les Régions peuvent également proposer des aides spécifiques**, par exemple la prise en charge du coût de la certification, par exemple. De telles aides existent dans les Hauts de France⁵ ou en Centre Val de Loire⁶, et ont existé en Auvergne-Rhône-Alpes avant d'être supprimées⁷, par exemple.

À l'échelle infrarégionale, des **politiques spécifiques à la bio**, notamment pour la **restauration hors domicile (RHD) (aide à l'achat de produits bio, modification de cahier des charges des marchés publics en faveur des produits bio...)**, ont été mises en place au niveau de certains départements (qui ont la compétence liée aux collèges et dans certains cas, des EHPAD), mais aussi au niveau de communes où d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour la restauration des écoles primaires, ou de la petite enfance. Ces mêmes collectivités ont pu également intervenir sur des problématiques de zone de captage d'eau potable.

⁵ Bio Hauts de France, 2024, [Les aides à l'agriculture biologique en Hauts-de-France](#).

⁶ Bio Centre, 2024, [Aide à la certification](#).

⁷ Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes, [L'aide à la certification bio](#).

SYNTHÈSE

De multiples dispositifs publics pour soutenir l'agriculture biologique se sont appuyés sur différentes échelle d'intervention : dans le cadre de la PAC (aides à la conversion et au maintien), des dispositifs fiscaux financés par l'État (crédit d'impôt bio) ou des dispositifs régionaux finançant la certification, sans oublier des actions à plus petite échelle, notamment dans le cadre de la restauration collective et de la protection de la ressource en eau.

Les montants alloués aux aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique sont définis par des enveloppes pluriannuelles sur l'ensemble de la programmation PAC. Ces enveloppes ont été augmentées entre les différentes programmations, et au cours de la programmation 2015-2020, du fait d'un intérêt plus fort qu'anticipé pour l'aide à la conversion. Ce rythme élevé de conversions a eu pour conséquence dans certaines régions la mise en place de plafonnements voire de suppression de l'aide au maintien. Ainsi, même si le cadre national reste le même pour tous, **des différences sont constatées entre territoires.**

FOCUS : Le soutien à l'agriculture biologique et son positionnement dans la recherche française

Certains courants historiques de l'agriculture biologique étaient fondés sur des idéologies et des pratiques peu démontrées scientifiquement (ceux issus de la biodynamie, principalement). Par ailleurs, son développement s'est initié en opposition avec les évolutions productivistes de l'agriculture (PIRIOU, 2002). Ainsi, ces sujets ont rendu compliqué la coopération entre les acteurs de l'agriculture biologique et l'INRA (PIRIOU, 2002).

Le développement de la recherche sur l'agriculture biologique s'est concrétisé après la reconnaissance par la loi en 1980, à la fois par la création d'un institut technique spécifique, l'ITAB, en 1982 (créé alors comme association par des acteurs comme Nature & Progrès, la FNAB), et par le lancement d'un premier programme ponctuel au sein de l'INRAE, lancé en 1983 (PIRIOU, 2002).

Le développement de la production intégrée, puis de l'agriculture raisonnée dans les années 90 amplifient les travaux de l'INRAE sur des pratiques réduisant leur impact sur l'environnement. C'est dans les **années 2000 que l'INRAE annonce officiellement sa volonté de travailler également sur l'agriculture biologique.** Le programme AgriBio durera entre 2000 et 2019.

L'approfondissement de travaux sur l'agroécologie à la fin des années 2010, puis le lancement du **Projet Agroécologique pour la France en 2012**, engendrent un fort développement de la recherche sur de l'agriculture biologique.

Aujourd'hui, fort du constat de l'INRAE sur la raréfaction du nombre de molécules phytosanitaires efficaces, (du fait notamment de résistances notamment), de leur coût et de leur toxicité avérée, les recherches de l'institut sont toutes réalisées en « zéro phyto ». L'INRAE a également réalisé un travail prospectif sur l'agriculture sans pesticides à l'horizon 2050, dans le cadre d'un projet européen (MORA, BERNE, DROUET, LE MOUËL, & MEUNIER, 2023). L'INRAE pilote le **programme METABIO** sur le changement d'échelle de l'agriculture biologique lancé en 2020.

FOCUS : Agriculture biologique et défis environnementaux, des externalités positives qui restent faiblement monétisées

L'agriculture biologique se distingue notamment de l'agriculture conventionnelle par la volonté de **limiter son impact sur le milieu naturel**, en adoptant des pratiques différentes d'utilisation d'intrants chimiques pour la fertilisation et pour la protection des cultures.

Ces produits ont été récemment reliés à de **forts impacts sur la biodiversité** et notamment sur la disparition des oiseaux en Europe (Rigal, et al., 2023).

L'expertise collective de l'INSERM concernant l'effet des pesticides sur la santé a notamment rappelé la **présomption forte d'un lien entre exposition aux pesticides en milieu professionnel et diverses pathologies** (lymphomes non hodgkiniens , myélome multiple, cancer de la prostate, maladie de Parkinson, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive et bronchite chronique), ou encore une forte présomption de lien entre les cancers chez l'enfant et exposition de l'enfant ou de la mère pendant la grossesse en contexte domestique et professionnel (INSERM, 2021).

L'impact de l'agriculture concernant les émissions de gaz à effet de serre est principalement dû aux émissions de méthane issues du système digestif des ruminants et aux émissions de protoxyde d'azote après épandage d'engrais azotés organiques ou minéraux.

Une méta-analyse de Skinner et al. (2013) montre que les émissions de protoxyde d'azote sont inférieures pour les surfaces en agriculture biologique que les surfaces en agriculture conventionnelle. Toutefois, la méta-analyse de Seufert et al. (2012) évoque des rendements 20% inférieurs en bio par rapport au conventionnel. **Par conséquent, si l'agriculture biologique a un moindre impact à l'hectare, celui-ci est égal ou supérieur ramené au kilo produit par rapport à l'agriculture conventionnelle.**

Tableau 5 – Comparaison des émissions de gaz à effet de serre entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle

Produit	Différence d'impact / ha	Différence d'impact par kg	Nombre d'études
Lait	-67 à -13%	-38 à +53%	10
Boeuf	-60 à -24%	-15 à +15%	3
Porc	-41 à -5%	-11 à +73%	3
Poulet	-71 à -33%	-24 à +46%	4
Oeufs	-72%	+17%	1
Fruits et légumes	-90 à +121%	-81 à +130%	8
Grandes cultures	-92 à -69%	-41 à +45%	8
Moyenne	-60 à +3%	-30 à 54%	
	-32	+12	

Source : Van der Werf (2020), d'après Meier et al. (2015)

Néanmoins, l'agriculture biologique présente des **avantages en termes de stockage** de carbone du fait de la plus forte présence de cultures stockantes efficaces pour stocker du carbone au sein des rotations (Barbieri et al. 2017). De plus, l'usage d'engrais organiques (engrais vert, pailles de céréales, fumier ou lisier) est associé à une teneur en matière organique du sol plus élevée et à une activité microbienne plus intense que dans des sols fertilisés avec des engrais azotés minéraux uniquement (Maltas, Oberholzer, Charles, & Sinaj, 2012).

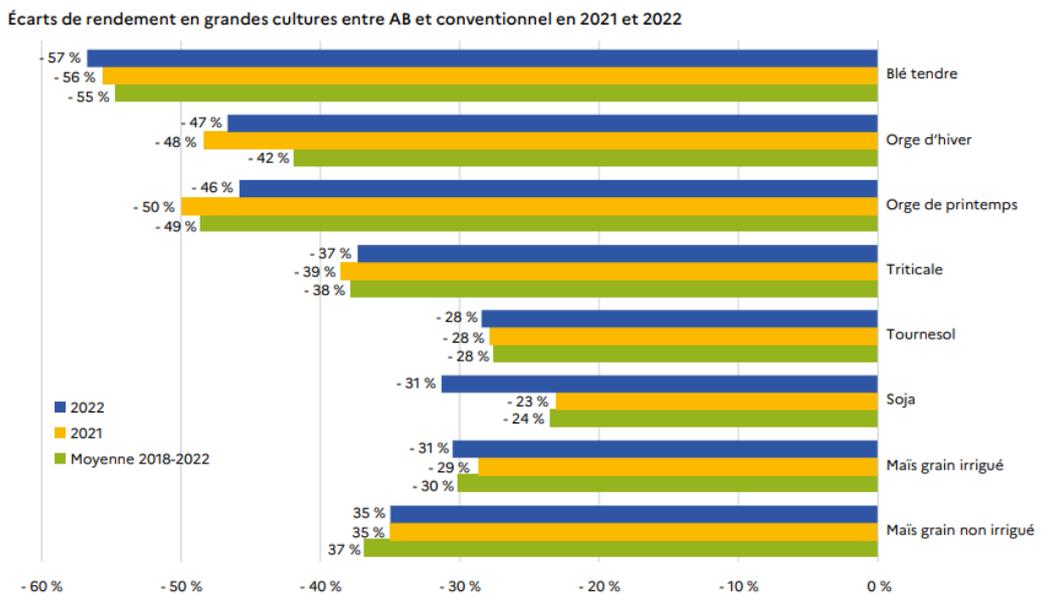
2.3 INDICATEURS ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES BIOLOGIQUES

2.3.1 ÉCARTS DE RENDEMENTS

L'agriculture biologique se caractérise par des **niveaux de productivité plus faibles**, et ce qui exerce une influence majeure sur les coûts de production, mais aussi sur les prix. Quelques productions sont développées en exemple ci-dessous.

2.3.1.1 Productions végétales

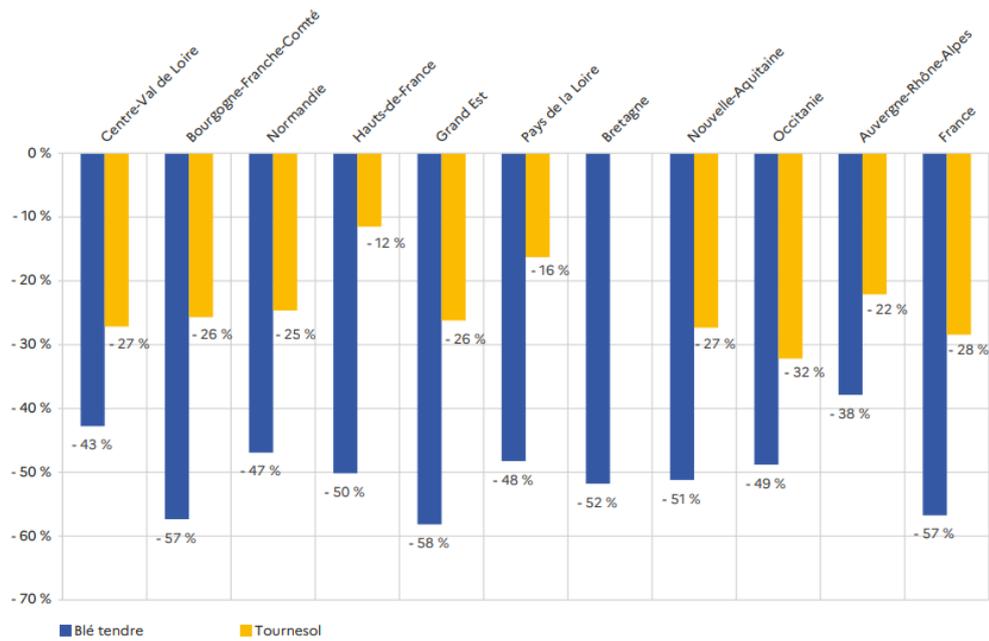
D'après Agreste (Agreste, 2023), les rendements en grandes cultures sont environ **moitié moins élevés en bio qu'en conventionnel pour les céréales à paille**, un tiers moins élevés pour le maïs grain et environ un quart moins élevés pour le soja et le tournesol (Figure 13).



Source : enquêtes Terres labourables 2018 à 2022
 Note de lecture : le rendement du maïs grain non irrigué a été inférieur de 35 % en culture biologique en 2021 et 2022 à celui du maïs grain irrigué en culture conventionnelle. L'écart est en moyenne de 37 % sur la période 2018-2022.

Figure 13 Écarts de rendements en grandes cultures (source : Agreste)

Ces écarts de rendements sont variables selon les régions, avec notamment -12% de rendement pour le tournesol en Hauts-de-France contre -32% en Occitanie. On voit également que certaines zones intermédiaires ont un différentiel de rendement plus important en blé tendre (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est) (Figure 14).



Source : enquête Terres labourables 2022
 Note de lecture : en Centre-Val de Loire, le rendement du blé tendre en agriculture biologique est inférieur de 43 % à celui du blé tendre en agriculture conventionnelle. L'écart est de 27 % pour le tournesol.

Figure 14 Écarts de rendements en blé tendre et tournesol en région

Toutefois, ces figures n'illustrent pas les différences de variabilité des rendements de l'agriculture de biologique par rapport à ceux de l'agriculture conventionnelle.

2.3.1.2 Productions animales

D'après l'observatoire INOSYS Réseau d'élevage, géré par l'Institut de l'élevage (IDELE) et les Chambres d'Agriculture, la productivité laitière par vache des exploitations biologiques de plaine ou de montagne est d'environ 5 500 à 6 000 L/vache laitière (VL)/an contre 7 500 à 8 000 L/VL/AN dans les systèmes conventionnels spécialisés, soit **environ ¼ de moins (Erreur ! Source du renvoi introuvable.)**.

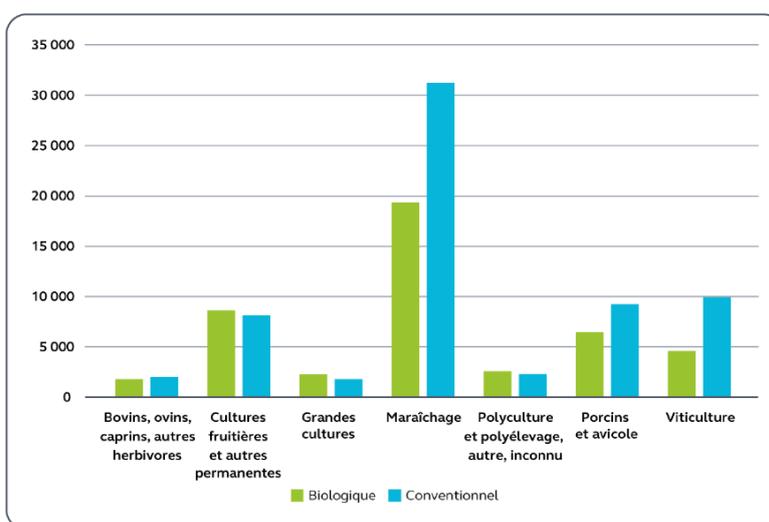
Tableau 6 Résultats de l'observatoire INOSYS en bovins laitiers

STRUCTURE DE L'EXPLOITATION	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE		RESULTATS ECONOMIQUES				COÛTS DE PRODUCTION	
	BL plaine spécialisés bio		BL plaine spécialisés conventionnels		BL montagne spécialisés bio		BL montagne spécialisés conventionnels (hors AOP)	
Critère	Moyenne	Evol. (%)	Moyenne	Evol. (%)	Moyenne	Evol. (%)	Moyenne	Evol. (%)
Nb d'exploitations analysées	53	40	94	81	25	19	63	54
Date début exercice	17/02	14/02	08/02	10/02	25/01	02/02	13/01	08/01
ATELIER BOVINS LAIT								
Nb de vaches laitières	87	5%	92	2%	54	3%	67	2%
Race principale PH [% élevages]	74%	0 pt	81%	0 pt	52%	0 pt	48%	0 pt
Lait produit / VL / an [litres]	5 554	-1%	7 997	-1%	5 977	-3%	7 475	-1%

D'après les experts interrogés (IDELE), les différences devraient être encore **moins marquées pour la production de bovins viande**, surtout dans un système naisseur, car la différence entre bio et conventionnel provient essentiellement de l'apport de concentrés, qui est très faible pour ces systèmes.

2.3.2 RESULTATS ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS EN BIO

La Cour des Comptes a analysé les données du réseau d'information comptable agricole (RICA) et de l'enquête sur la structure des exploitations comptables agricoles (ESEA) pour analyser les indicateurs économiques des exploitations en agriculture biologique. Cette analyse permet de **mieux comprendre les différences de modèle économique entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique**.



Source : Cour des comptes d'après Rica et Esea.

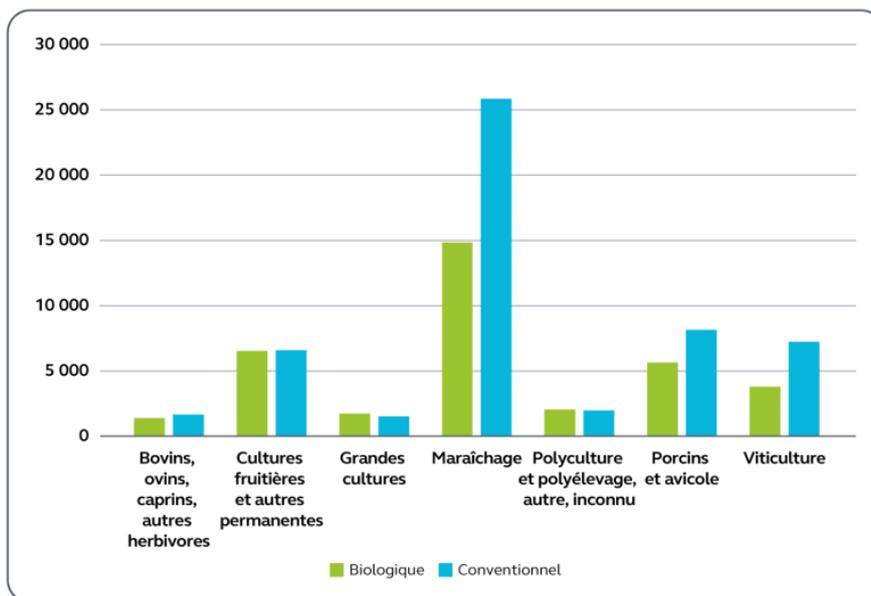
Note : L'horticulture étant non significative, il est fait le choix de ne pas la représenter.

Lecture : entre 2015 et 2019, le maraîchage bio a produit en moyenne 19 000 € par ha et par an, tandis que le maraîchage conventionnel en moyenne 31 000 €/ha/an.

Figure 15 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels des produits moyens (aides incluses) ramenés à la surface, 2015-2019, en euros

D'après la

Figure 15, **les produits moyens par hectare sont très inférieurs en bio** pour les productions maraîchères, porcines, avicoles et viticoles. Pour ces mêmes productions, les charges sont également très inférieures en bio. Pour les autres productions, les produits et charges sont proches (légèrement supérieurs en fruits, grandes cultures et polycultures, légèrement inférieurs en bovins, ovins, caprins).



Source : Cour des comptes d'après Rica et Esea.

Lecture : entre 2015 et 2019, le maraîchage bio a des charges moyennes à l'hectare de 15 000 €/an, contre 26 000 €/an pour le maraîchage conventionnel.

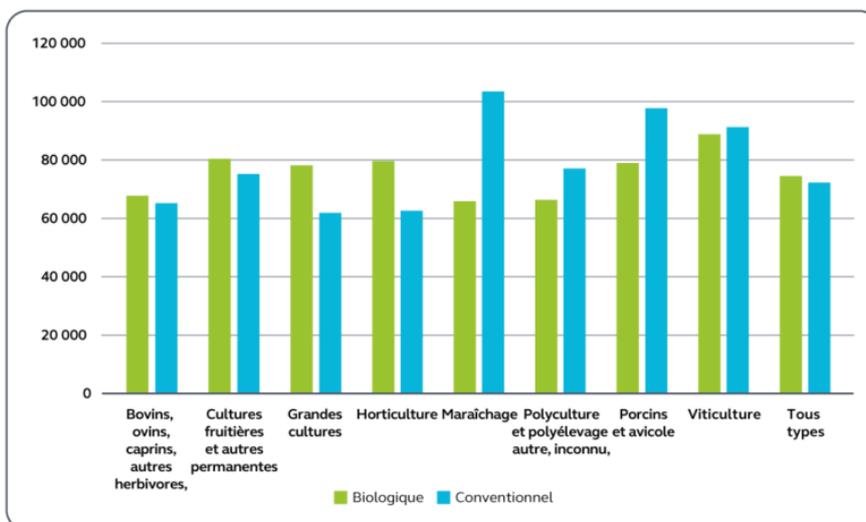
Figure 16 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels des charges totales ramenées à la surface, 2015-2019, en €

Les différences de charges observées en Figure 16 peuvent s'expliquer par le fait que les producteurs bio achètent en moyenne 66% d'intrants en de moins que les producteurs conventionnels et moitié moins d'aliments pour animaux.

En élevage ruminant, en cultures fruitières et en grandes cultures, **l'excédent brut d'exploitation (EBE) par exploitation**, aides comprises, est supérieur en bio et inférieur pour les autres productions (maraîchage, porcins, vins, polyculture) (Figure 17).

Ramené à l'unité de travail humain (UTH), les résultats entre bio et conventionnel sont contrastés entre productions. Ils sont comparables pour l'élevage de ruminants et les grandes cultures, supérieur pour la production de fruits et légumes, mais inférieur pour la viticulture et la polyculture élevage (Figure 18).

La Cour des Comptes formule l'hypothèse, après une analyse de diverses sources concernant les prix et les rendements, que le différentiel de prix entre agriculture biologique et conventionnelle compense les écarts de rendements en grandes cultures, fruits et maraîchages, ce qui ne serait pas le cas en viande et en lait.

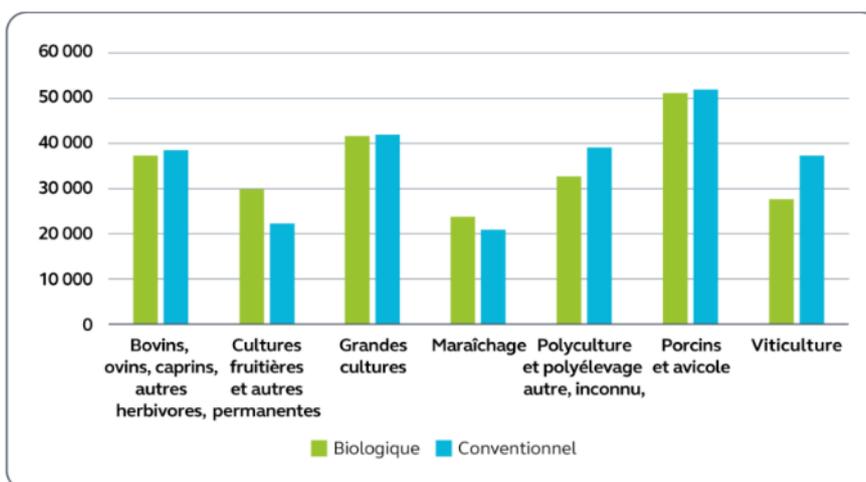


Source : Cour des comptes d'après Rica et Esea.

Note : L'horticulture étant non significative, il est fait le choix de ne pas la représenter

Lecture : entre 2015 et 2019, le maraîchage bio a un excédent brut d'exploitation (EBE) moyen par exploitation de 66 000 € par an, tandis que le maraîchage conventionnel a un EBE moyen de 104 000 € par an.

Figure 17 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels de l'excédent brut d'exploitation (par exploitation), en euros, sur la période 2015-2019



Source : Cour des comptes d'après Rica et Esea.

Lecture : L'EBE par unité de travail humain (UTH) s'élève en moyenne, entre 2015 et 2019, à 24 000 € par an en maraîchage bio, contre 21 000 € en maraîchage conventionnel.

Figure 18 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels de l'EBE par emploi, moyennes 2015-2019, en euros

Il est à noter que, les données utilisées sont celles des années 2015 à 2019, **avant le contexte inflationniste et le recul de la consommation de produits bio**, qui a commencé en 2021 voire 2020. Depuis cette période pour laquelle nous n'avons pas d'analyses à ce stade (il faudrait analyser surtout les comptes 2022), les modèles économiques ont fortement évolué, avec une baisse des prix des productions agricoles bio. L'année 2022 a été marquée par une sécheresse historique, par une forte augmentation du coût des intrants (énergie, engrais notamment) qui impactent les coûts de production en agriculture biologique et conventionnelle.

2.3.3 ÉVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS BIOLOGIQUES

2.3.3.1 Des produits bio généralement plus chers pour le consommateur

En 2022, l'écart entre produits bio et conventionnels est compris entre environ 20% pour le beurre, le lait et l'ultra-frais et 140% pour les huiles (Figure 19).

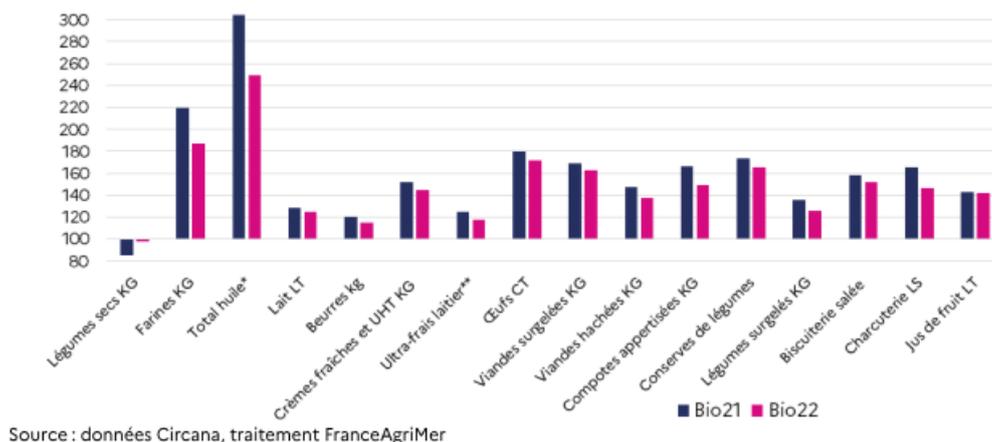


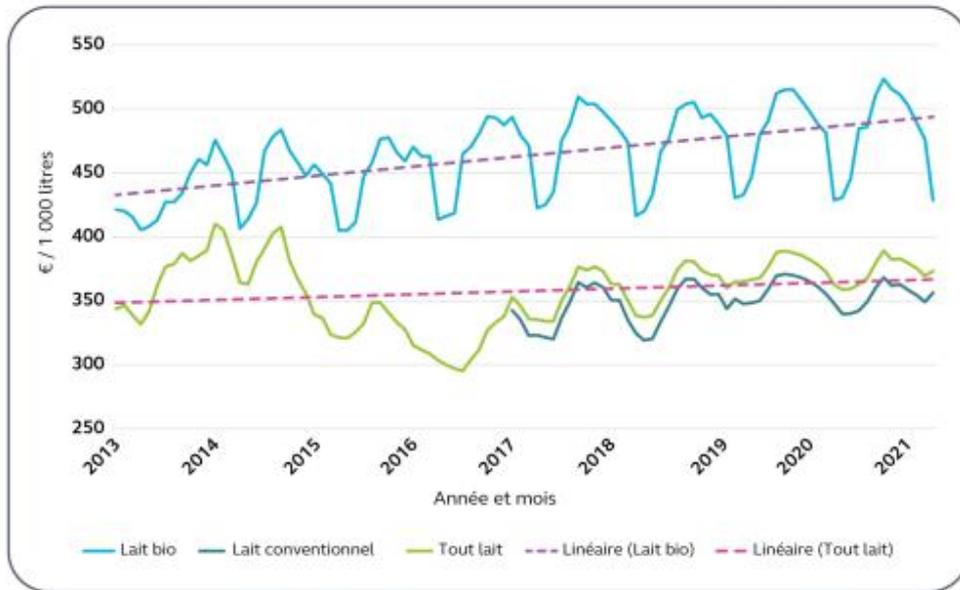
Figure 19 Écart de prix de vente au consommateur des principaux produits bio, entre 2021 et 2022, en base 100 (FranceAgriMer, L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022, 2023)

L'évolution des prix au détail ou en sortie d'exploitation est néanmoins complexe. Concernant le blé tendre, entre 2004 et 2022, les prix du blé tendre bio ont toujours été supérieurs à ceux du blé conventionnel (Figure 20). Les écarts ont beaucoup évolué au cours du temps. Le constat est similaire pour le prix du lait bio (Figure 21).



Figure 20 Évolution des cours du blé tendre bio et conventionnel

Ces écarts ont pu évoluer les dynamiques de conversion (ou de déconversion). Par exemple, on constate que **les crises du conventionnel** (crise laitière de 2015-2016 avec forte baisse de prix (Figure 21), crises des matières premières agricoles de 2009 et 2015 avec par exemple des baisses de cours du blé tendre (Figure 20) **peuvent inciter les conversions vers l'agriculture biologique** (IDELE 2020), **souvent perçue comme plus résistante aux à-coups** (notamment depuis 2008), **car moins reliée à des marchés internationaux**.



Source : enquête mensuelle laitière SSP/FAM. Si l'indicateur du prix du lait conventionnel ne débute qu'en 2017, on observe qu'il suit, un peu en deçà, l'évolution du prix moyen total du lait.

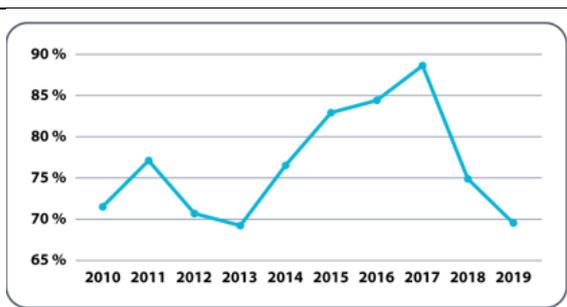
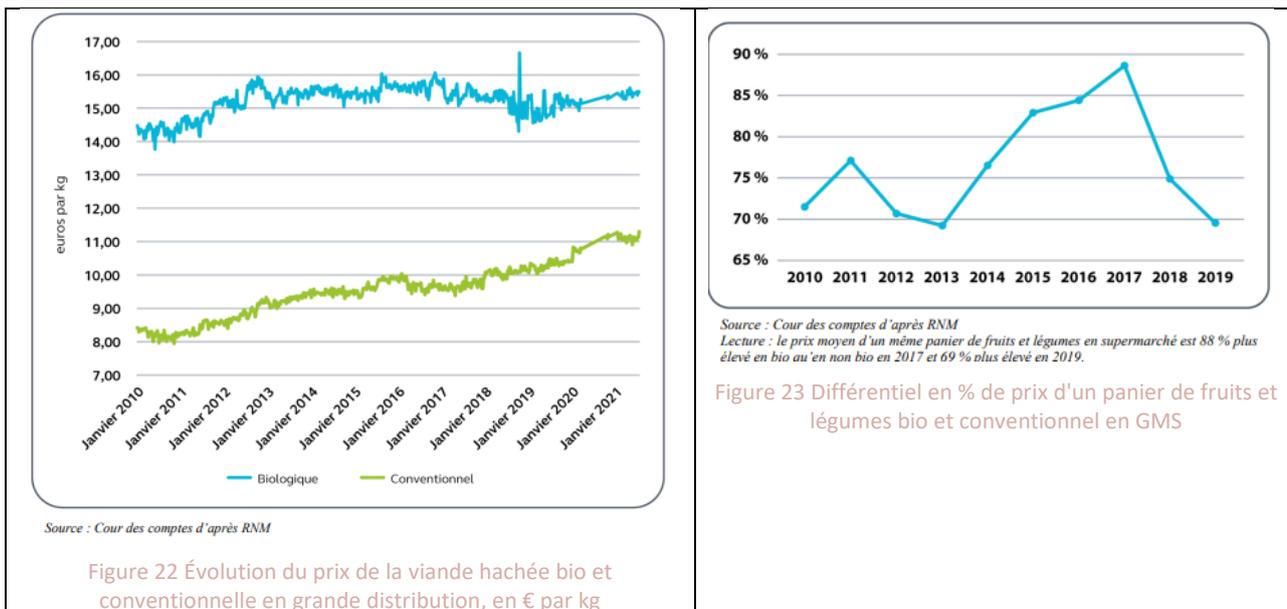
Figure 21 Évolution du prix du lait payé aux producteurs, en euros pour 1000 litres

2.3.3.2 Des dynamiques de prix différentes selon les produits

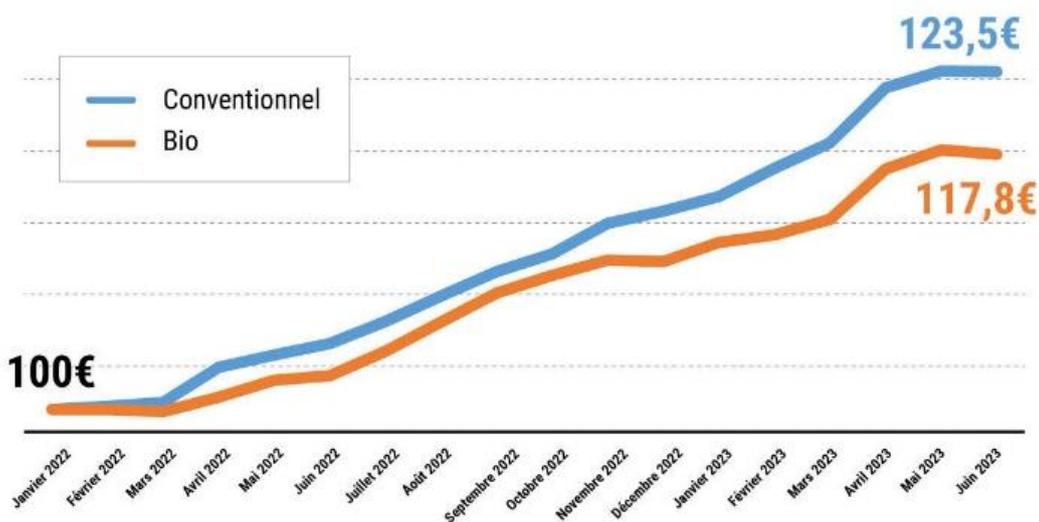
Les produits conventionnels et biologiques connaissent néanmoins des évolutions de prix différentes. Ainsi, si l'écart entre bio et conventionnel du panier de fruits et légumes (entre 2017 et 2019, Figure 23) ou celui de la viande hachée (entre 2010 et 2021, Figure 22) se sont réduits, l'écart entre le lait bio et le lait conventionnel (entre 2013 et 2021) semble s'agrandir. Les dynamiques de marchés semblent donc variées, volatiles et ont pu évoluer dans leurs tendances depuis la crise du bio démarrée en 2021.

Outre des écarts de coûts de production, d'après la Cour des Comptes, **l'écart de prix est également permis par un consentement à payer supérieur de la part du consommateur du fait d'attentes en matière de santé et d'environnement, ainsi que d'un marché dans lequel l'offre était inférieure à la demande**. Ce dernier élément n'est aujourd'hui plus vrai pour certains produits, notamment le lait bio en situation de crise de surproduction depuis 2020 (Cour des Comptes, 2022).

Par ailleurs, la crise inflationniste de 2022-2023 rappelle que le prix est un critère très fort dans le choix des produits alimentaires, notamment chez les ménages aux revenus les plus faibles (Cour des Comptes, 2022).



Cependant, ces écarts pourraient être amenés à évoluer avec dans un contexte où l'inflation qui touche plus particulièrement les produits conventionnels, comme le montre le graphique suivant. En effet, l'inflation des produits bio n'aurait été que de 5 à 6%, contre plus de 15% d'après Biocoop, cité par La Dépêche en novembre 2023⁸.



⁸La Dépêche, 2023, [DOSSIER. La filière bio, première victime de l'inflation.](#)

SYNTHÈSE

Les modes de production biologiques et conventionnels se caractérisent par des rendements et des structures de coûts de production différents. Les productions biologiques ont des rendements plus faibles, mais, généralement, des consommations d'intrants et donc des charges inférieures. Ces écarts de coûts de production, ainsi que le consentement à payer plus élevé du consommateur pour des produits bio, sont à l'origine de prix plus élevés pour l'agriculture biologique.

Toutefois, des écarts importants existent entre filières concernant les résultats économiques et les évolutions de prix. Ainsi, la Cour des Comptes estime dans son rapport de 2022 (Cour des Comptes, 2022) que le différentiel de prix permet de compenser l'écart de rendement en grandes cultures et en fruits et légumes, mais pas en viande et en lait.

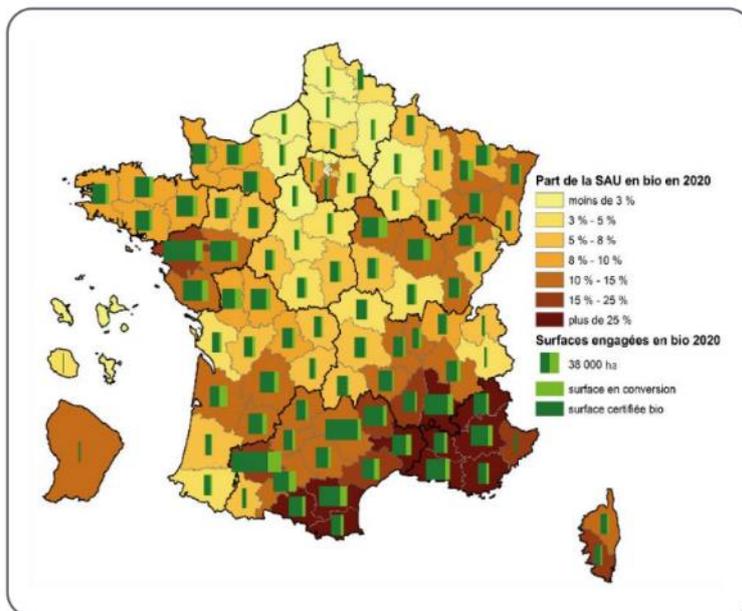
L'évolution du différentiel de prix semble avoir un impact fort sur les dynamiques de conversion, comme l'ont montré les vagues de conversion en filière lait après les crises de 2015-2016.

2.4 DYNAMIQUES OBSERVEES DES FILIERES BIOLOGIQUES

Cette partie interrogera les dynamiques récentes des filières bio et mettra en avant des facteurs d'évolution et enjeux qui les caractérisent.

2.4.1 REPARTITION DES SURFACES EN BIO

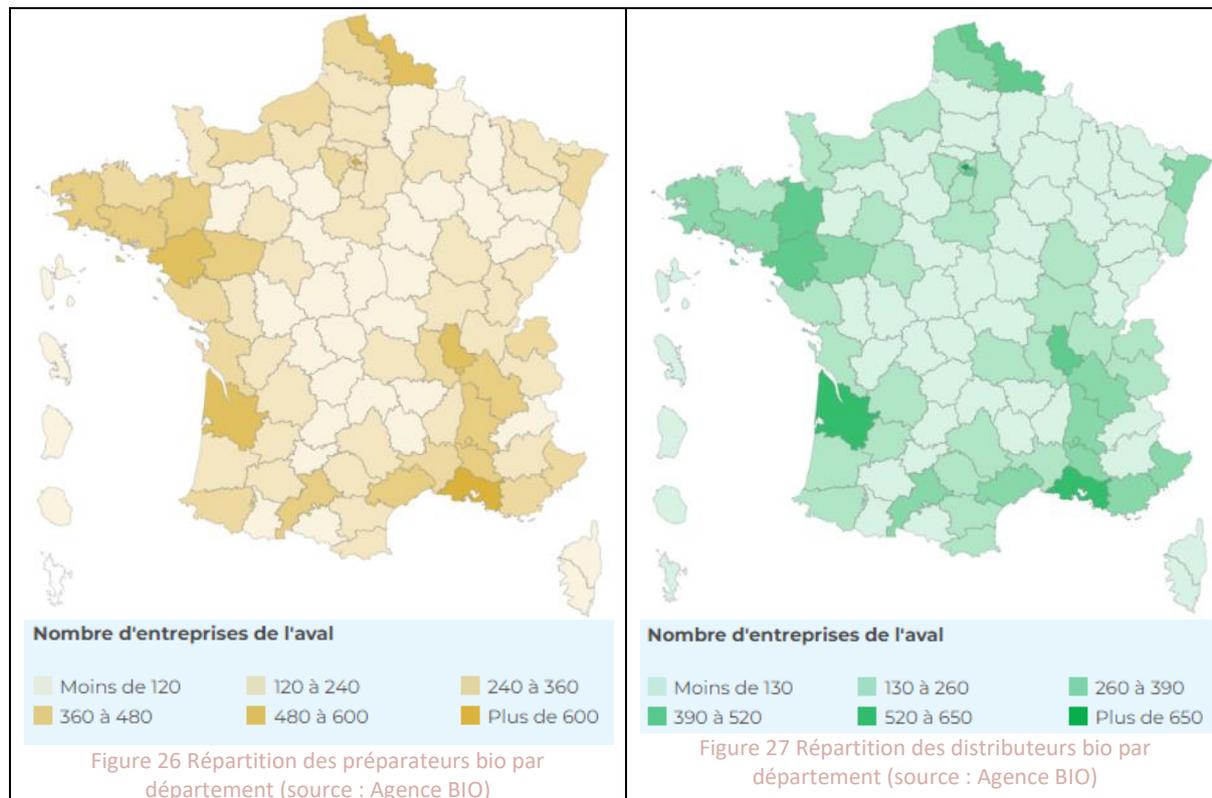
Le sud de la France se caractérise par une très forte part de la SAU en agriculture biologique, notamment sur le pourtour méditerranéen (Figure 25). Certains départements se distinguent aussi par une quantité élevée des surfaces en bio importantes, notamment le Gers, l'Aveyron, la Drôme ou encore la Loire-Atlantique.



Source : Agence Bio

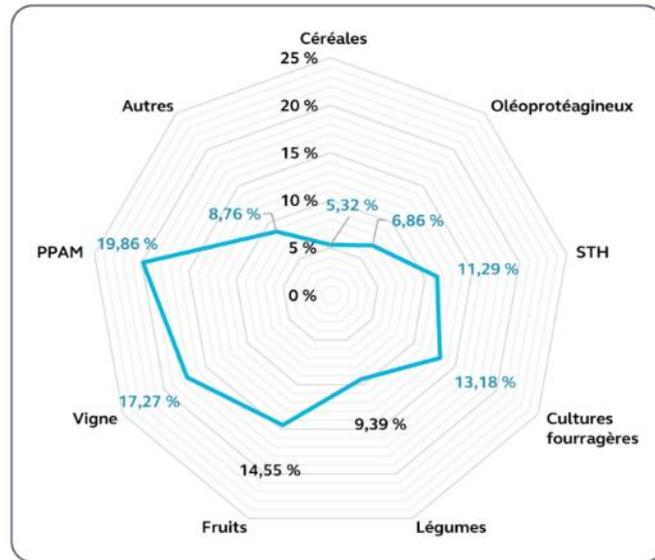
Figure 25 Répartition des surfaces en bio en 2020

Les entreprises de l'aval (préparation, distribution bio notamment) sont principalement situées à proximité des grandes métropoles (Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux...) (Figure 26, Figure 27).



D'après la Figure 28, **les fruits, la vigne, les cultures fourragères et les surfaces toujours en herbe** ont une part relativement élevée de surfaces en bio. Cela peut justifier la place importante du bio dans certaines régions d'élevage (Massif central, Bretagne, Alsace, Lorraine) et dans certaines régions viticoles (Gironde, sud de la France). Au contraire, le développement assez faible en Savoie et Haute-Savoie peut éventuellement être relié à la présence d'Appellations d'origine protégée (AOP) fortes et peu tournées vers l'agriculture biologique.

On pourrait également interroger le lien entre zones intermédiaires (zones à plus faibles rendements) et le développement de la bio. D'après Arvalis (entretien), l'agriculture biologique s'est davantage implantée dans les zones peu compétitives sur le marché conventionnel.



Source : Cour des comptes d'après Agence Bio

Figure 28 Part de la SAU en bio selon les productions en 2020

Par ailleurs, l'assolement bio se caractérise par une surreprésentation des surfaces et cultures fourragères (Erreur ! Source du renvoi introuvable.), du fait notamment du **fort développement de la filière lait bio** et d'une longueur plus importante des rotations (introduction de prairies temporaires ou de cultures plus variées).

Tableau 7 Composition de l'assolement national et de la SAU biologique par type de culture en 2020

Type de culture	Part de l'assolement national	Part de la SAU biologique
Grandes cultures	42 %	26 %
Surfaces et cultures fourragères	47 %	60 %
Légumes	2 %	2 %
Fruits	1 %	2 %
Vigne	3 %	5 %
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	< 1 %	< 1 %
Autres	5 %	5 %

Source : Cour des comptes d'après Agence Bio

2.4.2 DES EMPLOIS EN FORTE HAUSSE A L'AVAL DES FILIERES

Selon l'Agence BIO, en 2022, les 60 483 exploitations biologiques fermes employaient 144 000 emplois équivalent temps plein. D'après AND-International pour l'Agence BIO (Tableau 8), les emplois de l'aval (transformation, distribution) ont été multipliés par trois entre 2012 et 2021 pour atteindre 73 000 équivalents temps plein (ETP). La croissance s'est néanmoins réduite entre 2020 et 2021. Un peu plus de la moitié de ces emplois est situé dans la distribution généraliste ou spécialisée. Les emplois dans la

transformation ont été multipliés par 2,5, soit une augmentation un peu moins forte que la tendance globale.

Tableau 8 Emplois dans l'aval des filières bio

	EMPLOIS	2012	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 21 / 20
1	Emplois dans les industries de transformation alimentation humaine	9 700	12 350	14 514	17 400	20 011	22 750	24 789	2 039
2	Alimentation du bétail	140	188	216	230	250	262	265	3
3	Boulangerie Artisanale	nd	2 984	3 288	3 613	4 300	4 176	4 320	144
4	Commerce de détail spécialisé	8 400	15 300	17 300	18 000	19 400	20 100	20 500	400
5	GMS généralistes	5 737	9 930	11 432	14 522	17 300	21 355	20 949	- 406
6	Commerce de gros de F & L	607	1 200	1 350	1 550	1 700	1 780	1 730	- 50
7	Commerce de gros spécialisé bio	370	425	480	520	550	580	550	- 30
	TOTAL	24 954	42 377	48 581	55 835	63 511	71 003	73 103	2 100
	Croissance			6 204	7 255	7 676	7 492	2 100	
				15%	15%	14%	12%	3%	

Élaboration AND International pour Agence BIO
(*) Equivalent Temps plein

2.4.3 TYPES D'IMPLICATION DES TRANSFORMATEURS

Les entreprises les plus nombreuses sont **principalement des petites et moyennes entreprises (PME) spécialisées**, dont certaines sont engagées historiquement en bio. En 2023, d'après le SYNABIO (entretien), un projet de start-up alimentaire sur deux dans la transformation est pour des produits biologiques et 30 adhérents (sur 200) sont des « jeunes pousses » (moins de 5 ans et moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires). **Une partie de l'aval des filières bio est donc vulnérable aux retournements de marchés bio**, sans capacité de rebondir sur les marchés des produits conventionnels.

En 2021, parmi les cinq plus grandes entreprises commercialisant des produits bio, en termes de chiffre d'affaires, quatre sont des entreprises spécialisées (Figure 29). Les entreprises dont le chiffre d'affaires est souligné sont spécialisées en bio.



Figure 29 Chiffre d'affaires des plus grandes entreprises en bio, source LSA d'après NielsenIQ 2023

À côté de ces entreprises spécialisées les PME, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises mixtes (bio et non-bio) se sont développées ces quinze dernières années pour répondre à la demande croissante des distributeurs pour leurs marques propres ou pour décliner les marques nationales en bio.

Au niveau des **grandes entreprises qui peuvent avoir un fort effet d'entraînement** et disposent de capitaux pour se développer, certaines ont également été pionnières dans la bio. Certaines entreprises, comme Danone⁹, ont dédié la bio à une filiale spécifique (« Les prés rient bio »), quand **la plupart d'entre elles ont décliné leur offre traditionnelle**. Par exemple, Loué a développé sa filière bio en 1994. Fleury Michon a créé la première gamme de charcuterie bio en 2004. Plus globalement, **les très grandes entreprises ont été plutôt suiveuses**, avec un engagement plutôt tardif dans la filière (ex : Nestlé en 2017).

Quoi qu'il en soit, l'engagement de certains acteurs a permis parfois **l'instauration de contrats (parfois pluriannuels)** pour garantir des approvisionnements dans un contexte de pénurie d'offre.

Le tableau 9 cite quelques entreprises, sans vouloir être exhaustif.

⁹ À noter que Danone a exploité de 1987 à 2005, le yaourt de marque BIO mais non issu de l'agriculture biologique, contre la demande des professionnels.

Tableau 9 Exemples de stratégies d'entreprises de l'agroalimentaire

Entreprise	Description
<p>Écotone</p> 	<p>Groupe Écotone et sa filiale Bjorg Bonneterre et Compagnie, détentrice de multiples marques bio dont la <u>marque Bjorg</u>, lancée en 1988, première marque bio présente en grandes surfaces.</p> 
<p>Lactalis</p> 	<p><u>Lactalis</u> a accompagné ses premières conversions en 1993, avant les premières commercialisations en 1995. L'entreprise est leader du lait conditionné bio en 2023.</p>
<p>Danone, Les Prés Rient Bio</p> 	<p>Danone a développé son activité bio en France via la marque Les 2 vaches, créée en 2006 après l'acquisition de l'entreprise américaine Stonyfield Farm.</p> <p>En 2018, <u>Danone</u> développe lala bio dans ses marques : Alpro, Blédina notamment.</p>
<p>Olga (ex Triballat-Noyal)</p> 	<p>L'entreprise, créée en 1951, lance les premières collectes de lait biologique en 1975. Les premiers produits laitiers bio en grande surface sont commercialisés en 1995 sous la marque <u>Vrai</u>. Olga crée également la marque de produits à base de soja <u>Sojade</u>. Olga commercialise également des produits laitiers et végétaux sous d'autres marques non-bio.</p> 
<p>Fleury Michon</p> 	<p><u>Fleury Michon</u> a lancé sa première gamme de charcuterie bio en 2004 autour d'une centaine d'éleveurs. En 2018, l'entreprise s'est associée à Vallegrain pour créer un élevage de porc bio.</p>

En amont des transformateurs, il faut également citer le **rôle des metteurs en marché de la production agricole** (grossistes et coopératives) qui jouent un rôle structurant, que ce soit au niveau de la **collecte, de l'appui technique, mais aussi du pilotage de l'offre**.

Des **acteurs spécialisés** comme UNEBIO mais surtout BIOLAIT ont joué un rôle essentiel pour permettre la valorisation des productions animales partout sur le territoire, et assurer ainsi l'émergence de la production dans des zones de faible densité. Des coopératives comme AGRIBIO UNION, QUALISOL, BIOCER ou PROBIOLOR ont également contribué à une dynamique de production végétales bio sur leurs territoires respectifs.

Comme en grandes cultures, les coopératives, le négoce ou les grossistes polyvalents ont pu développer une activité bio spécifique pour répondre à une demande du terrain, du marché ou concrétiser une volonté politique.

2.4.4 ENGAGEMENT DES DISTRIBUTEURS

2.4.4.1 Les enseignes spécialisées

Sans dresser la liste de l'ensemble des enseignes, le tableau 10 reprend les principales (représentant 60 à 70% de l'ensemble des ventes des enseignes spécialisées).

Tableau 10 Descriptif des principales enseignes spécialisées en alimentation biologique

Enseigne	Modèle	Date de création	Nombre de magasins en 2022	Chiffre d'affaires (2022)
	Coopérative d'indépendants	1986	765	1,5 milliards d'euros ¹⁰
	Filiale de Casino	1973	280 magasins dont 60 franchisés	355 millions d'euros ¹¹
	Groupe familial et réseaux d'indépendants	1948	380 dont 250 franchisés	325 millions d'euros ¹²
	Filiale d'ITM (réseaux d'indépendants)	2012	200 magasins	140 millions d'euros
	Coopérative d'indépendants	1992	170 magasins	235 millions d'euros (2020)

Certaines enseignes (Biocoop, La Vie Claire notamment) ont un **historique important** et se sont développées progressivement avec la croissance du secteur. Certaines d'entre elles sont **actives dans la construction de filières**, notamment en fruits et légumes (notamment Biocoop dans le cadre de sa politique de commerce équitable).

À partir du milieu des années 2010, du fait d'une croissance importante de la bio, le nombre de magasins et d'enseignes augmente fortement. On assiste à une **course à l'implantation de nouveaux magasins**, mais aussi à l'émergence de nouvelles enseignes (ex : Nouveaux Robinsons). Les confinements de 2020 voient le marché de la bio progresser fortement (budget alimentaire pour la consommation à domicile augmenté chez les consommateurs et format de magasin adapté aux pratiques d'achat lors du confinement).

¹⁰ Circuit Bio, 2023, [Bilan 2022 : Biocoop annonce un chiffre d'affaires de près de 1,5 milliard d'euros.](#)

¹¹ Médiacom, 2023, A. ZEITOUN (Naturalia) : [«50% de notre chiffre d'affaires est réalisé par les produits bruts et très peu transformés»](#)

¹² Circuit Bio, 2023, [La Vie Claire annonce un chiffre d'affaires de près de 325 M€ en 2022.](#)

À partir du milieu de l'année 2021, les ventes commencent à fléchir et le nombre de nouvelles implantations ralentit. **Plusieurs acteurs du secteur sont en difficulté** à partir de 2022 (procédure de sauvegarde pour l'Eau Vive...), tandis que d'autres s'engagent dans une nouvelle stratégie (fin du tout bio chez Naturalia).

2.4.4.2 La grande distribution

Le rôle de la grande distribution généraliste a également été déterminant, mais il a été plus tardif que celui des magasins spécialisés. Des rayons de fruits et légumes bio ont été introduits dans les magasins Monoprix dès 1990, puis dans les magasins Casino et Carrefour en 1992, pour citer quelques implications précoces.

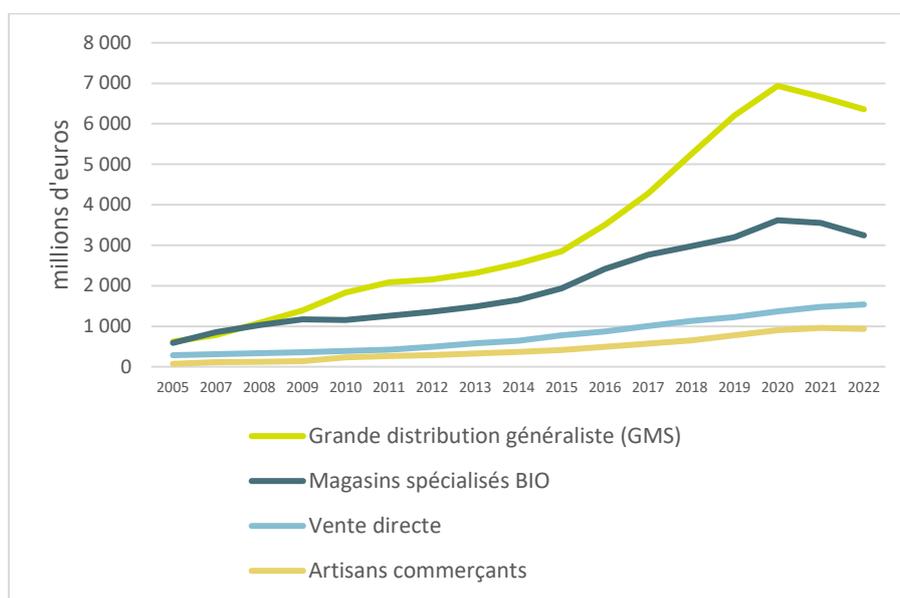


Figure 30 Évolution du chiffre d'affaires des produits bio par type de magasin en M€, CERESCO selon données Agence BIO

Alors que dans les années 2000, la distribution spécialisée est au même niveau que la grande distribution, cette dernière connaît une première vague de croissance jusqu'en 2010, y compris pendant la crise de 2008 (Figure 30). La fin des années 2010 est marquée par des essais de développement de la grande distribution d'enseignes spécialisées (Tableau 11), qui se soldent tous par des échecs (ex : Marché Bio de Leclerc). L'intégration d'enseignes existantes (Naturalia au sein de Monoprix, Bio c'bon et So.bio chez Carrefour...) semble être une autre stratégie qui a été déployée avec davantage de succès.

Entre 2015 et 2021, le marché bio connaît une nouvelle phase de forte croissance. En 2022, le chiffre d'affaires bio des grandes et moyennes surfaces (GMS) est deux fois plus élevé que celui des magasins spécialisés bio.

Durant cette période de forte croissance, la stratégie des GMS s'est en partie appuyée sur le bio comme « produit d'appel » ou comme marqueur des enseignes. Au-delà de cette volonté de dynamiser leur image et leur fréquentation en magasin, les GMS ont perçu également ces produits comme pouvant apporter de la marge, malgré des rotations plus faibles que les produits conventionnels (à dire d'experts). Cela s'est traduit par une **exposition accrue des produits bio en magasin** (dédiés ou non). Ce phénomène s'est étendu au **drive** qui s'est fortement développé sur la période, avec une consommation

de produits bio supérieure à la moyenne (liée notamment aux profils des consommateurs, avec une surreprésentation des familles ayant avec des enfants en bas âge).

Tableau 11 Exemple d'actions portées par la grande distribution dans le secteur de l'agriculture biologique

<i>Enseigne</i>	<i>Exemple de stratégie</i>
ANNEES 1990 : DES PIONNIERS	
Monoprix	Première chaîne généraliste à développer sa marque de distributeur bio
2008-2010 : POURSUITE DE LA CROISSANCE, STRATEGIES D'AGRESSIVITÉ SUR LES PRIX¹³	
Leclerc	2009 : Comparateur de prix « lebiomoincher.com »
Auchan	2010 : Le bio à 1 € 2012 : Ouverture de magasins spécialisés « Cœur de Nature », désormais fermés
Carrefour	Fonds d'aide aux conversions (2010)
2016-2021 : CROISSANCE DU MARCHÉ, DES ESSAIS DE RESEAUX SPECIALISES	
Hard discount	2016 : Création de corners bio chez Lidl et Aldi ¹⁴
Auchan	2017 : création d'un magasin « Auchan Bio », après les essais d'enseigne spécialisée « Cœur de Nature » ¹⁵ , disparition de ces magasins en 2022 ¹⁶
Carrefour	2017 : développement d'une enseigne Carrefour bio avec un objectif de 150 magasins en 2021 ¹⁷ 2021 : arrêt de cette enseigne au profit des enseignes So.Bio et Bio c'Bon ¹⁸ et So.bio, rachetées par Carrefour respectivement en 2020 et en 2018 et en 2020
Leclerc	2018 : Création d'un supermarché bio « Le marché bio » - fermeture en 2022

Comme évoqué précédemment, alors que la croissance s'essouffle en 2021, le nombre de références bio tend à diminuer et les enseignes procèdent à une **forte rationalisation de l'offre**. La réduction de l'exposition des produits bio accélère ainsi leur déconsommation.

SYNTHÈSE

L'émergence du marché de l'agriculture biologique a été permis par la mise en place d'un réseau de distribution spécialisé, qui s'est développé et dont les enseignes phares existent encore. Le nombre de magasins a fortement augmenté jusqu'en 2021.

La grande distribution s'est également emparée du bio, dès les années 90. Les enseignes ont déployé des stratégies commerciales variées afin de mettre en avant des produits bio, parfois à bas prix, qui étaient alors vecteurs de croissance. Dès la fin des années 2000, la GMS est devenue le principal circuit d'achat des produits biologiques. Les distributeurs comme Carrefour ou Les Mousquetaires ont également absorbé des enseignes de distribution spécialisée. **La période 2015-2020 a été particulièrement « faste »**, avec une volonté communicative des enseignes d'investir dans le bio. Toutefois, la crise inflationniste débutée en 2021 a engendré un changement de stratégie des

¹³ Les Echos, 2010, [Produits bio : les grandes enseignes de la distribution déclarent la guerre des prix.](#)

¹⁴ Linéaires, 2016, [Lidl et Aldi développent leur offre bio.](#)

¹⁵ Linéaires, 2017, [Après Cœur de Nature, un premier magasin Auchan Bio.](#)

¹⁶ Linéaires, 2022, [Cœur de Nature \(Auchan\) a disparu.](#)

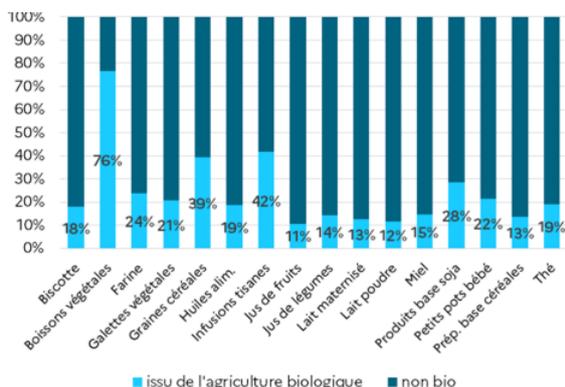
¹⁷ Toute la franchise, 2017, [Carrefour met le turbo sur le bio : objectif 150 Carrefour Bio en 2021.](#)

¹⁸ Linéaires, 2021, [L'enseigne Carrefour Bio en voie de disparition.](#)

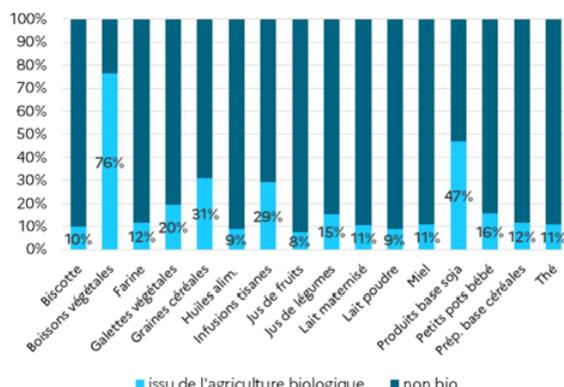
distributeurs et notamment une forte rationalisation de l'offre, qui pourrait contrarier un redémarrage de la consommation de produits biologiques.

2.4.5 LE DIFFERENTIEL DE DYNAMIQUE DES PRINCIPALES FILIERES

Les graphiques suivants (figure 31) montrent la situation contrastée qui existe entre les différents types de produits bio. Au-delà de cette situation statique, **de fortes différences de dynamique peuvent être constatées**, non seulement en fonction des comportements spécifiques des consommateurs de produits bio, mais aussi en fonction de facteurs différents d'une filière alimentaire à l'autre.



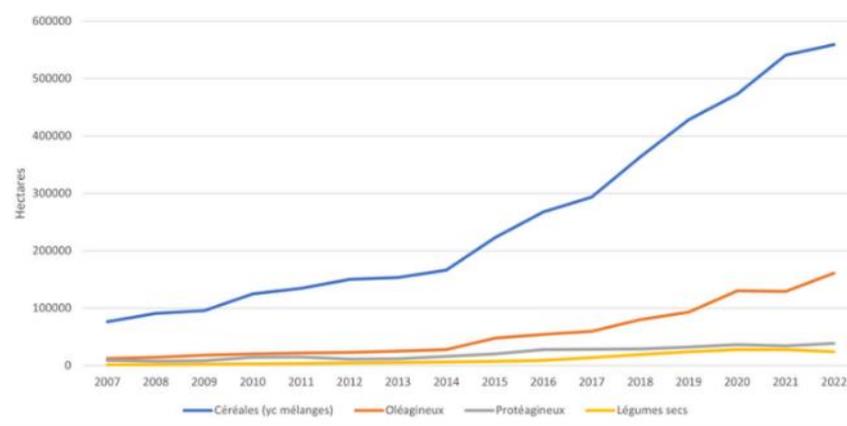
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Figure 31 Part des sommes dépensées et des volumes achetés en bio, moyennes 2017-2020, Issu de FranceAgriMer (2023)

En 2020, 5,32% des surfaces de céréales et 6,86% des surfaces d'oléoprotéagineux sont en agriculture biologique. Cela représente un peu plus de 600 000 ha en 2020, dont environ 480 000 ha de céréales (Figure 32).



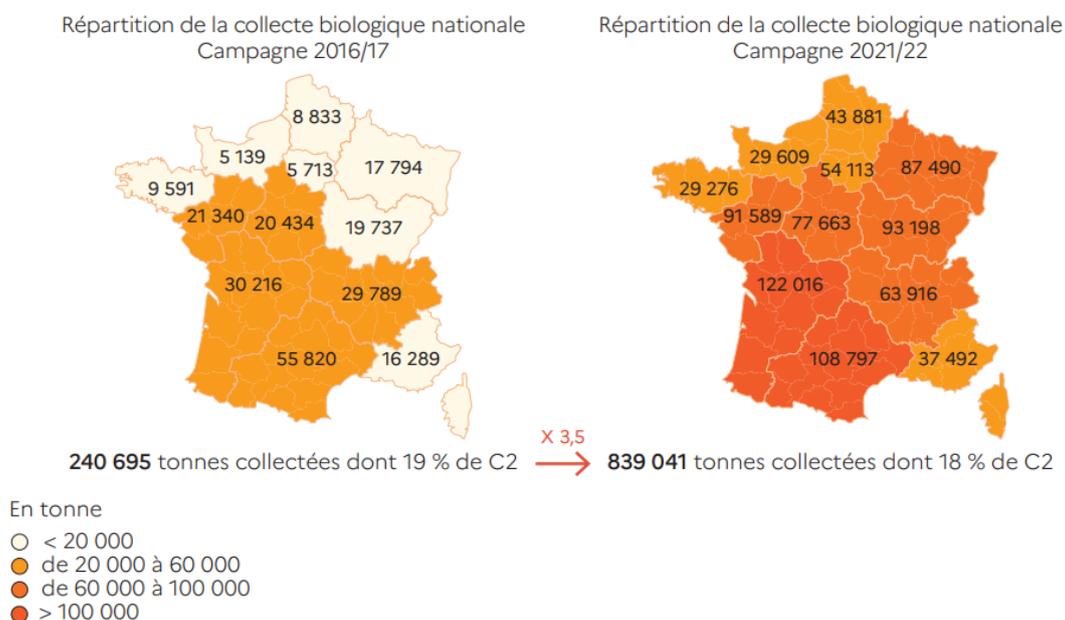
Source : Aaence Bio

Figure 32 Évolution des surfaces de grandes cultures bio

La collecte de la campagne 2021/22 s'est élevée à 839 041 tonnes, soit cinq fois plus qu'en 2016/17. Le blé tendre est la principale céréale collectée, suivi du maïs, du triticale et de l'orge. 42% des volumes collectés pour ces quatre céréales sont utilisés en alimentation animale. La meunerie représente 27%

des débouchés des céréales bio. Les principales utilisations sont la boulangerie artisanale et les fournitures de GMS (64% des farines bio). En outre, depuis 2021, la France est autonome en blé tendre bio et **se développe à l'export**, pour pallier l'absence de marché suffisant en France et les manques dans les pays voisins, ce qui implique d'être actif dans la recherche de marchés extérieurs pour éventuellement parer les problèmes conjoncturels du marché intérieur.

Les principales régions productrices de céréales biologiques sont la Nouvelle Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, la Bourgogne-Franche-Comté et les Pays- de- la- Loire (Figure 33). Ces **quatre régions réalisent la moitié des tonnages collectés**. Les céréales se sont développées dans le Sud-ouest car cette région était moins compétitive sur le marché conventionnel que les bassins du Nord de la France. En outre, la présence d'acteurs de collecte spécialisés a pu favoriser le développement de ce type production.



Note de lecture : « C2 » signifie « deuxième année de conversion »

Figure 33 Répartition géographique de la collecte de céréales bio, FranceAgriMer, Fiche filière céréales bio, 2023

On trouve 84 coopératives et 197 négociants collectant des céréales biologiques. Il s'agit principalement de collecteurs mixtes dont la majorité des volumes collectés est issu de l'agriculture conventionnelle et voire majoritairement en conventionnel.

Par ailleurs, les céréales et oléoprotéagineux bio se distinguent des cultures conventionnelles par une **part importante de cultures associées**¹⁹. Les silos et outils de tri doivent ainsi être adaptés et équipés pour assurer la traçabilité et trouver des débouchés à ces productions. Ainsi, en plus des principales productions (blé, maïs, triticale, orge), il existe de **nombreuses filières de niche** (sarrasin, épeautre...) qui **peuvent être rapidement saturées voire déstabilisées** en fonction de l'équilibre offre/demande.

¹⁹ Implantation de deux espèces différentes au sein de la même parcelle agricole.

Les grandes cultures font face à plusieurs enjeux, notamment :

- Poursuivre la structuration des filières pour l'ensemble des cultures de la rotation ;
- Trouver des débouchés à l'export (blé tendre), ce qui peut exposer la filière à la volatilité des cours internationaux ;
- Assurer le développement du marché de la meunerie bio ;
- Maintenir le débouché en alimentation animale, dans des contextes de filières compliqués en porc et volaille de chair notamment, dont les parts de marché restent très faibles (cf. parties suivantes).

2.4.5.1 Filière fruits et légumes

Les producteurs de fruits et légumes bio

Les surfaces en fruits et légumes bio ont fortement augmenté jusqu'en 2021, avant de stagner entre 2021 et 2022, signe du démarrage de la crise du bio et du contexte d'inflation alimentaire très élevée. Le nombre de producteurs semble poursuivre sa hausse en 2022 (figure 34).

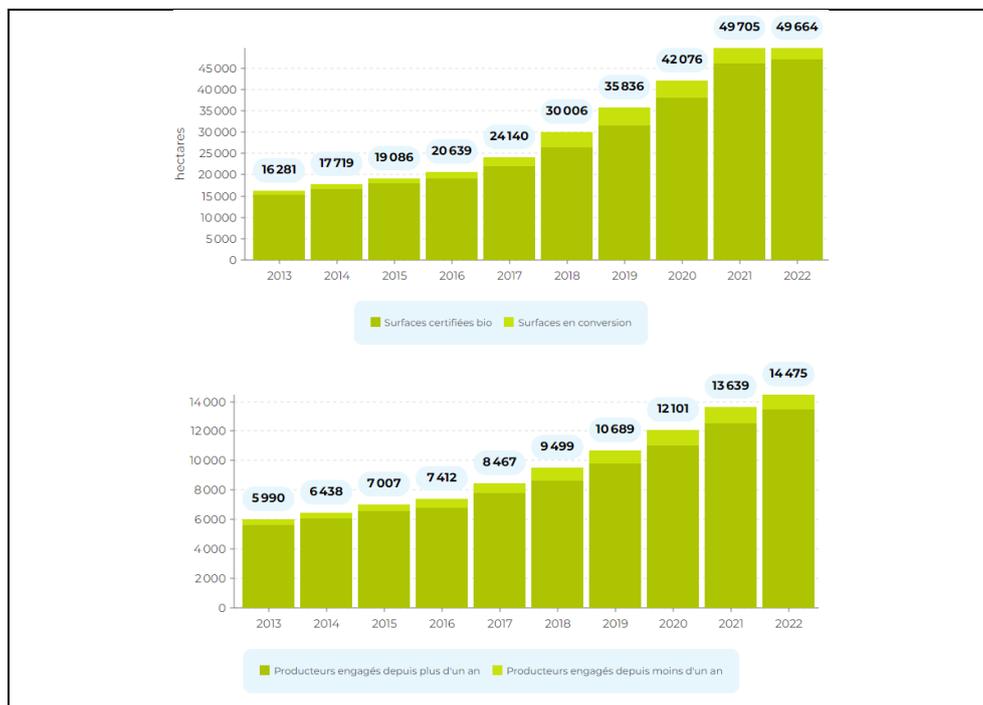
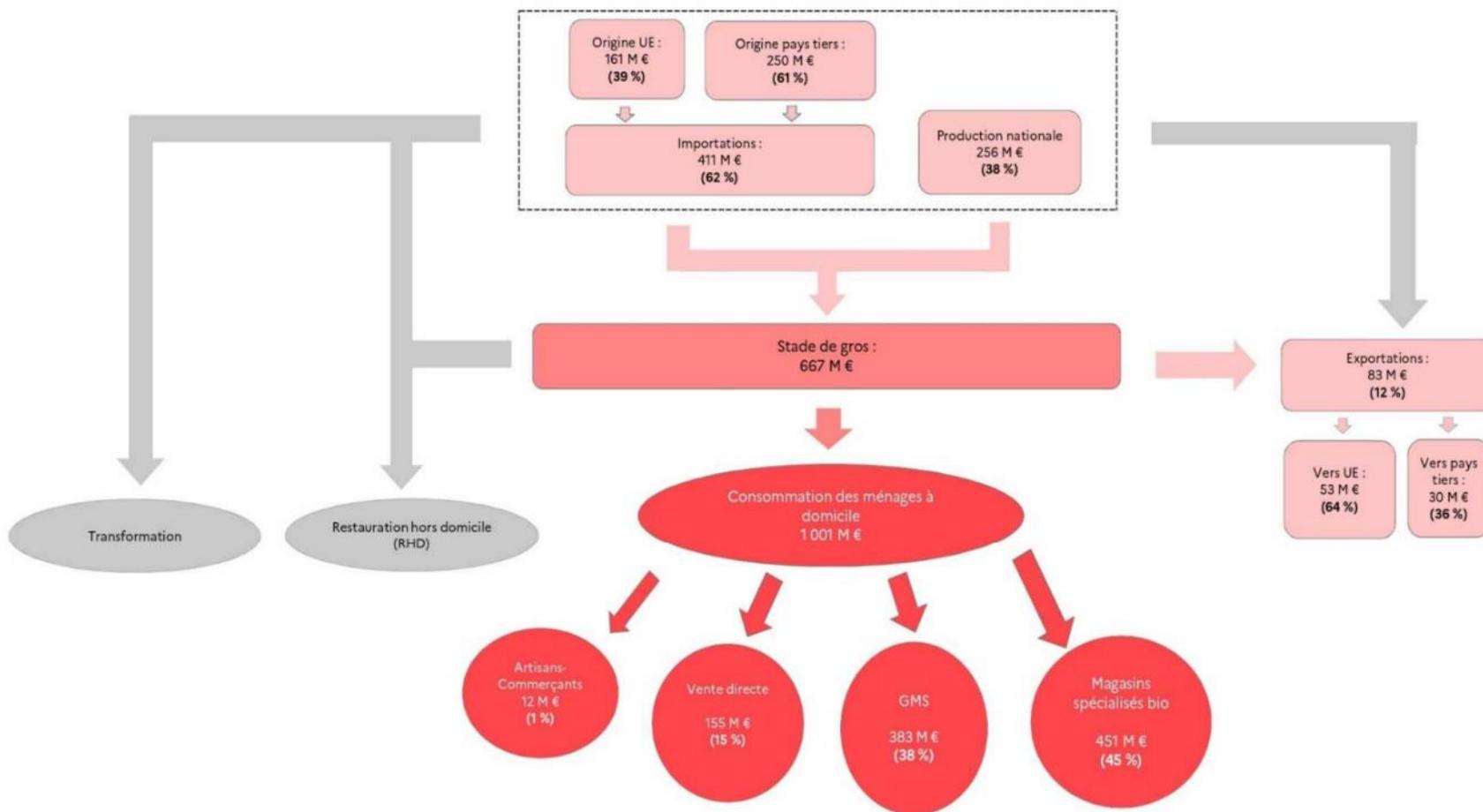


Figure 34 Surfaces et producteurs de fruits et légumes bio (source : Agence BIO)

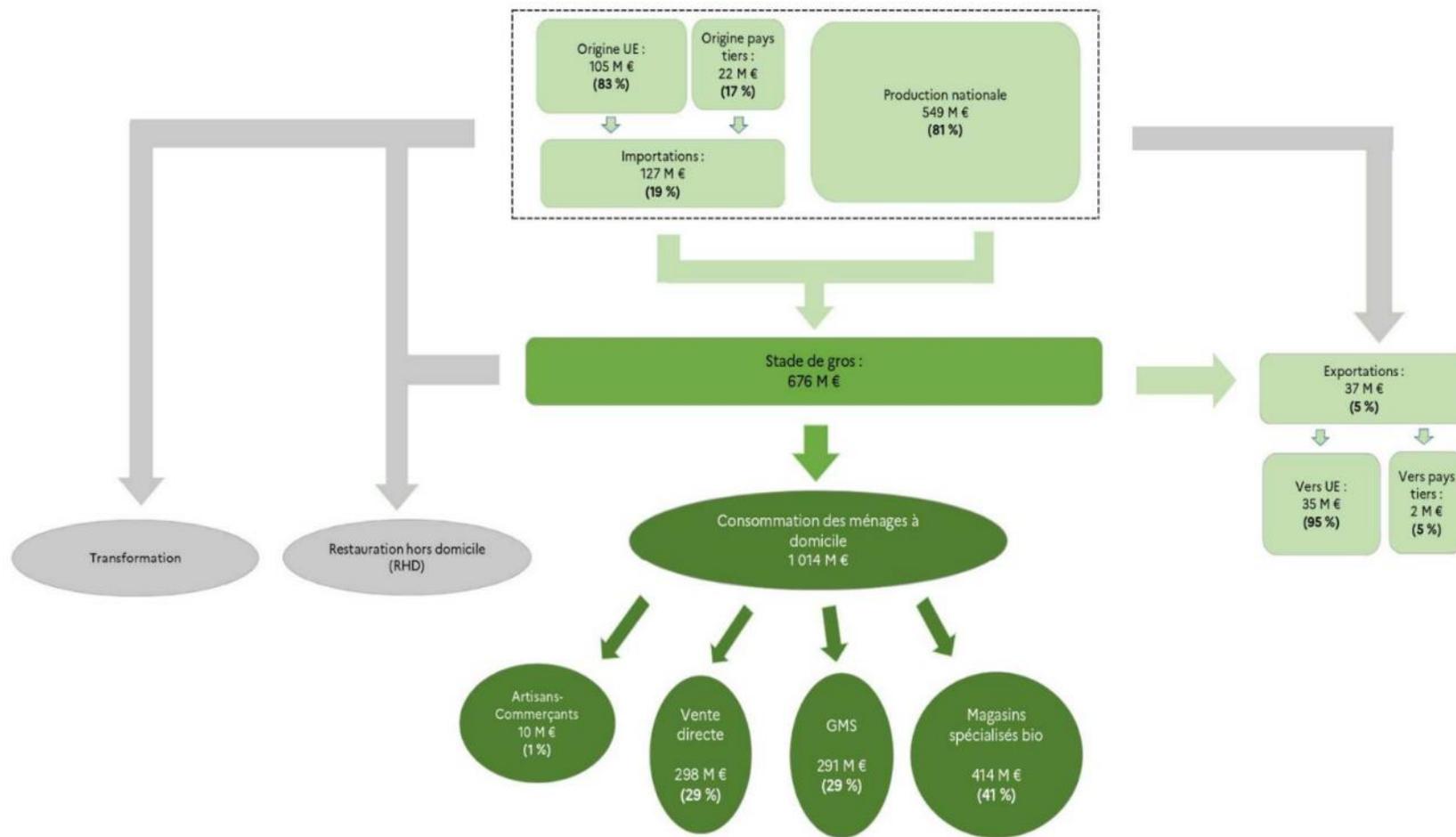
Schéma de la distribution des fruits et légumes bio

La consommation des ménages pour le bio représente environ un milliard d'euros de fruits et un milliard d'euros de légumes. La distribution spécialisée représente 45% du marché des fruits bio et 41% du marché des légumes, contre respectivement 38% et 29% pour la GMS. **La vente directe représente une part importante des ventes avec 29% de part de marché en légumes et 15% pour les fruits** (contre 8% pour l'ensemble des fruits et légumes, CTIFL 2020, Figures 35 et 36). En valeur, **62% des fruits au stade grossiste sont issus de l'importation**, principalement des pays tiers contre **seulement 19% des légumes** (FranceAgriMer, 2023). Le poids de ces importations sont plus faibles que pour l'ensemble des fruits et légumes (bio et conventionnels) sur l'année 2021 (source INSEE et Douanes).



Sources : AND-International pour l'Agence BIO
 (*): fruits exotiques inclus (bananes, agrumes, mangues, avocats principalement)

Figure 35 Schéma de la distribution des fruits en 2021 (source : rapport OFPM 2023)

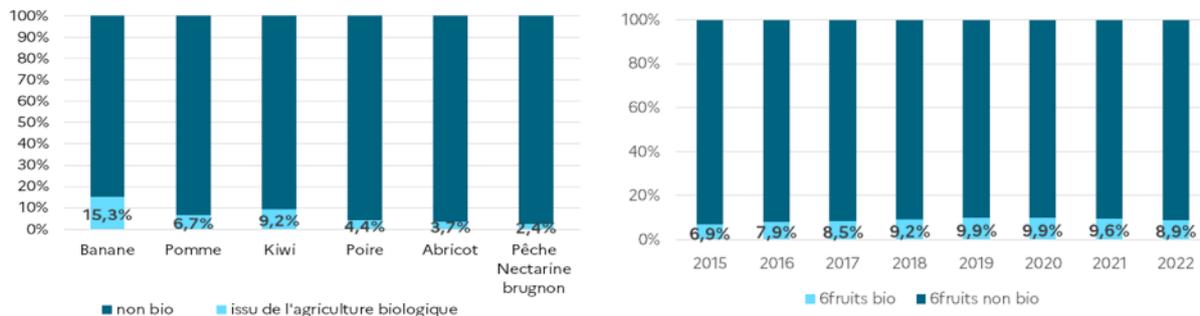


Sources : AND-International pour l'Agence BIO

Figure 36 Schéma de la distribution des légumes en 2021 (source : rapport OFPM 2023)

Une consommation en baisse

La part de marché des six principaux fruits consommés (banane, pomme, kiwi, poire, abricot, pêche) a atteint un pic en 2020 à 9,9% des volumes, avant d'amorcer une baisse (Figure 37).

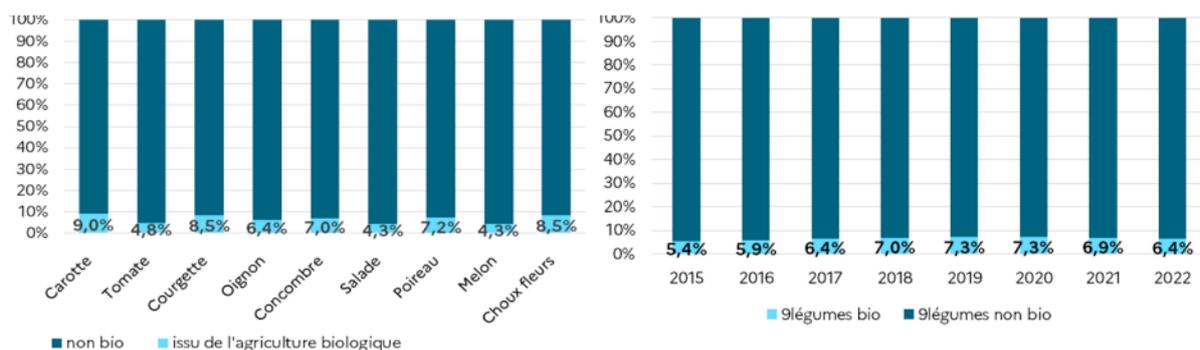


Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Figure 37 Parts de marché en volume des principaux fruits consommés en bio, FranceAgriMer 2023

La part de marché des légumes bio est également en baisse depuis 2020, à un peu plus de 6% en 2022 après un pic à 7,3% atteint en 2021 (Figure 38).

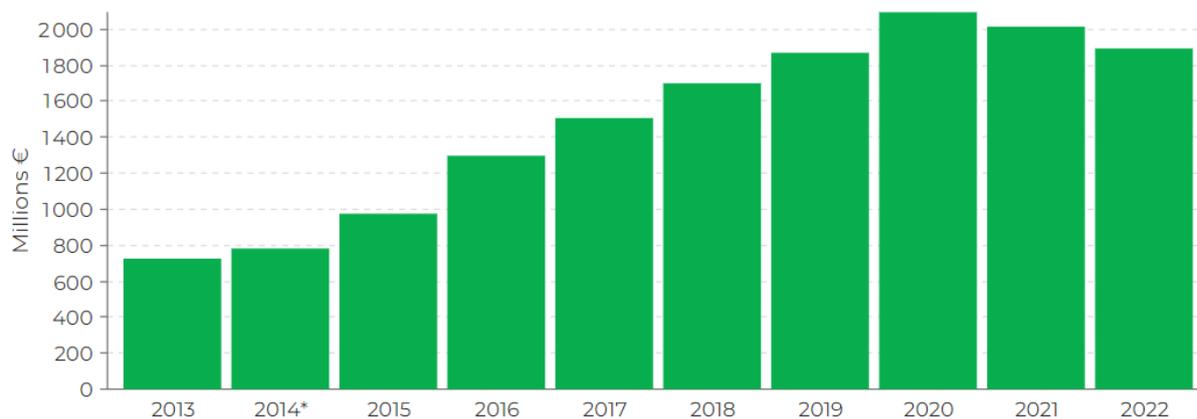


Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Figure 38 Parts de marché en volume des principaux légumes consommés en bio, FranceAgriMer 2023

Les achats de fruits et légumes, en valeur, sont également en baisse depuis 2020 (Figure 39).



* Achats hors taxes évalués par enquête auprès des fournisseurs et des acheteurs, depuis 2014 en restauration commerciale et depuis 2009 en restauration collective.

Sources : Agence BIO / ANDI

Figure 39 Évolution des achats de fruits et légumes

Les prix ont connu des évolutions différentes selon les produits (tableau 12). Les prix des légumes bio ont moins augmenté, en pourcentage, que les prix des légumes conventionnels, alors que l'inverse s'est produit pour les fruits avec une légère hausse des prix des fruits bio (+ 0,5 %) contre une légère baisse du prix des fruits conventionnels (- 0,1 %). La pomme a même vu ses prix baisser en bio et non-bio.

Tableau 12 Évolution des prix des fruits et légumes entre 2021 et 2022, FranceAgriMer 2023

Inflation sur les fruits et légumes bio et conventionnel en 2022

Produits	Évolution 2022/2021 Prix moyen d'achat	
	Bio	Conventionnel
Total Fruits	+ 0,5 % (stable)	- 0,1 % (stable)
Total Légumes	+ 3 %	+ 6 %
Tomate	+ 2 %	+ 7 %
Carotte	- 4 %	- 2 %
Courgette	+ 15 %	+ 23 %
Banane	+ 5 %	+ 2 %
Pomme	- 2 %	- 6 %
Kiwi	+ 3 %	+ 6 %

Sources : Kantar Worldpanel, FranceAgriMer

SYNTHÈSE

Les fruits et légumes bio restent des produits phare de l'offre en agriculture biologique. Leur développement a suivi la montée en puissance de la consommation, puis son recul depuis 2021, avec un poids important de la vente directe. Ce développement s'est appuyé sur une offre de producteurs diversifiés, notamment en proximité des bassins de consommation, mais aussi sur des producteurs spécialisés. Actuellement, la filière doit relever plusieurs défis :

- Pouvoir offrir des produits se substituant à l'importation, avec une concurrence vive à l'échelle de l'Union européenne (UE) ;

- Développer des offres adaptées à certains marchés (comme la RHD collective), bien que ces segments soient moins rémunérateurs ;
- Structurer des producteurs en filière longue, notamment pour la transformation, alors que la vente directe reste un canal important (notamment en légumes).

2.4.5.2 Filière bovin lait

Développement de la filière : une croissance par à-coups

La filière lait a connu une **première vague de conversions à la fin des années 90** avec l'apparition des CTE qui s'est arrêtée à la suppression de ces dispositifs (en 2002). Une **nouvelle hausse démarre à la fin des années 2000**, suite à une crise du marché laitier conventionnel (effondrement des prix agricoles en 2009, grève du lait...). Les crises de la filière laitière conventionnelle encouragent de nombreuses conversions, avant de ralentir jusqu'en 2016. (IDELE, 2020).

Une **nouvelle crise du marché du lait en 2014** (fin des quotas laitiers, embargo russe), accompagnée d'aides à la conversion incitatives dans la PAC 2014-2020, enclenche une nouvelle vague de conversions à partir de 2017. La collecte de lait biologique reprend alors avec une très forte croissance.

La collecte laitière biologique est dominée par **quatre opérateurs**, qui réalisent 73% des volumes (figure 40): Biolait (Groupement d'intérêt économique (GIE) puis société par actions simplifiées (SAS) depuis 2006), Lactalis, SODIAAL et Eurial-Agrial (Agrobio Bretagne, 2021). Outre Biolait, les acteurs historiques présents dans le secteur de la transformation tels que Les Prés Rient Bio (Danone) ou Olga (ex-Triballat Noyal) représentent des volumes de collecte moindres.

La coopérative SODIAAL a été très active lors de la vague de conversions entre 2015 et 2018. La collecte bio est passée de 50 millions de litres en 2015 à 140 millions de litres en 2018 et à 200 millions de litres en 2020. Le groupe a notamment développé une offre bio via ses marques Candia, Entremont, ses laits infantiles bio à destination du grand export. A cette période, le groupe s'est vu confier la production du beurre bio « C'est qui le patron ». Les régions ciblées lors du plan de conversion de SODIAAL étaient la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Massif-Central. Ainsi, **SODIAAL et Biolait ont absorbé 64% des volumes nationaux supplémentaires produits entre 2015 et 2018.**

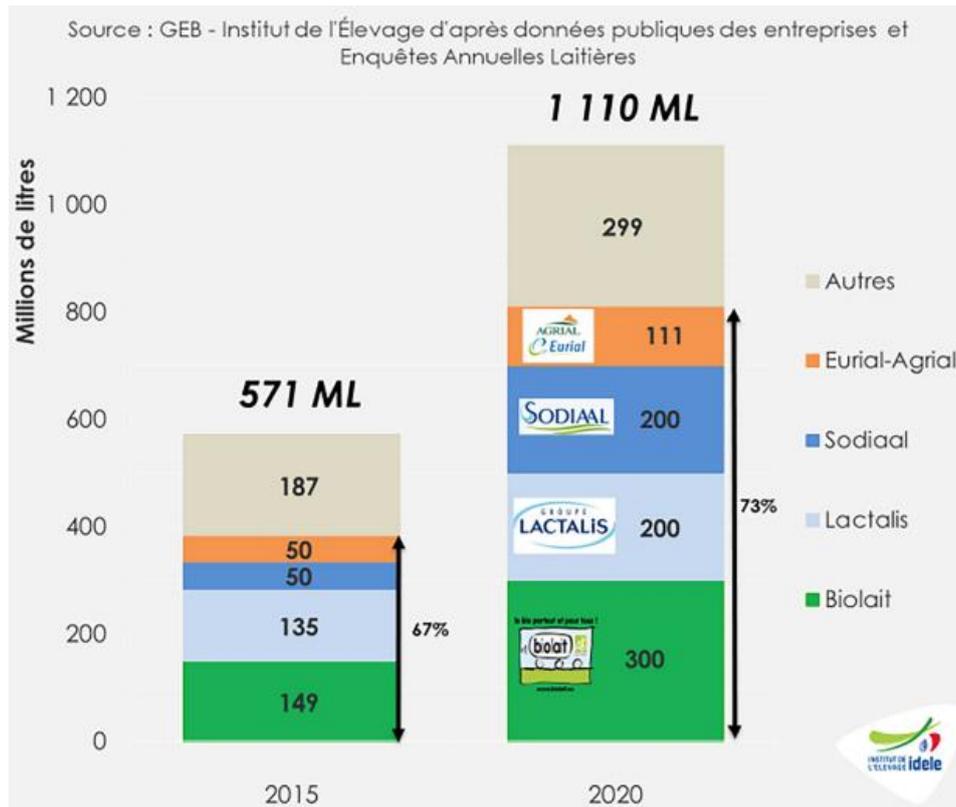


Figure 40 Répartition de la collecte entre les principaux collecteurs de lait bio, entre 2015 et 2019

Lactalis a également accompagné des conversions entre 2015 et 2018. L'entreprise est leader du marché du lait liquide bio avec 36% de parts de marché, devant SODIAAL (Candia) (FranceAgriMer, 2019). Les **marques de distributeur** occupent également une grande part de l'offre proposée au consommateur, avec une fabrication par la Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) et des accords tripartites avec Biolait. La coopérative Agrial, quant à elle, a lancé un plan de conversion en 2018.

Néanmoins, **dès 2021, les principaux collecteurs (Lactalis, SODIAAL, Agrial) ont mis un coup d'arrêt aux conversions** du fait du début de la crise du lait bio (figure 41). La collecte semble atteindre un plateau en 2021 et les prix du lait conventionnel a fortement augmenté pour se rapprocher de celui du lait biologique, voire le dépasser en 2022. Cette situation a entraîné une surproduction du secteur, avec un déclassement important du lait bio (jusqu'à 30% des volumes de lait bio commercialisés en conventionnel pour certains opérateurs).

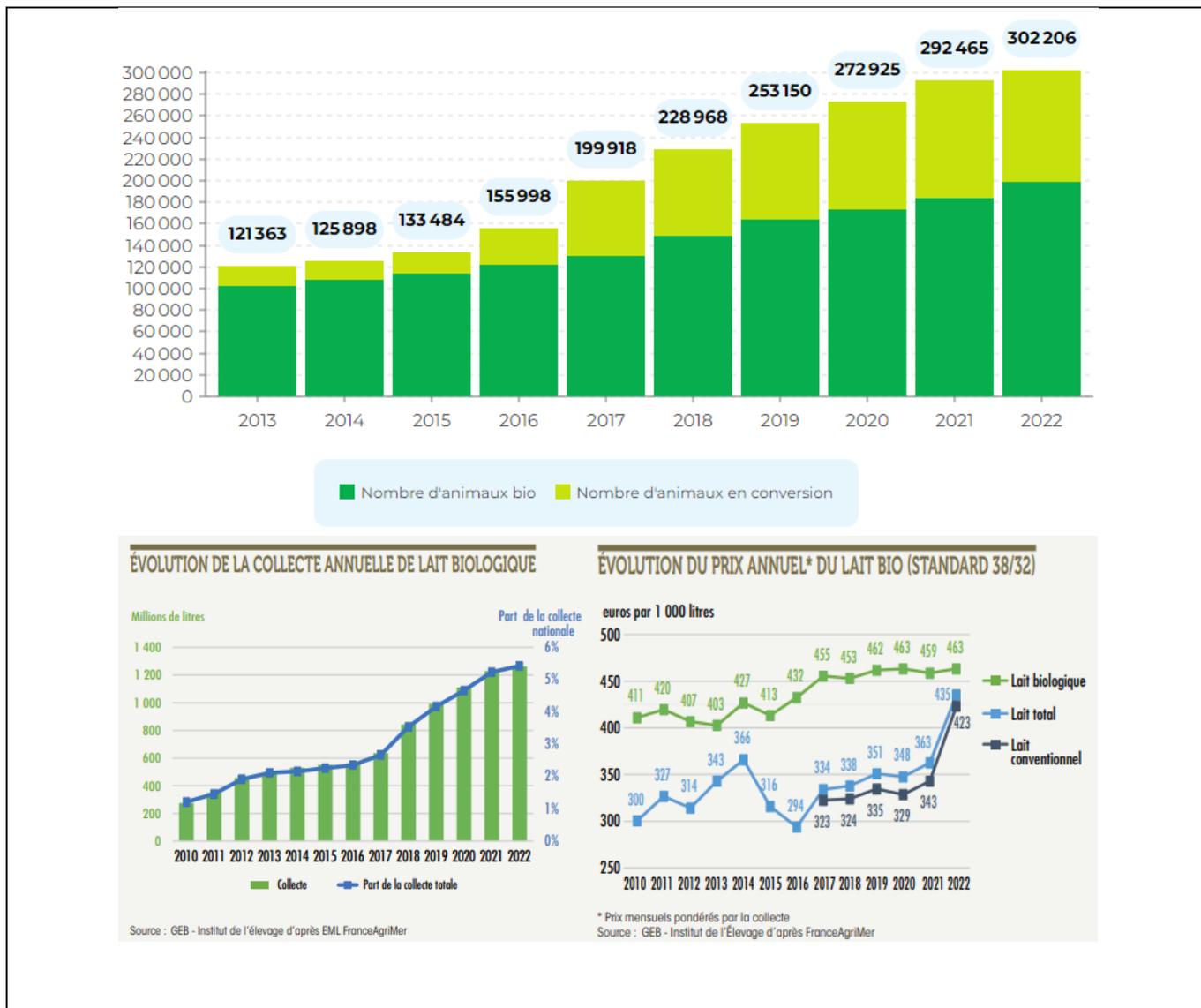
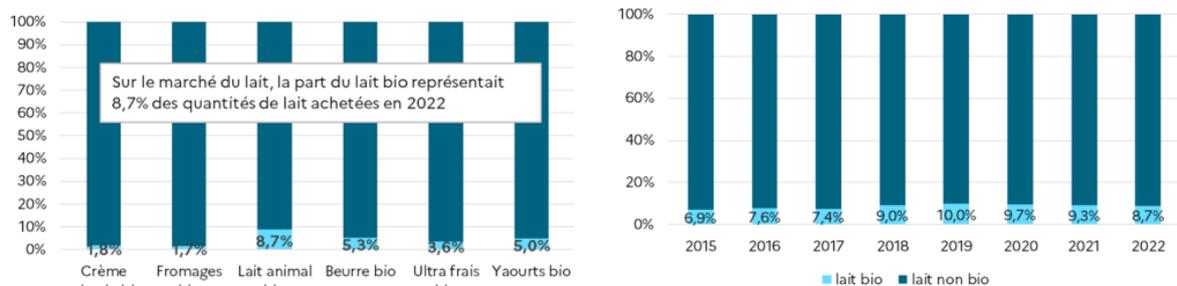


Figure 41 Évolution du cheptel (haut, source : Agence BIO), de la collecte et du prix du lait bio (bas, source : IDELE)

Le lait de consommation bio est le produit laitier le plus consommé, devant le beurre et les yaourts bio. La part de marché en volume du lait bio a connu un pic en 2019 à 10% (Figure 42), avant d'enclencher une baisse pour atteindre 8,7% en 2022. (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023)

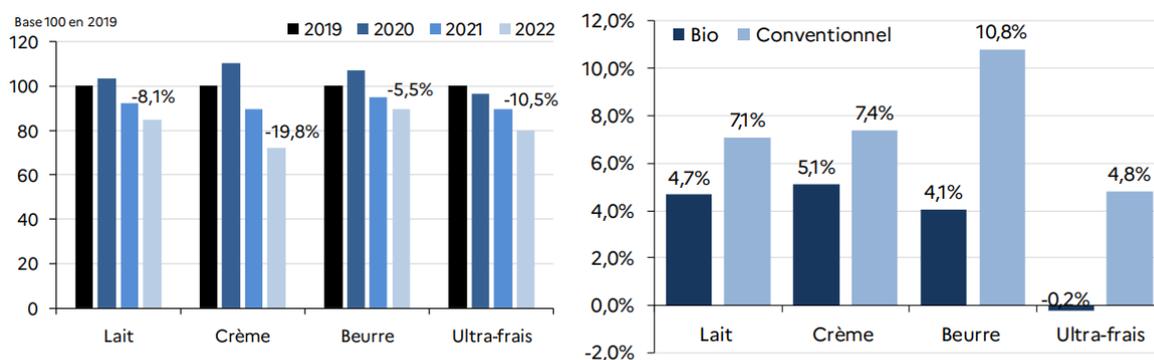


Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 04/2023) Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 04/2023)

Figure 42 Parts de marché des produits laitiers (gauche) et du lait (droite), FranceAgriMer 2023

On peut noter la **faible part de marché des fromages bio**, qui pourrait s'expliquer en partie par la **place historique des produits sous AOP et indication géographique protégée (IGP)** dans la consommation.

Après des années de hausse, **la consommation d'une grande partie des produits laitiers bio est en forte baisse depuis 2020** (figure 43). Ce recul s'inscrit dans une tendance plus globale de baisse de consommation des produits laitiers, avec une meilleure résistance des fromages (baisse progressive de la fréquence du petit-déjeuner, moment phare de consommation du lait liquide, simplification des repas, concurrence des alternatives végétales...). Il est néanmoins beaucoup plus marqué pour les produits bio.



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Figure 43 Évolution des quantités achetées (gauche) et des prix (droite) depuis 2019, FranceAgriMer 2023

Pour le lait de consommation, **le poids de la grande distribution est déterminant** (figure 44).

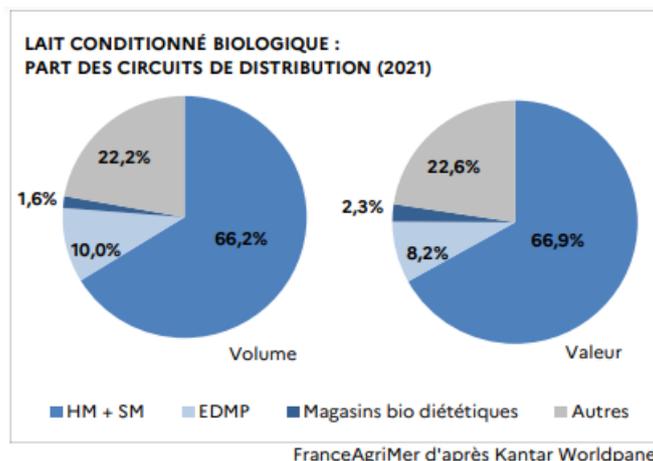


Figure 44 Répartition des circuits de distribution pour le lait conditionné, FranceAgriMer 2023

Caractéristiques des exploitations laitières bio

L'étude de FranceAgriMer réalisée en 2019 sur la structure des exploitations laitières montre que les exploitations en agriculture biologique sont de plus petites dimensions que la moyenne (figure 45). Ainsi, 65% des exploitations livraient moins de 300 000 litres contre alors que cela concerne seulement

40% de l'ensemble des livreurs laitiers (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023).

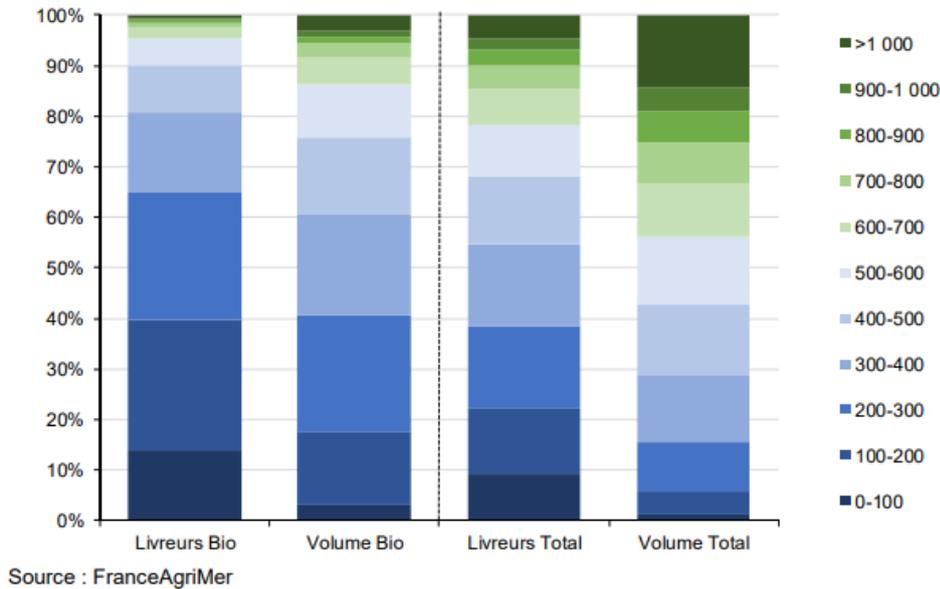


Figure 45 Répartition des livreurs bio par classe de livraison en 2017-2018, en milliers de litres, FranceAgriMer 2019

Par ailleurs, l'écart de productivité entre producteurs bio et producteurs conventionnels s'accroît, du fait notamment d'une productivité par animal moindre et d'élevages plus extensifs, plus herbagers et moins utilisateurs d'aliments concentrés (IDELE, 2020) (Figure 46).

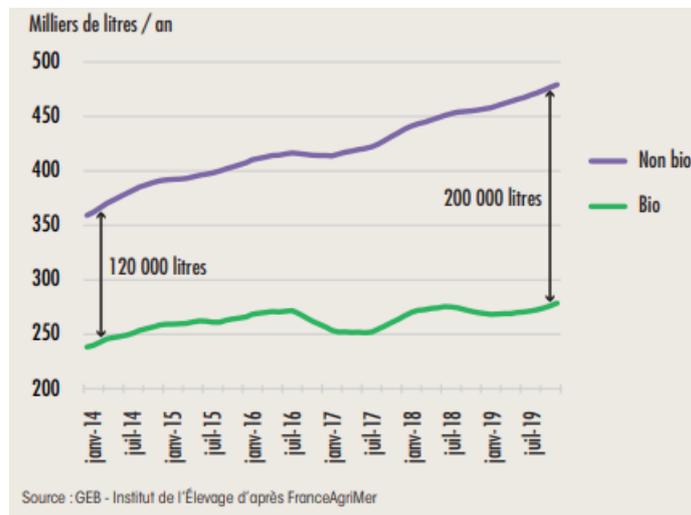
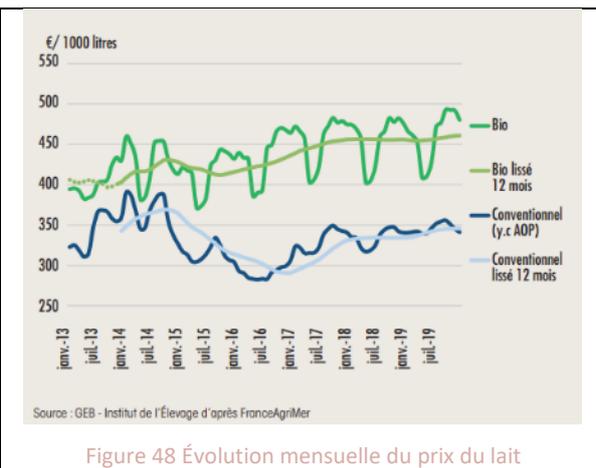
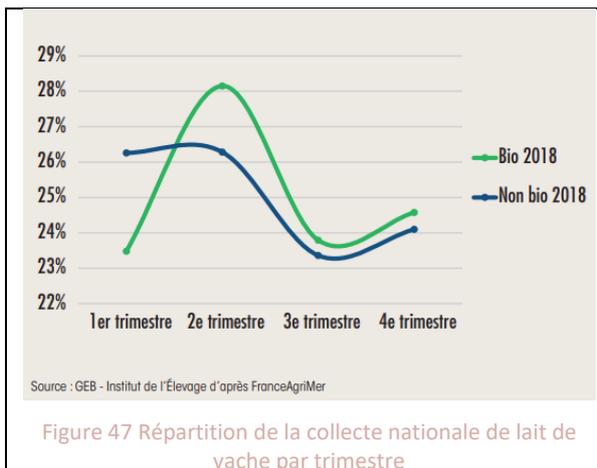


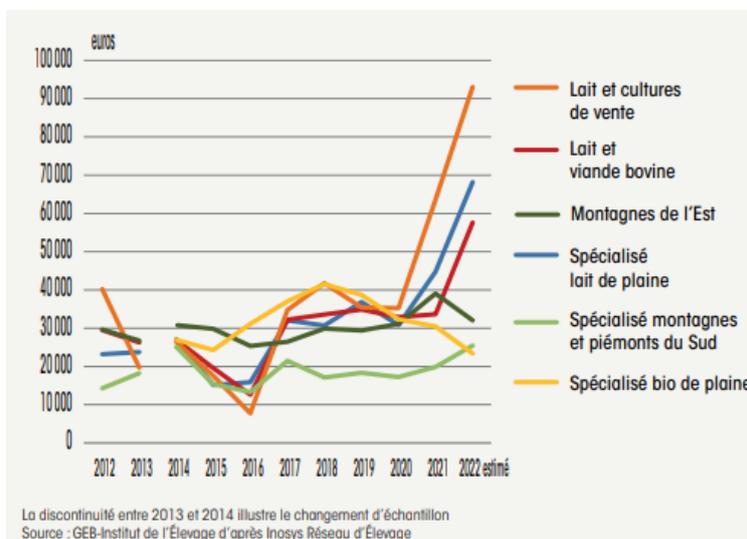
Figure 46 Évolution des livraisons moyennes par exploitation

Cette caractéristique davantage herbagère des exploitations bio se traduit également par une **plus grande saisonnalité de la collecte** et donc des prix, avec des périodes (printemps) où le déclassement du lait bio atteint un est maximum (figures 47 et 48).



Alors que le résultat par unité de main d’œuvre (UMO) des systèmes laitiers spécialisés bio de plaine était en hausse jusqu’en 2018 et supérieur aux autres systèmes, la tendance s’est inversée avant de devenir le système le moins rémunérateur en 2022. **Cette baisse est due à une baisse des cours du lait bio (crise de surproduction laitière depuis 2020) et à la sécheresse**, qui a mis en difficulté les systèmes basés sur le pâturage et les cultures fourragères, majoritaires en bio. La production laitière et les prix ont baissé parfois fortement. (IDELE, 2023).

Au contraire, les systèmes conventionnels « lait et culture de vente », « lait et viande bovine » et « spécialisé lait de plaine » ont connu une très forte augmentation de leur résultat par UMO depuis 2020 (Figure 49).



SYNTHÈSE

Le lait bio est devenu une référence socle dans le rayon lait de consommation. La filière doit cependant faire face à plusieurs problématiques :

- Les déséquilibres offre/demande qui persistent ;

- Au niveau de la consommation, la concurrence d'alternatives végétales, des fromages AOP, d'ultra-frais à base de lait de brebis, la diminution des achats de lait au global, avec la moindre prise du petit-déjeuner dans la population ;
- La saisonnalité et la sensibilité plus forte de la production aux aléas climatiques.

En revanche, le différentiel d'itinéraires techniques entre productions bio et conventionnelle en système herbager reste assez faible et pourrait permettre d'offrir un lait bio avec un différentiel de prix assez réduit.

2.4.5.3 Filière bovin viande

Le nombre d'éleveurs bio s'est fortement accru entre 2015 et 2019, avant de stagner (Figure 50). Le cheptel allaitant bio suit la même évolution. Les systèmes d'exploitation bio sont principalement des systèmes herbagers, avec plusieurs enjeux, notamment **l'engraissement des animaux**, avec un risque d'avoir des carcasses vendues en filières conventionnelles et des **difficultés pour valoriser la voie mâle** (broutards qui ne sont pas valorisés en bio).

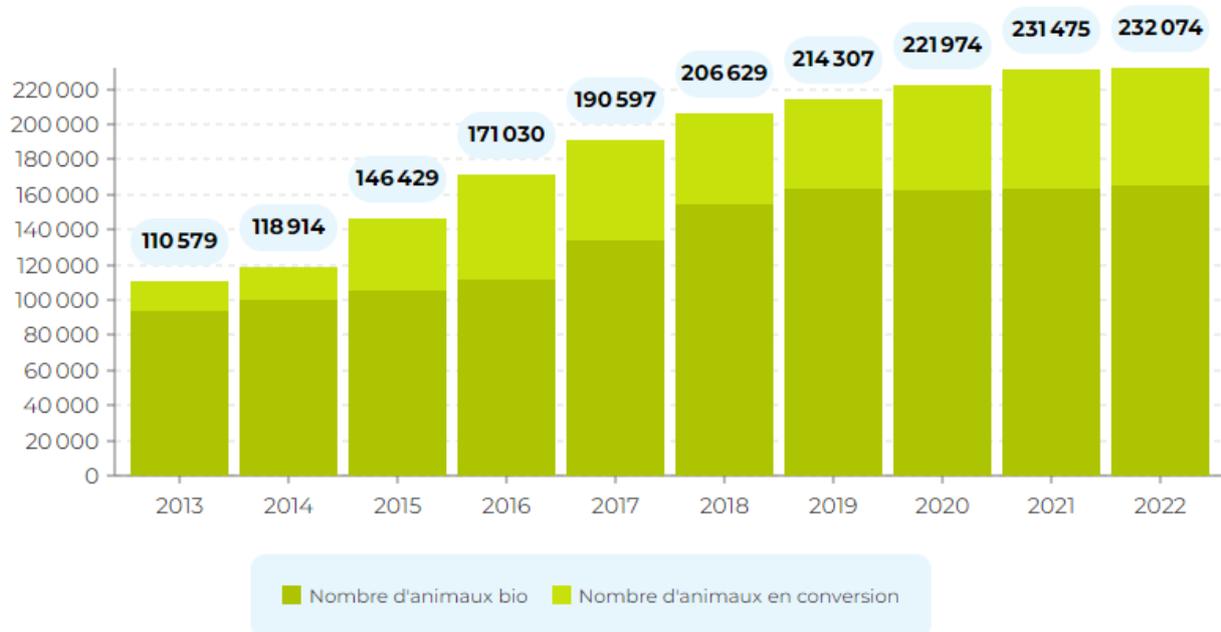


Figure 50 Évolution du cheptel allaitant bio

Par ailleurs, le principal produit consommé est le steak haché bio, qui peut être issu de la **filière laitière**, plus développée. **L'équilibre carcasse** est donc un enjeu majeur. Il faut aussi relever que les consommateurs bio sont plutôt sous-consommateurs de viande, d'après l'étude BioNutrinet (Baudry, et al., 2019)

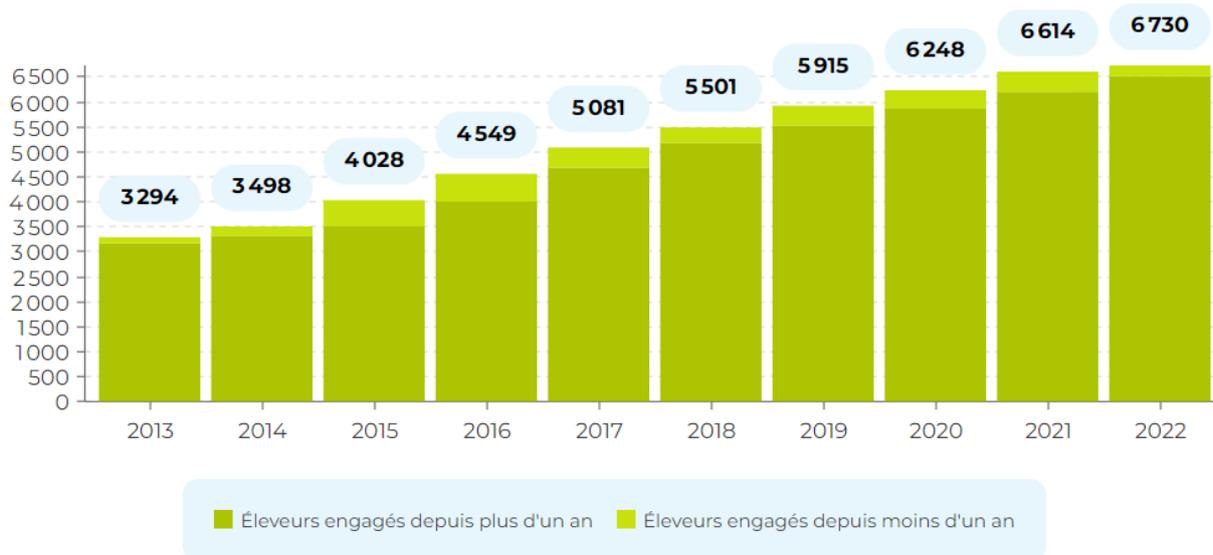


Figure 51 Évolution du nombre d'éleveurs de vaches allaitantes bio

SYNTHÈSE

Malgré un **potentiel de développement intéressant** (différentiel de coût de production réduit), la filière de viande bovine d'origine allaitante bio (ainsi que les autres filières viande, comme on le verra ci-dessous) subit des difficultés de marchés, à cause de **l'équilibre matière** qui est difficile à atteindre. En effet, l'ensemble de la prime bio ne repose que sur quelques produits comme le steak haché, qui peut être élaboré par de la viande issue de la réforme du cheptel laitier. Malgré certaines tentatives (filière de veau rosé), la valorisation des mâles en bio, notamment en brotard, est également délicate.

Des difficultés techniques de finition de l'engraissement sont également notées, car il s'agit de systèmes souvent davantage herbagers.

2.4.5.4 Filière porcine

Le porc bio représente seulement 1,2% de la production nationale en 2021, contre 3,7% pour le Label Rouge par exemple. Toutefois, malgré cette faible part, le porc bio a connu une forte croissance sous l'impulsion de la distribution notamment, jusqu'en 2020 (

Figure 52), avec par exemple la mise en place des contrats avec des groupements de producteurs. Les contrats atteignent parfois des durées de 12 ans. **Le prix du porc bio pour le producteur est généralement de 2 à 3 fois supérieur à celui du porc conventionnel (IFIP, 2023).**

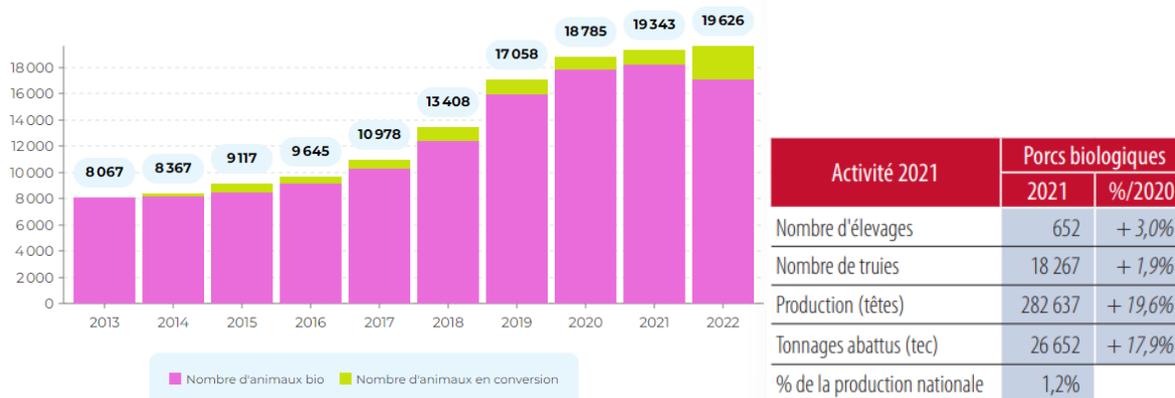


Figure 52 Évolution de la production de porc bio jusqu'en 2022, Source : Agence BIO et (IFIP, 2023)

Le porc bio représente seulement 1,2% de la production nationale en 2021, contre 3,7% pour le Label.

En 2023, du fait de l'inflation et de la crise que connaît le bio de manière générale, la tendance de consommation est orientée à la baisse. Le marché semble en saturation. **La filière rencontre des grandes difficultés, avec la fin d'anciens contrats et des problématiques liées à l'équilibre carcasse**, car les produits les plus consommés sont les jambons et les lardons (poitrine), qui ne représentent que 35% d'une carcasse. L'IFIP (Institut du Porc) ne recense aucun nouveau projet d'installation en 2023.

SYNTHÈSE

Malgré une tentative de dynamisation de la filière lors de l'essor du marché (2015-2020), les **surcoûts de production** par rapport au conventionnel et les **problématiques d'équilibre carcasse** entravent le développement de la filière. Celle-ci reste cantonné à des niveaux faibles de parts de marché, alors que des produits comme le jambon pourraient faire partie des produits « basiques » pouvant être destinés à la même cible que les acheteurs de lait, d'œuf ou de fruits et légumes bio.

2.4.5.5 Filière volaille de chair

La filière avicole biologique est construite sur le **même schéma que la filière avicole conventionnelle, modèle très intégré** avec des contrats entre producteurs des OP qui sont les mêmes que pour les filières conventionnelles. Le Label Rouge domine le marché du plein air en volailles de chair, **l'élevage bio s'est ainsi aligné sur ses critères qui sont plus ambitieux que ceux du règlement bio** (abattage à 81 jours contre 70 jours notamment).

Le nombre de poulets de chair bio a fortement augmenté entre 2015 et 2019, avant de baisser fortement entre 2021 et 2022 (

Figure 53), les élevages biologiques étant touchés par la grippe aviaire comme en conventionnel. Le nombre d'éleveurs est resté stable depuis 2019, même s'il semble plus facile d'attirer de nouveaux installés pour des filières qualité labellisées (bio, Label Rouge) qu'en conventionnel.

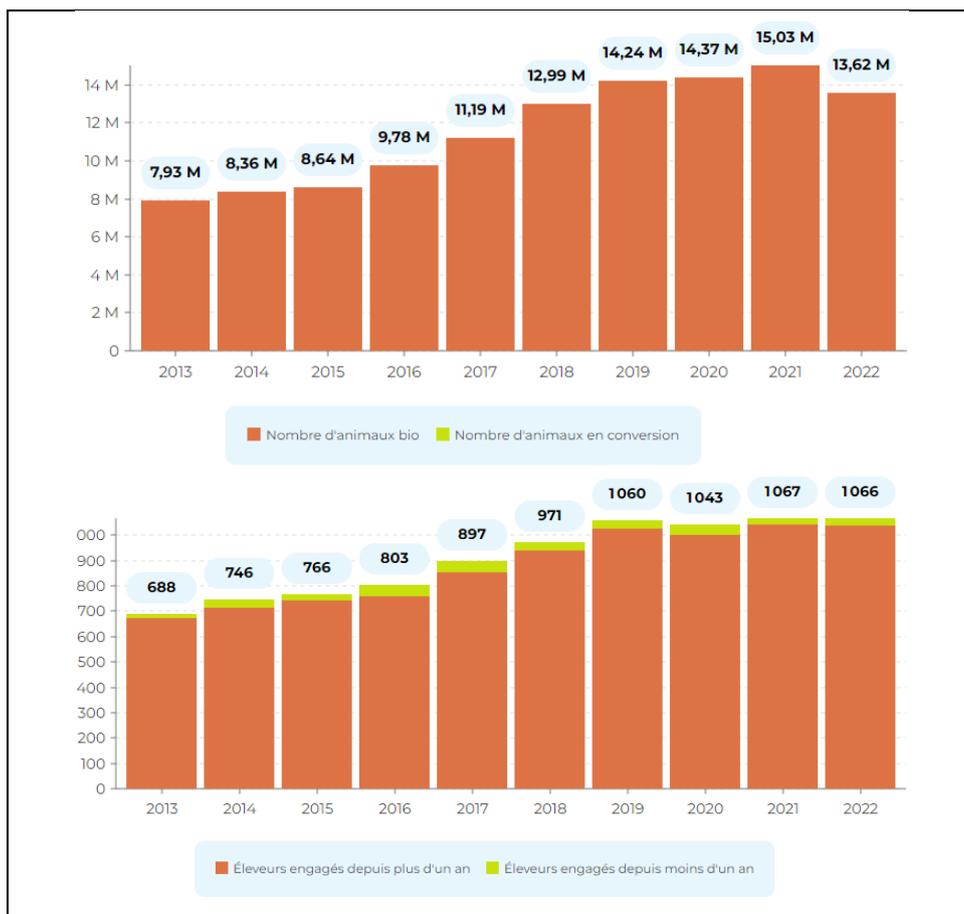


Figure 53 Chaptel et éleveurs de poulets de chair bio

Le coût de production d’une volaille de chair **dépend aux deux tiers du coût des aliments** (

Figure 54). Par conséquent, le **cours des grandes cultures bio est déterminant** dans la santé économique de la filière. La question de la ressource protéique est également une problématique aigüe, car il s’agit aujourd’hui principalement de soja importé, face au déficit de production nationale.

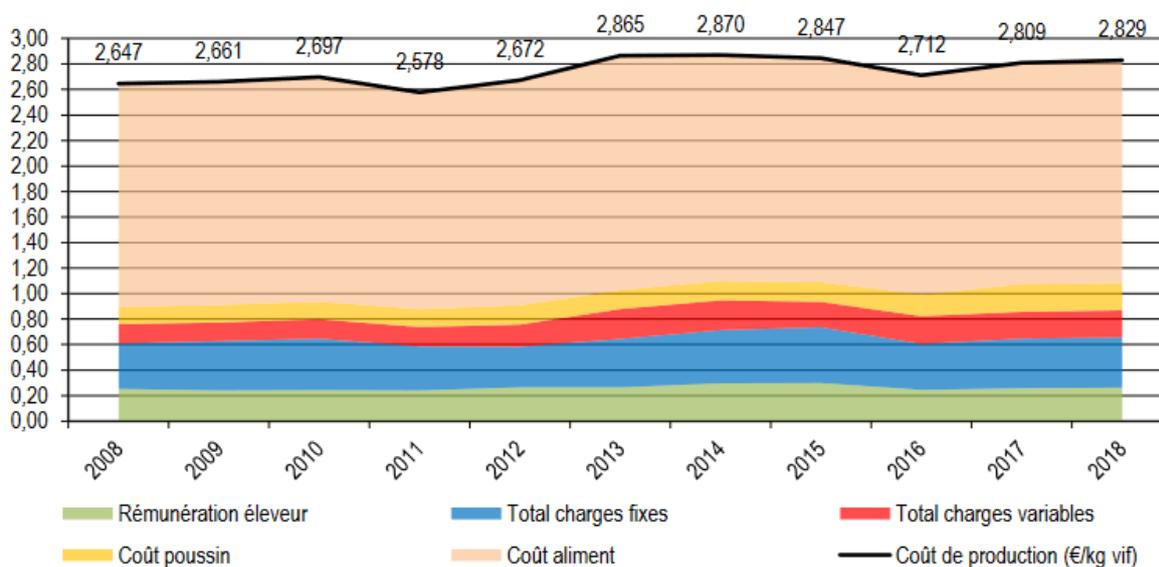
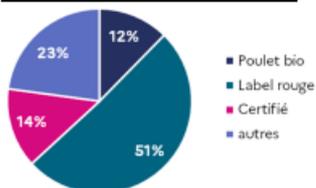


Figure 54 Simulation des coûts de production en volaille de chair bio en €/kg vif (ITAVI, 2018)

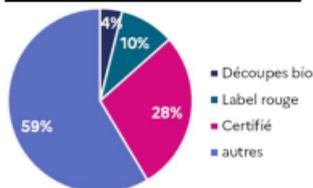
Le principal label de qualité en volaille est le Label Rouge, qui représente la moitié des quantités achetées de poulet prêt à consommer (poulet PAC) et 10% de la découpe. **Le bio représente seulement 12% des quantités achetées en poulet poulet PAC** et moins de 4% en découpe (Figure 55).

Quantités achetées de poulet PAC (moyenne 5ans – 2018-2022)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Quantités achetées de découpes de poulet (moyenne 5ans – 2018-2022)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Figure 55 Poids des différents segments de marché de volaille, (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023)

Le bio est donc davantage choisi pour l'achat de poulets entiers que pour les poulets en découpe. Or, la quantité consommée de poulets PAC est en baisse, que ce soit en conventionnel ou en bio, depuis plusieurs années (Figure 566). Au contraire, la quantité consommée de découpes de poulet est en augmentation jusqu'en 2020 en bio et en conventionnel, avant de baisser.

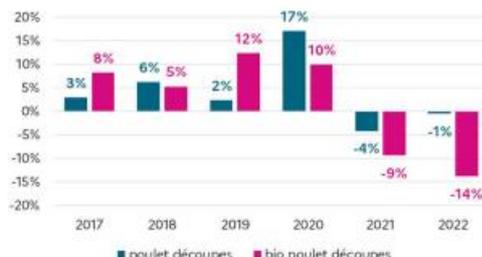
Quoi qu'il en soit, le transfert de consommation du poulet entier vers la découpe (en bio et en conventionnel) complique l'atteinte de l'équilibre matière et donc la répartition de la « prime » bio.

Évolution des quantités achetées, n/n-1 (%)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Évolution des quantités achetées, n/n-1 (%)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Figure 56 Évolution des quantités achetées en poulet PAC (gauche) et découpes (droite)

SYNTHÈSE

La filière volaille de chair bio est organisée de manière similaire à la filière conventionnelle, avec une forte intégration par les mêmes organisations de producteurs (OP). Le nombre de producteurs connaît une baisse sensible depuis 2020.

Les principaux enjeux de la filière sont :

- La dépendance au prix des aliments, principalement importés ;
- Un positionnement à trouver face à l'offre d'autres produits sous SIQO ;

- La difficile atteinte de l'équilibre matière, qui rend plus chers les produits de découpes achetés par le consommateur.

2.4.5.6 Filière œufs

Comme la filière volaille de chair, la filière œuf est également **fortement intégrée**.

L'évolution du nombre d'animaux bio a suivi une courbe sigmoïdale entre 2013 et 2022, avec une phase d'accélération entre 2017 et 2020 puis un ralentissement. Le cheptel a ainsi quasiment **été multiplié par trois en dix ans** (

Figure 57). Le nombre d'éleveurs a doublé entre 2013 et 2022 et la hausse semble également ralentir, avec un effet grippe aviaire à prendre en compte.

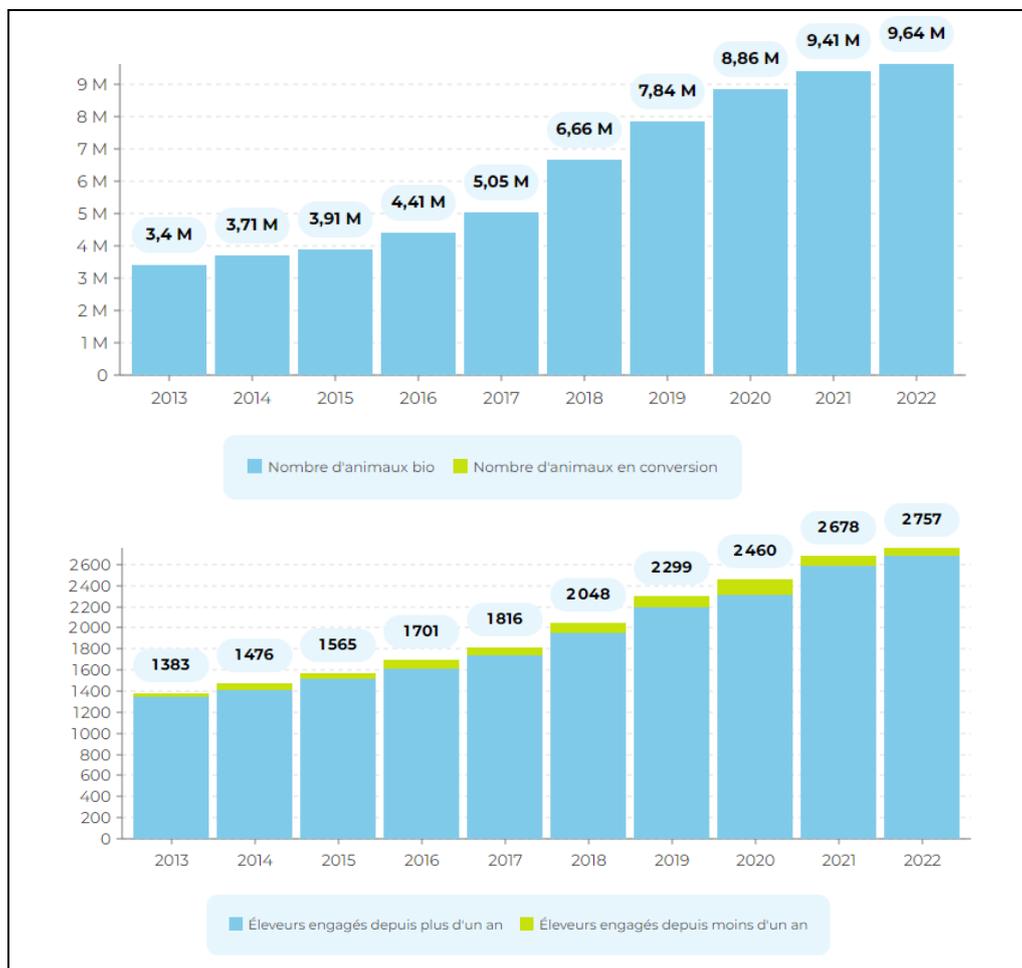


Figure 57 Cheptel de poules pondeuses bio

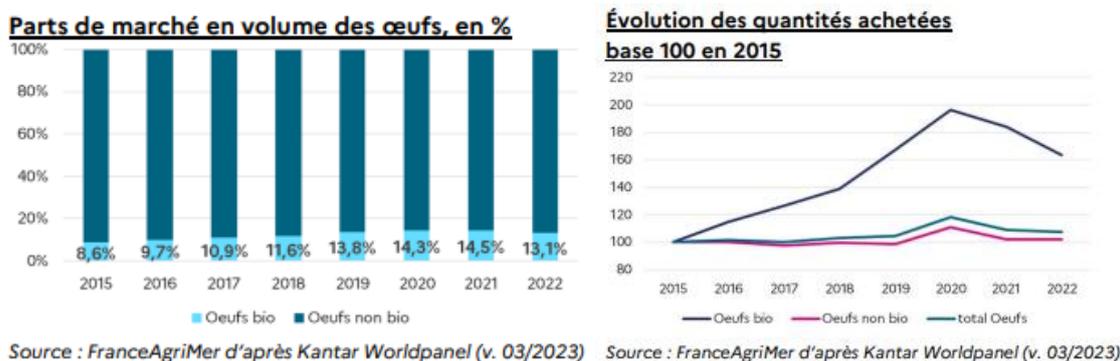
L'œuf bio est le produit avec le **pourcentage de ménages acheteurs le plus élevé**, avec près de la moitié des ménages qui en achète au moins une fois par an (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023). Ce taux est en légère baisse depuis 2020 (Figure 58). La production d'œufs en élevage alternatif a **fortement augmenté**. Par exemple, dès 2013, l'enseigne Monoprix retirait les œufs en cage de ses marques propres.



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Figure 58 Taux de pénétration des œufs bio

La part de marché en volume a connu un pic en 2021 à 14,5%, avant de baisser fortement pour retomber sous son niveau de 2019, même si la diminution aurait pu être plus forte que pour d'autres produits sans une disponibilité des produits conventionnels plus réduite (grippe aviaire). Les quantités achetées ont baissé de 20% entre 2020 et 2022 (figure 59).



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Figure 59 Évolution des quantités d'œuf bio achetées, FranceAgriMer

SYNTHÈSE

Les œufs bio, comme le lait et les fruits et légumes, constituent des **produits de base de l'offre de produits bio**. Le développement de ce marché doit faire face à des enjeux d'interconnexion avec les filières grandes cultures bio pour l'alimentation du bétail.

Fait spécifique, ce développement a pu être alimenté par des considérations de bien-être animal quand les « œufs-cages » faisaient l'objet d'une campagne médiatique en leur défaveur.

2.4.5.7 Filière viticole

La dynamique de croissance du vin bio a été très forte entre 2000 et 2006 puis entre 2017 et 2021, avec un bond des conversions (figure 60). Les surfaces et le nombre de producteurs ont plus que doublé pendant cette période. Après 2 années de vendanges difficiles, la récolte 2022 a été bonne et l'ensemble des surfaces converties arrivent à produire en bio, avec un **risque de déséquilibre du marché**.

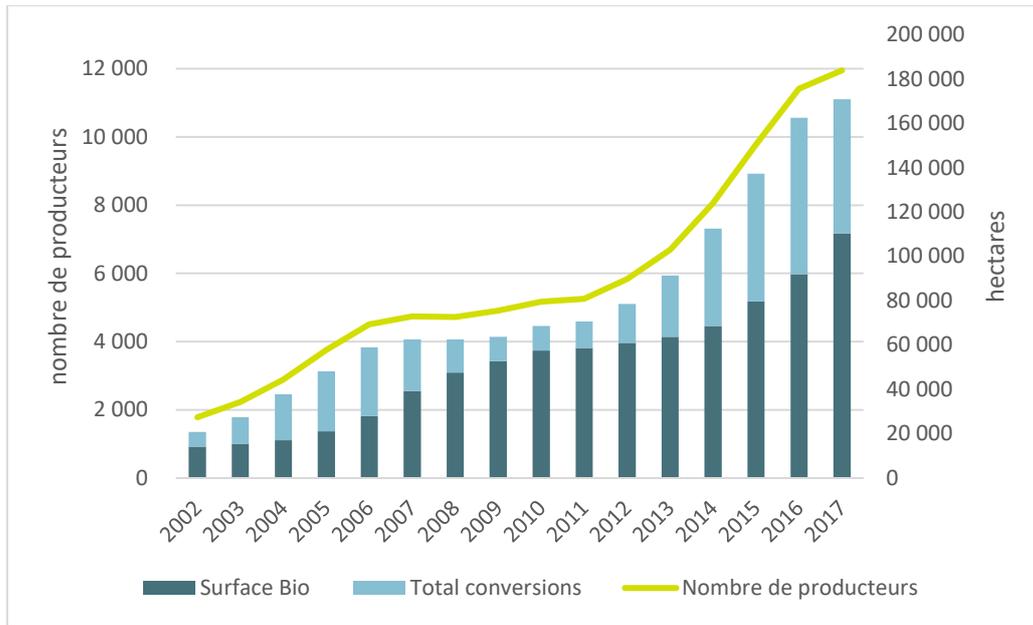


Figure 60 Surfaces et nombre de viticulteurs bio

En 2020, 2,75 millions d’hectolitres (Mhl) de vin bio étaient fabriqués (figure 61). Le volume mis en marché est de 2,52 Mhl. L’export représente 1,06 Mhl (42% des volumes mis en marché). Les $\frac{3}{4}$ des volumes sont produits par des viticulteurs indépendants (Agence BIO, 2023).

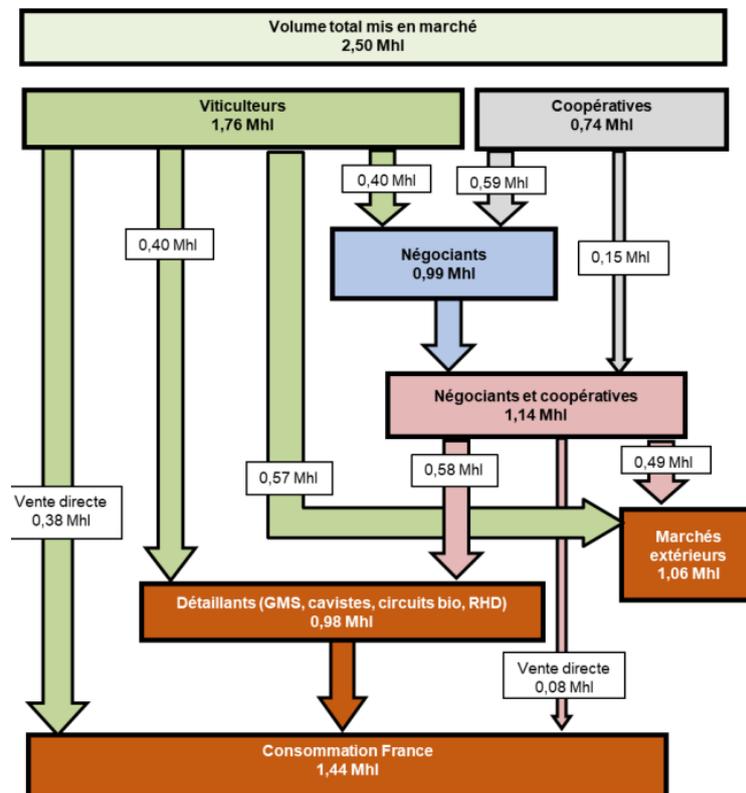


Figure 61 Schéma de la filière vin bio en 2020 (Agence BIO, 2023)

À l'image de la filière viticole globale, **la vente directe** est le premier circuit de distribution auprès du consommateur, avec 46% de parts de marché, suivi des GMS (22 %) et des cavistes (22 %). Les magasins bio détiennent 10 % des parts de marché.

Comme pour la filière conventionnelle, la filière bio doit faire face à la **déconsommation de vin** (notamment pour les vins rouges), avec une concurrence de plus en plus intense de la bière. La question des marchés export est cruciale pour cette filière, notamment pour le vrac. La concurrence de vins espagnols (prix compétitifs), italiens et chiliens est bien présente, alors que les opérateurs doivent conquérir des marchés de plus en plus éloignés (Allemagne puis Nord de l'Europe puis Asie).

SYNTHÈSE

La filière vin a connu une forte croissance sur la décennie 2010. Elle doit maintenant faire face à un **triple défi** : le repli du marché des vins, le repli du marché bio, la mise en production de volumes importants.

La place de l'export dans cette filière est déterminante, avec une dépendance à des marchés UE.

2.4.5.8 Analyse transversale sur la partie filières

Le poids des produits bio dans la consommation est **très variable d'une filière à l'autre**, avec une **part plus forte pour les produits peu transformés et perçus comme des produits de « base »** (lait, œufs, fruits et légumes). D'autres produits rencontrent des difficultés à percer du fait de **problématiques spécifiques** (coût de production plus élevés comme pour le porc, difficulté à assurer un équilibre carcasse satisfaisant, positionnement marketing moins lisible face aux autres SIQO (poulet, fromages...). Le vin fait figure d'exception, avec une dépendance à l'export très forte.

L'ensemble des filières ont connu un fort dynamisme sur la dernière décennie, avec des **difficultés pour s'adapter à un retournement de marché**, avec l'inertie liée au temps de conversion des producteurs et la difficulté voire le manque d'anticipation de ces évolutions.

2.4.6 LES DYNAMIQUES DES FLUX D'IMPORTATIONS

L'autosuffisance des produits biologiques est **très variable selon les productions**. Concernant les produits bruts, le secteur des fruits se caractérise par des importations assez élevées (Figure 622), représentant 62% du total consommé (en valeur). 57% des produits importés sont issus de pays tiers. Ce constat peut être dû à la consommation de fruits tropicaux (bananes principalement), d'agrumes (qui peuvent provenir d'Espagne ou d'Italie, par exemple), et à une plus faible compétitivité des produits français. Ces chiffres sont à relativiser car pour l'ensemble des fruits (conventionnel et bio), la part de l'importation en valeur est proche de 75% (INSEE, Douanes, traitement CERESCO).

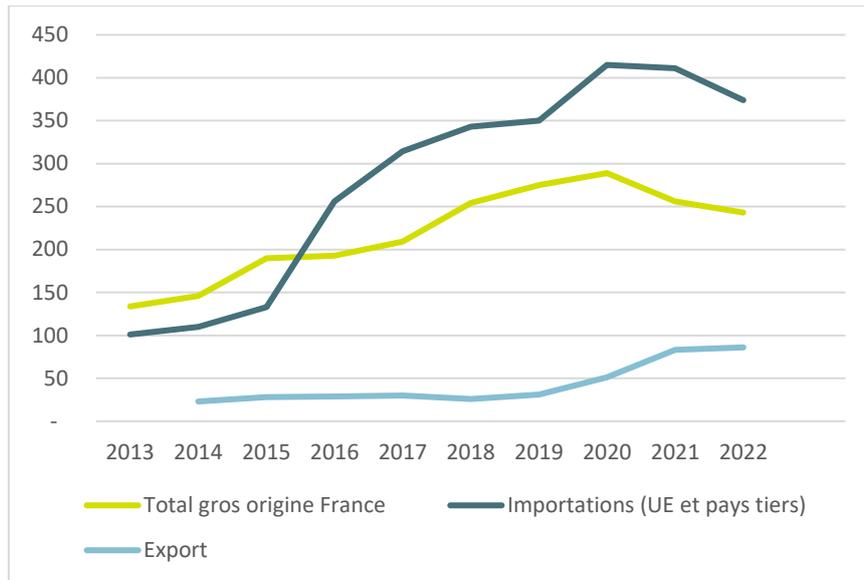


Figure 62 Consommation, importations et exportations de fruits en ME, d'après données de l'Agence BIO

Les légumes (Figure 63), les produits de boulangerie/pâtisserie fraîche (Figure 64), le lait (Figure 65) et la viande, quant à eux, sont des productions pour lesquelles l'autosuffisance française est assez bonne (supérieure à 80 voire 90%). Les importations sont limitées.

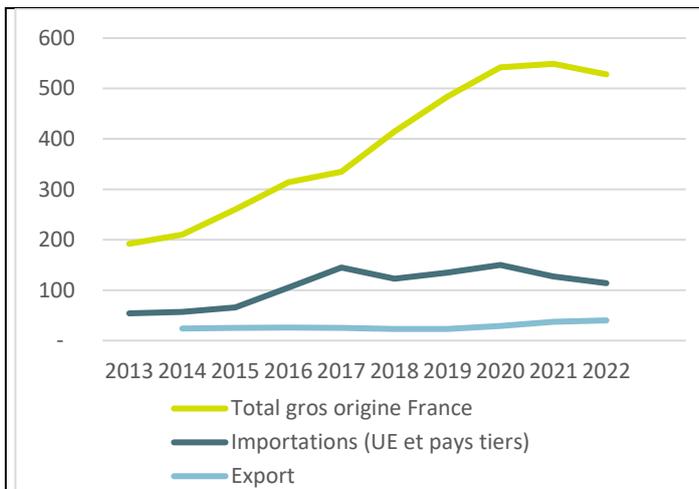


Figure 63 Consommation, importations et exportations de légumes, en ME, d'après données de l'Agence BIO

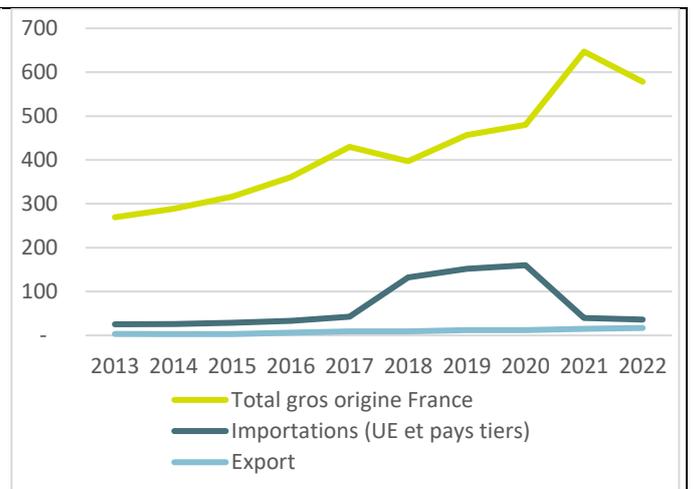


Figure 64 Consommation, importations et exportations de produits de boulangerie/pâtisserie fraîche, en ME, d'après données de l'Agence BIO

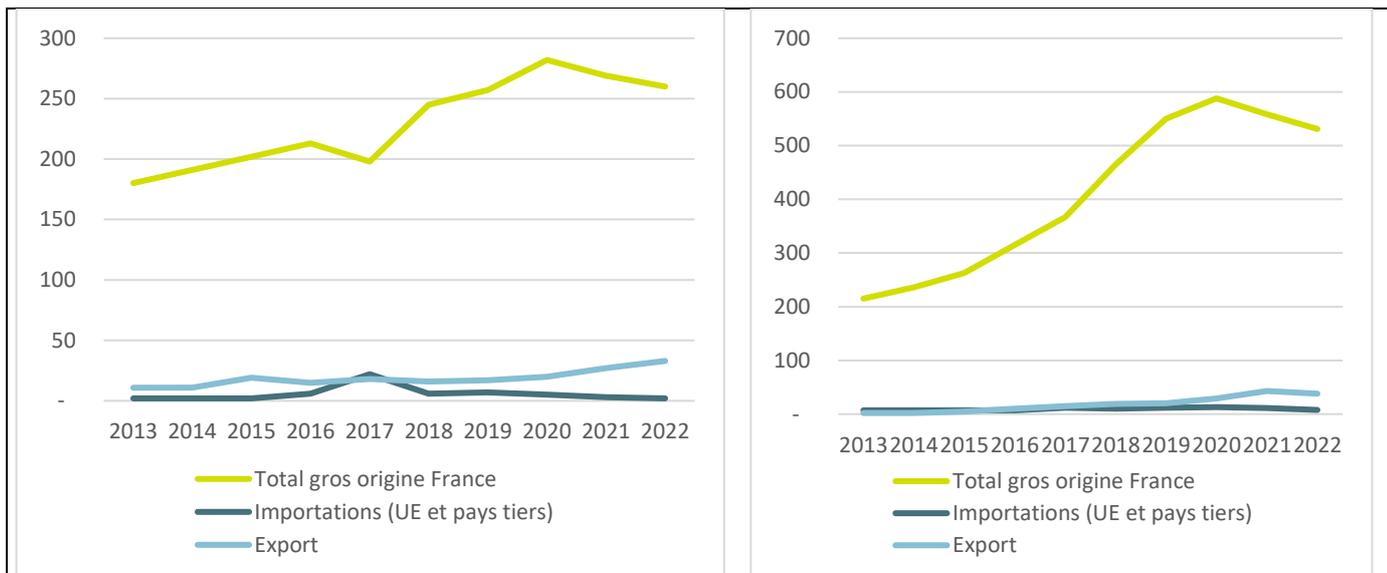


Figure 65 Consommation, importations et exportations de lait (gauche) et de produits laitiers (droite), en ME, d'après données de l'Agence BIO

En revanche, les produits d'épicerie salée (pâtes, riz, huiles...) et sucrée (biscuits, confiseries...) sont majoritairement importés, alors qu'ils représentent une valeur importante (Figure 66, Figure 67). On note également que la consommation de produits importés semble baisser ces dernières années, au contraire des produits français. Cela pourrait s'expliquer par une préférence nationale accrue, et/ou par la montée en puissance de certains de nos transformateurs. Les exportations sont également orientées à la hausse.

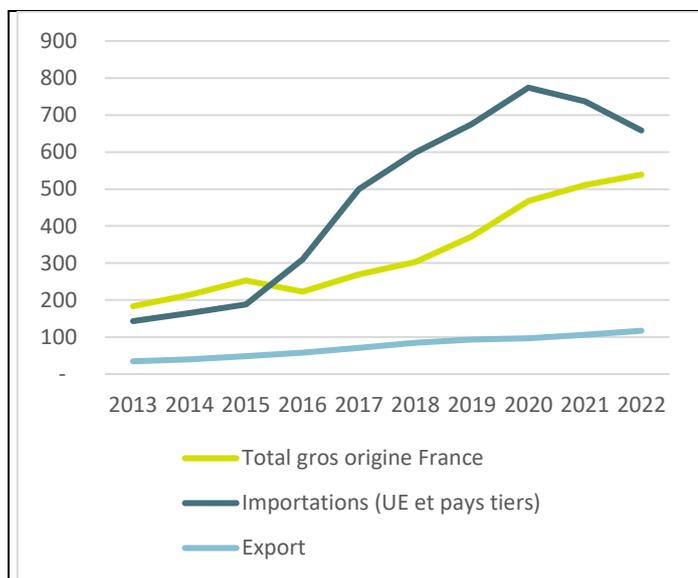


Figure 66 Consommation, importations et exportations de produits d'épicerie salée en ME, d'après données de l'Agence BIO

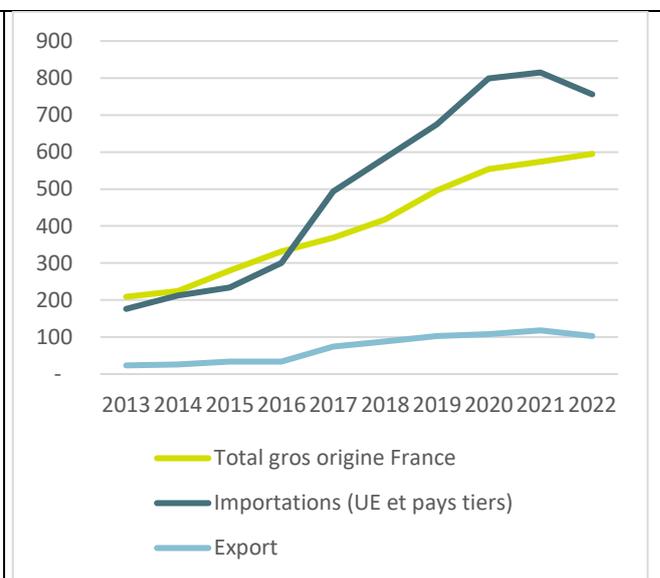


Figure 67 Consommation, importations et exportations de produits d'épicerie sucrée en ME, d'après données de l'Agence BIO

Concernant les boissons, les vins se distinguent de toutes les autres filières par le poids très important des exportations et par des importations quasi nulles (Figure 68). En revanche, les boissons sans alcool sont majoritairement importées, même si les importations diminuent, au contraire de l'origine France (Figure 7269).

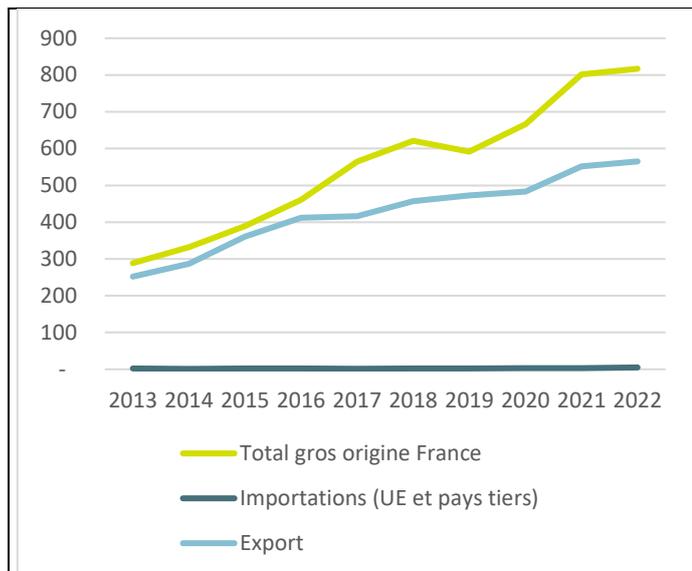


Figure 68 Consommation, importations et exportations de vins tranquilles en ME, d'après données de l'Agence BIO

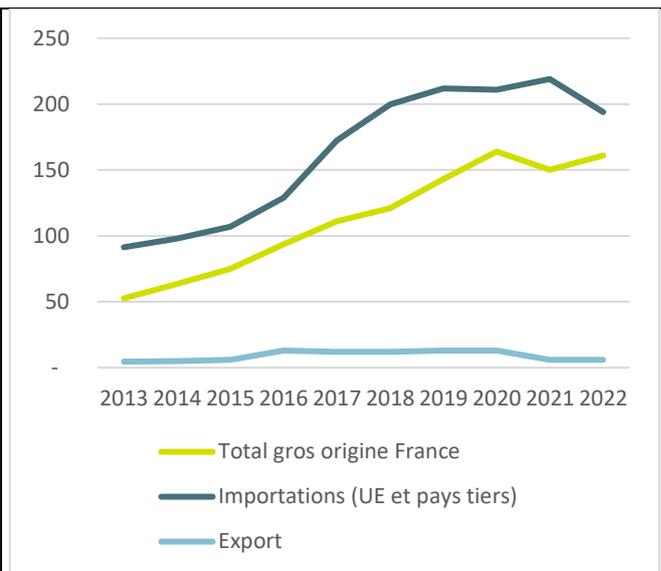


Figure 69 Consommation, importations et exportations de boissons sans alcool en ME, d'après données de l'Agence BIO

SYNTHESE

L'analyse des filières montre que l'agriculture biologique a connu une **dynamique de croissance globale et forte jusqu'en 2021**. Le nombre de producteurs a fortement augmenté pour l'ensemble des productions, de même que les surfaces. Les emplois dans l'aval ont également fortement augmenté. **Les acteurs de la distribution ont également contribué à l'expansion du bio**, via le déploiement de magasins spécialisés ou bien via des stratégies commerciales de la grande distribution (rayons spécialisés en GMS, rachat d'enseignes spécialisées).

Cette dynamique de croissance a touché de manière inégale les différentes filières.

Les **filières viande (bovine, porcine, volaille) ont une part de marché moins importante que les produits végétaux** et ont en commun une problématique forte d'atteinte de l'équilibre matière, avec certains produits davantage consommés que d'autres (steak haché pour le bœuf par exemple), ce qui engendre des prix très élevés. **L'autonomie protéique des élevages bio est également un enjeu majeur, de même que pour les filières conventionnelles.**

Concernant la **dépendance à l'import**, elle est **faible pour les produits bruts** (à l'exception des fruits du fait de la consommation de produits tropicaux et d'agrumes), contrairement aux produits transformés (épicerie salée, sucrée, boissons non alcoolisées). Par contre, cette dépendance est en baisse pour ce type de produits. Le vin est la seule filière principalement orientée vers l'export.

À partir de 2021, l'ensemble du marché montre des signes d'essoufflement alors que certains acteurs étaient en phase d'investissement. On observe une diminution du nombre de conversions, pour l'ensemble des filières, voire une diminution du nombre d'exploitants, dans le contexte de la crise du bio liée à la montée de l'inflation. Comme pour d'autres secteurs économiques, la capacité, par les filières, de gestion de ce retournement (résilience, résistance, voire consolidation) et de rebond, est interrogée.

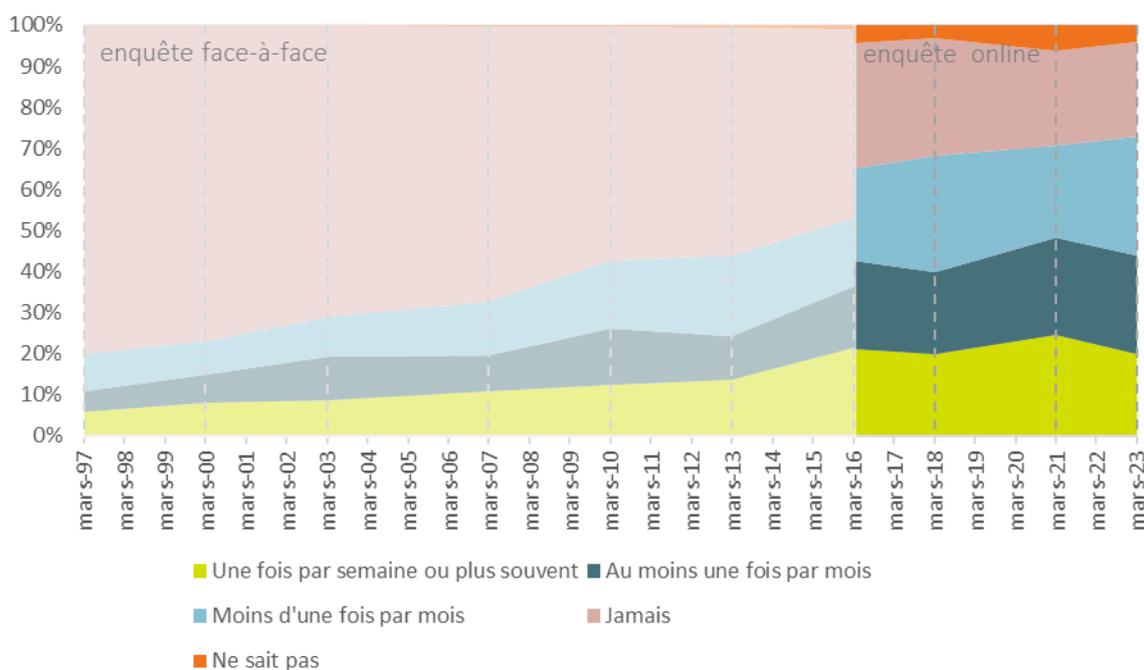
2.5 LES MOTEURS DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

2.5.1 LA CONSOMMATION DE PRODUITS BIO EN FRANCE

2.5.1.1 Une forte pénétration des aliments bio dans la consommation des ménages Français

Une large part des ménages Français a déjà consommé bio. En 2022, 83% des Français avaient consommé au moins un produit bio dans l'année d'après le baromètre annuel de l'Agence BIO.

La progression du bio s'est faite par un accroissement de la part des ménages achetant bio, à la fois régulièrement et occasionnellement (Figure 720). De plus en plus de personnes ont déclaré avoir acheté des produits bio entre 1997 et aujourd'hui (réponse "jamais" en baisse).



Question : Dans votre foyer, tous les combien achète-t-on des produits bio ? Les lignes verticales représentent les différentes enquêtes

Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France (CAF)

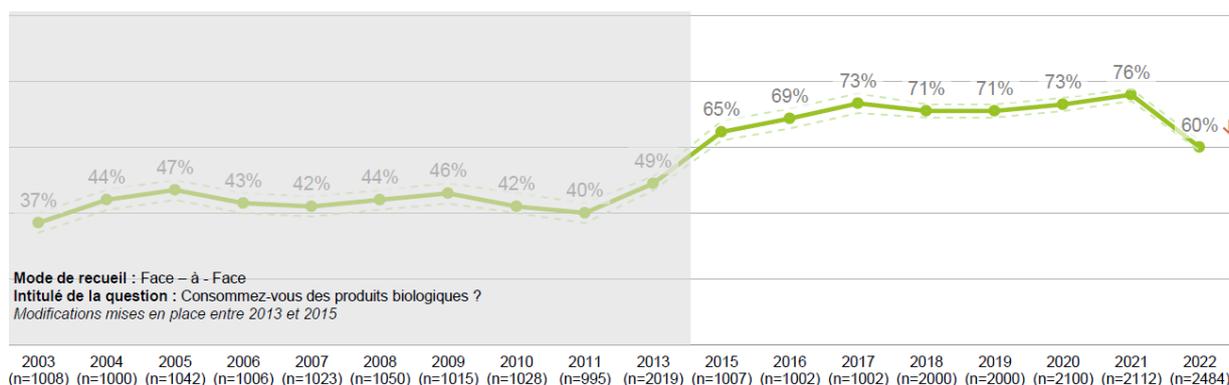
Base : Ménages Français

Figure 70 Fréquence d'achat de produits bio, de 1997 à 2023 d'après l'enquête CAF du CRÉDOC

Alors que la majorité des ménages a consommé bio sur une année, il existe des différences dans la fréquence de consommation de produits biologiques. La part de personnes consommant bio régulièrement (c'est-à-dire, une fois par mois environ et plus fréquemment) est de l'ordre de 60% (Figure 71). Cette part a progressé continuellement depuis 2003 (origine du baromètre de l'Agence BIO) jusqu'en 2021. Similairement, les fréquences d'achat de produits biologiques ont augmenté entre 1997 et 2016 (Figure 70). Ainsi, en même temps qu'une hausse de la pénétration du bio dans les ménages en France, la fréquence d'achat de produits bio s'est accélérée.

Depuis 2021, il y a eu une rupture de tendance concernant la pénétration de la consommation bio, et la fréquence d'achat de produits bio. Entre 2021 et 2022, la part de consommateurs réguliers de produits bio a chuté de 16 points, passant de 76% à 60%, conséquence notamment de l'inflation, et des restrictions imposées subies sur le budget alimentaire. La part de consommateurs de produits bio réguliers est en 2022 inférieure aux niveaux enregistrés depuis 2015.

Les tendances observées entre 2021 et 2023 sur les fréquences d'achat sont plus nuancées : alors que la proportion de ménages achetant bio au global continue d'augmenter, la proportion de ménages achetant fréquemment des produits bio a diminué. En effet, la part de ménages achetant des produits bio au moins une fois par semaine a diminué entre 2021 et 2023, alors que la proportion de ménages achetant bio moins d'une fois par mois a augmenté. Il y a donc eu une baisse de l'intensité des achats de produits bio, pouvant expliquer la diminution du taux de consommateurs fréquents observé.



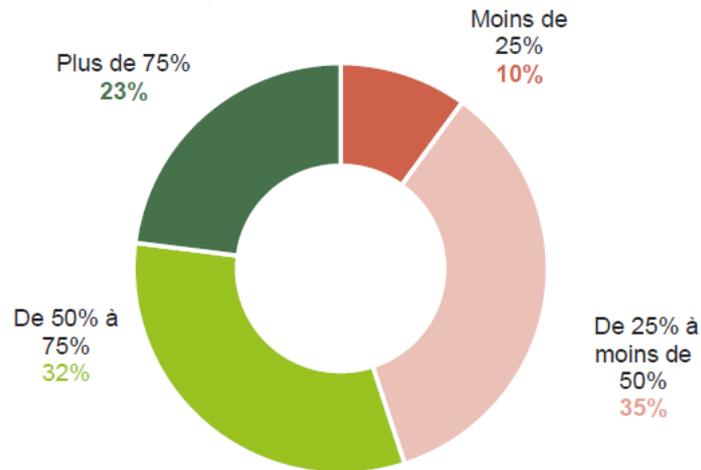
Source : Agence BIO, Baromètre des produits biologiques en France, 2022
 Base : Individus en France

Figure 71 Proportion de de consommateurs réguliers de produits biologiques (au moins une fois par mois à partir de 2015)

Aussi, la consommation très régulière de produits bio est plus limitée, avec seulement 8% des personnes consommant bio tous les jours en 2022 (Agence BIO; Obsoco, 2023). La consommation journalière de produits bio a elle aussi reculé depuis 2021, se réduisant presque de moitié (elle était de 15% en 2021).

2.5.1.2 La majorité des consommateurs de bio y consacrent une petite part de leurs achats

L'alimentation biologique représente, en France, 6% de la valeur de la consommation alimentaire des ménages (Agence BIO 2022). Ce chiffre cache de fortes disparités au sein des foyers consommateurs de produits biologiques. L'étude de la forte consommation de produits biologiques se fait au sein des consommateurs journaliers de produits biologiques (représentant 8% des Français en 2022, 14% en 2019) (Agence BIO; Obsoco, 2023). Les chiffres du baromètre de l'Agence BIO montrent que la moitié des consommateurs journaliers de produits bio ont au moins 50% de leur alimentation issue de l'agriculture biologique (en volume).



Question : A combien estimez-vous la part de votre consommation alimentaire bio (en volume) dans votre consommation alimentaire quotidienne ?

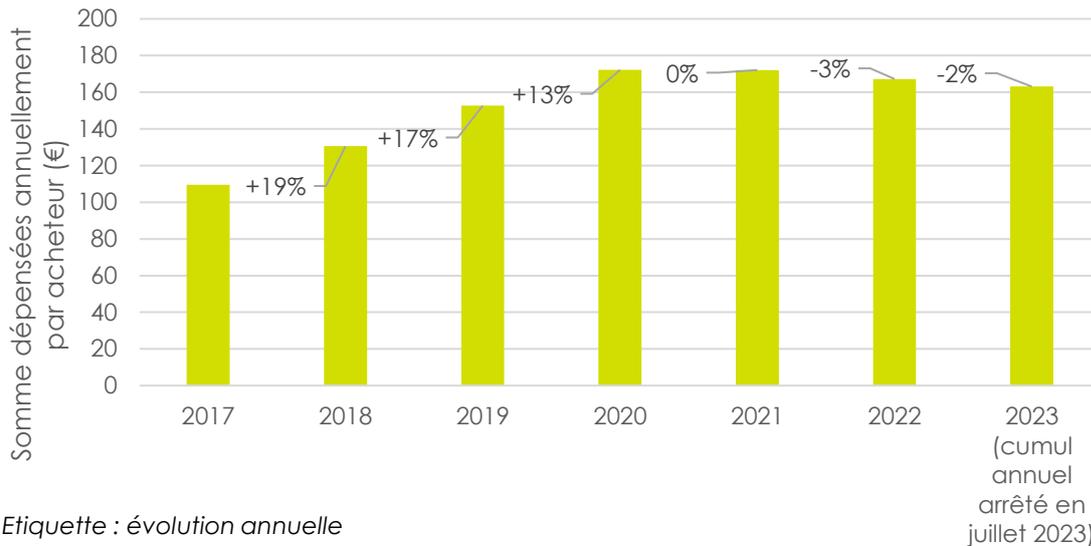
Base : Individus consommant des produits biologiques tous les jours, n=343

Source : (Agence BIO; Obsoco, 2023)

Figure 72 Part (en volume) de la consommation bio chez les consommateurs quotidien de produits bio

Une étude Kantar, d'après des données d'achat, a montré que les ménages Français dépensaient en 2020 en moyenne 239€ par an pour les produits biologiques, représentant 5,6% de part de marché sur la grande consommation (produits frais inclus) (Kantar – Étude Biologik' 2021). Entre 2019 et 2020, ce montant avait augmenté de 20,60 €. Cette étude montre que les achats peu fréquents, et donc avec des paniers plus gros n'étaient pas favorables à une place importante de produits bio dans ces paniers. L'achat bio se caractérise par quelques produits à chaque panier, mais le volume de produits bio achetés est peu dépendant de la taille totale du panier.

Selon les données de Nielsen IQ, le panier annuel par consommateur serait en 2022 de 167,20 € (Figure 73). Ce montant est en baisse de 3% par rapport au panier de 2021, lui-même stable par rapport à 2020. La baisse se poursuit en 2023, avec un panier en produits biologiques reculant de 2% (données 2022 comparée à juillet 2022-juillet 2023). Étant donné l'inflation des produits alimentaires (y compris bio) sur cette période, la baisse en volume par consommateur est plus importante.



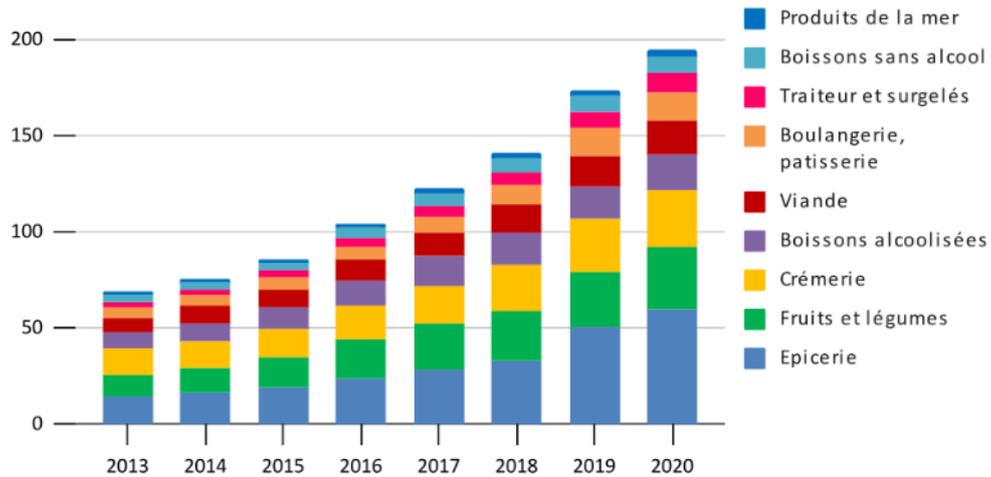
Source : NielsenIQ ScanTrack et HomeScan -Données arrêtées au 16 juillet 2023 (P07 2023) publiées par la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution, 2023)

Figure 73 Évolution du panier annuel en produits biologiques par acheteur (en €)

2.5.1.3 Quels sont les produits bio consommés en France ?

Les produits bio achetés en France sont de nombreux types. En valeur, le secteur pesant le plus dans le « panier bio » des Français est l'épicerie (32% des ventes en 2022, source : Agence BIO / ANDI, évaluation annuelle du marché). Viennent ensuite les fruits et légumes (16% du marché), puis la crèmerie (15%) (figure 74).

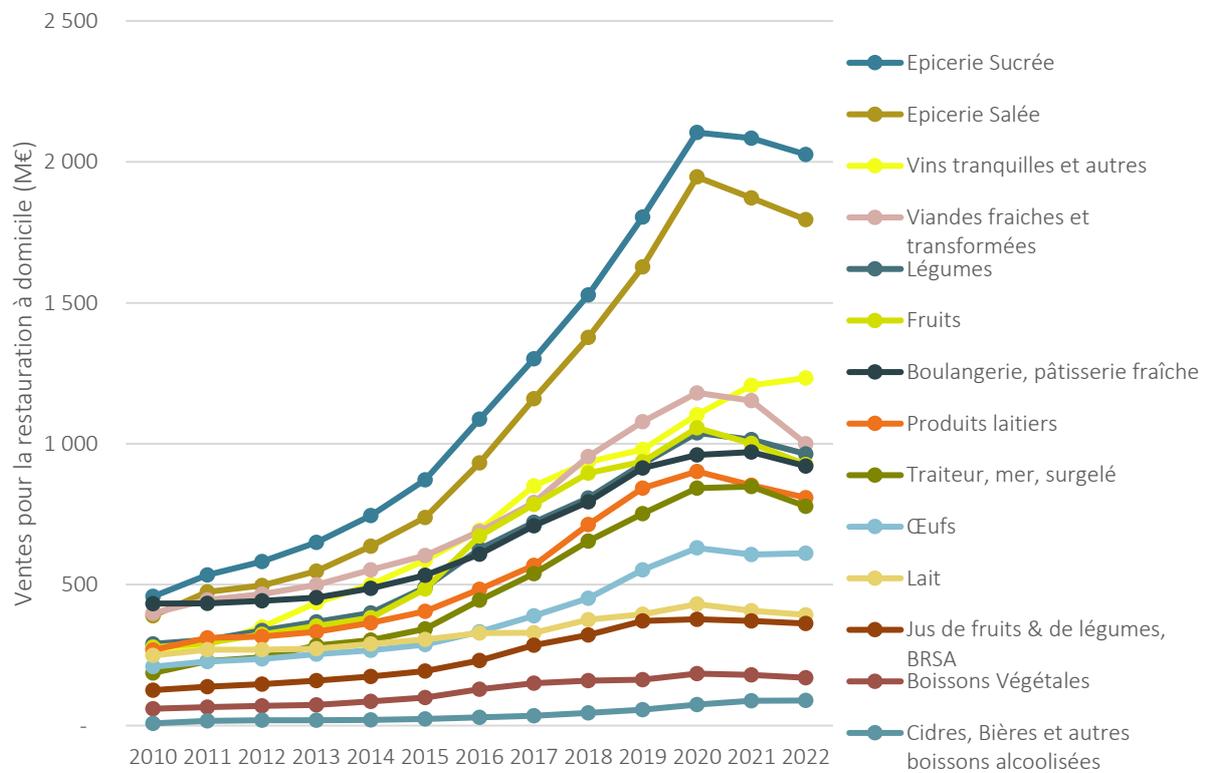
En 2010, alors que la consommation de produits biologiques ne représentait qu'un tiers de sa valeur actuelle, et qu'il y avait un tiers de consommateurs en moins qu'aujourd'hui (baromètre Agence BIO), la répartition de l'achat bio était différente. L'épicerie représentait alors 24% des ventes, la crèmerie 20%, et les fruits et légumes représentaient déjà à 16% des ventes. On peut alors déduire que la démocratisation du bio s'est faite notamment par des produits de l'épicerie sucrée aux dépens de la crèmerie. La démocratisation du bio n'a pas eu d'effet sur la part de fruits et légumes bio achetés, signifiant que les nouveaux consommateurs de bio ont acheté des fruits et légumes bio de manière similaire à ce que faisaient les consommateurs bio historiques.



Sources : Agence BIO / AND-International 2021. Traitements : SDES, 2021. (Commissariat général au développement durable, 2023)

Figure 74 Évolution des achats des ménages de produits bio, par famille de produit (en €/an)

Liée à la démocratisation du bio entre 2010 et 2020, les ventes (en valeur) de tous les types de produits bio ont augmenté. La hausse a été plus forte pour les secteurs qui ont vu leur part de marché augmenter, comme l'épicerie (salée et sucrée). Le vin est aussi un secteur qui a connu une croissance forte, surtout entre 2015 et 2021 (figure 75).



Champ : détail uniquement pour la restauration à domicile (en M€ TTC)

Source : Agence BIO / ANDI, évaluation annuelle du marché

Figure 75 Évaluation annuelle des ventes de produits alimentaires certifiés bio consommées à domicile

La part de marché des produits bio est extrêmement variable entre les différents types d'aliments. Le produit le plus souvent consommé bio est l'œuf, qui est acheté par près de la moitié des ménages en France en 2020 (source : FranceAgriMer, 2023²⁰). Viennent ensuite la banane et les gâteaux secs (qui sont achetés bio pour plus de 40% des ménages). Les produits laitiers bio représentent entre 2% (fromages, crème fraîche) et 9% (lait) des volumes achetés. La part de marché du bio est un peu plus faible pour les légumes (6,4% en 2022) que pour les fruits (8,9% en 2022) (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023). La part de marché des fruits et légumes présente une forte variabilité en fonction de l'espèce (15,3% des bananes mais 3,7% des abricots, 8,5% des courgettes mais 4,3% de la salade).

Les différentes parts de marché des produits bio s'expliquent par des différences dans la fréquence d'achat par les ménages. L'œuf est le produit qui est le plus souvent acheté « systématiquement » en bio, par 38% des ménages Français, auxquels s'ajoutent 31% de ménages achetant de temps en temps leurs œufs en bio (source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France). Une part plus faible de ménages achète leurs fruits et légumes en bio systématiquement (30%), mais une part plus grande de ménages achète de temps en temps leurs fruits et légumes en bio (45%).

A quelle fréquence achetez-vous les produits bio suivants ?

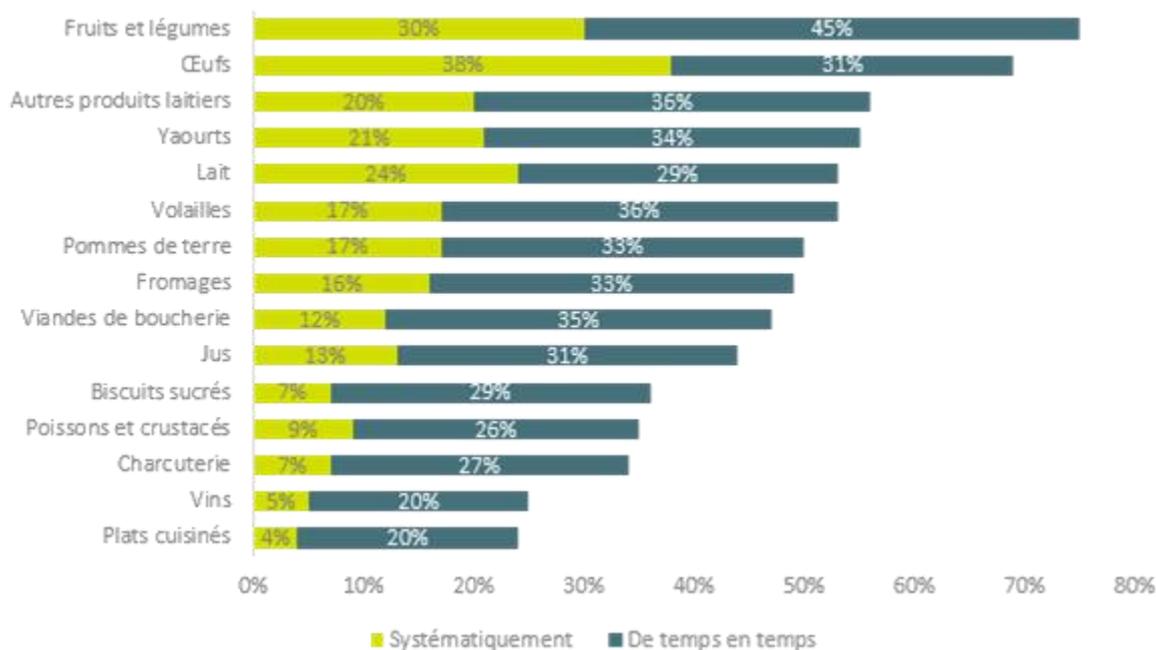


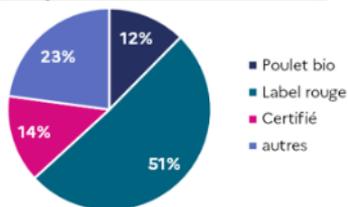
Figure 76 Consommation de produits bio, par type de produits, d'après l'enquête CAF 2023 du CRÉDOC
 Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France (CAF)
 Base : Ménages Français achetant des produits bio

²⁰ Les données issues du rapport de FranceAgriMer concernent les achats pour la consommation à domicile, et ne prennent pas en compte la restauration hors foyer. La consommation à domicile représente 92% de la consommation bio (préciser si c'est en volume ou en valeur) (et 8% pour la restauration hors domicile). (Agence BIO, 2023)

2.5.1.4 Les achats en produits biologiques ne sont pas les mêmes que les achats en produits de l'agriculture conventionnelle

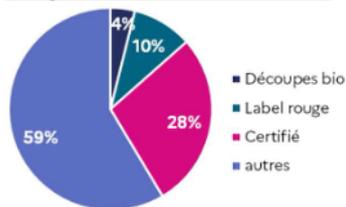
Les produits achetés en bio ne sont pas les mêmes que ceux achetés en conventionnel. Par exemple, pour la volaille, les achats de poulets entiers bio représentent 12% des volumes de ces poulets entiers. En revanche, l'achat de découpes de poulet bio représente seulement 4% des volumes de découpe de poulet totaux. En comparaison, 51% des poulets entiers et 10% des découpes de poulet sont certifiés Label Rouge (figure 77).

Quantités achetées de poulet PAC (moyenne 5ans – 2018-2022)



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Quantités achetées de découpes de poulet (moyenne 5ans – 2018-2022)



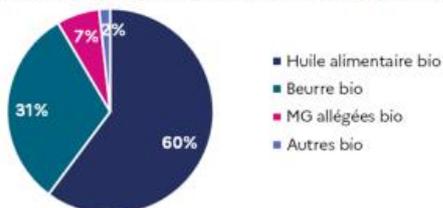
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel (v. 03/2023)

Source : FranceAgriMer 2023

Figure 77 Proportion de poulet (à cuire et découpes) achetées en fonction de leur certification : poulet PAC (gauche) et découpes (droite)

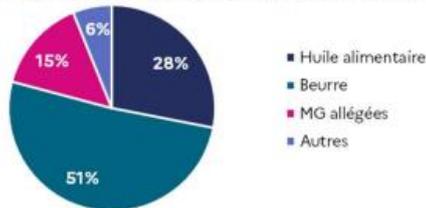
En ce qui concerne le rayon « matières grasses » (pour lequel le bio représente 6% des volumes et 10% des dépenses), la répartition entre les produits diffère entre achats bio et achats non bio. La part des huiles dans les achats bio (60%) est deux fois plus importante que pour les achats non bio (28%). Au contraire, la part du beurre est plus importante dans les achats non-bio (51%) que dans les achats bio (31%) (figure 78).

Structure des dépenses « matières grasses bio »



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Dépenses « matières grasses non bio »



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Source : FranceAgriMer 2023

Figure 78 Structure des dépenses en matières grasses, pour les produits biologiques (à gauche) et les produits conventionnels (à droite)

Ces différences de structure d'achat entre bio et conventionnel au sein d'une catégorie de produits se retrouvent dans d'autres catégories de produits des rayons ambiants et frais (pains et biscottes, produits sucrés, boissons, produits laitiers, fruits, légumes) (FranceAgriMer, L'évolution des achats de

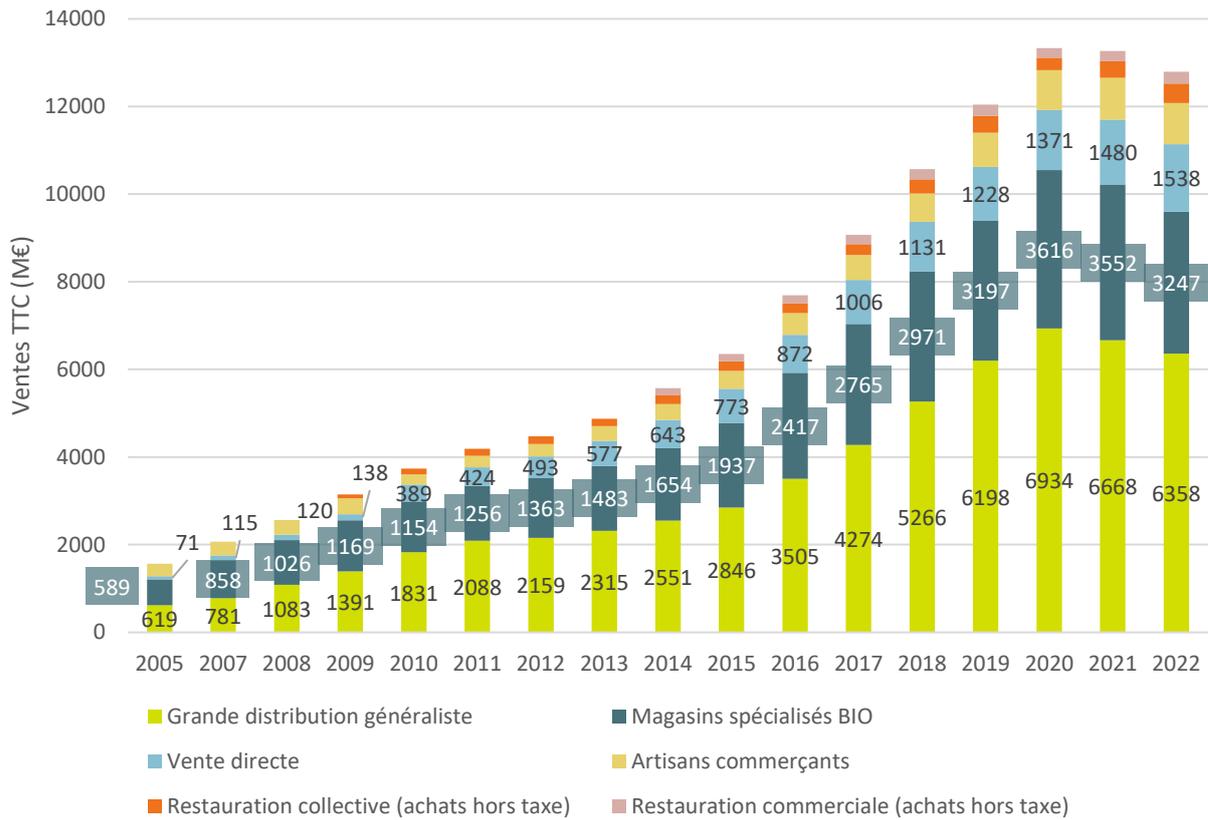
produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023). Ces données concernent les achats de produits bio et conventionnels, l'analyse des régimes des consommateurs bio et non-bio montre qu'ils sont différents (voir section 2.5.2.3)

2.5.1.5 Lieux d'approvisionnement des produits bio

Dans l'étude de la cohorte BioNutriNet²¹, alors que les consommateurs de produits majoritairement conventionnels s'approvisionnent dans les grandes et moyennes surfaces, les circuits hard-discount et les commerces spécialisés dans une moindre mesure, les consommateurs de produits bio s'approvisionnent dans les grandes et moyennes surfaces, les magasins bio spécialisés ou les circuits courts, approximés dans l'enquête par les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) (Kesse-Guyot, et al., 2018).

Cependant, la majorité des achats de produits biologiques se fait aujourd'hui en grande distribution (Figure 79). Ce sont d'ailleurs les achats en grande distribution qui ont été le support de la croissance et de la démocratisation des achats bio depuis le début des années 2000. Entre 2005 et 2022, le marché du bio dans la grande distribution a été multiplié par 10. Dans les magasins spécialisés bio, le marché a été multiplié par 5. La vente directe a elle aussi vu son marché croître très fortement, avec un accroissement d'un facteur 22 entre 2005 et 2022.

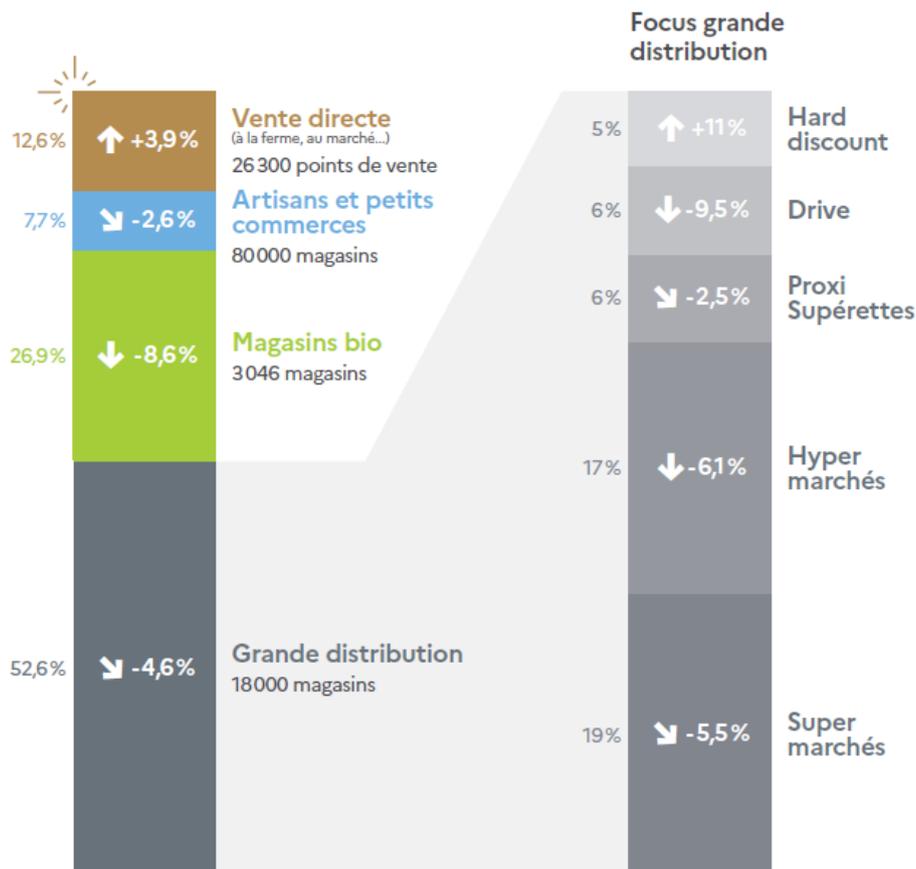
²¹ L'étude [BioNutriNet](#) est une étude portant sur les participants à l'étude NutriNet-Santé, grande cohorte interrogeant des participants volontaires sur leurs habitudes alimentaires, modes de vie et état de santé. L'étude BioNutriNet a questionné en particulier les participants leur consommation de produits issus de l'Agriculture Biologique pour évaluer la consommation de ces produits, les motivations des consommateurs bio et les relations entre alimentation, exposition toxicologique, apports nutritionnels et santé.



Source : Agence BIO/ANDI 2022 et Agence BIO 2023

Figure 79 Évolution du marché alimentaire bio entre 2010 et 2021 par circuit de distribution

Plus spécifiquement, la moitié des achats bio se font en grande distribution (52,6% des achats de bio en valeur en 2022) (Figure 80). Ces achats se font à part presque égale dans les supermarchés (19% des achats bio totaux en 2022) et hypermarchés (17%), et, en dans une moindre mesure, dans auprès du hard- discount (5%), bien que ce dernier canal d’approvisionnement soit en forte hausse (+11% entre 2021 et 2022 dans un contexte de baisse des achats bio en grande distribution : -4,6%). 26,9% des achats bio se font dans les magasins bio, et 7,7% chez des artisans et petits commerçants. La vente directe représente 12,6% des achats bio en 2022.



Source : (Agence BIO, 2023)

Figure 80 Part des ventes de produits biologiques par circuit de vente en 2022, évolutions entre 2021 et 2022 (en valeur)

SYNTHÈSE

La consommation de produits bio en France a **augmenté depuis les années 1990**, mais a connu une baisse entre 2021 et 2023, notamment à cause de l'inflation et des restrictions budgétaires. La dernière enquête de l'Agence BIO estimait en 2022 que **60% des Français** consomment au moins une fois par mois des produits bio.

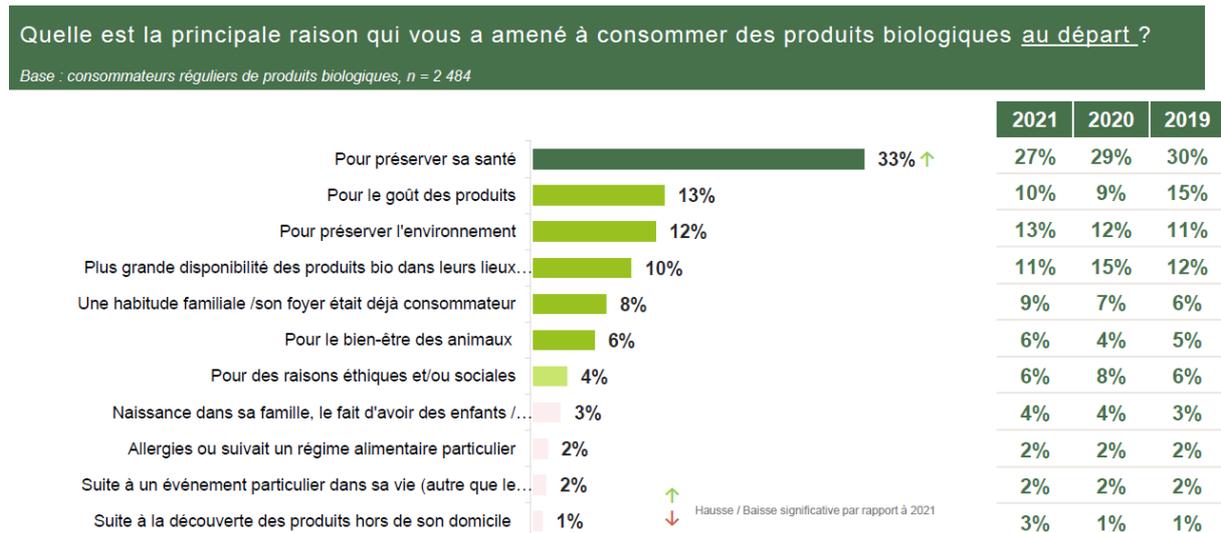
L'alimentation bio représente 6% en valeur de la consommation alimentaire des ménages. En effet, bien que la consommation de produits bio soit plutôt répandue, les ménages n'y consacrent qu'une **faible part de leur budget** alimentaire. Les produits bio les plus consommés sont l'épicerie, les fruits et légumes, et la crèmerie. Les vins représentent aussi une part importante des achats bio.

La majorité des achats de produits bio se font en **grande distribution**, qui a soutenu la croissance du marché bio depuis les années 2000. Les **magasins bio spécialisés** représentent aussi une part importante du marché bio. La vente directe, les artisans commerçants et la restauration collective et commerciale ne représentent qu'une faible part des achats de produits bio.

2.5.2 LES MOTEURS DE LA CONSOMMATION BIO

2.5.2.1 Le bio acheté pour ses bienfaits sur la santé

Le baromètre de l'Agence BIO montre que la raison santé est la première raison qui explique pourquoi le consommateur consomme pour la première fois des produits bio (Figure 81), et cela reste la raison principale pour laquelle il continue à consommer des produits bio.



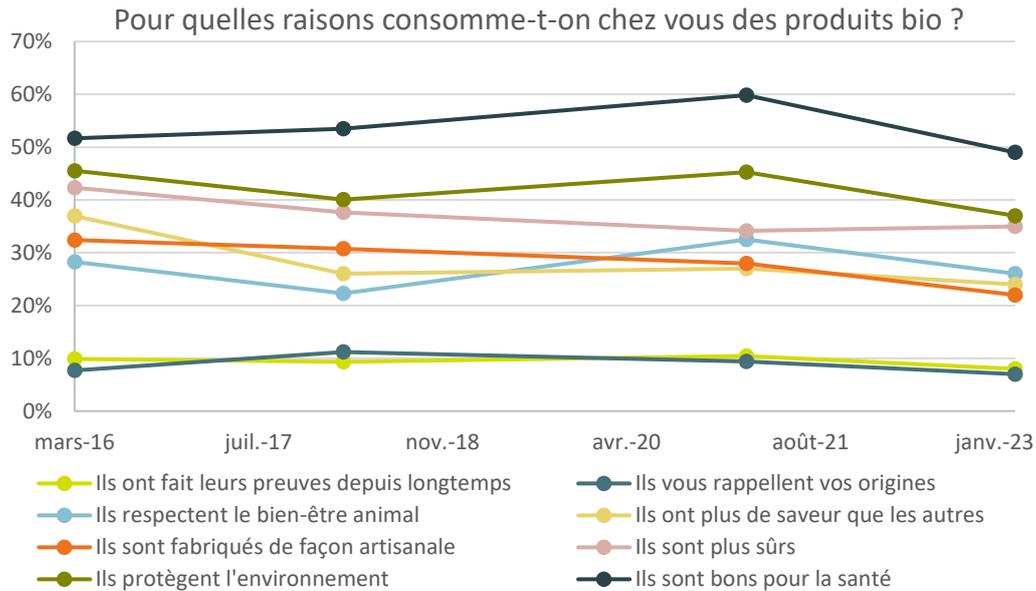
Source : (Agence BIO; Obsoco, 2023)

Figure 81 Facteurs incitant la consommation initiale de produits biologiques

Ces résultats se retrouvent dans d'autres enquêtes. En mars 2021, 60% des Français répondaient consommer bio car ces produits sont « **bons pour la santé** » (CRÉDOC, 2023). La motivation consistant à **protéger l'environnement** venait ensuite, avec 45% des répondants consommant bio pour cette raison. Alors que ces deux motivations étaient en hausse entre 2018 et 2021, elles ont connu une baisse entre 2021 et 2023. Cette baisse dans les motivations à acheter bio n'est pas observée uniquement pour les produits bio, mais est aussi retrouvée dans les incitations à acheter un produit alimentaire en général. Ces évolutions de motivations dans l'acte d'achat sont liées à la hausse des prix (figure 82).

La **protection du bien-être animal** des produits bio motive 26% des Français en 2021, suite à un gain de 4 points en 3 ans.

Cette motivation liée à la santé à acheter et consommer des produits biologiques **est particulièrement importante en France**. En Allemagne, c'est le critère de bien-être animal qui constitue le 1^{er} critère qui incite les Allemands à consommer des produits biologiques (Agence Bio, 2021).



Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France

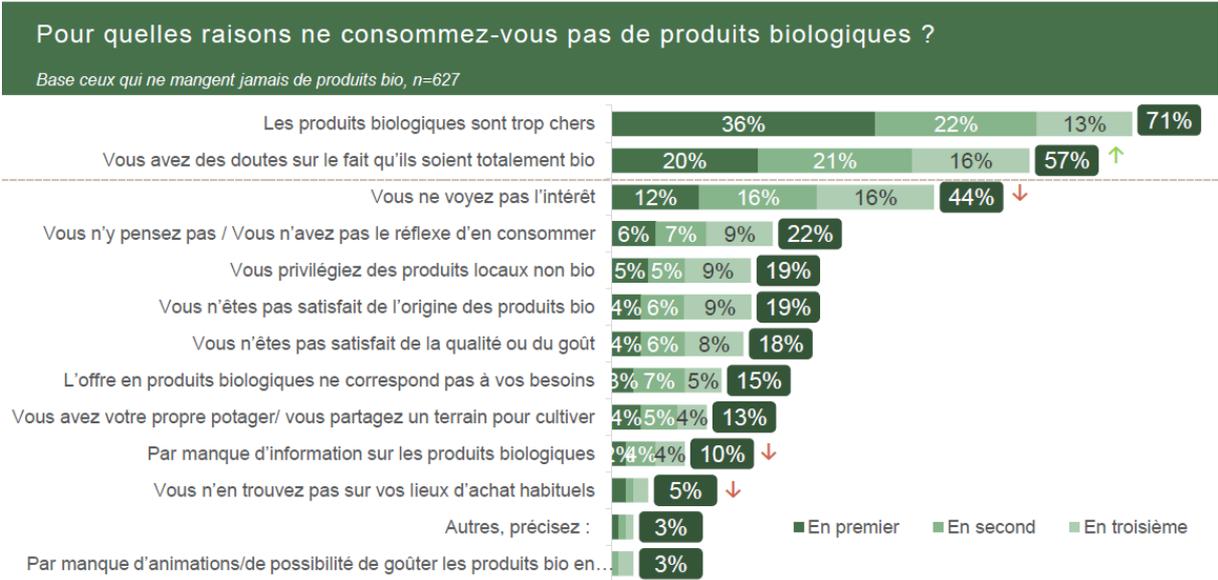
Base : Ménages Français consommant des produits bio

Figure 82 Raisons de consommer des produits bio

Une étude sur la cohorte BioNutriNet a aussi montré que les consommateurs de bio étaient plus motivés par le critère « santé » pour l’achat de leurs aliments que les consommateurs de produits conventionnels. Leurs motivations liées à l’absence de contaminants, à l’éthique, à l’environnement, au local et au traditionnel étaient aussi plus fortes que pour les consommateurs de produits conventionnels (Kesse-Guyot et al., 2018).

2.5.2.2 Les freins à la consommation bio

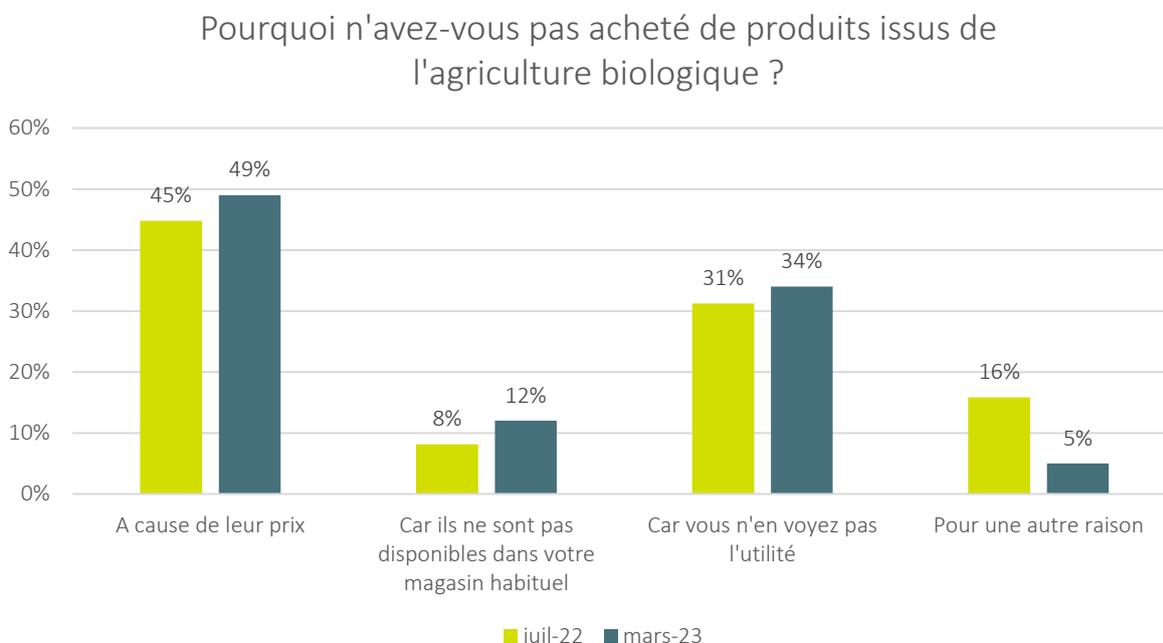
Le baromètre de l’Agence BIO montre qu’en 2022, 71% des personnes ne consommant pas de produits bio ont répondu que **le coût des produits bio** était l’une des trois principales raisons de ne pas en acheter (Figure 83). 36% des non-consommateurs portent le critère prix comme étant la première raison de cette non-consommation. Malgré l’inflation, la part de non-consommateurs de bio choisissant le frein du prix n’a pas changé entre 2021 et 2022. Les **doutes sur les garanties des produits labellisés Agriculture Biologique** (« des doutes sur le fait qu’ils soient totalement bio ») sont le second frein à la consommation de produits biologiques, choisi par 57% des non-consommateurs, et 20% l’ont choisi en premier choix. Par rapport à 2021, cette raison est en forte hausse (+17 points). Il est possible que cette raison ait été choisie par les personnes se justifiant de ne pas manger de produits bio pour des raisons de prix (et donc questionnent l’écart de prix pour des produits pour lesquels ils ne sont pas sûrs de leur valeur ajoutée).



Source : (Agence BIO; Obsoco, 2023)

Figure 83 Freins à la consommation de produits biologiques

L'enquête Tendances de Consommation du CRÉDOC permet d'apporter un éclairage sur l'évolution récente des freins à la consommation de produits biologiques. La raison du coût a progressé entre juillet 2022 et mars 2023, ce qui peut être attendu en période d'inflation et de contraintes sur les dépenses alimentaires. Les raisons comme la **disponibilité** de ces produits dans les magasins habituellement fréquentés et l'utilité (i.e., la **valeur ajoutée**) des produits bio ont aussi progressé. La hausse du manque de disponibilité peut être mise en regard avec la baisse d'offre en produits bio dans la grande distribution (figure 84).



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de Consommation

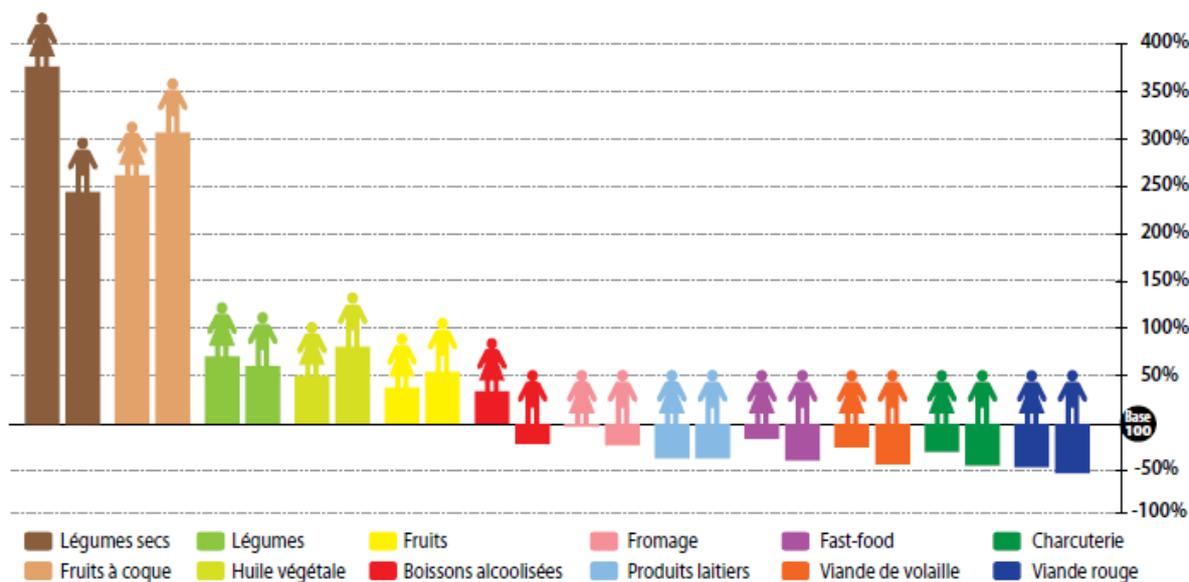
Base : Individus n'ayant pas consommé de produits biologiques lors des 6 derniers mois

Figure 84 Freins à la consommation de produits biologiques (à ceux n'en ayant pas consommé lors des 6 derniers mois)

2.5.2.3 Lien entre motivations à l'achat de produits biologiques et type de produits achetés

Différentes études montrent qu'en France, la principale raison d'acheter bio est attaché à des préoccupations de pour sa santé (paragraphe 2.5.2.1). L'enquête CAF 2023 du CRÉDOC montre que ce **lien entre alimentation et santé est plus fort chez les consommateurs fréquents** du bio (au moins une fois par mois) que chez les non-consommateurs. En effet, 85% des consommateurs de produits biologiques affirment que « la manière dont les personnes de [leur] foyer (y compris [eux]-même) mangent a une influence sur leur état de santé », contre 69% des non-consommateurs bio. Ce lien entre alimentation et santé pour les consommateurs bio entraîne des conséquences sur le type de produits achetés.

L'étude BioNutriNet montre que les consommateurs de produits bio ont un régime alimentaire différent des consommateurs de produits issus de l'agriculture conventionnelle (Figure 85). Les gros consommateurs de bio consomment plus de légumes secs, de fruits à coque, de produits céréaliers complets, de noix, de graines et d'alternatives aux produits laitiers ou animaux que les non-consommateurs de bio (Pointereau, et al., 2019; Kesse-Guyot, et al., 2022). En contrepartie, les gros consommateurs de produits bio consomment moins de viande, de produits laitiers, de boissons sucrées et de pommes de terre que les non-consommateurs. Le régime alimentaire au global des consommateurs bio de l'étude BioNutriNet est plus sain, c'est-à-dire plus en accord avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et avec une meilleure satisfaction des recommandations nutritionnelles (Pointereau, et al., 2019; Kesse-Guyot, et al., 2022).



Source : Solagro, *Le revers de notre assiette*, 2023

Note de lecture : Par rapport aux hommes ne consommant pas de produits bio (consommateurs « conventionnels » en référence, à 100%), les consommateurs « bio » consomment 2,5 fois plus de légumes secs. Ils consomment aussi moitié moins de viande rouge (-50%).

Figure 85 Différences entre les régimes des consommateurs « bio » et « conventionnels » selon l'enquête BioNutriNet

La préoccupation santé des consommateurs bio pourrait expliquer la faible pénétration du bio de sur la viande hors volaille. Néanmoins, il est important de rappeler que ces produits sont onéreux, même si l'écart de prix relatif entre bio et conventionnel pour la viande est proche de l'écart pour les œufs ou les conserves. Aussi, le lien entre alimentation et santé ne permet pas totalement d'expliquer les achats

de produits bio, la pénétration des gâteaux secs bio²² étant parmi les plus importantes (~40% des ménages, FranceAgriMer 2023), alors que le PNNS recommande de réduire la consommation de produits sucrés.

SYNTHÈSE

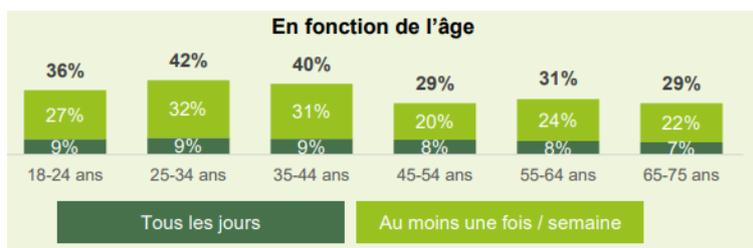
La principale raison qui pousse les consommateurs à acheter des produits bio est la **santé**, suivie par la protection de l'environnement et du bien-être animal. L'aspect santé est aussi la principale raison incitant les Français lorsqu'ils commencent à consommer bio. Au contraire, le **coût** des produits bio est le premier obstacle à leur consommation, surtout en période d'inflation et de contraintes sur les dépenses alimentaires. Les doutes sur les garanties des produits labellisés bio sont aussi un frein important.

Le régime alimentaire des consommateurs de produits bio est différent de ceux des non-consommateurs. Ces différences pourraient s'expliquer en partie par la forte préoccupation santé des consommateurs de produits bio.

2.5.3 LES PROFILS DES CONSOMMATEURS BIO

2.5.3.1 La consommation de produits bio plus présente chez les jeunes, mais les plus âgés dépensent plus en produits bio

Les données du baromètre de l'Agence BIO (figure 86) montrent qu'il y a davantage de jeunes consommant régulièrement des produits bio (au moins une fois par semaine) que de plus âgés : ils sont 42% chez les 25-34 ans, mais seulement 31% des parmi les 55-64 ans (Agence BIO; Obsoco, 2023).



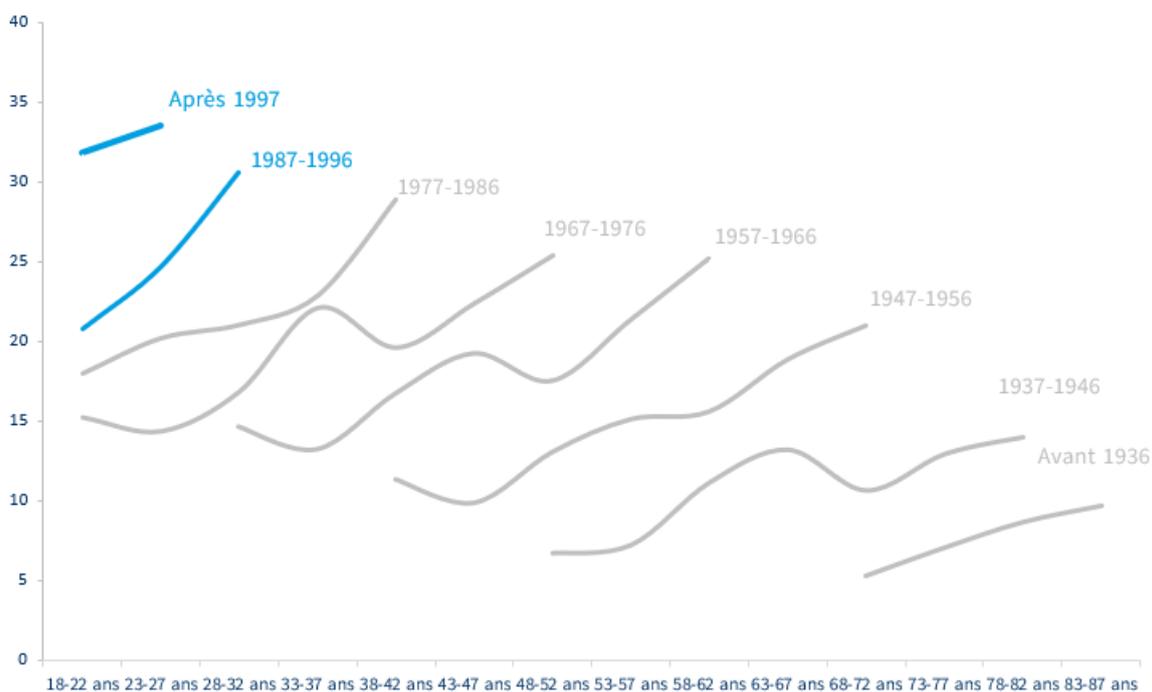
Source : (Agence BIO; Obsoco, 2023)

Figure 86 Part de Français consommant des produits biologiques au moins une fois par semaine (échantillon de 4000 personnes)

Les individus issus des jeunes générations sont plus sensibles aux questions environnementales que leurs aînés (figure 87). Ainsi, 54% des personnes nées entre 1990 et 2000 déclarent qu'il faut prioriser l'environnement à la croissance, contre 45% des personnes nées entre 1940 et 1949 (Bréchon, Gonthier, & Astor, 2019). Ces données vont dans le sens des travaux que mènent le CREDOC sur les

²² La forte pénétration de ces produits peut aussi être due au fait que ces produits sont présents dans les GMS. L'achat de produits bio, comme les autres produits, est la résultante de l'offre et de la demande de ces produits.

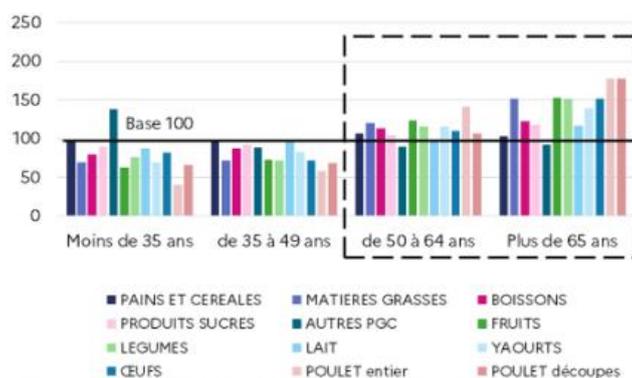
effets de génération, qui montrent également que les générations nées après 1986 rassemblent la part la plus élevée de Français dont l'une des deux principales préoccupations est l'environnement.



Source : CREDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations

Figure 87 Part de Français préoccupés par la dégradation de l'environnement – Analyse âge-période-cohorte)

Cependant, les ménages ayant de plus fortes dépenses en bio sont les ménages plutôt âgés (figure 88) : les dépenses de produits bio sont plus élevées pour les ménages de plus de 50 ans que pour les ménages de moins de 50 ans (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023).



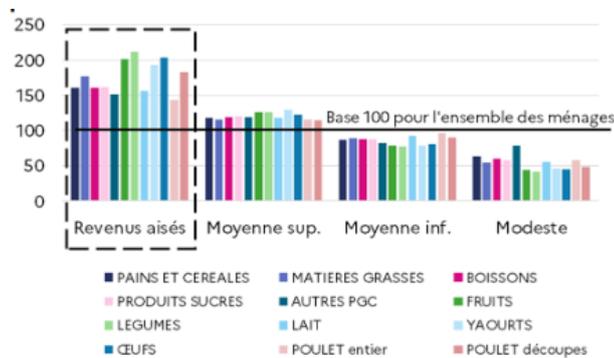
Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Figure 88 : Dépenses en produits bio par âge, en base 100

2.5.3.2 Autres caractéristiques des acheteurs bio

Le revenu et la catégorie socioprofessionnelle (CSP) sont de forts indicateurs de la consommation de bio. La moitié des CSP supérieures sont consommateur de bio régulièrement, contre 32% des CSP inférieures et 26% des chômeurs (Agence BIO; Obsoco, 2023).

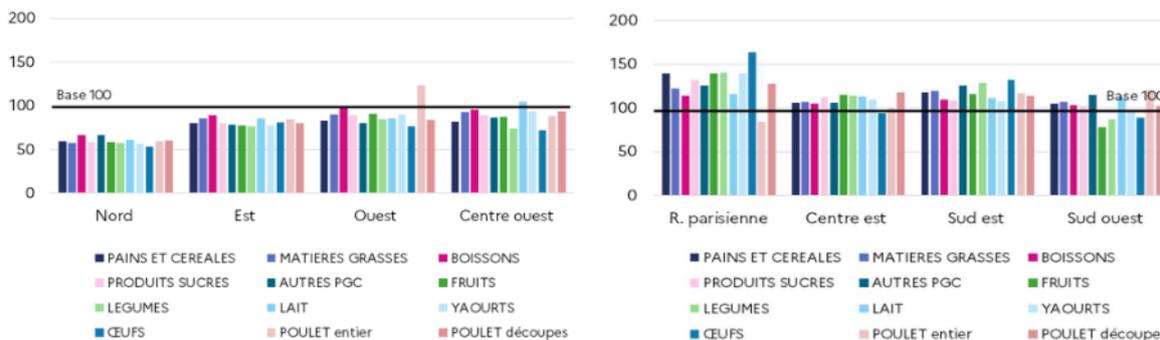
Aussi, la dépense en produits bio (pour de la consommation à domicile) pour les différentes catégories de produits bio étudiées est d'autant plus élevée que les revenus sont élevés (Figure 89, FranceAgriMer, 2023).



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Figure 89 : Dépenses en produits bio par catégorie de revenus, en base 100

Il existe aussi quelques différences régionales. Les ménages de la région parisienne, du Centre Est et du Sud-Est dépensent plus en bio que les ménages des autres régions. Là aussi, l'effet revenus peut jouer, la région parisienne comptant une plus grande proportion de ménages à revenus aisés (figure 90).



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Source : (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023)

Figure 90 Dépense en produits bio par région, en base 100

Les consommateurs bio de la cohorte BioNutriNet²³ sont plus souvent des femmes, des personnes avec un niveau d'études supérieur et vivant plutôt en milieu rural qu'urbain. Ces personnes présentent un mode de vie qui se veut plus sain, notamment avec un niveau d'activité physique élevé, une moindre

²³ Dérivée de l'étude [NutriNet-Santé](#).

consommation d'alcool que les non-consommateurs de bio, et sont moins enclins à fumer que les non-consommateurs de bio. Leur mode d'alimentation semble aussi différent, avec une plus grande proportion de végétariens chez les consommateurs bio que chez les non-consommateurs (Kesse-Guyot et al., 2022).

SYNTHÈSE

Bien que les jeunes soient plus nombreux à déclarer consommer souvent des produits bio, les plus âgés ont des dépenses en bio plus importantes. Les consommateurs de produits bio font plus souvent partie des CSP dites « supérieures », ont plus souvent un niveau d'études élevé, et sont plus souvent des femmes. Quelques différences régionales semblent aussi apparaître (différences pouvant être liées aux différences socio-démographiques entre les régions)

Les consommateurs bio ont un mode de vie plus sain, avec une activité physique plus élevée, une consommation d'alcool plus faible et une moindre propension à fumer que les non-consommateurs. Ils sont aussi plus souvent végétariens.

2.6 LE BIO VIS-A-VIS D'AUTRES ATTENTES DU CONSOMMATEUR

2.6.1 LE LABEL BIO N'EST QUE L'UN DES NOMBREUX LABELS REpondant AUX ATTENTES DU CONSOMMATEUR

2.6.1.1 *La concurrence des autres Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)*

Le label bio est un l'un des les SIQO existants sur les produits alimentaires en France. Le label bio est le seul SIQO garantissant au consommateur un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement et du bien-être animal. D'autres SIQO sont bien connus des Français et pourraient concurrencer les produits labellisés bio lors de l'achat, par exemple le Label Rouge garantissant une qualité supérieure par rapport aux produits sans SIQO, ou les AOP (appellation d'origine protégée) et les IGP (indication géographique protégée) garantissant une qualité spécifique en lien avec l'origine géographique spécifique.

En 2016, les produits bio représentaient 14% du chiffre d'affaires de l'ensemble des SIQO (Joseph & Marmier, 2018). Ils devançaient de 2 points de pourcentage les IGP. En 2021, les produits issus de l'agriculture biologique représentaient 27% du chiffre d'affaires des SIQO, contre 11% pour les IGP, 3^{ème}. (INAO, 2022) (Figure 91).

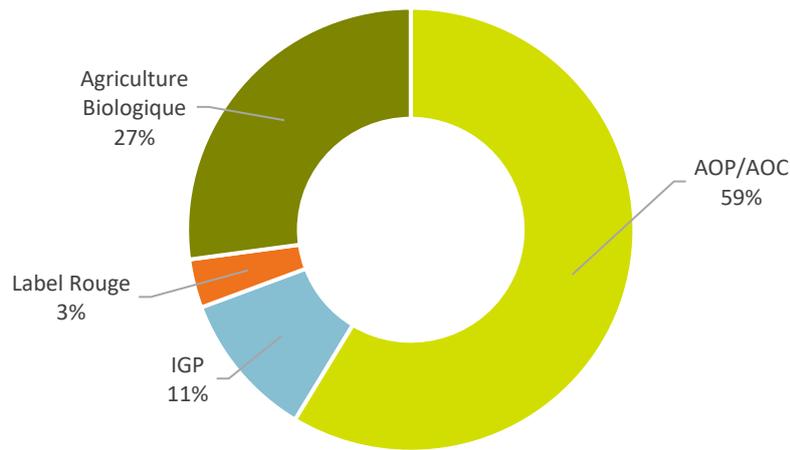
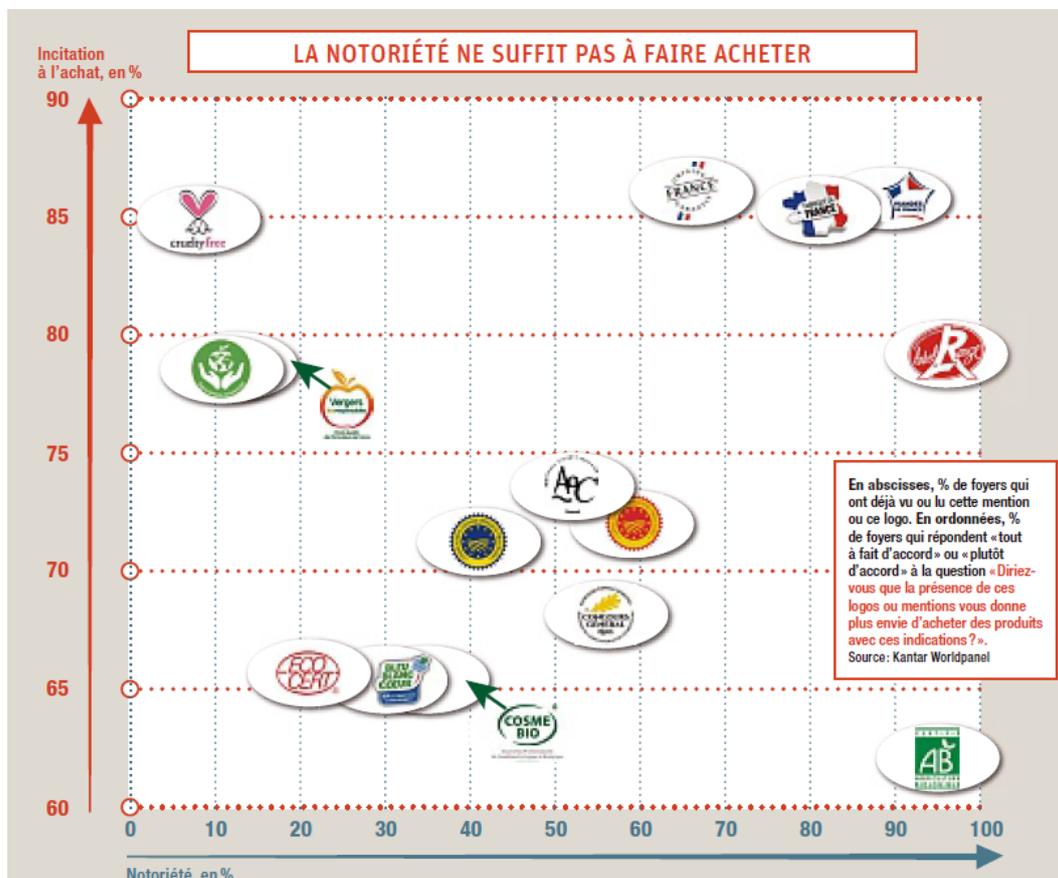


Figure 91 Chiffre d'affaires des différents SIQO, en 2021, INAO 2022

Les chiffres d'affaires des différents SIQO ne reflètent pas leur notoriété chez les consommateurs (Figure 92). En 2018, une enquête Kantar montrait que la notoriété du Label Rouge était de 96%, c'est-à-dire connu par 96% des sondés, celle du logo Agriculture Biologique de 95%, loin devant les labels AOP et AOC ayant entre 40 et 60% de notoriété (Bray, 2018) (Figure 92).



Source : Kantar Worldpanel par LSA dans (Bray, 2018)

Figure 92 Notoriété et incitation à l'achat de différents labels/marques

Bien que disposant d'une forte notoriété, le label Agriculture Biologique a un niveau d'incitation à l'achat²⁴ déclaré plus faible que celui du Label Rouge (62% contre 89%). Cependant, la concurrence entre Agriculture Biologique et Label Rouge ne concerne pas tous les types de produits, le Label Rouge étant plus présent dans certaines filières que dans d'autres (exemple : œufs et volailles).

2.6.1.2 De nouveaux labels avec des promesses écologiques ou de santé

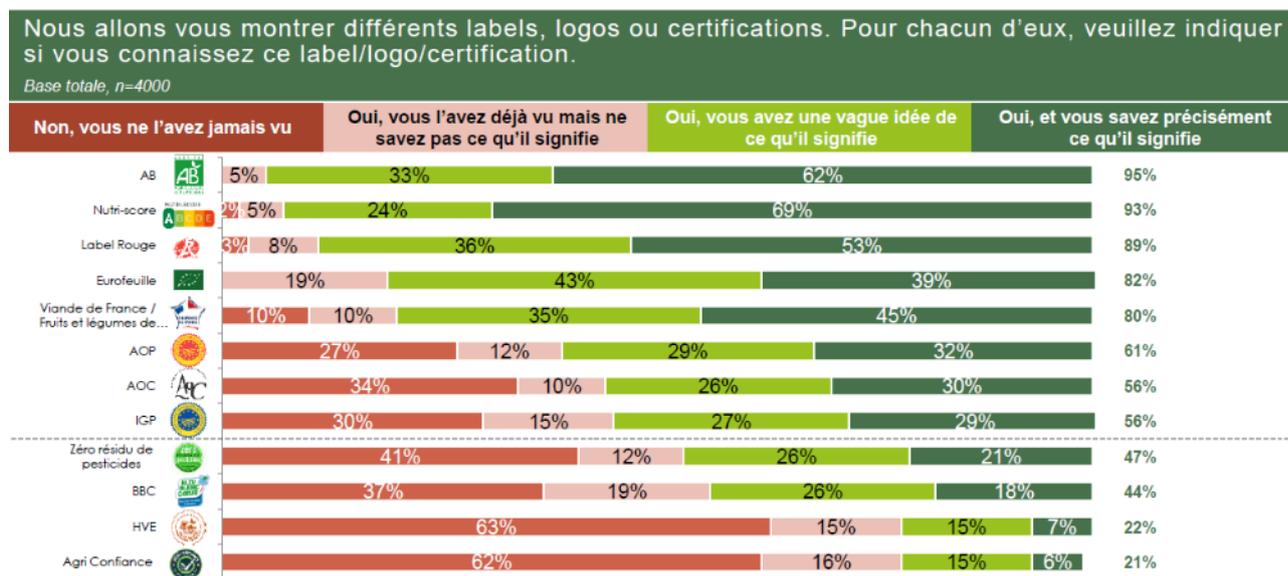
De nouveaux logos, publics ou privés, garantissant une qualité vis-à-vis de l'environnement ou de la santé sont apparus récemment. En font notamment partie le logo Haute Valeur Environnementale (HVE), le logo « Zéro Résidus de Pesticides », l'Eco-Score, le Planet-Score ou encore le Nutri-score.

- La certification HVE est portée par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Son logo est le signe d'un engagement des exploitations à intégrer des questions de biodiversité à ses leurs pratiques, et d'exercer une pression minimale sur l'environnement.
- Le logo « Zéro résidu de pesticides » est une démarche privée portée par des coopératives agricoles et des producteurs. Les pesticides étant une crainte majeure des Français par rapport à leur santé (EFSA, 2019), ce logo contient donc à la fois des promesses environnementales et de santé, promesses aussi portées par l'Agriculture Biologique. Les acteurs participant à cette démarche sont audités par deux organismes de contrôle.
- L'Eco-Score est un système de notation environnementale privé, déployé en 2021 dans le cadre de l'expérimentation sur l'affichage environnemental du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il vise à évaluer l'impact environnemental des produits alimentaires en France. Ce score attribue une note « synthétique » aux produits alimentaires en fonction de divers critères, tels que l'utilisation de ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, et d'autres facteurs liés à la durabilité en utilisant une méthode d'analyse du cycle de vie (ACV). Ce score est porté notamment par les acteurs du numérique Yuka et OpenFoodFacts.
- Le Planet-Score est un système de notation environnementale des produits alimentaires privé, développé initialement par l'ITAB et soutenu par différentes entreprises et acteurs de la société civile. Il fait également partie de l'expérimentation sur l'affichage environnemental du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Déployé depuis 2021, il évalue l'empreinte environnementale globale des produits, en prenant en compte des aspects tels que les pratiques agricoles, l'emballage, le transport, et d'autres facteurs influençant la durabilité comme l'impact sur la santé humaine. En plus d'une note agrégeant ces éléments, le Planet-Score a la particularité d'afficher trois indicateurs sur les pesticides, la biodiversité et le climat, ainsi que l'indication du mode d'élevage, le cas échéant. Le Planet-Score est aujourd'hui déployé par certaines marques dans plusieurs pays en Europe.

²⁴ Il est important de noter que l'incitation à l'achat mesurée ici et dans les autres enquêtes citées dans ce document (notamment les enquêtes du CREDOC) est déclarative, et non mesurée par les achats réels. Les incitations déclarées peuvent différer des comportements réels effectués. Les incitations mesurent les aspirations à consommer, de nombreux éléments interagissent avec ces aspirations pour déterminer les comportements (le prix, la facilité à trouver les produits ...).

Le Nutri-Score est un score synthétisant en une lettre la qualité nutritionnelle des aliments. Il synthétise le tableau nutritionnel détaillé qui se trouve en face arrière des produits alimentaires. C'est un score qui a été développé par des chercheurs experts en nutrition. Il a été choisi par l'État et a aussi été adopté dans d'autres pays en Europe, mais son apposition sur les aliments est volontaire. Les produits alimentaires peuvent afficher le Nutri-Score seul ou en plus de SIQO (Agriculture Biologique, Label Rouge, AOP, ...) ou d'autres affichages environnementaux (Eco-Score, Planet-Score, HVE, ...). Le Nutri-Score pourrait concurrencer le logo AB lorsque les consommateurs choisissent un produit alimentaire, étant donné que la principale attente des consommateurs pour le bio est l'aspect santé.

La connaissance de ces logos a été mesurée dans le Baromètre annuel de l'Agence BIO. Alors que quasiment tous les interrogés connaissaient le logo AB en 2022 (95%, Figure 93), il s'agissait pour le logo « Zéro résidu de pesticides » de 47% des personnes sondées et pour la certification HVE de 22% des personnes sondées. La notoriété du logo « Zéro résidu de pesticides » a progressé entre 2021 et 2022, mais pas celle de la certification HVE. Le Nutri-score, de son côté, est connu par 93% des personnes interrogées.



Source : Agence BIO – Baromètres des produits biologiques en France en 2023

Figure 93 Connaissance des labels, logos et certifications

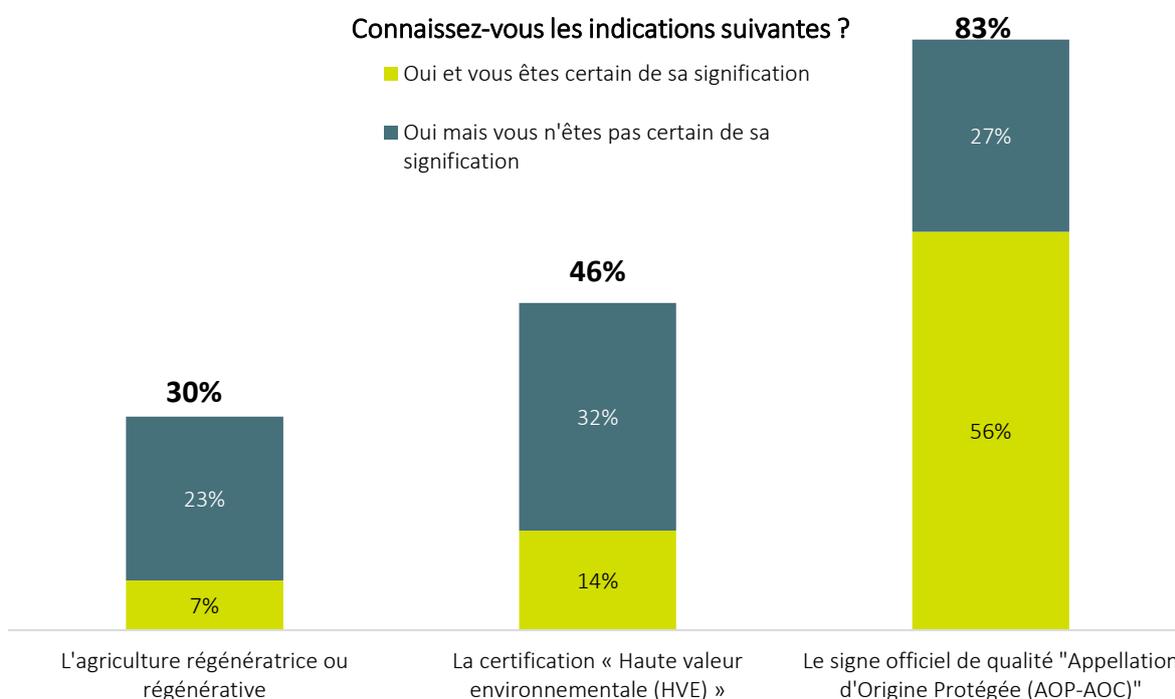
Malgré la plus forte notoriété du logo AB par rapport au logo « Zéro résidu de pesticides », l'attention portée à ces deux logos lors des achats alimentaires, pour les personnes connaissant ces logos, sont proches. En 2022, 76% des personnes interrogées dans le baromètre de l'Agence BIO et connaissant le logo AB, déclaraient y être attentives, alors que 71% des personnes connaissant le logo « Zéro résidu de pesticides » y sont attentives. Néanmoins, du fait de la plus forte notoriété du logo AB par rapport au logo « Zéro résidu de pesticides », l'attention portée à ce premier logo est plus forte dans l'ensemble de la population.

D'autres démarches et logos associés respectent les clauses de l'Agriculture Biologique, mais ont des conditions supplémentaires pour garantir un plus grand respect de l'environnement, ou d'autres garanties en plus des garanties environnementales (par exemple, sociales ou économiques). Ce sont par exemple les démarches « Bio équitable en France » ou « Demeter ». Ces logos ne concurrencent pas directement la bio étant donné que les produits ayant ces doivent respecter le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Ils peuvent, en revanche, créer une incitation supplémentaire à l'achat, par rapport à un produit portant seulement le logo AB. Comme ce sont des logos gérés par des associations

et non une réglementation portée par l'État, ils peuvent s'adapter aux attentes et inquiétudes des consommateurs de manière plus agile que le label AB régi par la réglementation européenne (Nicot, 2023). Cependant, la question de si l'apposition de deux labels sur un produit crée une complémentarité ou de la confusion chez le consommateur est questionnée (Dekhili & Achabou, 2013; Corre, Monier-Dilhan, & Regolo, 2022).

2.6.1.3 Connaissance des notions « Agriculture régénératrice » et du logo HVE

En juillet 2023, 83% des participants de l'enquête Tendances de consommation du CRÉDOC déclaraient connaître le SIQO « Appellation d'Origine Protégée (AOP) » (Figure 94). En comparaison, la certification Haute Valeur Environnementale est moins connue, avec 46% des répondants estimant la connaître. Seuls 14% des répondants affirment être certain de la signification du label HVE. Cependant, l'agriculture régénératrice/régénérative est moins connue, avec 30% des interrogés répondant la connaître, seuls 7% répondant être certain de sa signification.



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de Consommation, Juillet 2023

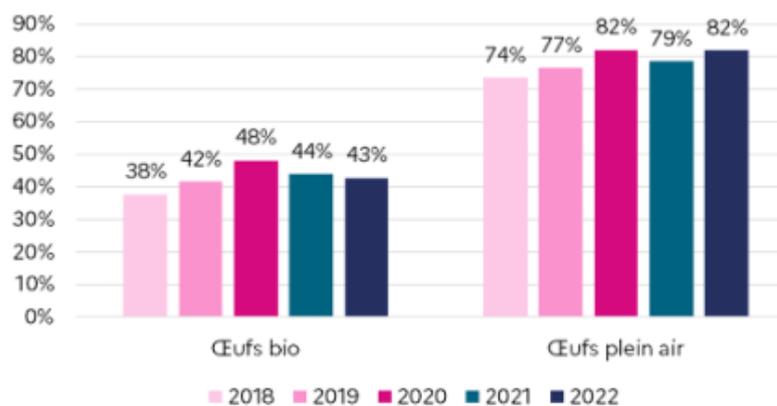
Base : Individus en France

Figure 94 Connaissance des notions d'agriculture régénératrice ou régénérative et de la certification HVE

2.6.1.4 Des labels propres à chaque filière

La concurrence entre Agriculture Biologique et autres SIQO dépend de chaque filière. En effet, la répartition des SIQO (y compris l'AB) dans chaque filière est variable, et certains SIQO sont plus répandus dans certaines filières. De ce fait, les niveaux de concurrence entre AB et les autres SIQO sont différents en fonction des filières et des types de produit considérés. Par exemple, l'œuf bio (produit qui bénéficie d'un important taux de pénétration de la bio, voir section 2.5.3.1) est concurrencé par les œufs Label Rouge (Œufs de poule élevées en plein air). Pour la filière vin, où les AOP sont répandues, l'Agriculture Biologique serait donc en concurrence avec les AOP.

De plus, s'ajoute à la concurrence des SIQO, la réglementation communautaire qui peut, pour certaines filières, imposer des indications de qualité venant concurrencer le bio. Dans le cas des œufs, les règles de commercialisation générales imposent la communication au consommateur du mode d'élevage (par exemple plein air, en cage). Cette indication peut informer le consommateur qu'un produit correspond à leurs attentes. En période de tension sur le pouvoir d'achat, cela conduit certains ménages à ne plus aller vers des SIQO, dont le bio, puisque certains produits standards répondent à leurs attentes en étant moins chers. Ainsi, l'étude FranceAgriMer de 2023 sur le marché du bio montrait qu'alors que les œufs bio étaient présents chez 43% des ménages Français en 2022, les œufs plein air l'étaient chez 82% des ménages (figure 95).



Source : FranceAgriMer d'après Kantar Worldpanel

Source : FranceAgriMer, 2023

Figure 95 Taux de pénétration des œufs bio et œufs de plein air

2.6.1.5 Des labels avec des promesses sociétales peuvent concurrencer le bio

D'autres aspirations des Français envers leur alimentation peuvent concurrencer le bio. Ce peut être le cas d'aspirations sociétales, et en particulier de veiller à la juste rémunération des agriculteurs. Ainsi, certains labels « éthiques » comme la marque « C'est qui le patron ?! » peuvent représenter un choix alternatif à l'agriculture biologique, en incarnant la valeur sociétale de l'alimentation.

L'enquête Comportements et Attitudes alimentaires en France (CAF) du CRÉDOC montre que, pour le groupe de Français composé des non-consommateurs de bio ou des consommateurs occasionnels (1 fois par mois ou moins), le fait qu'un produit veille à la juste rétribution des producteurs en incitait la moitié à acheter ce produit (Figure 100). En comparaison, les garanties écologiques n'en incitaient que 37% parmi ce groupe de ménages (Figure 100).

SYNTHÈSE

D'autres labels de qualité existent en France, en plus du label bio, et peuvent répondre à certaines attentes du consommateur. Ainsi, le label AB peut être concurrencé par d'autres SIQO, comme le Label Rouge, les AOP ou les IGP, qui répondent à d'autres attentes des consommateurs (qualité et/ou origine des produits). En matière d'incitation à l'achat, le label bio est devancé par le Label Rouge (89% des foyers interrogés indiquent que la présence de la mention Label Rouge donne envie d'acheter, contre 62% pour l'AB). Les labels AOP et AOC sont moins connus (entre 40 et 60% de notoriété).

D'autres logos peuvent aussi entrer en concurrence avec le bio s'ils portent sur les valeurs recherchées dans la bio, notamment la santé. Ce peut être le cas pour le Nutri-Score. Les logos portés sur des valeurs environnementales peuvent aussi faire concurrence au label AB, comme la certification HVE, le terme d'agriculture régénératrice ou les initiatives telles que le Zéro Résidus de Pesticides. En 2022, le baromètre de l'Agence BIO montrait que le logo AB était le plus connu de tous les logos testés.

2.6.2 LA CONCURRENCE DU LOCAL

2.6.2.1 *Le local est un concept à l'appréciation des consommateurs*

L'origine France ou la production régionale du produit sont deux éléments des plus importants lors de l'achat d'un produit alimentaire (Sources : enquête CAF du CRÉDOC et baromètre de l'Agence BIO 2021 et 2022).

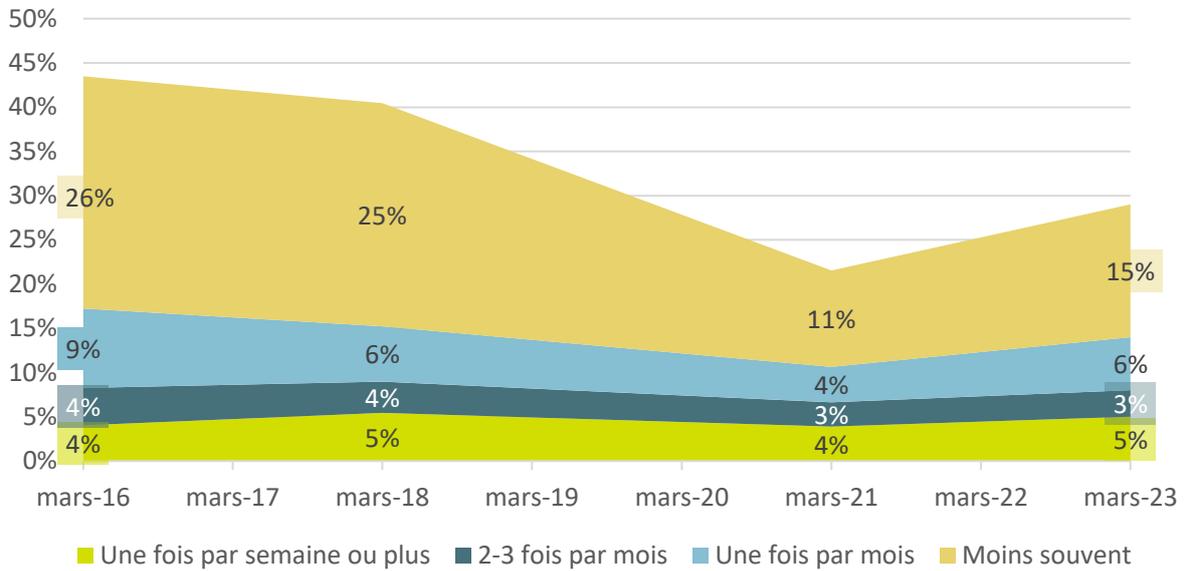
Ainsi, l'origine France ou régionale apposée sur un produit sont deux notions que le consommateur peut traduire comme « produit local ». Cependant le « local » ne correspond pas à un label précis, et sa définition est à l'appréciation des consommateurs. Certaines productions françaises sont plus sensibles à ce caractère, et ont créé des logos identifiant les produits Français. Ainsi, les filières lait et viande ont un label indiquant des produits issus d'élevages français. La filière lait a créé en 2014 un logo « lait collecté et conditionné en France » pour singulariser les produits faits avec du lait Français de ceux fait avec du lait importé. Au même moment, les filières viandes et œufs ont aussi lancé leur logo « Viandes et Œufs de France », se déclinant en 12 logos pour chaque type de viande (et ainsi que les œufs). Similairement, le logo « Fruits & Légumes de France » a été créé par Interfel en 2015 (qui est complété par 10 logos par variété de fruits et légumes). Ces logos ont tous la même forme hexagonale surmontée du drapeau tricolore, permettant de créer une unité pour le consommateur.

Selon l'étude Kantar citée dans le paragraphe 2.6.1.1, ces logos créent une forte incitation à l'achat. D'après le dernier baromètre de l'Agence BIO, ces logos sont connus de 90% de la population.

Pour d'autres consommateurs, les produits locaux sont ceux issus de leur région ou une échelle plus petite, et ils se reconnaissent soit par des indications d'origine, soit par des marques régionales ou de distributeurs, soit par des canaux d'approvisionnement spécifiques, comme la vente directe ou les circuits courts de productions locales.

Selon une étude du CRÉDOC du printemps 2023, 14% des Français utilisent des canaux de vente directe (vente chez le producteur, marchés, AMAP, ...) une fois par mois ou plus (source : enquête CAF du CRÉDOC, Figure 96). Cette attitude est justifiée par des raisons sociétales, notamment par une volonté d'agir sur l'emploi local principalement (pour 66% des répondants de 2021, Figure 97), et aussi par une meilleure confiance dans le produit créée par les échanges avec le producteur (57% citent « ils viennent d'un producteur à qui vous pouvez parler »).

Dans votre foyer, tous les combien fait-on les courses alimentaires en vente directe producteur / Fréquentez-vous les circuits courts pour vos courses alimentaires (depuis 2021)

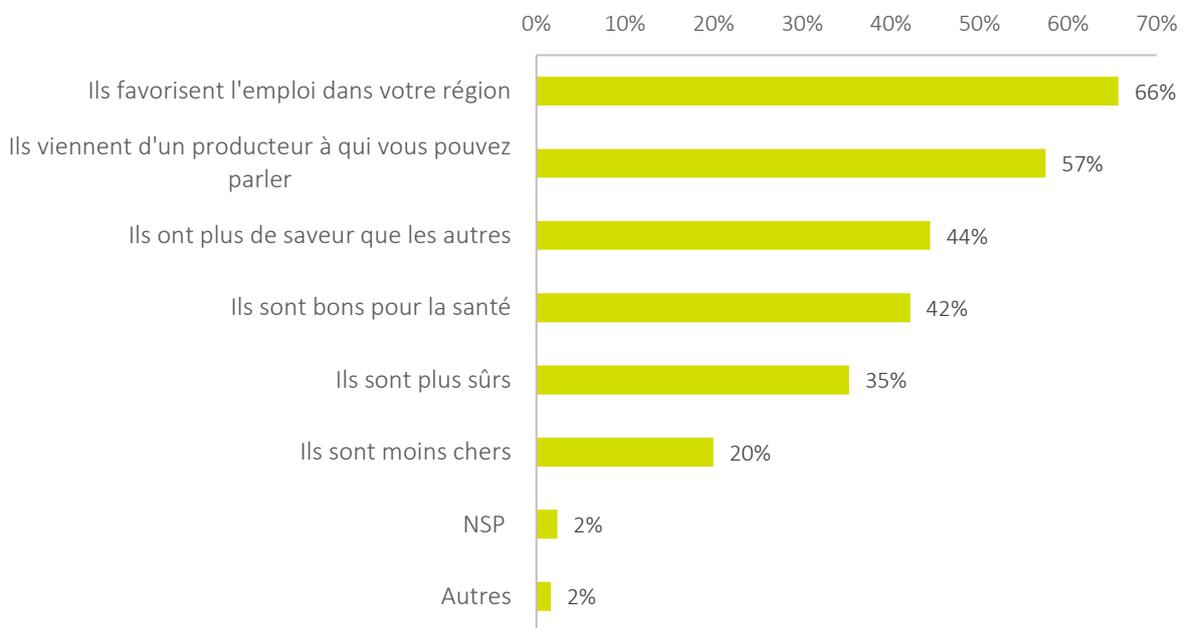


Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France

Base : Ménages Français

Figure 96 Fréquence d'achat de produits en vente directe en France

Pour quelles raisons consomme-t-on chez vous des produits alimentaires achetés en vente directe au producteur ? (mars 2021)



Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France

Base : Ménages Français achetant des aliments en vente directe – NSP : ne sait pas

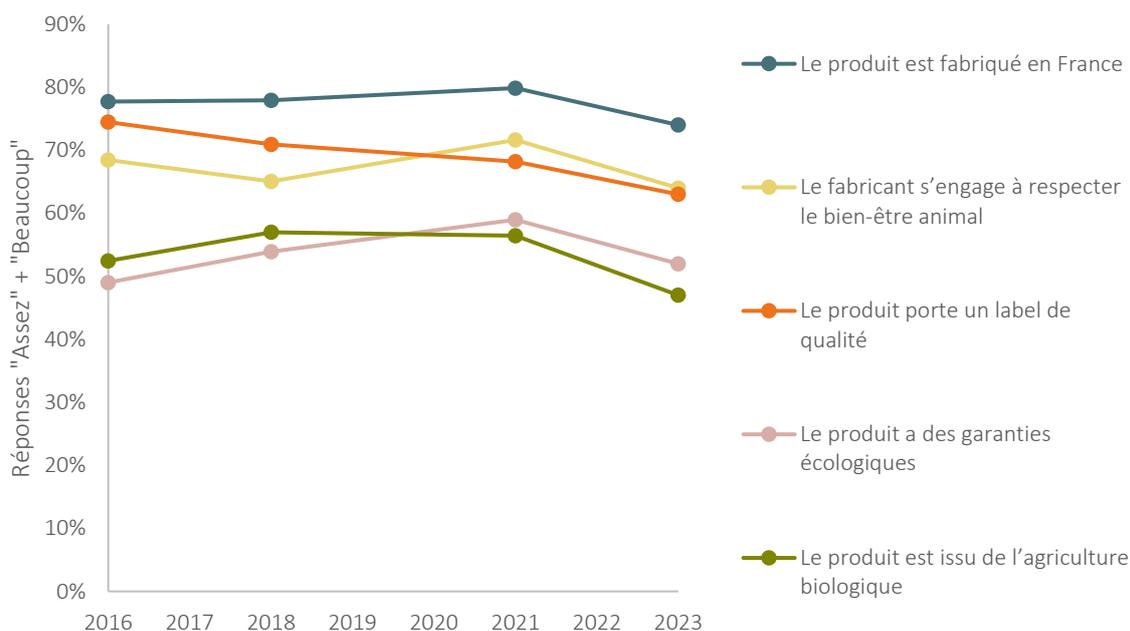
Figure 97 Raisons d'achat de produits alimentaires en vente directe au producteur

Alors que l'achat bio est justifié en France par ses bienfaits santé (paragraphe 2.5.2.1), l'achat local est justifié par des raisons sociétales (patriotisme économique ou régionalisme). L'achat local est aussi justifié par des questions environnementales (moins de transports).

2.6.2.2 Incitations à l'achat de produits alimentaires

L'origine France des produits alimentaires est le facteur le plus incitatif à l'achat d'après l'étude CAF du CRÉDOC (Figure 98). Il est resté à des niveaux assez stables depuis 2016 (autour de 78% de personnes répondant que l'origine France les incitait « assez » ou « beaucoup » à acheter des produits alimentaires), sauf entre 2021 et 2023 où ce critère a baissé. L'incitation créée par les « labels de qualité » (labels non spécifiés²⁵) a baissé entre 2016 et 2023. Le label Agriculture Biologique (47% d'incités en 2023) et les autres garanties écologiques (52%) incitent moins à l'achat que les critères de qualité (63%) et d'origine (74% incités par l'origine France). Après une hausse entre 2016 et 2018 de l'incitation à l'achat créé par les produits biologiques, cette incitation a baissé entre 2021 et 2023. Il est important de noter que dans un contexte d'inflation, toutes les incitations à l'achat (sauf le prix compétitif, non représenté ici) ont baissé.

Voici plusieurs raisons d'acheter des produits alimentaires. Pour chacune d'entre elles, dites-nous si personnellement, elle vous incite beaucoup, assez, un peu, pas du tout, à acheter un produit alimentaire.



Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France

Base : Ménages Français

Figure 98 Facteurs incitatifs à l'achat de produits alimentaires (sélection d'items)

²⁵ Dans cette question de l'enquête, l'item est « Le produit porte un label de qualité » sans davantage de précisions. Ainsi, c'est à l'enquêteur d'associer cet item à des labels de qualité qu'il peut connaître.

2.6.2.3 Niveau d'incitation À l'achat de produits alimentaires de la certification HVE et de la notion d'agriculture régénératrice / régénérative

L'enquête Tendances de consommations menée par le CRÉDOC en juillet 2023 a interrogé les répondants sur l'incitation à acheter des aliments sous différents labels et signes de qualité, y compris mentionnant une provenance locale, pour comparer le poids donné au du local et sur d'autres labels et certifications liées à la qualité, à l'origine du produit et au mode de production.

À la suite des questions sur la connaissance des certifications récentes (HVE et agriculture régénératrice), les participants étaient informés de sur ce que signifient ces trois indications.

Définitions indiquées aux répondants de l'enquête Tendances de Consommation

L'Agriculture régénératrice ou régénérative réunit un ensemble de pratiques agricoles qui cherche à restaurer la santé des sols.

La certification « **Haute valeur environnementale** » (HVE) garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...).

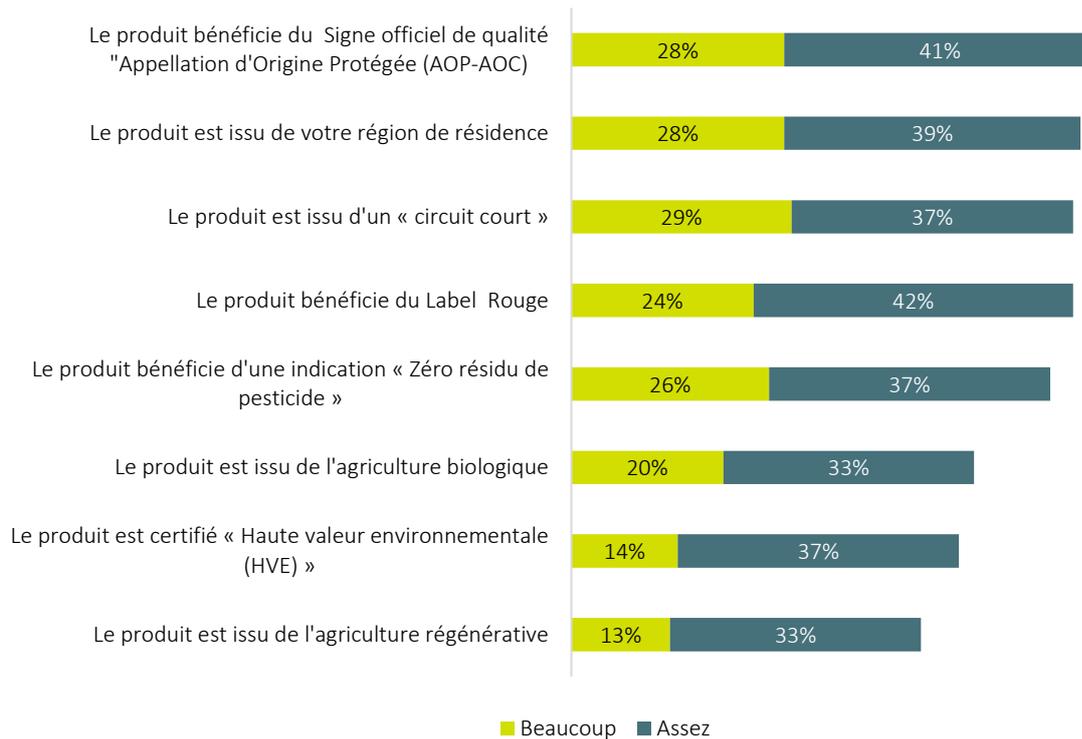
L'Appellation d'origine protégée (AOP) désigne un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

Source : CRÉDOC, enquête Tendances de Consommation, Juillet 2023

Les incitations les plus fortes sont celles liées à l'origine du produit. Ce résultat confirme ceux de l'enquête CAF du CRÉDOC (figure 99). En effet, l'AOP, la provenance régionale et le « circuit court » sont les trois premières incitations, chacune incitant « beaucoup » un répondant sur trois. Le Label Rouge, indicateur de qualité des produits, incite assez ou beaucoup 66% des répondants.

Concernant les notions environnementales et de santé, l'indication « Zéro résidu de pesticide » les répondants déclarent que ces raisons les incitent plus davantage à l'achat que le label Agriculture Biologique : 26% sont « beaucoup » incités par la notion zéro résidu de pesticides, contre 20% pour le logo AB. Bien que la question ait été posée différemment que dans le baromètre de l'Agence BIO (ici, à tous les participants et non à ceux connaissant les indications), les résultats mènent à la même conclusion : le label AB incite moins à l'achat aujourd'hui que les indications d'une production locale, ou d'un produit sans pesticides.

Les niveaux d'incitation à l'achat déclarés pour la certification HVE et l'agriculture régénérative sont plus faibles, avec seulement 14 et 13% des répondants étant « beaucoup » incité à l'achat, respectivement. Ces deux notions créent donc moins d'incitation à l'achat que le logo AB. Néanmoins, ces deux logos sont beaucoup plus récents, et une forte communication sur ces logos pourrait créer plus d'incitation à l'achat.



Question : Voici plusieurs raisons d'acheter des produits alimentaires. Pour chacune d'entre-elles dites-moi, si vous personnellement, elle vous incite beaucoup, assez, un peu, pas du tout à acheter un produit alimentaire.

Source : CRÉDOC, enquête Tendances de Consommation, Juillet 2023

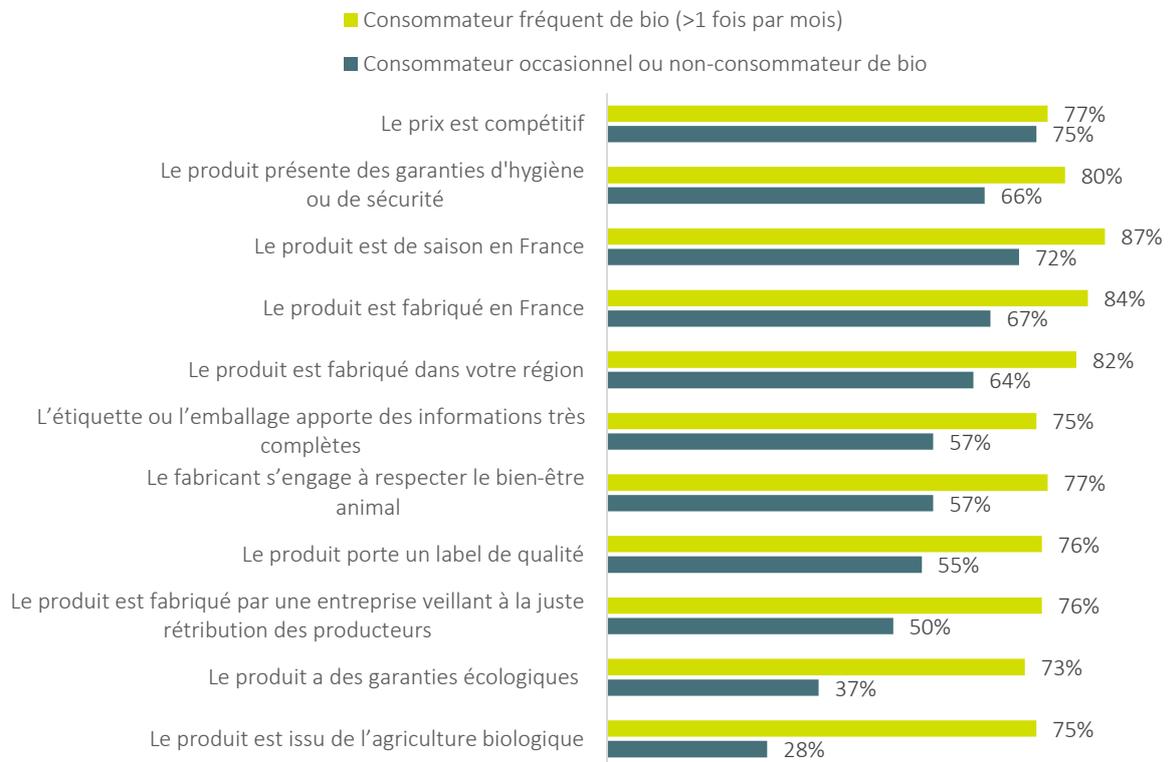
Figure 99 Concurrence entre incitations sur la qualité des produits alimentaires

2.6.2.4 L'importance de la complémentarité bio et local

Une des explications avancées pour expliquer le recul des achats bio entre 2020 et 2023 (hors problématique d'inflation) a été la concurrence de l'achat local, motivé particulièrement lors de la crise du Covid-19. En effet, les restrictions de déplacement et les limites de fréquentation des commerces ont pu inciter les Français à modifier leur approvisionnement alimentaire.

Les consommateurs bio de la cohorte BioNutriNet fréquentent davantage les circuits courts que les consommateurs conventionnels (Baudry, et al., 2016). Ce constat est confirmé par l'étude CAF du CRÉDOC, montrant que les consommateurs de produits issus de l'agriculture biologique sont davantage incités à acheter un produit français ou régional que les non-consommateurs ou consommateurs occasionnels (Figure 100). Il est intéressant de noter que les consommateurs de bio sont davantage incités à l'achat, pour quasiment toutes les raisons d'achat, que les non-consommateurs. Cela peut montrer un engagement et une préoccupation plus forts envers la qualité de l'alimentation et son impact social et environnemental chez les consommateurs bio. En revanche, l'importance donnée au critère prix est proche entre consommateurs et non-consommateurs de bio, ce critère figurant en tête chez les non-consommateurs bio. Il est important de rappeler ici que les consommateurs bio sont plus souvent CSP+ que les non-consommateurs, voir section 2.5.3.2. Leur budget alimentaire moins contraint peut expliquer cette moindre incitation du critère prix compétitif.

Cette raison vous incite-t-elle à acheter un produit alimentaire?
Réponses "Beaucoup" et "Assez"



Source : CRÉDOC, enquête Comportements et attitudes alimentaires en France (sélection de raisons incitatives)

Figure 100 Raisons incitatives à l'achat de produits alimentaires, pour les consommateurs fréquents de produits bio, et pour les non-consommateurs ou consommateurs occasionnels

SYNTHÈSE

Bien que le concept d'une alimentation locale ne soit pas défini, l'origine est l'un des principaux facteurs incitatifs à l'achat d'aliments. L'achat de produits « locaux » répond à des valeurs sociétales, environnementales et de confiance. Pour répondre à cette préoccupation des consommateurs, plusieurs filières ont créé des labels pour indiquer l'origine France de leurs produits. Ces logos sont connus de 90% de la population et créent une forte incitation à l'achat.

Le **bio** et le **local** présentent une **complémentarité** chez les consommateurs : ceux qui achètent des produits bio sont plus sensibles à l'origine France ou régionale des produits que les non-consommateurs. Ils sont également plus incités à acheter par d'autres critères de qualité, de santé et d'environnement.

2.7 BENCHMARK

Nous avons analysé la situation actuelle et l'historique de l'agriculture biologique dans quatre pays (Tableau 13). Ces pays ont été étudiés grâce à de la bibliographie et des entretiens auprès d'experts locaux.

Tableau 13 Justification du choix des pays pour le benchmark

<i>Pays</i>	<i>Raison du choix de pays</i>
Danemark	Pays leader en part de marché, implication Grande distribution
Allemagne	Premier marché bio européen en valeur, 4 ^{ème} en SAU bio
Espagne	SAU bio importante Concurrence avec les produits français
USA	Production et consommation en croissance Préfigure souvent les tendances de consommation

2.7.1 LE DANEMARK

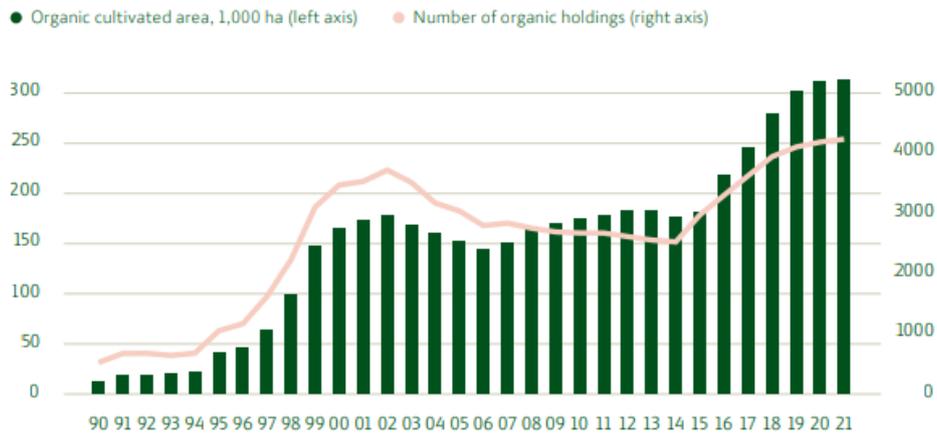
2.7.1.1 La production agricole

Le tableau 14 résume les principaux chiffres clés de la production biologique au Danemark.

Tableau 14 Chiffres clés de la production biologique au Danemark

<i>Indicateur</i>	<i>Valeur</i>
% de la SAU en AB en 2021	11,4%
Surfaces en AB	310 kha
	<i>dont prairies</i> 165 kha
	<i>dont terres arables</i> 130 kha
Part des exploitations certifiées bio	10% (d'après le Danish Food and Agriculture Council)

La croissance du secteur bio s'est faite en deux temps, avec un premier pic atteint dans les années 2000 (Figure 101). Un plan d'action a été mis en place en 2012 (puis complété en 2015) avec pour objectif de doubler les surfaces d'ici 2020. Il a été à l'origine d'un rebond. L'objectif est désormais d'atteindre 20% de la SAU en bio en 2030 et les contrôles et certifications sont gratuits.

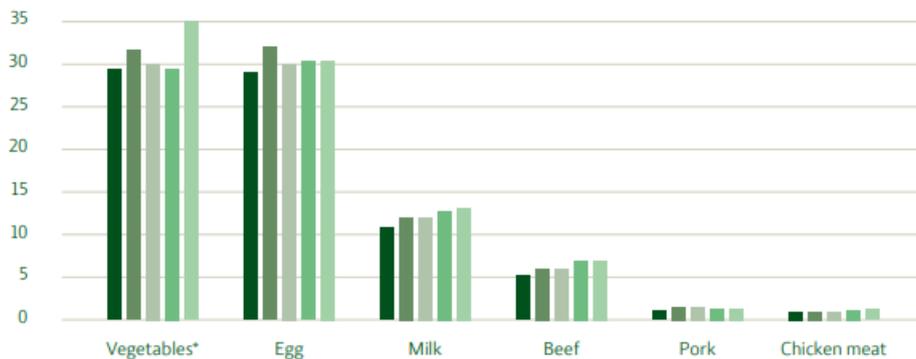


Note: Change in calculation method from 2005
Source: Ministry of Environment and Food of Denmark

Figure 101 Évolution des surfaces et des exploitations en agriculture biologique au Danemark, de 1990 à 2021

Les principales productions bio sont les productions animales, en particulier le lait, qualifié de « moteur du développement du bio ». En proportion du total, la production bio est particulièrement élevée en légumes, œufs et lait.

Les productions de porc et de poulet bio sont particulièrement faibles par rapport à la production totale, alors que les productions animales sont les principaux produits importés – 39,2% des importations sont des produits laitiers et des œufs, viandes de porc en croissance en valeur (figure 102).



Note.: *Vegetables are based on area
Source: Danish Agriculture and Food Cluster samt Statistics Denmark

Figure 102 Proportion de production en agriculture biologique au Danemark, en % de surfaces

2.7.1.2 La consommation de produits bio

Le tableau 15 résume les principaux chiffres clés de la consommation biologique au Danemark.

Tableau 15 Chiffres clés de la consommation bio au Danemark

Indicateur	Valeur
PIB par habitant (\$PPA, 2022)	74 005 Monde : 20 645, UE : 54 248, France : 55 492
Indice de Gini (0 égalité parfaite, 1 inégalité parfaite. FR : 30,7)	27,5
Ventes de produits AB en 2021 (M€) – Part du marché UE (%)	2 240 M€ - 4,8%
Consommation	384 € / hab.
Part de marché du bio (2021)	13,0 % la plus élevée au monde
Notoriété du logo	98% des habitants
Bio en RHD	23% dans le public et 11,6% au total (2019). 335 M€ (2019)

La grande distribution, discounters inclus, représente 96% de la distribution de produits biologiques (hors *food service*, qui représente environ 10% du marché alimentaire). Les magasins spécialisés représentent seulement 4% du marché. Certains rayons comportent très peu de produits conventionnels, notamment la nutrition infantile. L'outil promotionnel est très utilisé pour les produits bio, qui peuvent alors être des produits d'appel (exemple de communication en Figure 103).



Figure 103 Exemple de communication en faveur des produits biologiques par l'enseigne Netto : « tout le monde doit pouvoir s'offrir du bio »

Le logo « Organic Denmark » précise l'origine nationale (Figure 104)



Figure 104 Logo bio danois

D'après la Figure 105, les principaux produits consommés en bio sont les fruits et légumes, les produits laitiers, les produits issus de céréales (pain, pâtes...). On remarque donc une décorrélation avec les productions, principalement animales.

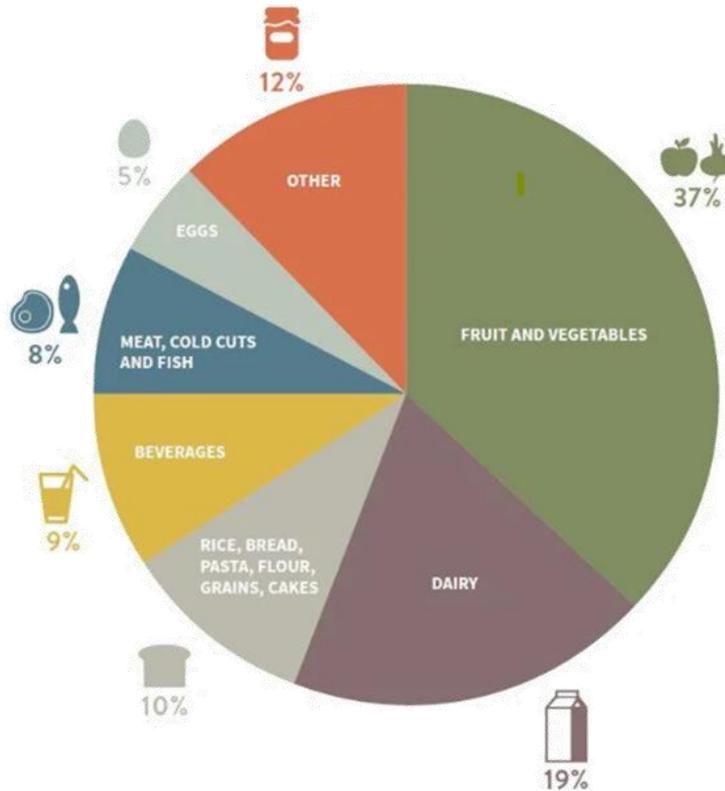


Figure 105 Parts de marché des types de produits bio

Les principaux produits importés sont les fruits et légumes (41,9% en valeur en 2019), l'alimentation animale et les autres produits cultivables au Danemark (café, jus d'orange...). Le Danemark est importateur net.

Les principales motivations pour la consommation bio sont la moindre quantité de résidus de pesticides (très largement), le bien-être animal et la protection de l'environnement et de l'eau potable (Figure 106).

LES CINQ PRINCIPALES RAISONS POUSSANT LES DANOIS À ACHETER DES PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

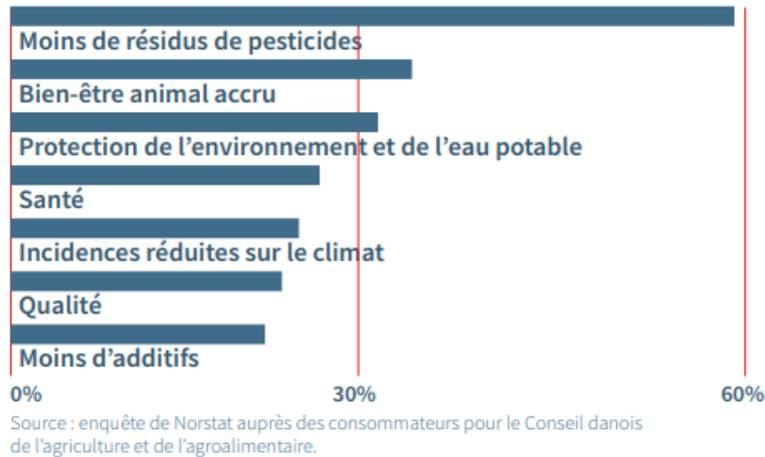


Figure 106 Raisons de consommer bio au Danemark (%)

La consommation de produits biologiques d'un consommateur danois évolue selon un escalier. Il commence par acheter des produits de base (et à faible différentiel de prix avec le conventionnel) puis étend le type de produits achetés aux fruits et légumes, aux produits de type « épicerie salée et sucrée ». Cette évolution progressive se termine par l'achat de viande et de vins. Le cheminement du consommateur sur cet escalier s'observe également en cas de crise du pouvoir d'achat, où il semble maintenir son budget global dédié au bio, en descendant les marches pour recentrer ses achats sur les produits de type œufs, lait et fruits et légumes. (Figure 107).



Figure 107 L'escalier de la consommation de produits bio au Danemark

2.7.1.3 Principaux déterminants

Un rôle clé de la GMS dans le développement du marché intérieur et de la production

La **demande intérieure est croissante**, malgré des ralentissements (ex : 2002-2005) ayant provoqué des périodes de surproduction. Cela a engendré une prise de conscience collective du secteur de l'importance d'un développement *market driven* déjà prôné par une partie du secteur à la vision plus libérale.

Le secteur de la distribution a identifié très tôt une opportunité de marché, comme facteur de croissance du marché alimentaire en général. Les **discounteurs** s'impliquent à partir de 2005, contribuant à démocratiser les **prix bas** sur le bio (Netto « Everyone can afford to buy organic » - tout le monde peut se permettre d'acheter bio)

L'accès à des **marchés export** est facilité par les circuits commerciaux et logistiques déjà empruntés par la production conventionnelle danoise, en particulier en productions animales. Les experts du secteur envisagent difficilement le fait d'atteindre les objectifs européens (25% de la SAU en AB) sans croissance de l'export.

La gouvernance, un facteur de réussite reconnu du modèle danois

L'émergence de problèmes environnementaux dans les années 80-90 s'est accompagnée d'une prise de conscience que le bio pouvait constituer une des solutions.

Les **secteurs biologiques et conventionnels coopèrent étroitement**, sur toute la chaîne de valeur, pour construire des politiques publiques et objectifs partagés.

Des **travaux scientifiques ont renforcé l'intérêt du consommateur pour l'agriculture biologique**, tels que l'étude de la Danish Food Administration indiquant la présence de résidus de pesticides dans 50% des fruits et légumes conventionnels et les recommandations de sept chercheurs pour que les femmes enceintes et les jeunes enfants n'en consomment pas (Agence Bio, 2021).

Des politiques publiques de soutien au développement de l'offre et de la demande continues dans le temps

L'**Act of Organic Farming en 1987** constitue le fondement d'une politique plus structurée. Parmi les motivations initiales figure le fait de suivre l'évolution de la demande et d'éviter de futures importations de produits bio.

Quel que soit le gouvernement, la **volonté politique** de développer l'agriculture biologique s'est maintenue, se traduisant par une **continuité dans le temps** des dispositifs de soutien (bien que les dispositifs de subventions varient selon les orientations politiques) dans une logique de **lien entre offre et demande**. Concernant la production, on trouve le soutien à la conversion, le financement de la recherche et du développement, la prise en charge du coût de certification, entre autres. Des politiques de croissance de la **demande** ont également été mises en place, avec notamment l'appui à la transformation, au marketing et à la distribution, y compris des **subventions au développement de produits, des concepts de vente et de campagnes marketing**.

Depuis 1996, un programme national de **recherche** dans l'agriculture bio et la production d'aliments bio est lancé. Aujourd'hui, 10% du budget total de la recherche agricole y est alloué. Un centre de ressources (SEGES) réalise le transfert de la recherche aux agriculteurs

Dans les années 2010 est mis en place le « **conversion check** » pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'une analyse de **l'impact économique de la conversion et conseil sur les changements de système technique à opérer** (coût ~ 1000€, dont audit d'une demi-journée). Ce **dispositif est élargi aux cantines**. En cas de production excédentaire, un mécanisme analogue peut être mis en place pour ajuster la production au marché (cas actuellement en porc pour diagnostics de déconversion).

L'agriculture biologique figure dans le Financial Act ce qui facilite sa prise en compte et son soutien, **en complément de la PAC**.

Des objectifs concernant les achats bio dans la restauration collective publique ont été fixés (60%) bien qu'ils ne soient ni contrôlés ni obligatoires.

Sources mobilisées pour l'analyse de ce pays : Entretien avec Lars Holdensen, Danish Agriculture & Food Council, (FiBL, 2023; Agence Bio, 2021; Business France, 2022; Danish Agriculture and Food Council; EU CAP Network, 2023; Daugbjerg, 2022; Statistics Denmark, s.d.)

2.7.2 L'ALLEMAGNE

2.7.2.1 La production biologique

Le tableau 16 résume les principaux chiffres clés de la production biologique en Allemagne.

Tableau 16 Chiffres clés de la production agricole bio en Allemagne

Indicateur	Valeur
% de la SAU en AB en 2021	10,8%
Gain en surfaces AB en 2021 (kha)	100 (#4)
S totales et part dans SAU UE en AB :	0,96 mha (#2) 14,7%
En prairies permanentes	
En terres arables	0,81 Mha - 11,4%
En cultures pérennes	26 kha - 1,4%
Part des exploitations certifiées bio	13,5% (2020)

Les principales filières sont les productions animales, en particulier le lait. Mais on trouve une grande diversité de productions agricoles en agriculture biologique, et ce davantage qu'en agriculture conventionnelle (figure 108).

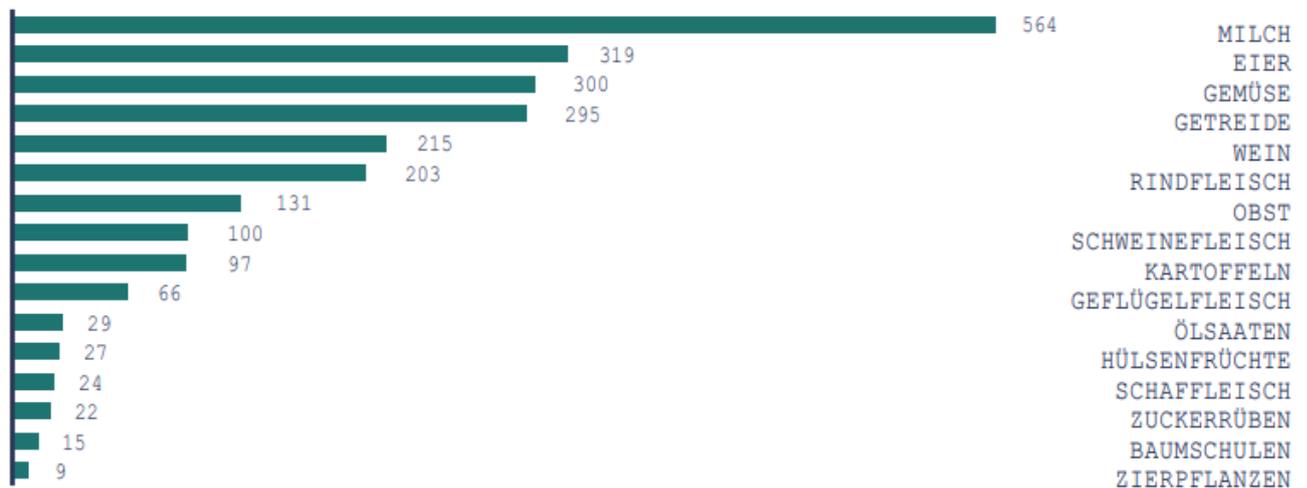


Figure 108 Principales productions agricoles biologiques en 2019 (M€, source : BOWL)

Le secteur est structuré en associations de producteurs liées aux labels privés. L'agriculture biologique s'est développée de manière hétérogène selon les Landers. Toutefois, un tissu industriel dense et historiquement exportateur de produits transformés a donné un avantage concurrentiel fort sur l'ensemble des marchés européens (« First mover's advantage » - avantage du premier positionné)

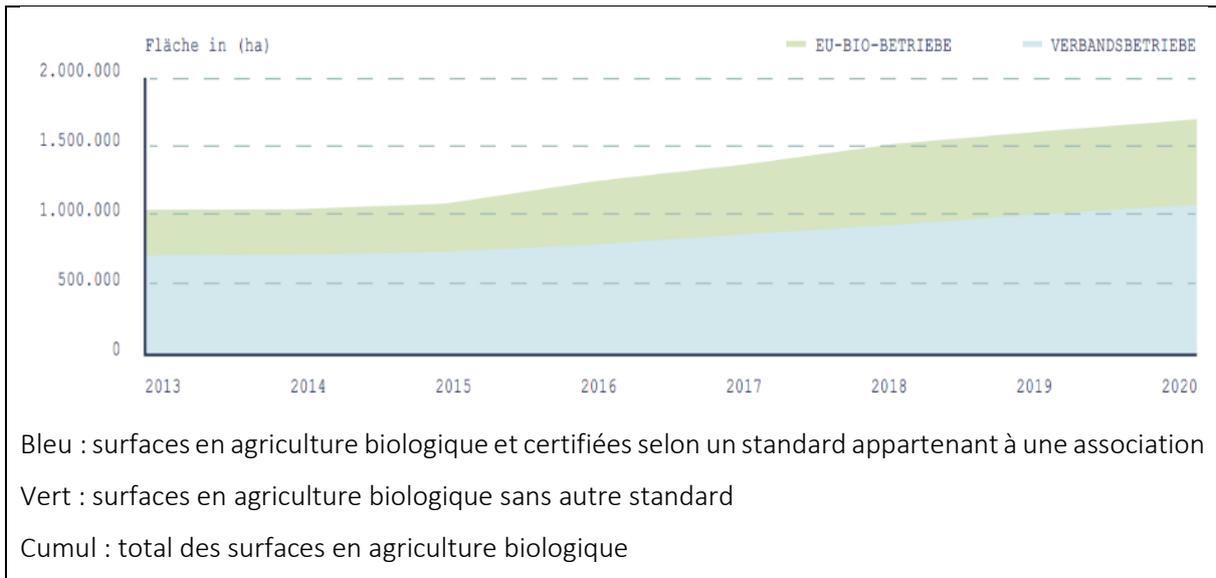


Figure 109 Évolution des surfaces en agriculture biologique

2.7.2.2 La consommation de produits bio

Le tableau 17 résume les principaux chiffres clés de la consommation biologique en Allemagne.

Tableau 17 Chiffres clés de la consommation bio en Allemagne

Indicateur	Valeurs
PIB par habitant (\$PPA, 2022) (Monde : 20 645, UE : 54 248, France : 55 492)	63 149
Indice de Gini (0 égalité parfaite, 1 inégalité parfaite. FR : 30,7)	31,7
Ventes de produits AB en 2021 (M€) – Part du marché UE (%)	15 870 M€ - 34% (#1)
Consommation par habitant (€)	191 € / hab
Part de marché du bio	6,3% (2022)
Dynamique marché	+22% en 2020, +5,8% en 2021.

L'Allemagne est le premier consommateur de produits bio en UE et le deuxième marché mondial. Les principales raisons d'acheter bio sont le bien-être animal (9,3 millions de végétariens pour 83 millions d'habitants) et la lutte contre le changement climatique (en croissance).

La distribution se fait majoritairement en GMS, avec 60,4% de la valeur commercialisée en 2020, dont la moitié chez des discounters (dire d'expert). Le poids de la GMS était seulement de 33% en 2000. Les magasins spécialisés représentent 24,7% du marché en 2020.

Les produits les plus achetés sont les œufs, les produits laitiers, les légumes et les fruits (bananes, premier fruit consommé). Le bio est perçu comme un produit haut de gamme.

Les **importations** sont principalement :

- Des **matières premières approvisionnant un tissu agroindustriel** dense. Les consommateurs attachent moins d'importance à l'origine des produits qu'en France (dires d'experts) ;

- L'alimentation animale (soja, pois fourrager – 89% et 65% d'importations – et céréales – importateur net) ;
- Le lait et les produits laitiers, en particulier du Danemark, alors que l'Allemagne n'importe pas de lait conventionnel.

Biosiegel, le label national, bénéficie d'une notoriété de 90% (2020). Les labels complémentaires bénéficient également d'une forte notoriété, complémentaire à celle du label national (Demeter, Bioland, Naturland). En 2012, 52,5% des produits bio sont aussi porteurs d'une certification complémentaire. Ces labels font peu de publicité. Ils bénéficient d'une coopération entre enseignes de distribution et labels privés : Lidl – Bioland, Edeka – Bioland, REWE – Naturland, Edeka – Demeter, par exemple. Il y a une faible concurrence d'autres labels non bio.

2.7.2.3 Principaux déterminants

Une croissance de la demande stimulée par les pratiques commerciales des GMS ayant soutenu le développement de la production (market driven)

Après une période de réticence du secteur bio à commercialiser en GMS, un **fort lien entre organisations de producteurs bio et enseignes de la grande distribution** se développe depuis environ 15 ans (Aldi, Lidl et Bioland pour le lait en particulier).

Dans la communication des enseignes, le bio est surreprésenté. Cela stimule la notoriété des labels (par exemple, publicité pour du lait bio sur tous les parkings LIDL).

Les promotions sont fortement pratiquées en bio, ce qui permet d'écouler des volumes, par l'organisation d'opérations commerciales avec approbation des pouvoirs publics.

Des **liens commerciaux entre industries agroalimentaires (IAA) et GMS allemandes** s'étendent aux pays de l'UE à mesure que les GMS s'y déploient, favorisant les **exportations**.

Un écosystème de recherche et de conseil dynamique

Il existe en bio un réseau de fermes de démonstration et journées techniques. L'agriculture biologique est intégrée dans les programmes de recherche des instituts et universités. Un centre de compétences pour la recherche appliquée est créé en 2021, avec un master dédié au bio. On trouve également des dispositifs d'information innovant pour les candidats à la conversion.

Des politiques publiques favorables au développement conjoint de la production et de la consommation, à l'échelle fédérale et parfois territoriale

Un **schéma fédéral** pour améliorer les conditions du **développement conjoint de l'offre et de la demande** (BÖLN) existe en Allemagne depuis 2002.

Au niveau de la production, on trouve :

- **Un soutien à la production depuis le début des années 90** en lien avec la PAC (cela contribuait à diminuer le surplus de production) et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), géré par les Länder ;
- Un plan stratégique fédéral avec pour objectif d'atteindre 30% de la SAU en 2030 **complété de plans d'action de la part de Länder**.

Au niveau de la consommation :

- **Une grande campagne de publicité réalisée il y a 20 ans**, à l'impact décisif pour la confiance des consommateurs, pour répondre à un défaut de compréhension (« *image is good but knowledge is poor* » l'image est bonne mais la connaissance est limitée) ;
- **Des campagnes de communication** sont également déployées dans certains Länder ;

- Un soutien aux **réseaux de commercialisation locaux** dès les années 90 ;
- Le développement des **achats publics bio** (réseau des mentors bio créé en 2004, initiative « Bio jann jeder » pour le bio dans les cantines en 2006, objectif de 20% de produits bio dans les cantines fédérales d'ici à 2025, réhaussé localement (30% à Berlin), obligation de part de bio minimum dans les appels d'offre en Bavière).

Sources mobilisées pour l'analyse de ce pays : Entretien avec Wolfram Diemel - German Farmer's Association, (FiBL, 2023; Agence Bio, 2021; BOLW, 2021; Bøl, 2022; Business France, 2022; Ministère fédéral allemand de l'Agriculture et de l'Alimentation., 2022)

2.7.3 ESPAGNE

2.7.3.1 La production agricole

Le tableau 18 résume les principaux chiffres clés de la production biologique en Espagne.

Tableau 18 Chiffres clés de la production bio en Espagne

Indicateur	Valeur
% de la SAU en AB en 2021	10,8% (2.635Mha)
Gain en surfaces AB en 2021 (kha)	197,6 (#2)
S totales et part dans SAU UE en AB	1,29 Mha (#1) - 19,8%
En prairies permanentes	
En terres arables	0,57 Mha - 8%
En cultures pérennes	775 kha (#1) – 43%
Part des exploitations certifiées bio	5,8% (2021)
Indicateur de dynamique	+11% de surfaces de verger bio en 2020

La production agricole biologique est concentrée à plus de 87% dans six communautés autonomes, Andalousie en tête (Figure 110). Le secteur de la transformation est localisé principalement dans le Nord du Pays, mais tend à se déplacer au Sud à proximité des zones de production.



Figure 110 Répartition des surfaces agricoles bio dans les communautés autonomes d'Espagne, en % de superficie

Les principales filières bio sont les productions végétales, notamment les fruits et légumes, les olives, le vin, les fruits à coques (amandes aux deux tiers) et les agrumes. **L'Espagne est le premier producteur et fournisseur de fruits et légumes bio en Europe.** Le différentiel technico-économique est faible, pour les productions les plus extensives (oliviers, vignes dans le Sud, herbivores). Les pratiques sont peu diversifiées.

L'assolement bio est pour moitié composé de prairies et pâtures (Figure 111), mais le secteur des productions animale est peu développé, contrairement aux productions conventionnelles. Le porc bio espagnol est toutefois en développement à l'export et concurrence le porc bio danois sur les marchés français et allemand.

La certification bio est **gérée par les communautés autonomes qui peuvent la déléguer à des opérateurs privés.**

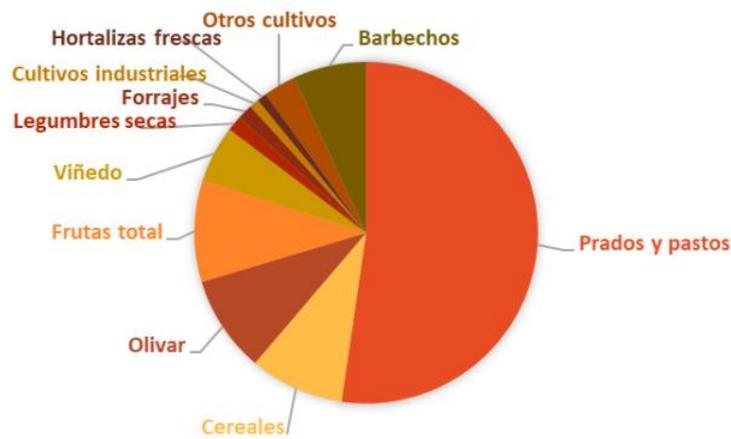


Figure 111 Typologie des surfaces en bio en Espagne, en % de la SAU bio totale en 2020

Les exportations de produits espagnols sont principalement des produits végétaux bruts : fruits (29% de la valeur), légumes et légumineuses à graines (21%), huile d'olive (15%) et vin (5,5%). Le bio représentait 1,9% des exportations espagnoles en 2016. L'Espagne est ainsi le 4^{ème} exportateur mondial de produits bio en 2019, à 90% vers l'UE.

2.7.3.2 La consommation de produits biologiques

Le tableau 19 résume les principaux chiffres clés de la consommation biologique en Espagne.

Tableau 19 Chiffres clés de la consommation biologique en Espagne

Indicateur	Valeurs
PIB par habitant (\$PPA, 2022) (Monde : 20 645, UE : 54 248, France : 55 492)	45 825
Indice de Gini (0 égalité parfaite, 1 inégalité parfaite. FR : 30,7)	34,9
Ventes de produits AB en 2021 (M€) – Part du marché UE (%)	2 528 M€ - 5,4% (x3 en 10 ans)
Consommation par habitant (€)	54,7€/hab (2021, mapa)
Part de marché du bio	3,4% (2021, mapa), 1% pour les fruits et légumes (2020)
Dynamique	Croissante
RHD	3% du marché bio

La distribution de produits bio en Espagne est dominée par la GMS, qui réalise 48% des ventes, contre 35% en distribution spécialisée, mais **l'écart entre ces deux circuits est plus faible qu'en Allemagne, en Espagne ou en France.**

Les principales raisons d'acheter bio, pour le consommateur espagnol, sont la **santé et la protection de l'environnement**. Néanmoins, les consommateurs espagnols sont parmi ceux en Europe ayant le moins modifié leurs habitudes alimentaires par souci environnemental.

Les principaux produits consommés sont les fruits (25% en volume), les légumes (17%), la viande (13% en volumes mais 27% en valeur). Les produits les plus consommés sont décorrélés de la production locale (figure 112).

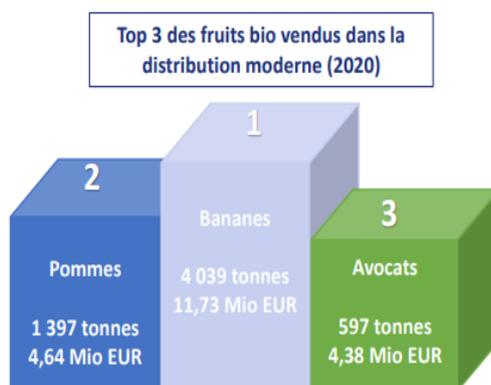


Figure 112 Fruits bio les plus vendus en Espagne (source : Business France)

La consommation est très hétérogène selon les communautés. Il n'y a **pas de label unique à l'échelle nationale**. En Catalogne, la consommation est plutôt forte, similaire à la France, et en baisse en 2022-2023 à cause de l'inflation. Elle est plutôt faible dans les autres régions. Le consommateur est également

très attiré par le local, qui peut bénéficier au bio car la communication est conjointe aux deux sujets dans certaines communautés.

En 2019, l'Espagne a importé 45,3% de sa consommation bio (Agence Bio, 2021). Il s'agit principalement de céréales (ou produits) pour 15%, fruits frais pour 11% (bananes), légumes frais et légumineuses à graines pour 10%. L'import permet notamment de couvrir l'augmentation de consommation de produits bio transformés. **Les importations sont analogues aux exportations, en valeur.**

2.7.3.3 Principaux déterminants

Un soutien public hétérogène provenant des communautés autonomes et principalement orienté vers la production

Le principal soutien à la production provient des communautés autonomes via lignes de budgets supplémentaires à la PAC selon les communautés, avec pour conséquence un développement hétérogène (plus fort en Catalogne ou en Galice, par exemple). À l'échelle nationale, le soutien est faible malgré une stratégie du ministère de l'Agriculture pour l'agriculture bio 2018-20 et initiative en cours pour la commande publique (interrogations sur sa concrétisation dans le contexte d'un changement de gouvernement).

Le soutien à la consommation est inexistant, à l'exception de quelques initiatives locales (certaines communes comme Pampelune, soutien à la commande publique dans la Comunidad Valenciana : commande publique, projets de lien entre cantines et producteurs aux Canaries).

Sources mobilisées pour l'analyse de ce pays : Entretien avec José Costoya Cereijo, Coordinateur Institutionnel Intereco, (FiBL, 2023; Agence Bio, 2021; Business France, 2022; Ministerio de Agricultura, pesca y alimentacion, 2020; Ministerio de Agricultura, pesca y alimentacion, 2022)

2.7.4 ÉTATS-UNIS

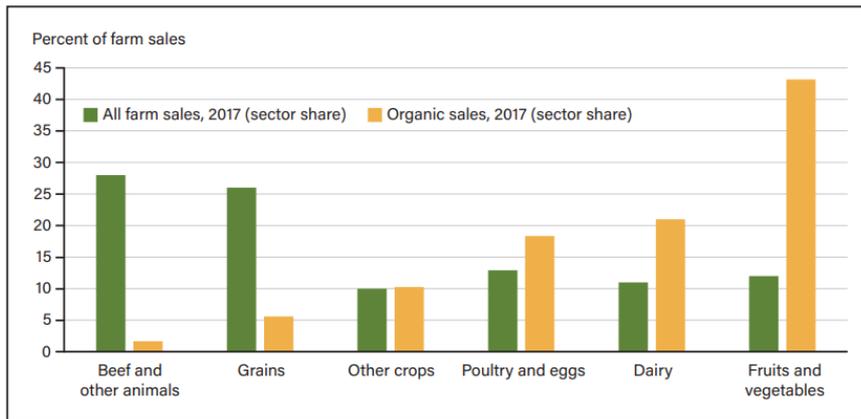
2.7.4.1 La production biologique

Le tableau 20 résume les principaux chiffres clés de la production biologique aux États-Unis.

Tableau 20 Chiffres clés de la production agricole biologique aux États-Unis

Indicateur	Valeur
% de la SAU en AB en 2019	~1% mais 3% du CA
Gain en surfaces AB en 2021 (kha)	1 981,049
S totales et part dans SAU UE en AB	511,799 (26%)
En prairies permanentes <i>grassland</i>	
En terres arables <i>cropland</i>	1 469,249 (74%)

Alors que les produits animaux et les céréales sont représentés les plus grandes parts de chiffre d'affaires de l'agriculture conventionnelle, les **fruits et légumes représentent près de 45% du chiffre d'affaires de l'agriculture biologique**, suivi des produits laitiers (environ 20%) et des œufs et volailles (18% environ). La production de viande hors volaille biologique est très faible. Les principaux produits exportés sont les fruits et légumes. Le plus gros acheteur est le Royaume-Uni (figure 113).

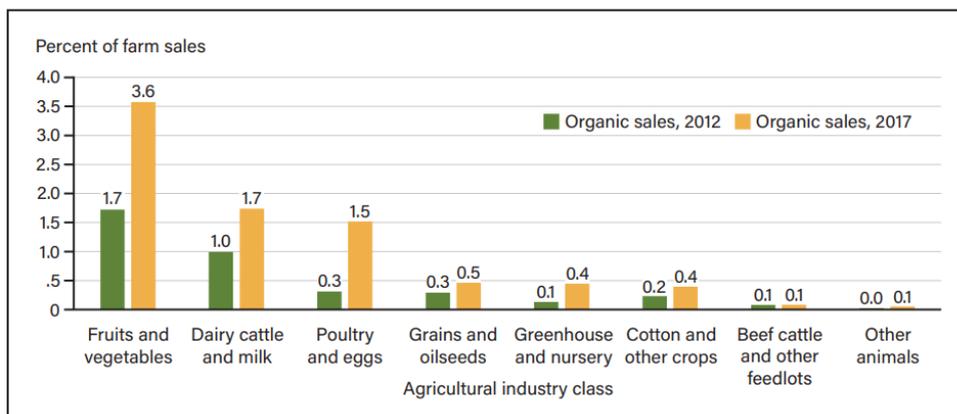


Note: Other animals include hogs, sheep, goats, and other livestock.

Source: USDA, Economic Research Service using USDA, National Agricultural Statistics Service, 2017 Census of Agriculture data.

Figure 113 Part des différentes productions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture conventionnelle et biologique

Les produits « volailles et œufs » ont vu leur chiffre d'affaires être multiplié par cinq entre 2012 et 2017, alors que les chiffres d'affaires des autres secteurs ont plutôt doublé. En revanche, l'élevage d'herbivores n'a pas évolué sur cette période (figure 114).



Note: Inflation adjusted using the Consumer Price Index for all Urban Consumers (CPI-U). "Other animals" include hogs, sheep, goats, and other livestock.

Figure 114 évolution des chiffres d'affaires de l'agriculture biologique par secteurs entre 2012 et 2017

Les grandes cultures sont à un niveau relativement faible. L'étude de Delbridge et al (2017) a mis en évidence plusieurs freins à la conversion de ces productions :

- Accès limité à une **assistance technique** aux modes de production biologique ;
- **Défaut d'infrastructures logistiques critiques** (silos, par exemple) ;
- **Accès limité aux données de prix** des cultures bio et incertitudes de marché ;
- **Pression culturelle** de voisins pour ne pas se convertir ;
- Obstacles d'ordre réglementaire car les dispositifs d'aide du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) sont conçus pour l'agriculture conventionnelle.

2.7.4.2 La consommation de produits biologiques

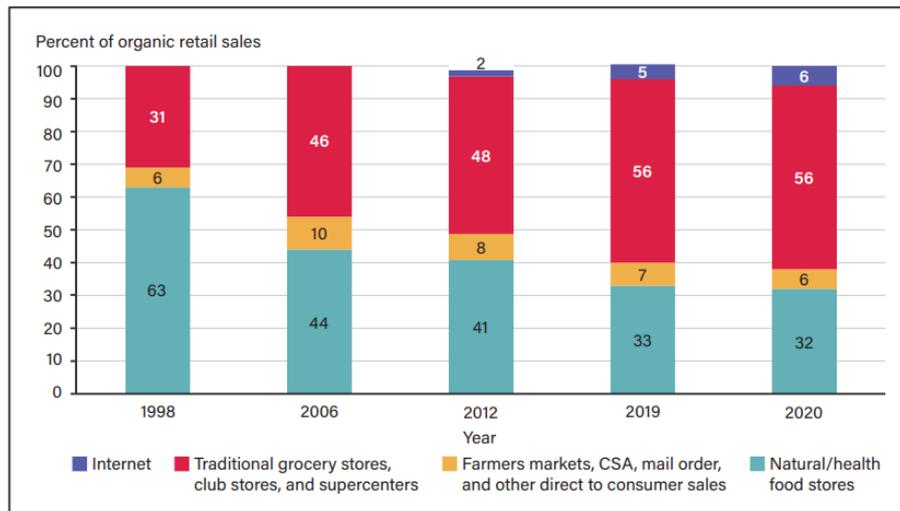
Le tableau 21 résume les principaux chiffres clés de la consommation biologique aux États-Unis.

Tableau 21 Chiffres clés de la production agricole biologique aux Etats-Unis

Indicateur	Valeur
PIB par habitant (\$PPA, 2022)	76 398
(Monde : 20 645, UE : 54 248, France : 55 492)	
Indice de Gini	39,7
(0 égalité parfaite, 1 inégalité parfaite. FR : 30,7)	
Ventes de produits AB en 2021 (M€)	48,5 Md€ (53Md\$) : analogue au marché UE
Part de marché du bio	6% (food, OTA)
Dynamique du marché	-6% en 2021 (avec ajustement de l'inflation) alors que la moyenne sur 10 ans était de +8% / an (x2) +4,8% en 2022

Les principales raisons de consommer bio aux Etats-Unis sont la santé (pesticides, antibiotiques et facteurs nutritionnels) et l'environnement. Un « grand changement d'opinion » (dire d'expert) serait en cours, avec des préoccupations environnementales croissantes.

Les grandes surfaces sont progressivement devenues le principal vecteur de distribution des produits biologiques, au détriment de la part des magasins spécialités (Figure 115).



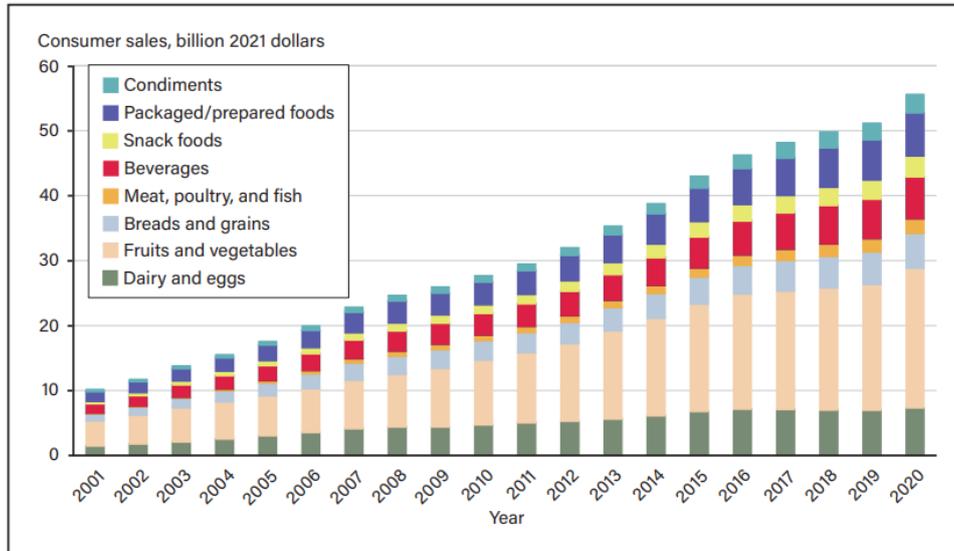
CSA = Community Supported Agriculture.

Note: The term "traditional grocery stores" refers to supermarkets where consumers can purchase a wide variety of food, usually including both conventional and organic foods. Natural and health food stores sell a mix of organic and seller-defined "natural" products, which consumers may perceive as healthier. Unlike organic, "natural" is not a regulated term in the United States. Internet includes grocery websites with delivery as well as other online sources and was not tracked before 2011. Online ordering with store pickup is counted with stores.

Source: USDA, Economic Research Service using data from Natural Foods Merchandiser, various issues; and 2006, 2020, and 2021 Organic Trade Association data.

Figure 115 Circuits de distribution des produits bio aux Etats-Unis

La consommation de produits biologiques est tirée principalement par les fruits et légumes, qui représentent environ la moitié des ventes (Figure 116).



Note: Fruits and vegetables category includes fresh, frozen, canned, and dried fruits and vegetables; fresh fruits and vegetables account for most of the sales in this category. Sales adjusted for inflation using the Consumer Price Index for all Urban Consumers (CPI-U).

Source: USDA, Economic Research Service using 2021 Nutrition Business Journal data.

Figure 116 Ventes de produits bio par catégorie

Les États-Unis sont un pays importateur net de produits biologiques, principalement depuis le Canada, l'Amérique de Sud voire l'Asie. Les produits importés sont principalement les fruits et légumes (supérieurs aux exportations), les céréales et oléoprotéagineux, les produits tropicaux (café, par exemple) et l'huile d'olive.

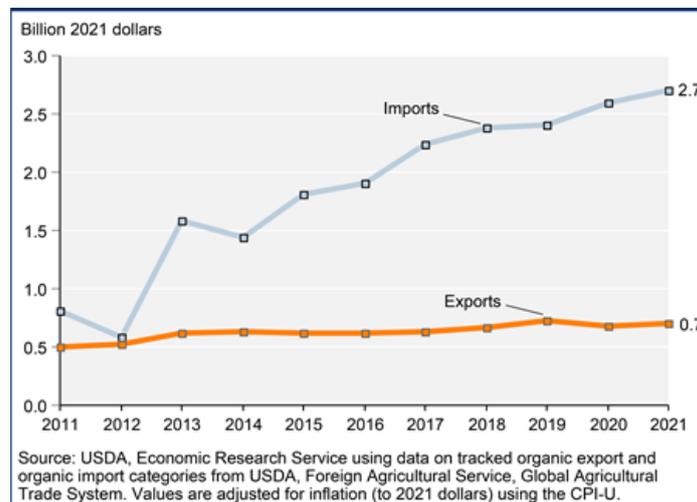


Figure 117 Flux d'importation et d'exportation de produits bio aux États-Unis

2.7.4.3 Principaux déterminants

Des politiques de soutien à la production limitées

L'USDA Report and Recommendations on Organic Farming en 1980 marque le début de la considération politique de l'agriculture biologique. Le Farm Bill définit légalement l'agriculture biologique en 1990 (équivalent du Règlement UE pour ce qui est produit aux États-Unis).

Au début des années 2000, le soutien public se développe plus fortement avec la définition d'un standard (définition du cahier des charges) et dispositifs de soutien au développement de la production avec le National Organic Program de l'USDA en 2000 et le Farm Act (National Organic Rule) en 2002. Les dispositifs sont :

- La prise en charge de la certification par le National Organic Certification Cost Share Program (~5M\$/an) ;
- Des dispositifs d'incitation à l'assurance (et travaux pour limiter les freins au recours aux assurance pour les bio. Par exemple, suppression de la surcharge de 5%), de même qu'à l'accès à des Environmental Quality Incentives Program (formes de paiements pour services environnementaux)

Malgré ce type de mesure, **les aides à la production sont quasiment inexistantes**, s'expliquant à dire d'experts notamment par la puissance du lobby de l'agriculture conventionnelle (pro-OGM). Très récemment, des dispositifs fédéraux ont été mis en place :

- L'Organic **Transition Initiative depuis 2022**, se traduisant par un budget de 300 M\$ pour les producteurs et les transformateurs dont l'aide à la certification, la formation, la commercialisation
- L'Organic **Agriculture Research and Extension Initiative** (50M\$ en 2023), en croissance

Il existe également des **dispositifs privés de soutien à la production ou à la recherche** lancés par des entreprises agroalimentaires (ex : Clif Bar & Company – Fond pour le soutien technique, logistique et contractuel).

Un développement *Market driven*

Dans certains États, la bio s'est développée dans les années 1970 en réponse à des **préoccupations environnementales croissantes relatives aux utilisations d'engrais de synthèse et de pesticides**. La **croissance de la demande** associée à un consentement à payer est reconnue comme **le principal driver** de la production depuis le début des années 2000. Il n'y a pas de soutien public envers la consommation, y compris dans les achats publics.

Depuis le COVID, le **marketing déployé par marques et enseignes** a exercé un rôle important pour « montrer les filières dans tous les détails, expliquer tous les avantages du bio [...] » et créer du lien avec les consommateurs, en particulier pour les produits non importés, mettant en avant une notion de « service rendu par le produit » optimal. Les marques et enseignes sont capables de **faire évoluer rapidement leur communication, en fonction de l'évolution des tendances de consommation suite au COVID notamment**, avec de nouveaux packagings tels « Wellness, wellbeing, fresh, consommation tribale, « born in the usa », online ».

Sources mobilisées pour l'analyse de ce pays : (FiBL, 2023; USDA, 2021 Certified Organics. Executive Briefing., 2021; USDA, Charts of Note : National Organic Program , s.d.; USDA, U.S. Organic Production, Markets, Consumers, and Policy, 2000-2021, 2021; Youngberg & DeMuth, 2013; Fernandez & Schaer, 2022)

2.8 LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

2.8.1 FREINS ET FACTEURS DE SUCCES CONCERNANT LA DEMANDE EN FRANCE

L'analyse synthétique du diagnostic permet de mettre en évidence **quelques facteurs clés de succès** liés à la demande en produits bio :

- La **santé** est la principale motivation à l'achat de produits bio ; même si la dimension environnementale était en hausse jusqu'en 2022 ;
- Le développement des surfaces de vente est quasi-continu jusqu'en 2022, d'abord au niveau des magasins spécialisés puis des GMS ;
- Le marché a **changé de dimension sur la période 2015-2021** avec un **engouement des GMS** pour les produits bio (accroissement de la surface d'exposition, création de magasins dédiés), avec des gains économiques potentiellement induits par cette offre spécifique (image, fréquentation des magasins, chiffre d'affaires (CA) additionnel, marge ...).

L'analyse a montré que différents profils de consommateurs et de consommation doivent être pris en considération : noyau dur de consommateurs convaincus versus des consommateurs "opportunistes" certes, mais qui représentent un des principaux leviers de croissance (par leur nombre). Il existe également des potentiels de progression chez des acheteurs réguliers (exemple des parents qui commencent par acheter des petits pots bio, puis qui achètent des aliments bio pour eux-mêmes). De manière générale, **la très forte élasticité-prix de la consommation alimentaire, représente un frein au développement durable de la bio**. En effet, en 2021, la part des consommateurs quotidiens de produits bio était seulement de 15% pour 76% de consommateurs consommant du bio au moins une fois par mois²⁶. Le « noyau dur » représente donc une part assez faible des consommateurs et **le principal frein à la consommation bio est leur perception de coût élevé**.

La proportion de consommateurs est **plus forte chez les consommateurs les plus jeunes**, ce qui donne des perspectives au secteur bio s'il a la capacité de conserver ce profil de consommateur tout au long de son parcours de vie.

Certains produits semblent ancrés dans la consommation globale des Français avec des parts de marché importantes : le lait de consommation, les œufs, et les fruits et légumes.

La **confiance dans le label s'est également érodée** au fil du temps, dans un contexte de marché concurrentiel, avec des démarches mettant en avant des allégations environnementales.

²⁶ Agence BIO, 2024, [Baromètres des produits biologiques en France – 2024](#).

2.8.2 FREINS ET FACTEURS DE SUCCES CONCERNANT L'OFFRE ET LES FILIERES FRANÇAISES

L'offre française a été stimulée par un **soutien à la production** croissant jusqu'en 2018 (aides de la PAC notamment) et un **appui à la structuration de filière**, par exemple avec le Fonds Avenir Bio. Les conversions ont également été stimulées par les **crises conjoncturelles** qui ont eu lieu **en agriculture conventionnelle**, par exemple celle liée à la période de fin de quotas laitiers après 2015. La **dynamique de marché** (quasiment toujours positive jusqu'en 2021) a également amené certains acteurs de la mise en marché, de la transformation, voire de la distribution, à accompagner la montée en puissance de la production, souvent déficitaire face à la demande. Certains produits phares se distinguent : le lait, les œufs, les fruits et légumes, avec une part de marché des produits bio significative (supérieur à 5 à 10%).

En revanche, des **freins logistiques** sont identifiés par rapport à l'agriculture conventionnelle, en raison d'une plus grande dispersion géographique des productions que la production conventionnelle, de la faiblesse des volumes collectés par exploitation, souvent accentuée par une grande diversité de productions végétales, voire d'ateliers de production. L'ensemble de ces facteurs engendre des surcoûts, alors que les opérateurs en aval sont en **phase d'investissements** et n'ont pas tous **la taille critique**. Concernant les productions animales, **l'équilibre matière** est difficilement atteint, avec un surcoût bio qui se concentre sur une partie réduite des volumes.

2.8.3 FACTEURS CLES DE SUCCES IDENTIFIES DANS LE BENCHMARK

Les cas du Danemark, pays où la part de consommation bio est la plus forte, et de l'Allemagne, permettent de mettre en évidence plusieurs points forts :

- **L'implication de la distribution organisée** aux côtés des acteurs du bio et pour soutenir le développement de l'agriculture biologique ;
- Une **communication importante** et grand public concernant l'intérêt du label ;
- Un soutien orienté à la fois vers l'offre mais aussi vers la demande ;
- Un **fort soutien à la recherche et au conseil technique** (en Allemagne) ;
- Une **gouvernance des filières** mêlant conventionnel et bio (au Danemark), avec une capacité de réagir aux crises assez rapidement (comme dans les années 2000).

Le Danemark et l'Espagne se sont également fortement positionnés sur les marchés export, ce qui a permis le développement de certaines filières (animales au Danemark, végétales en Espagne). La question de la taille critique, la prédominance historique d'acteurs de la transformation pionniers et l'appui de réseaux de distribution à l'export, permettent à certains transformateurs allemands d'être performants dans d'autres marchés européens.

3. PHASE 2 - PROSPECTIVE

3.1 LA CONSTRUCTION DU SYSTEME DE VARIABLES

Lors du groupe de travail n°2, dédié à l'analyse des variables, les participants ont émis plusieurs commentaires concernant les variables proposées (fusions ou suppressions de variables, par exemple). Le Tableau 22 présente les propositions du GT pour chaque sous-groupe thématique. Les variables proposées sont regroupées en Annexe 3.

Tableau 22 Résumé des échanges concernant l'analyse des variables en groupe de travail

<p style="text-align: center;"><i>Sous-groupe « différentiel technico-économique »</i></p> <p>Dans ce sous-groupe, les variables concernaient les techniques agricoles, les marchés (énergie, matières premières, intrants) et les politiques publiques.</p> <p>Les variables les plus influentes, pour le groupe, sont les « politiques publiques » (en faveur de la bio, agricoles et environnementales) et les « techniques agricoles et innovations ». Le groupe suggère de faire une macro-variable dédiée aux politiques publiques.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Sous-groupe « Organisation des filières, paysage agricole et industriel »</i></p> <p>Ce sous-groupe a traité des acteurs de la production et des filières aval, de l'organisation des bassins de production et du renouvellement des générations.</p> <p>Pour le groupe, la variable la plus influente est l'engagement de la distribution bio. Les acteurs se sont questionnés sur l'opportunité d'une variable « agriculture bio et territoires ». Un ajout « engagement des grossistes » est également évoqué.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Sous-groupe « consentement à payer du consommateur »</i></p> <p>Cette thématique englobe des variables concernant le lien entre alimentation et santé, environnement, bien-être animal, la perception des labels, le rapport avec le localisme et la concurrence de l'import.</p> <p>Les trois variables mises en avant par le groupe sont « alimentation et biodiversité/environnement », « patriotisme économique/localisme » et « perception des labels et confiance ». Pour les participants, il manque des éléments concernant les politiques publiques liées à la consommation (incitation, contrôle), l'importance des achats éthiques/responsables (répartition de la valeur).</p>
<p style="text-align: center;"><i>Sous-groupe « comportements du consommateur, distribution, accessibilité »</i></p> <p>Les variables traitées dans ce sous-groupe concernent les comportements du consommateur, la disponibilité des produits bio, la grande distribution, la restauration collective et les politiques publiques en matière de nutrition et d'accessibilité alimentaire.</p> <p>Pour les participants, les trois principales variables sont « budget alimentaire, inégalités », « précarité », « paysage de la distribution bio et engagement des distributeurs » et « restauration collective et commerciale » (dont engagement des grossistes). Les services contenus par le produit pourraient être ajoutés en tant que nouvelle variable (livraison, transformation...). Le groupe suggère également de séparer la structuration de la gouvernance des filières.</p>

Après travail avec le COPIL, le nombre de variables a été réduit à vingt-six, en fusionnant un certain nombre d'entre elles, et en les répartissant en cinq composantes (

Figure 118) :

- contexte ;
- économie et marchés ;
- production agricole ;
- valeurs, représentations et comportements ;
- action publique.

Après échange avec le COPIL, les variables de politique publique ont été regroupées dans une seule composante. Certaines variables ont été fusionnées à la suite des suggestions du groupe de travail prospectif ou du COPIL. Des échanges entre le COPIL et le groupement ont permis d'aboutir à la version finale ci-dessous.

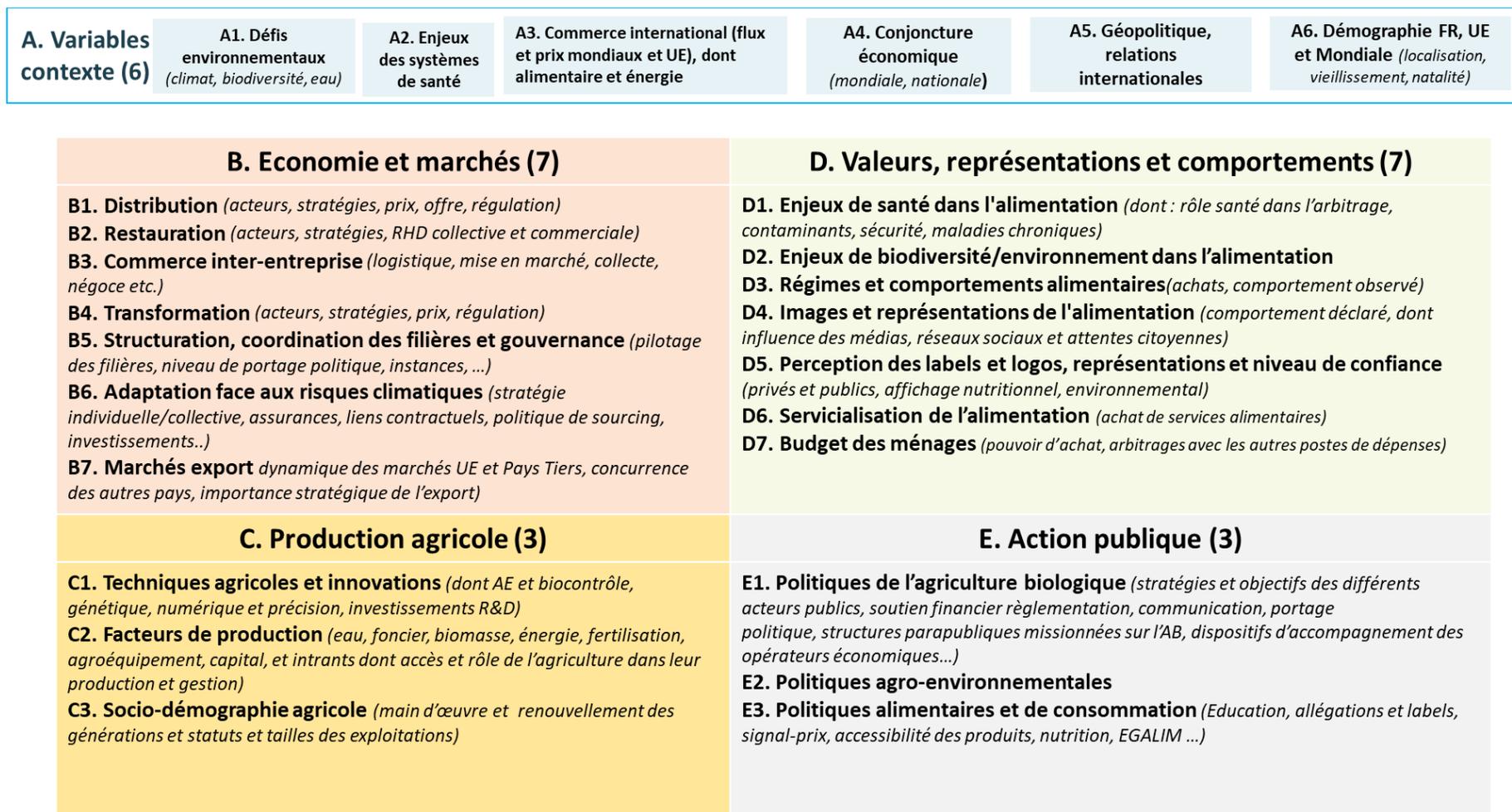


Figure 118 Système de variables finalisé

Le travail des participants lors du troisième groupe de travail a permis de produire 78 hypothèses, soit entre une et trois par variables étudiées. Le groupement a enrichi ces hypothèses (Annexe 4).

3.2 LES MICROSCENARIOS

Les microscénarios ont été élaborés, lors du groupe de travail n°4, en rassemblant les hypothèses qui présentaient le plus de cohérence entre elles au sein de chaque composante, tout en offrant des récits contrastés. Le Tableau 233 donne une vision globale des microscénarios selon les 5 grandes composantes précédentes. Le récit induit par la combinaison d'hypothèses est disponible dans l'Annexe 5. À noter que le texte n'a pas été retravaillé, à ce stade de l'étude, afin d'améliorer le récit global. La réécriture partielle des récits pour renforcer leur cohérence voire leur fluidité a été réalisée par la suite pour les scénarios retenus.

Certaines combinaisons proposées ont abouti à plusieurs récits différents (2 maximum), ce qui laisse penser que certaines variables importantes n'avaient pas été identifiées. C'est le cas pour le microscénario « Mondialisation Régulée » (Composante « Contexte »), dans lequel il existe des divergences selon le type de régulation (normes mondiales privées qui s'imposent versus accords internationaux pouvant modifier des réglementations) ou la puissance politique qui les impulse (UE ou Etats-Unis/Chine).

Tableau 23 Liste des micro-scénarios par composante

COMPOSANTE	MICROSCENARIO
CONTEXTE	MS1 Mondialisation et croissance à tout prix
	MS2 Mondialisation régulée – accord environnemental minimal propulsé par la Chine et les Etats-Unis
	MS3 Mondialisation régulée – accord environnemental ambitieux propulsé par l’Union européenne
	MS4 Monde multipolaire et commerces entre blocs
	MS5 Démondialisation écologique
	MS6 Autarcie et chacun pour soi
ACTION PUBLIQUE	MS1 Pacte vert et santé
	MS2 Hyper-productivisme
	MS3 Décentralisation et politiques localistes
PRODUCTION AGRICOLE	MS1 High tech et financiarisation
	MS2 Bio généralisée et massifiée
	MS3 Agriculture familiale, bio, adaptée à des contraintes externes
ÉCONOMIE MARCHES ET	MS1 Dérégulation
	MS2 Priorité à la compétitivité
	MS3 Régulation et pilotage public
	MS4 Consommation stimulée par une politique volontariste
	MS5 Transparence, local et faire-soi-même
VALEURS, REPRESENTATIONS, COMPORTEMENTS	MS1 Adieu la bio
	MS2 Une bio idéalisée
	MS3 Une bio gagnante (cahier des charges renforcé)
	MS4 Une bio gagnante (cahier des charges allégé)
	MS5 La bio dépassée

3.3 LES ASSEMBLAGES ISSUS DES GROUPES DE TRAVAIL

3.3.1 PREMIERS ASSEMBLAGES PROPOSES PAR LES PARTICIPANTS

Le quatrième groupe de travail a abouti à cinq assemblages de microscénarios (MS) différents (Tableau 24), servant de base à la constitution des scénarios.

Tableau 24 Premiers assemblages à l'issue du groupe de travail n°4

	Contexte	Action publique	Production agricole	Économie et marchés	Valeurs, représentations, comportements
Assemblage 1	Mondialisation et croissance à tout prix (MS1)	Décentralisation, politiques localistes (MS3) + hyperproductivisme (MS1) productivisme (MS3)	High tech et financiarisation (MS1)	Dérégulation (MS1)	Adieu la bio (MS1)
Assemblage 2	Mondialisation régulée (MS2/3)	Pacte vert et santé (MS1)	Bio généralisée et massifiée (MS2) + High tech et financiarisation (MS1)	Priorité à la compétitivité (MS2)	Une bio dépassée (MS5)
Assemblage 3	Démondialisation écologique (MS5)	Décentralisation et politiques localistes (MS3)	Bio massifiée (MS3)	Transparence, local et faire soi-même (MS5)	Une bio gagnante (MS3/4)
Assemblage 4	Autarcie et chacun pour soi	Décentralisation et politiques localistes (MS3)	Agriculture familiale, bio, adaptée à des contraintes externes (MS3)	Consommation stimulée par une politique volontariste (MS4)	Une bio idéalisée (MS2)
Assemblage 5	Monde multipolaire et commerce entre blocs (MS4)	Pacte vert et santé (MS1)	Agriculture familiale, bio, adaptée aux contraintes externes (MS3)	Régulation et pilotage public (MS3)	Une bio idéalisée (MS2)

Le groupement a retravaillé ces ébauches scénarios et en a proposé six au COPIL de l'étude. Le scénario 5, qui reposait sur des mobilisations citoyennes spontanées jugées peu crédibles par les participants et par le COPIL, a été fusionné avec le scénario 4. Le scénario 1 ne paraissait pas pouvoir se maintenir jusqu'en 2040 : il a été fusionné avec le scénario 6 pour mettre en évidence le risque de rupture de ce système (scénario en deux temps, avec point de bascule). Jusqu'en 2040, il a été fusionné avec le scénario 6 pour mettre en évidence le risque de rupture de ce système (Figure 119).

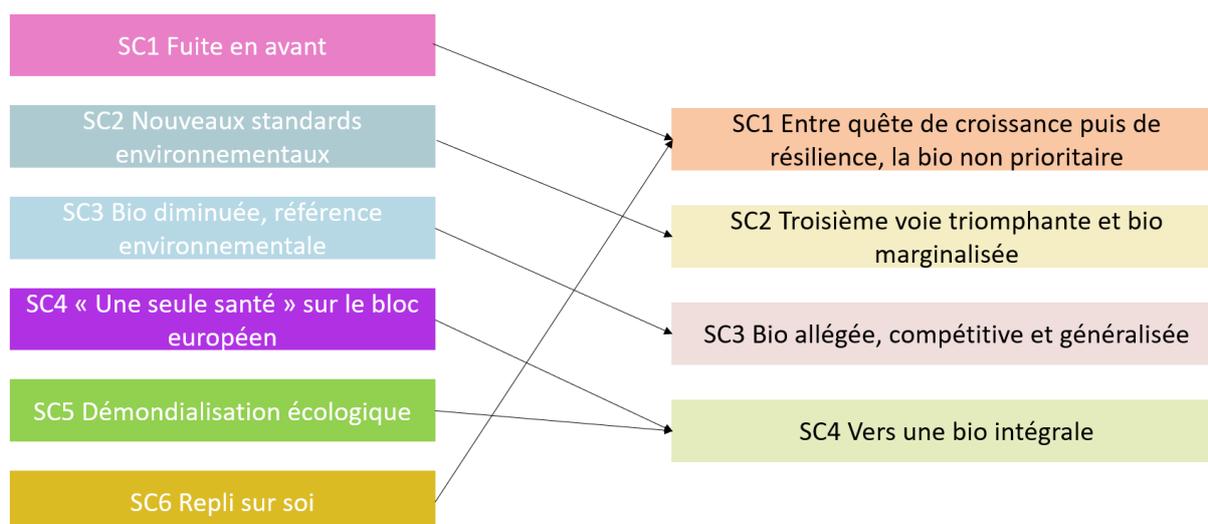


Figure 119 Les quatre scénarios finaux de l'étude prospective

3.3.2 INTRODUCTION AUX SCENARIOS FINAUX DE L'ETUDE

Les scénarios sont décrits ci-dessous.

Le **premier scénario** est construit selon 2 grandes phases, avec une bascule à mi-scénario. Dans un premier temps, la **volonté de croissance économique** passe avant tout autre enjeu. La plupart des consommateurs sont dans le déni face aux problématiques environnementales qui sont reléguées au second plan. La mondialisation reste de mise pour continuer à réduire les prix tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Cette dynamique tend à accélérer l'épuisement de certaines ressources et l'intensification des aléas économiques. Dans ce contexte, le soutien à la bio est très réduit, avec une filière qui se tourne vers une clientèle aisée ou vers un public de convaincu. Cette dynamique se poursuit jusqu'à l'**apparition de crises majeures de ressources dont celle du cuivre (2029)**.

Très rapidement, la déstabilisation profonde du système économique provoque la fin de la mondialisation (fermeture des frontières) et le retour des États-nations, y compris au niveau de l'Europe. L'économie doit s'adapter à une très faible disponibilité des facteurs de production. L'agriculture devient bio par nécessité (naturalité contrainte). Elle n'est plus revendiquée ou seulement marginalement car la priorité des consommateurs est ailleurs. Le label officiel disparaît.

Le **deuxième scénario** relate l'**émergence d'une démarche privée concurrente** à la bio, conduite par des grandes entreprises de l'agroalimentaire visant à se placer entre l'agriculture conventionnelle et la bio en termes de cahier des charges (3e voie). Dans ce scénario, les normes de production mondiales sont rendues légèrement plus ambitieuses et élaborées par des acteurs privés. Ceux-ci cherchent également à se démarquer entre eux et à mettre en avant des démarches favorables à l'environnement pour répondre à des préoccupations des consommateurs, mais aussi pour présenter un bilan RSE qui intéresse leurs actionnaires. Pour cela, ces acteurs accompagnent la mise en place de productions avec un itinéraire technique plus exigeant que le socle de base que représente l'agriculture conventionnelle (notamment sur la santé des sols), mais moins que celui de la bio. Cela leur permet de revendiquer une plus-value environnementale tout en **limitant les surcoûts. Grâce à une campagne de communication et des moyens marketing efficaces**, la part de marché de ces produits augmente ainsi très rapidement à la **fin des années 2020** et devient la démarche référente en termes de bienfaits pour l'environnement. **Elle éclipse progressivement la bio** et arrive à capter une partie des soutiens publics auparavant dédiés

à la bio. Dans ce scénario, les acteurs de la bio n'arrivent pas à s'organiser pour proposer une alternative à cette démarche et sont peu à peu marginalisés.

Dans le **troisième scénario**, les grandes puissances économiques se mettent d'accord en 2032 pour relever les défis environnementaux tout en exploitant au maximum les opportunités économiques qui sont liées à cette transition. La bio devient une démarche référente dans un contexte économique qui a évolué. Les coûts de production agricole intègrent partiellement les externalités négatives de certaines pratiques et augmentent. **Pour éviter une trop grande inflation alimentaire**, les pouvoirs publics poussent les acteurs économiques à **rationaliser leurs outils** et leurs modes de production. Au niveau européen, **le cahier des charges de la bio est assoupli** sur certains points. L'objectif est notamment de convertir un maximum de producteurs conventionnels via des logiques de substitution, et non de recomposition des systèmes.

L'écart de prix entre les produits bio et conventionnels se réduit et la part de marché du bio s'accroît. Malgré cette dynamique, le conventionnel reste majoritaire en 2040 face à l'ampleur des changements à impulser. Les acteurs de la bio ne sont pas tous en faveur de cette simplification limitée et créent une démarche privée plus ambitieuse dont le cahier des charges intègre d'autres critères (origine, taille des exploitations, niveau de rémunération des producteurs par exemple.).

Dans le **quatrième scénario**, le niveau de prise en compte des externalités positives et négatives est plus important. Pour éviter tout dumping environnemental ou social, avec des importations massives, vers 2030, **l'Europe sélectionne strictement ses partenaires commerciaux**, avec des échanges mondiaux régulés, et surtout orientés vers des pays partageant les mêmes valeurs et les mêmes standards de production.

Le soutien à la production bio, mais aussi à la consommation sont déterminants. Cela nécessite des **arbitrages budgétaires importants**, que ce soit au niveau de l'État, mais aussi des consommateurs qui voient les prix des produits alimentaires fortement augmenter. Ces orientations ne sont rendues possibles que par une prise de conscience forte des enjeux sanitaires et environnementaux liés à l'alimentation.

Face à l'imposition de nombreux critères à respecter, à une hausse de la fiscalité, et à une baisse des volumes à traiter, certains acteurs économiques entrent en résistance. Cela explique en partie que la bio, qui est sur la voie de la généralisation, n'est pas encore majoritaire en 2040.

3.4 DES SCENARIOS CONTRASTES

3.4.1 SCENARIO 1 : EN QUETE DE CROISSANCE PUIS DE RESILIENCE, LA BIO NON PRIORITAIRE



PRINCIPAUX MOTEURS ET PARAMETRES DU SCENARIO 1

Ce scénario comporte deux phases :

Première phase : Jusqu'à mi-2030

	<p>Promotion du libre-échange et de la croissance → Priorité au développement économique avant tout, conduite et influencée par les acteurs privés. Réglementations limitées.</p>		<p>Volonté des citoyens de maintenir leur niveau de vie, inflation persistante, peur du déclassement.</p>
	<p>Europe faible, cohésion entre États-membres limitée. PAC réduite et peu de politiques communes, hormis les réglementations commerciales.</p>		<p>Recherche de praticité et de réduction des temps consacrés à l'alimentation.</p>
	<p>Défiance envers la parole scientifique et publique.</p>		<p>Progrès de l'intelligence artificielle et technosolutionnisme. Innovations acceptées et diffusées par l'ensemble de la société.</p>



POINT DE BASCULE : à partir de 2030, rupture du système économique en place après un épuisement de certaines ressources (exemple du cuivre) et une augmentation de la fréquence des aléas climatiques et économiques. La montée des inégalités induit des mouvements sociaux. Ces événements remettent en cause l'interdépendance des économies mondiales et l'organisation des chaînes de valeur.

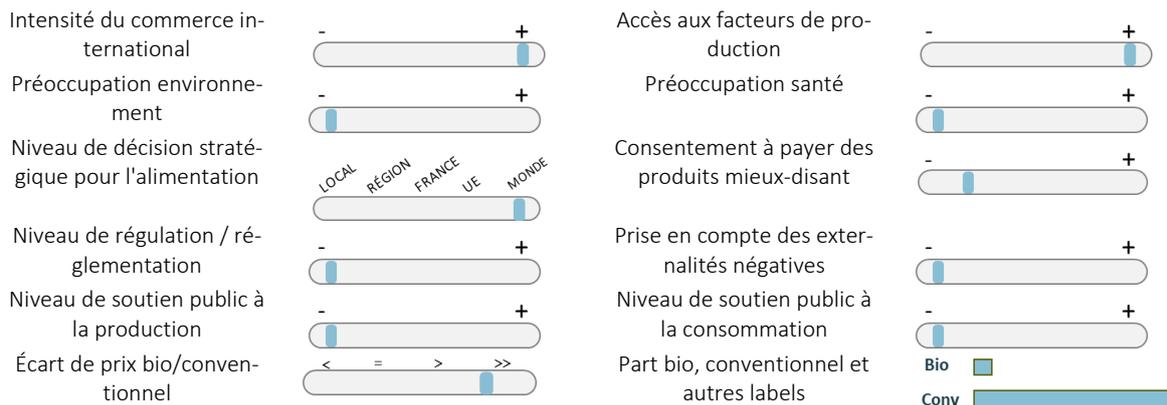
Deuxième phase : après mi-2030

	<p>Après la phase de libéralisme, montée du nationalisme en Europe → Repli national et fermeture des frontières.</p>		<p>Crise multifactorielle : économique, environnementale, sociale.</p> <p>Déstructuration du tissu économique, moyens publics très limités.</p>
	<p>Patriotisme économique et localisme.</p>		<p>Facteurs de production limités. Difficultés d'accès aux technologies, aux intrants et à l'énergie.</p>

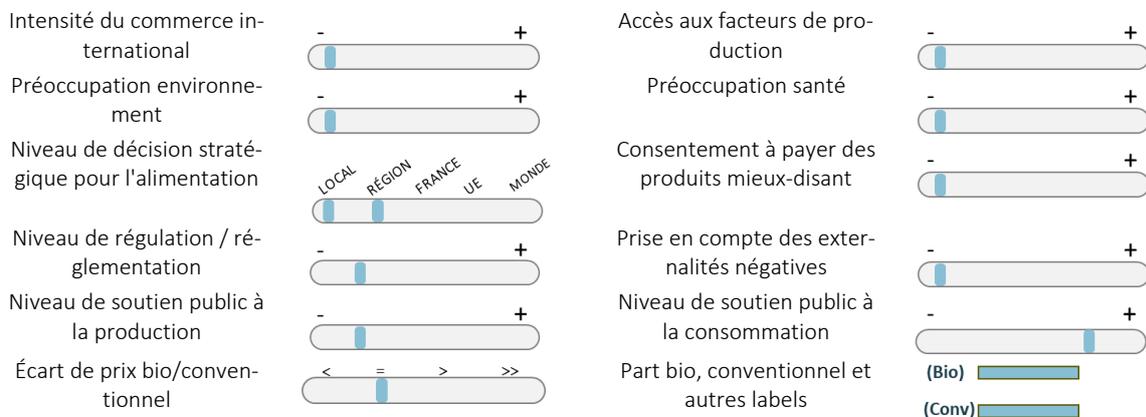


PARAMETRES

Première phase : Jusqu'à mi-2030



Deuxième phase : après mi-2030





OPPORTUNITES/RISQUES POUR LA BIO

OPPORTUNITES Durant la première phase (avant mi-2030) :

- Augmentation de la taille d'un segment de sa clientèle, qui aurait les moyens de s'offrir une alimentation de « qualité »,
- Maintien d'un noyau dur de consommateurs « convaincus du bio », plutôt résistants aux codes de consommation dominants.

Durant la deuxième phase (après mi-2030) :

- Des producteurs bio deviennent référents techniques auprès des agriculteurs conventionnels privés de certains facteurs de production (engrais minéraux, produits phytosanitaires),
- Des revenus tirés des formations dispensées,
- Hausse de l'influence des producteurs référents dans la sphère sociotechnique (organisations publiques agricoles, réseaux de conseils à la production, instances représentatives...).

RISQUES

- Disparition de la bio dans les circuits de distribution généralistes,
- Réduction forte des moyens de soutien,
- Déstructuration des outils de filière spécialisés en bio (logistique, transformation, ...).



CONTEXTE GENERAL

Première phase jusqu'à mi-2030

Alors que les événements climatiques extrêmes et les alertes des scientifiques concernant les multiples crises environnementales se multiplient au cours de la décennie 2020, les initiatives d'ampleur en matière de protection de l'environnement et d'atténuation du changement climatique peinent à s'imposer. **Les sociétés tentent de s'adapter à la marge, en se reposant essentiellement sur des solutions technologiques existantes ou en balbutiement. Les gouvernements adoptent la même stratégie pour éviter les revers électoraux.** L'inaction demeure et les impacts des activités humaines sur les écosystèmes s'amplifient.

Jusqu'au début de la décennie 2030, les États mettent en œuvre des politiques libérales visant à **maximiser la croissance économique** pour satisfaire les citoyens qui veulent, dans une large majorité, continuer à consommer sans contrainte. Les solutions numériques (déploiement de capteurs intelligents en industrie, recours massif à l'intelligence artificielle, utilisation de la robotique et de la cobotique...) sont largement déployées pour assurer des gains de productivité, tandis que le recours massif à une main-d'œuvre bon marché d'origine immigrée est généralisé dans les pays où la démographie est atone.



Sur le plan géopolitique, les **relations internationales témoignent d'une tentation au retour à la guerre froide**, avec l'émergence de deux blocs dominants : un bloc « occidental » mené par les États-Unis et un bloc BRICS au sein duquel la Chine conteste l'ordre établi. Ce 2^e bloc cherche à développer ses propres institutions (banque de développement, organisation de coopération militaire, groupes de discussions et de partenariats...). En marge de ces blocs, quelques pays restent non alignés, dans une logique opportuniste (Inde, Turquie par exemple), profitant des avantages

de chaque bloc. Malgré les risques de tensions, l'interdépendance entre les États se maintient. Le libre-échange peu régulé persiste, soutenu par un lobbying important des multinationales et par l'appétence des consommateurs pour des produits bon marché. Certains États, qui avaient essayé de mettre en place des politiques de relocalisation industrielle après la période COVID, voient les limites d'une telle politique sur les chaînes de valeur (augmentation des prix des biens, manque de compétence ou de maillons industriels...), sans en percevoir immédiatement les avantages (emploi, sécurisation des chaînes d'approvisionnement).

Au niveau des systèmes de santé, même si le vieillissement de la population amplifie les dépenses de santé, la **logique curative reste prédominante**. Les coûts croissants des soins ne peuvent être entièrement couverts par l'assurance maladie, engendrant un **système de santé à plusieurs vitesses**. Les carences du système, qui n'a pas évolué dans sa philosophie depuis 2020, sont partiellement compensées par le recours à des complémentaires de santé "premium" pour certaines élites économiques.

Point de bascule début 2030

La compétition économique exacerbée, les tensions géopolitiques et la multiplication des aléas climatiques engendrent **une grave crise d'accès aux ressources** (agricoles, alimentaires, technologiques, énergétiques...) **au début de la décennie 2030**. La « **crise du cuivre** », débute avec les révoltes sociales qui ont lieu au Chili²⁷ en 2029, alors que la consommation mondiale de ce minerai bat des records. Cet épisode montre que les infrastructures électriques étaient fragiles, avec de nombreuses pannes constatées et des coupures de réseau électrique, sans parler d'arrêts de production dans l'industrie. Le réseau, y compris en France, n'a pas été entretenu, pour des raisons de rentabilité, et les stocks de cuivre sont insuffisants pour procéder à des réparations majeures. Cette même année (*annus horribilis*), l'ensemble des zones exportatrices de blé, mais aussi celles exportatrices de riz, sont touchées par des événements climatiques extrêmes (pluies diluviennes juste après les semis pour le blé, gel tardif, sécheresse...), ce qui conduit à une **hyperinflation alimentaire** mondiale, voire l'apparition de pénuries, y compris dans certains pays développés. Seule la



nombreuses pannes constatées et des coupures de réseau électrique, sans parler d'arrêts de production dans l'industrie. Le réseau, y compris en France, n'a pas été entretenu, pour des raisons de rentabilité,

et les stocks de cuivre sont insuffisants pour procéder à des réparations majeures. Cette même année (*annus horribilis*), l'ensemble des zones exportatrices de blé, mais aussi celles exportatrices de riz, sont touchées par des événements climatiques extrêmes (pluies diluviennes juste après les semis pour le blé, gel tardif, sécheresse...), ce qui conduit à une **hyperinflation alimentaire** mondiale, voire l'apparition de pénuries, y compris dans certains pays développés. Seule la



²⁷ Le Monde, 2024, [Ruée sur le cuivre, matière première de la transition énergétique.](#)

Chine, avec ses stocks stratégiques, notamment en céréales, résiste à cette double crise²⁸. Au-delà de ces deux exemples, l'ampleur et la fréquence des chocs liés aux aléas climatiques, économiques et géopolitiques s'amplifient : perturbation des chaînes d'approvisionnement, hyperinflation conjoncturelle, crises financières et économiques.... Le **mécontentement des citoyens** s'accroît au fur et à mesure de ces crises car ils se sentent de plus en plus exposés, fragilisés, mais aussi démunis pour y faire face. Les États essaient de faire face à ces aléas, mais leurs moyens (financiers, infrastructures, logistiques et humains) sont rapidement épuisés. Le vote populiste, qui n'a cessé de croître avec les inégalités sociales, restait minoritaire dans la plupart des pays européens. Après ces épisodes, fortement déstabilisants pour les gouvernements en place, des bouleversements politiques majeurs ont lieu dans la plupart des pays européens, y compris en France, qui s'engagent sur la voie du **protectionnisme et du repli sur soi**.

Deuxième phase, à partir de mi-2030

Le commerce international connaît un fort déclin à partir de cette période. Le coût de l'énergie augmente fortement, du fait d'un accès plus difficile aux ressources fossiles, ce qui pousse les gouvernements à tenter d'augmenter la production d'énergies renouvelables. Le secteur industriel étant fragilisé, et les moyens publics très limités, cette transition est lente et a pour conséquence un **rationnement de l'accès à l'énergie**, avec des périodes de délestage pour les foyers et les acteurs économiques.



Toutefois, certains secteurs prioritaires sont épargnés, comme les services publics de santé, d'éducation, certains commerces et industries alimentaires (chaîne du froid notamment). Le groupe électrogène devient un équipement indispensable et très convoité. **L'inflation alimentaire est également très élevée en atteignant des niveaux sans précédent**, y compris dans les pays développés, qui connaissent à nouveau de graves pénuries et un appauvrissement généralisé.

Après une phase de contraction forte de l'activité économique, **un régime de stagflation²⁹ s'installe partout**, avec des prix de plus en plus élevés, une **population active qui décroît**, et des progrès technologiques rares et désormais inaccessibles au plus grand nombre (fermetures des frontières, difficultés à faire fonctionner des infrastructures numériques dépendantes de ressources comme le cuivre...). Les crises financières ont également affaibli le potentiel de croissance des pays les moins avancés, qui vivaient auparavant une forme de décollage économique, même s'il ne bénéficiait pas à l'ensemble de la population. On assiste à une forte augmentation des famines et des conflits armés, parfois même en Europe. Les **États européens choisissent de fermer leurs frontières**, alors que la pression démographique est exacerbée par **l'exil massif de populations confrontées à un manque essentiel de ressources alimentaires domestiques**.

Enfin, faute de ressources financières, **les systèmes de santé sont défailants** et la couverture de soins régresse fortement, poussant chacun à recourir à l'automédication et au « système D ».

²⁸ The Guardian, 2024, [Economist suggests storing grain to prepare for next global emergency](#).

²⁹ La stagflation est un terme qui représente une situation économique d'un pays caractérisée par la stagnation de l'activité, de la production, et par l'inflation des prix.



ACTION PUBLIQUE

Première phase jusqu'à mi-2030

Dès le milieu des années 2020, les politiques environnementales perdent de l'ampleur, car elles sont perçues comme des causes de perte de compétitivité, de souveraineté économique et de surcoûts. Les **tentatives de politiques agricoles et alimentaires visant à aller vers des modes de consommation plus durables sont inefficaces**. Le *Green Deal* est rejeté, l'UE ne cherche plus à rehausser ses ambitions environnementales. Entre 2025 et 2030, la **politique commerciale se renforce avec la multiplication d'accords de libre-échange entre blocs alliés marquant le déclin de l'Organisation Mondiale du Commerce et la montée en puissance de ces nouveaux accords**.

L'intensification des systèmes agricoles est encouragée *via* des aides à la compétitivité économique (exemple : investissements permettant de maximiser la production à l'unité de travail annuel (UTA)). **Les aides de la PAC se maintiennent à un niveau peu incitatif, hormis les aides couplées sur des produits stratégiques** cherchant à maintenir des volumes sur des produits alimentaires perçus comme des vecteurs d'emplois (principalement des produits carnés). Faute de soutiens de la part des acteurs économiques des filières et des décideurs politiques, agricoles ou non, **l'agriculture biologique voit ses dispositifs d'accompagnement être progressivement restreints**. Elle est assimilée à un segment de marché « de niche », destiné à un public de convaincus. Elle reste un label environnemental européen, qui peine à se distinguer d'autres cahiers des charges contenant des promesses de productions plus vertueuses. Les représentants de la filière bio perdent de l'influence et certaines structures spécifiques à la bio disparaissent. La filière est marginalisée dans la stratégie des organisations du secteur agroalimentaire, dont les acteurs se positionnent au gré des évolutions de la demande.

Deuxième phase, à partir de mi-2030

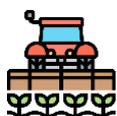
À partir du début des années 2030 et du virage protectionniste au sein d'une majorité des pays européens, les politiques de l'Union européenne sont démantelées et celles favorisant le libre-échange sont abrogées. **La logique de patriotisme économique devient une priorité**. Un nouveau traité européen est rédigé à la hâte en 2031 sous la pression des États-nations, marquant la fin de l'Union européenne économique et politique. Les anciennes prérogatives de l'UE sont transférées aux **États-nations**, qui reprennent le contrôle total de leurs politiques internes. Seules quelques coopérations minimales entre États subsistent dans des domaines précis, comme la recherche et l'innovation. Les contrôles aux frontières internes à chaque état européen réapparaissent, avec des critères de qualité (pour les marchandises) qui divergent de plus en plus entre pays européens, y compris pour les produits alimentaires. **Avec la disparition de la PAC**, chaque État gère désormais sa propre politique agricole. L'État français se concentre sur des politiques stratégiques (sécurité, défense, énergie ...) et sur la **souveraineté alimentaire**, via une politique d'aide directe à certaines productions et une politique sociale d'accès à l'alimentation, sans distinction de qualité des produits. Par exemple, à plusieurs reprises à la fin de la décennie 2030, l'État a recours à la mise en place de « droits à consommer » pour certains produits alimentaires dont la quantité disponible est parfois restreinte. Pour les populations les plus défavorisées, l'État met en place des repas gratuits, notamment pour assurer une certaine paix sociale. Ces actions restent **ciblées et ponctuelles**, car l'État n'a plus beaucoup de marges de manœuvre financière. D'autres leviers sont activés pour gérer les crises. Il cherche notamment à contrôler les flux de céréales pour éviter la spéculation et à gérer au mieux les entrées de devises grâce aux flux résiduels d'exportations.

Dans ce contexte où les interventions de l'État restent fragmentées, certaines collectivités s'en sortent mieux grâce à leurs ressources stratégiques, comme l'eau ou la production énergétique, grâce à des investissements réalisés durant la décennie 2020. Certaines ressources minières, qui restent rares, sont à nouveau exploitées (lithium, or, tungstène, antimoine), offrant également des retombées pour les

territoires. Ces collectivités se saisissent de compétences plus poussées en matière d'agriculture (aides directes par exemple), d'environnement et de régulation économique. Quelques-unes d'entre elles maintiennent des cahiers des charges, dits « biologiques », **sans pilotage national**. Au plus proche du terrain, elles concentrent également leur action sur l'installation des agriculteurs et les zones rurales cherchent à attirer de nouveaux actifs agricoles, provenant parfois des grandes villes qui sont devenues moins attractives. D'autres territoires sont démunis et ne possèdent plus de capacité d'intervenir sur l'échelon agricole. On assiste donc à une **désynchronisation de l'action agricole et environnementale entre les territoires**. Faute de capacité à maintenir une capacité de contrôle suffisante à l'échelle nationale pour des raisons de coût, **le label officiel national bio est abandonné**.



PRODUCTION, TRANSFORMATION, MARCHÉS



LA PRODUCTION AGRICOLE

Première phase jusqu'à mi-2030

À la fin de la décennie 2020, sous la pression des lobbys agrochimiques et agroindustriels, en Europe, les contraintes concernant les outils génétiques (OGM, NTG) ont été levées, et les politiques environnementales (nitrates, produits phytosanitaires) ont été assouplies. Cette évolution a été largement favorisée par des consommateurs avides de produits bon marché. **Les variétés génétiquement modifiées (OGM classiques ou NTG) se développent et sont perçues comme un outil majeur dans la lutte contre le changement climatique.**

Pour pallier l'augmentation de la volatilité des approvisionnements et la baisse de la démographie agricole, de nombreuses exploitations ont été reprises par des acteurs de la chaîne agroalimentaire (fabricant d'aliments pour animaux, transformateurs, grande distribution...). Cette intégration verticale conduit à l'apparition d'oligopoles dans certaines productions, notamment dans le secteur de l'élevage de porcs et de volailles, et une partie du secteur bovin.

Le foncier agricole est détenu par ces sociétés ou des sociétés financières qui spéculent sur la valeur des terres agricoles. Les exploitations échappant à ces investissements sont celles qui se sont tournées



vers une agriculture de firme. Elles ont poursuivi leur **agrandissement** pour devenir des entreprises agricoles indépendantes, avec plusieurs dizaines de salariés et plusieurs ateliers, chacun étant très spécialisé dans son domaine. Pour faire face au déficit d'attractivité du métier, la profession fait appel à de la main d'œuvre étrangère, temporaire ou permanente, à bas coût, grâce à l'assouplissement de certaines législations. Pour une très grande partie de ces grandes fermes, qu'elles soient

indépendantes ou non, l'usage du numérique et de la robotique s'est répandu très rapidement, à la fois pour pallier le manque de main d'œuvre (robotisation), mais aussi pour piloter plus efficacement la production agricole. Malheureusement, ces innovations ont peu profité au secteur de l'agriculture biologique car elles étaient principalement orientées sur des logiques de productivités. Les fermes biologiques, marginalisées, peinent à rivaliser dans ce paysage dominé par les géants industriels.

Deuxième phase, à partir de mi-2030

Face à la crise des années 2030 et à la forte baisse du pouvoir d'achat, une grande partie de ces structures intégrant production, transformation et/ou distribution font faillite. Certains acteurs

résistent et tirent profit de la situation. Alors que de nombreuses terres agricoles se retrouvent inexploitées, une partie d'entre elles est intégrée à des **exploitations d'ampleur inédite**. Ce phénomène reproduit le modèle de l'économie post-soviétique, avec des structures faisant plusieurs dizaines de milliers d'hectares et l'émergence de « néo-oligarques » à leur tête.

Les mesures protectionnistes limitent les accès aux engrais et produits phytosanitaires. Une agriculture « à bas niveau d'intrants » se généralise **malgré elle** en France, et se caractérise alors par une **naturalité contrainte**. À cause de la crise économique et de la poussée du chômage, l'emploi agricole redevient attractif.

Les productions animales diminuent fortement, à cause d'une **forte baisse de la consommation de viande** (liée principalement à une baisse du pouvoir d'achat) et d'une déstructuration de la filière. Cela engendre une libération de surfaces disponibles pour l'alimentation humaine, dans les zones où le potentiel agronomique le permet. La question de la fertilisation devient centrale. Les effluents d'élevage deviennent un produit très recherché pour amender les champs. La production de légumineuses augmente fortement pour pallier le manque d'engrais azotés et contribuer à l'apport de protéines.



Dans certains territoires où le retournement des prairies n'est pas possible, les friches se développent.



ECONOMIE ET MARCHÉS

Première phase jusqu'à mi-2030

À la fin des années 2020, la concentration de la grande distribution se poursuit autour de certains acteurs historiques. Des **alliances européennes se consolident** et cherchent à exercer un contrôle de plus en plus fort sur leurs approvisionnements, via l'acquisition foncière et la création de filiales agricoles, en France et à l'international. Certains consommateurs cherchent encore à se détourner de ce marché de masse. Ils s'orientent vers des réseaux spécialisés, souvent en circuits courts et/ou bio. Toutefois, ces réseaux perdent de l'ampleur, et les filières et acteurs spécialisés bio disparaissent.

La consommation hors domicile est en forte hausse. La restauration collective se centralise également autour de quelques entreprises. **L'origine des denrées est très opaque**, la priorité étant de fournir une offre à bas prix. La bio y est totalement marginalisée, et le peu de références proposées est importé.

Deuxième phase à partir de mi-2030

Dans les années 2030, la grande distribution et la restauration collective sont frappées de plein fouet par le retournement économique. Les prix des produits de première nécessité grimpent en flèche et **l'accès à l'alimentation devient difficile pour une part croissante de la population**. La consommation de produits bruts augmente fortement, au détriment des produits transformés. Dans un climat de perte de confiance généralisée et de **patriotisme économique**, la question de la **provenance des produits** devient centrale. Le modèle de l'hypermarché est délaissé au profit de formats plus petits (recherche de proximité



et de maîtrise du panier moyen³⁰). La restauration commerciale est en grande difficulté du fait de la baisse continue du pouvoir d'achat.

La segmentation du marché de l'alimentation est très réduite, les différents labels (commerces équitables, environnement, produits « sans » ...) ne trouvent plus de débouché du fait de l'appauvrissement généralisé de la population.

Pour survivre, les entreprises de transformation renforcent leur traçabilité pour valoriser l'origine France, voire un échelon local (pour répondre aux enjeux de patriotisme économique et de localisme).

Les filières de transformation de produits végétaux résistent un peu mieux (céréales, légumineuses), alors que de nombreuses fermetures ont lieu dans les secteurs animaux (notamment viande, produits laitiers). L'ensemble des industries est déstabilisé par des approvisionnements de moins en moins réguliers (production agricole plus climato-sensible) et par une croissance de la consommation de produits bruts.

Face au changement climatique, les outils assurantiels, qui étaient très utilisés jusqu'à la crise, sont abandonnés. L'État n'intervient que lors de grandes catastrophes, avec des aides de plus en plus réduites. Les acteurs agricoles se structurent très fortement en réseaux, dans une démarche de coopération interentreprises, avec une vision à la fois régionale et nationale, dans une logique de complémentarité inter-régionale et territoriale, voire parfois dans une logique de troc. Les économies d'échelle sont recherchées et se traduisent par une coopération interentreprises renforcée (outils industriels communs, collecte commune) plutôt que par concentration.

Dans ce contexte, **l'exportation n'est plus une priorité**, sauf pour quelques ressources stratégiques, comme les céréales, pour l'acquisition de devises. Les opérateurs pilotant l'offre (coopératives, aval...) cherchent à diversifier la production agricole des territoires pour satisfaire la demande alimentaire nationale.



VALEURS, REPRESENTATIONS ET COMPORTEMENTS

Première phase jusqu'à mi-2030

À la fin des années 2020, les préoccupations environnementales et nutritionnelles sont en perte de vitesse dans la société. La **prédominance des réseaux sociaux, y compris ceux à tendance complotiste, a favorisé la démocratisation de la junk food et des produits ultra-transformés**, éclipsant ainsi le rôle des études scientifiques liant alimentation et santé. Le message scientifique est fréquemment brouillé par des influenceurs et des organismes économiques (lobbies), conduisant à un **désintérêt pour les aspects nutritionnels et sanitaires de l'alimentation**. Malgré l'aggravation des problématiques climatiques, **l'heure est au déni**, avec une volonté de compenser le sentiment d'impuissance par un court-termisme exacerbé et une exigence d'immédiateté. De plus, les arbitrages budgétaires des ménages se font en défaveur de l'alimentation, sauf pour la population la plus âgée qui souhaite avant tout préserver sa santé. Les repas traditionnels sont de moins en moins présents dans les foyers, au profit d'une alimentation en continu et hors domicile.

³⁰ Le panier moyen exprime le montant dépensé par un client lors de sa visite dans la boutique physique ou en ligne.

Faute de budget et à la suite d'une perte de confiance envers les différents logos, **les consommateurs ne regardent plus les labels pour faire leurs achats alimentaires.** Différentes applications privées profitent du désengagement de l'État pour proposer des solutions d'aide à la décision d'achat, suivant le profil de consommateur. L'offre de « services » alimentaires (livraison, transformation, emballage) ou servicialisation continue de se développer avec l'essor des livraisons et *dark kitchens*.



Deuxième phase à partir de mi-2030

L'inflation s'accélère à la mesure de l'amplification des crises économiques **des années 2030**. Le consommateur n'est plus en mesure de maintenir ses habitudes alimentaires tournées vers la restauration hors domicile, les produits transformés et les plats préparés. On assiste à une **inversion des coefficients budgétaires**, avec une augmentation en proportion de la part des dépenses alimentaires au détriment des autres postes de dépenses, dans **un contexte d'appauvrissement généralisé**.

Avec une consommation hors domicile en recul et un pouvoir d'achat diminué, la servicialisation connaît un déclin. Le **fait maison**, et même la production agricole pour l'autoconsommation, se développent à nouveau.

Les consommateurs, dans un contexte de pessimisme ambiant, réaffirment l'importance des repas comme lien social et comme vecteur de plaisir et de convivialité.



CONSEQUENCES POUR LE SECTEUR BIO

Première phase jusqu'à mi-2030

Le soutien à l'agriculture biologique s'érode progressivement jusqu'à la fin de la décennie 2020. Un regroupement de grandes sociétés, peu exigeantes sur le contenu du cahier des charges, a utilisé l'appellation pour quelques références produites en grandes séries, mais celle-ci finit par disparaître faute d'intérêt du consommateur pour les questions environnementales et sanitaires. **Ce mouvement a été accéléré par l'échec des acteurs du secteur bio pour se faire une place au sein de la distribution généraliste.** Ils n'ont pas réussi à convaincre les distributeurs de consacrer une surface d'exposition suffisante au sein de la plupart des enseignes pour reconquérir les consommateurs. Cet échec a entravé le rebond de la bio après la crise de 2022-2024 et la reprise de la dynamique de croissance observée lors de la période précédente (2015-2021). Cette prophétie autoréalisatrice a marqué les esprits de la filière et le tissu économique spécialisé s'est ainsi totalement délité.

Une frange « circuits-courts » persiste dans les zones rurales (proximité production/consommation) et urbaines/périurbaines (notamment en raison d'un profil de consommateurs plus aisés). **La production bio, marginalisée, s'est recentrée vers une clientèle de convaincus**, qui s'est détournée du courant consumériste majoritaire, mais aussi vers une élite en quête de produits sains et « nature ». En effet, la croissance économique a permis d'élargir la taille de ce segment de clientèle. Les acteurs du secteur se sont également munis d'outils numériques pour faciliter la mise en relation entre producteurs et consommateurs.

Dans cette première phase, le segment du secteur initialement positionné sur les circuits longs et la transformation spécialisée bio est celui qui souffre le plus. Certains acteurs arrivent néanmoins à s'adapter pour se recentrer sur le segment de marché résiduel.

Deuxième phase à partir de mi-2030

À cause des difficultés d'accès aux intrants, qui deviennent très importantes dès **le début des années 2030**, les filières conventionnelles, bâties sur une agriculture intensive garante de la fourniture de volumes importants et réguliers, sont totalement déstructurées. Les réseaux de distribution et l'aval des filières font marche arrière sur l'intégration agricole pour essayer de sauver leur cœur d'activité économique, en mobilisant leurs moyens financiers résiduels.

Face à cette pénurie d'intrants, et **dans un contexte de sobriété subie, les pratiques agricoles biologiques se généralisent en quelques années**, avec un réseau de conseil technique balbutiant qui renaît de ses cendres dans des formats associatifs entre pairs. Toutefois, le label biologique européen, les politiques de soutien et les instances de pilotage n'existent plus. Certaines pratiques agricoles sont donc équivalentes à celles prônées par l'agriculture biologique, sans être labellisées. Certains producteurs, confrontés à un accès irrégulier aux intrants, pratiquent une agriculture biologique « intermittente » sans mettre en avant le mode de production.

Certains cahiers des charges territoriaux reprenant les pratiques biologiques sont mis en place à l'initiative des collectivités locales, sans harmonisation nationale en matière de communication, de pratiques ou de soutiens éventuels. Certains cahiers des charges sont par exemple plus souples que les versions des années 2020 sur les conditions de conversion et de déconversion.

Les producteurs bio ayant réussi à tirer leur épingle du jeu lors des crises de la décennie 2030 deviennent des **référénts techniques de premier plan** pour le reste de l'agriculture. Une partie de leurs revenus sont tirés de la formation dispensée. Ils sont cependant déstabilisés au niveau des marchés et éprouvent une difficulté à se différencier des autres producteurs qui revendiquent une production sans intrants de synthèse. En revanche, leurs résultats technico-économiques sont plus stables dans le temps grâce à leur maîtrise technique. Quoi qu'il en soit, leur **influence est plus importante** sur ce qu'il reste de la sphère sociotechnique.

3.4.2 SCENARIO 2 : TROISIEME VOIE TRIOMPHANTE ET BIO MARGINALISEE

PRINCIPAUX MOTEURS ET PARAMETRES DU SCENARIO 2

  	<p>Mondialisation régulée a minima Renforcement des normes internationales d'origine privée. Diffusion des critères ESG au niveau des grands groupes internationaux.</p> <p>Engagement fort des entreprises agroalimentaires dans une troisième voie : cahiers des charges privés, investissements marketing, intégration verticale.</p> <p>Faible soutien de l'État à l'AB et convergence avec la dynamique privée. Soutien limité à la consommation alimentaire (bio ou non).</p>	  	<p>Prise de conscience environnementale qui se diffuse, mais sans volonté disruptive, logique d'évolution incrémentielle.</p> <p>Demandes de services, avec des critères de durabilité renforcés, fournis par les acteurs privés.</p> <p>Progrès de l'intelligence artificielle. Innovations acceptées et diffusées par l'ensemble de la société</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

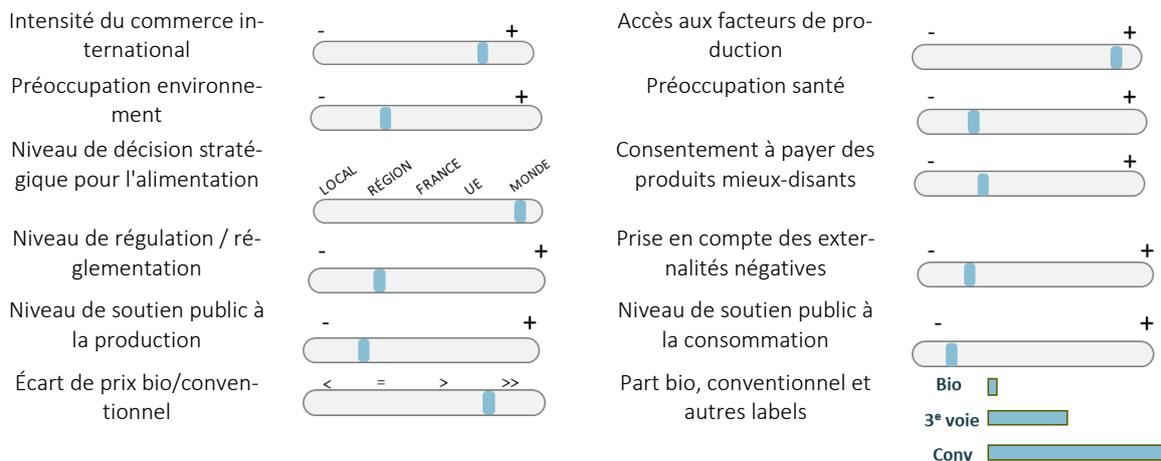


POINT DE BASCULE : face à une prise de conscience lente mais progressive des enjeux environnementaux, dont ceux liés au changement climatique, les acteurs privés, notamment de dimension internationale, **s'engagent activement et massivement dans une troisième voie** qui devient une référence en matière d'adaptation au changement climatique, de respect de l'environnement et de la biodiversité. À partir de la fin des années 2020, on assiste à un point de bascule. La notoriété de cette troisième voie s'installe dans les repères des consommateurs, ce qui améliore le consentement à payer. La proportion des surfaces dédiées à ces productions dépasse le seuil des 5 à 10% selon les produits. L'exposition médiatique qui s'en suit prend une nouvelle dimension. L'accélération du déploiement de l'offre en GMS renforce les parts de marché des produits ainsi labellisés au détriment d'autres labels.

La notion de **3^e voie** est entendue ici comme une alternative intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Elle répond à des cahiers des charges misant sur des **modes de production plus vertueux** pour l'environnement, **sans aller jusqu'à la suppression des intrants issus de la chimie de synthèse** (ex : pratiques qui promeuvent certaines pratiques agroécologiques, comme la couverture des sols, l'augmentation de la fertilité des sols, l'accroissement de la biodiversité...).



PARAMETRES



OPPORTUNITES/RISQUES POUR LA BIO

OPPORTUNITES

- La montée des préoccupations environnementales pourrait se traduire par l'émergence d'un éco-score global qui prendrait en compte l'ensemble des impacts environnementaux et la biodiversité (empreinte écologique globale).
- S'ils répondent bien aux critères définis dans cet « éco-score », les produits issus de la bio pourraient bénéficier d'une incitation à l'achat plus forte.
- Certains segments où la bio est présente (circuits courts, distribution spécialisée) pourraient résister à la dynamique de la 3^e voie et offrir un peu de résilience à la filière.

- Une partie des producteurs inscrits dans cette troisième voie pourrait devenir un gisement de producteurs plus enclins à basculer en bio.

RISQUES

- La bio pourrait ne plus être considérée comme une référence environnementale, si elle ne sait pas faire face à une communication puissante et bien structurée de la part des promoteurs de la 3^e voie. La question du maintien de son statut de SIQO serait posée.
- Les principaux moyens de soutien pourraient, progressivement ou brutalement, s'effacer.
- Les outils de filières spécialisées bio (logistique, transformation, ...) seraient déstructurés par cette dynamique négative.



CONTEXTE GENERAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE SCENARIO

En 2030, après plusieurs échecs, notamment lors des négociations de la COP28, **les grandes puissances parviennent à un accord pour mieux prendre en compte les défis liés au climat, à la biodiversité, à la protection des sols**. La Chine et les États-Unis réussissent à forger un consensus global concernant les standards des productions agricoles et leurs règles d'échanges. L'Union européenne, bien que faisant figure d'avant-gardiste, n'a pas réussi à s'imposer face à ces deux géants économiques qui établissent un nouvel ordre global intégrant des fondements environnementaux. Ils ont utilisé le cadre de ce qui reste de l'OMC pour faire entériner ces accords. Les crises environnementales et le franchissement de différents points de rupture (pertes de biodiversité, épuisement de ressources stratégiques...) ont incité les dirigeants des pays les plus influents à reconsidérer leurs positions. **La prise de conscience généralisée résulte aussi de la multiplication d'événements climatiques extrêmes dans le monde entier, marquant un tournant crucial.**

Confrontés aux conséquences du réchauffement climatique, les **États instaurent des normes dans le commerce mondial, telles que la taxe carbone** reposant sur le principe de pollueur-payeur. Elle se généralise sur un modèle dérivé du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières mis en place par l'Union européenne à partir de fin 2023. Ces normes visent à restreindre les pratiques néfastes sur le plan environnemental, **sans chercher toutefois à promouvoir activement les pratiques vertueuses**. Elles apparaissent donc comme assez peu contraignantes et limitées dans leur portée. Elles parviennent tout de même à réduire, même si c'est insuffisant, la pression sur les écosystèmes et les ressources, empêchant un effondrement systémique en 2040.

Les **grandes entreprises alimentaires**, leaders du secteur, implantées sur quasiment tous les continents, cherchent à promouvoir leur **propre référentiel qualité en matière de respect de l'environnement, au-dessus de ce conventionnel « augmenté »**, pour une partie de leur offre. Il s'agit de répondre aux objectifs de leurs propres politiques RSE, aux préoccupations de leurs consommateurs, à celle des citoyens, voire de leurs actionnaires. Pour cela, elles développent leurs **propres standards de qualité avec un cahier des charges évolutif, dit « de 3^e voie »** dans lequel l'engagement de bonnes pratiques agricoles peut être progressif. L'entente entre acteurs mondiaux est nécessaire pour assurer la valorisation commerciale des produits de l'ensemble de la rotation agricole, et ce, à grande échelle.



Au niveau de l'économie mondiale, **jusqu'en 2040**, les pays à faible niveau de développement poursuivent une dynamique de forte croissance économique et démographique. Les pays développés restent à un niveau de croissance économique faible. Ces évolutions ne suffisent pas cependant à témoigner d'une nouvelle réalité économique dans laquelle la diversité prévaut (certains décollages économiques n'ont pas lieu) et le poids des puissances économiques historiques (notamment l'UE) décline. Cela **modifie les rapports de force commerciaux à l'échelle mondiale entre puissances économiques** et **favorise également les grandes entreprises implantées** sur de nombreux pays du globe, par rapport à leurs concurrentes qui restent dépendantes d'un seul marché. En effet, ces grandes entreprises internationales peuvent profiter de la croissance de nouveaux marchés ou jouer sur plusieurs tableaux à la fois, avec une grande capacité d'influence sur les réglementations des pays en question.

Les projections démographiques de l'ONU, anticipant un vieillissement mondial, européen et français, se confirment en 2040. **L'apogée de la population européenne a été atteinte en 2026, amorçant un déclin continu ensuite.** La France atteint son pic démographique plus tard (2044). Ce vieillissement **renforce la sensibilité des populations européennes aux enjeux de santé** et pose de manière plus aigüe les questions de financement des systèmes de santé.

Malgré ces perspectives connues de tous, la logique curative reste prédominante et les structures (publiques ou privées) en charge de la santé publique ne développent pas de dispositifs de prévention. Les coûts croissants des soins ne peuvent être entièrement couverts par l'assurance maladie, engendrant un **système de santé à plusieurs vitesses** avec le développement d'assurances complémentaires privées. La *data* et l'intelligence artificielle permettent des actions de prévention ciblées pour ceux qui adhèrent à ces complémentaires, créant ainsi une disparité d'accès aux soins. Ces actions de prévention peuvent exiger des évolutions de comportements alimentaires.



ACTION PUBLIQUE

En 2040, les standards mondiaux de production agricole sont devenus plus ambitieux. **Un cahier des charges socle se généralise pour chaque produit, en s'appuyant sur le regroupement de labellisations internationales existantes (MSC pêche durable, Global GAP...) et la création de normes-socles quand ces référentiels internationaux n'existent pas.**

Les aides de la PAC ont été **rehaussées en matière d'exigences environnementales, pour suivre les nouveaux standards internationaux.** Ces normes sont progressivement intégrées par les producteurs et les transformateurs européens, qui adaptent leurs modes de production à partir de la fin des années 2020 (optimisation des systèmes, substitution d'intrants, mais sans recomposition massive des systèmes). **L'action publique se limite à subventionner certaines pratiques** (couverture des sols, amélioration de la teneur en matière organique...), **mais abandonne la logique systémique de l'agriculture biologique** (aucune utilisation d'intrants issus de la chimie de synthèse, révision des itinéraires techniques en profondeur, modification des assolements...). Les acteurs des filières (interprofessions ou transformateurs/distributeurs isolés) mettent en place des **cahiers des charges plus exigeants** (un pour chaque matière première agricole), répondant à une 3^e voie, impulsée par des grands groupes transnationaux, qui devient une **certification internationale privée**. Ces acteurs parviennent à mobiliser une partie des dispositifs publics (ex : PSE privés) pour faciliter l'adoption de nouvelles pratiques et financer une partie de la transition agricole.

La bio se limite à un segment de marché, et devient un label environnemental parmi d'autres, peu soutenu par rapport aux autres modes de production, même si elle conserve son statut de SIQO. Les financements publics étant limités, **il existe une concurrence et une lutte d'influence pour se partager les budgets existants** accompagnant la transition. Moins bien organisée et structurée que le regroupement des acteurs de la 3^e voie, qui bénéficient de moyens de lobbying importants, **la voie de la bio s'efface petit à petit** et peine à maintenir des budgets suffisants pour les acteurs de la filière. Une partie de ces structures dédiées ne sont plus soutenues par l'État. L'Agence BIO est privatisée sous la forme d'une association au sein de laquelle les acteurs économiques sont peu investis. La filière bio n'est plus représentée au sein des instances de gouvernance des filières comme les interprofessions. Elle est rendue invisible dans la stratégie des organisations du secteur agroalimentaire.



Face à une **hausse durable des prix de l'alimentation**, avec le rehaussement des exigences du socle conventionnel, et l'amplification de la précarité alimentaire, l'État investit dans une politique sociale avec un volet alimentaire important d'un point de vue quantitatif, mais qui ne comporte pas de volet nutritionnel.



PRODUCTION, TRANSFORMATION, MARCHES



LA PRODUCTION AGRICOLE

En 2040, les entreprises d'agroéquipements et d'agrochimie ont fortement développé des solutions en vue d'une agriculture de précision optimisant l'usage des produits phytosanitaires (de synthèse ou de biocontrôle) et des engrais. **L'impact environnemental (climat, biodiversité) de ces intrants est fortement réduit** et la diversification des cultures se généralise. **Les variétés génétiquement modifiées (OGM classiques ou NGT) se développent en France et en Europe et sont perçues comme un outil majeur dans la lutte contre le changement climatique.** Ainsi, l'adaptation s'est réalisée via le développement technologique ayant pour but de protéger les producteurs des aléas climatiques (irrigation, serres chauffées, numérique...). L'effort de recherche est majoritairement issu des entreprises privées qui peuvent proposer des solutions compatibles avec l'agriculture biologique. Le cahier des charges de celle-ci permet le déploiement de certaines solutions, en faisant une exception sur l'utilisation des variétés génétiquement modifiées. Portés par la dynamique de marché, **les productions suivant les cahiers des charges environnementaux portés par des industriels, sous la certification privée de la 3^e voie, supplantent l'agriculture biologique qui peine à offrir des débouchés stables.**



Pour pallier l'augmentation des tensions sur les approvisionnements agricoles et la baisse de la démographie agricole, de nombreuses exploitations ont été reprises par des industriels (fabricants

d'aliments pour animaux, transformateurs...). **Le foncier agricole est détenu par ces sociétés ou des sociétés financières qui spéculent sur la valeur des terres agricoles.** D'autres exploitations ont poursuivi leur agrandissement pour devenir des entreprises agricoles indépendantes avec plusieurs dizaines de salariés et associant plusieurs ateliers. Pour faire face au déficit d'attractivité du métier, la profession fait appel à de la main d'œuvre étrangère, temporaire ou permanente, à bas coût, grâce à l'assouplissement de certaines législations. Ces productions sont directement intégrées à des circuits longs (transformation, grande distribution). Dans un tel contexte, la spéculation se développe, provoquant une hausse des prix et attirant des acteurs de la finance. **Ces différentes firmes exercent donc une forte influence dans les territoires, sur la gestion des ressources, notamment l'eau.** Des zones de production sont sanctuarisées dans les documents d'urbanisme afin de préserver la capacité de production des territoires.

À la marge, des exploitations mettant en œuvre des pratiques de l'agriculture biologique se développent autour des grandes villes ou en agriculture urbaine. Les producteurs sont souvent issus d'un milieu extra-agricole et valorisent leur production en circuits courts auprès de populations à pouvoir d'achat élevé.

L'adoption à grande échelle de cette troisième voie **contribue à l'amélioration de la santé des sols et de la biodiversité.** Malheureusement, certaines grandes exploitations, détenues par des acteurs de l'aval, mettent en place très peu de changements de **pratiques, avec des efforts minimums** dans le cadre de ce cahier des charges à exigences progressives (plusieurs niveaux ou scores sont possibles pour obtenir la certification). L'emploi d'intrants de synthèse reste important, avec des **impacts qui restent forts sur la qualité de l'eau.** C'est d'autant plus vrai qu'aucune solution alternative (notamment de biocontrôle) n'a été trouvée pour certaines substances actives qui restent autorisées, mais qui sont de moins en moins efficaces.



ECONOMIE ET MARCHES

En 2040, **la grande distribution continue de se concentrer autour d'acteurs historiques**, qui travaillent sur des formats diversifiés jouant sur l'omnicanalité³¹. Les négociations commerciales s'opèrent désormais à une échelle européenne, pour garantir une compétitivité maximale. **Des alliances européennes se créent pour répondre aux exigences de plus en plus strictes et proposer des offres « durables » à bas coûts.** L'émergence d'une 3^e voie offre une opportunité rêvée pour mettre en avant ce type d'offre qui devient le socle de l'offre durable. Cela permet de se différencier des produits conventionnels dont le niveau d'exigences a augmenté, tout en ayant des écarts de prix acceptables pour le consommateur.

Les acteurs historiques de la distribution opèrent également un contrôle de plus en plus marqué sur leur chaîne d'approvisionnement et **investissent massivement dans l'acquisition de terres agricoles, voire l'intégration de certains maillons de transformation stratégiques de l'amont.**

Sans aller jusqu'à l'intégration, les liens entre acteurs des filières se sont renforcés grâce à un travail actif des interprofessions. **On note un pilotage très fort de l'aval (industrie et distribution), dont les orientations priment sur l'amont.**

³¹ Stratégie marketing qui vise à connecter et combiner les différents canaux de distribution et de vente des produits, physiques ou digitaux d'une entreprise.

En marge de ces filières très organisées, une partie des consommateurs se tourne vers des commerces plus spécialisés (y compris pour la bio). Malheureusement, **les commerces spécialisés bio**, avec le recul des aides induisant des coûts d'approvisionnement plus importants, **voient leur nombre de clients chuter** en raison d'une hausse des prix plus importante qu'ailleurs. Une partie de ceux-ci se tourne vers les produits issus de cette troisième voie, qui sont désormais distribués par une partie de ce réseau spécialisé bio. Pour des raisons de survie économique, certaines enseignes ont dû proposer cette offre dans les linéaires à côté des produits bio.

Au niveau des régimes alimentaires, l'occidentalisation des pratiques se poursuit à l'échelle mondiale, avec la prédominance de certains plats emblématiques et majoritairement carnés : burger, hot dog, ... Pour répondre à l'aspiration des marchés européens qui sont plus matures, les entreprises internationales proposent **des alternatives végétales** qui gagnent en popularité. **Le paysage alimentaire poursuit une concentration tendancielle observée dès les années 2020 autour d'une restauration commerciale chainée, standardisée, à bas prix**, qui maîtrise les codes de communication et répond aux attentes de convivialité, de rapidité et de praticité des consommateurs. Face aux enjeux de transition écologique, ces acteurs travaillent de plus en plus des offres « durables » fortement *marketées*. Pour rester attractive (hausse du télétravail, baisse du nombre d'enfants par foyer qui impacte l'activité de la restauration scolaire), la restauration collective emprunte les codes de la restauration commerciale et réorganise ses restaurants sous forme de « concepts ». **La bio est cantonnée à des offres thématiques et limitées, que ce soit en RHD commerciale ou collective**. Faiblement soutenues par les pouvoirs publics qui incluent progressivement les produits issus de la 3^e voie dans le périmètre des produits « durables », ces offres bio tendent à disparaître.

Pour approvisionner la restauration et la distribution, **il n'y a plus d'acteur spécialisé en bio au stade collecte/logistique/grossiste**. Les activités bio sont intégrées aux activités conventionnelles, dans des structures de plus en plus grosses, et sont perçues comme un segment de marché. Elles sont donc gérées avec les mêmes logiques de marché. La disparition des acteurs spécialisés est due aux fluctuations trop importantes de la demande et à la difficulté d'atteindre une taille critique (quasi-disparition des marchés structurés).

La compétition entre agriculture de 3^e voie et bio n'a pas donné les mêmes résultats dans tous les pays, avec des situations où la consommation de produit bio est restée forte. **La France a mené une politique offensive sur l'exportation de produits bio dans certaines filières**. Par exemple, elle prend la place de l'Italie et de l'Espagne pour la production et l'exportation de fruits et légumes bio, en raison des nouvelles conditions de **sécheresse dans ces deux pays**. Les bassins céréaliers du centre et du nord de la France proposent des produits biologiques compétitifs à l'export. Cet essor concerne également des productions animales. Pour pérenniser ces débouchés, le marché UE, plus facile à maîtriser, est privilégié. Ce développement est soutenu par une communication forte dans les principaux pays cibles.



VALEURS, COMPOTEMENTS

REPRESENTATIONS

ET

En 2040, le **rehaussement des normes mondiales limite l'usage des pesticides, rendant l'agriculture biologique moins différenciée de la production conventionnelle sur cet aspect**. Celle-ci intègre alors des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Parallèlement, **l'alimentation devient de plus en plus individualisée** grâce à l'intelligence artificielle et aux applications mobiles, répondant à des attentes variées en termes de santé, environnement, bien-être animal et éthique. Cependant, les entités derrière ces technologies suscitent des interrogations quant à la transparence des outils (paramètres santé des consommateurs, et captation potentielle des données par les multinationales). Le flexitarisme gagne en popularité, accompagné d'une augmentation

du nombre de végétariens. L'alimentation est représentée comme fonctionnelle pour optimiser sa santé. **L'intérêt pour des régimes spécifiques et personnalisés (riche en ..., sans ...) est croissant**, notamment pour répondre aux exigences des complémentaires-santé.

Dans ce paysage, l'agriculture issue de la 3^e voie, portée par les opérateurs majeurs des filières, a pris le pas sur l'agriculture biologique. La plupart des grands groupes qui proposent la majorité de l'offre des produits de grande consommation sont impliqués dans cette troisième voie. La présence de ces produits estampillés 3^e voie est de plus en plus forte dans les linéaires. **Bénéficiant de**



moyens conséquents en communication, ce mode de production, bien identifié grâce à son logo, parle aux consommateurs, notamment en termes de bénéfices potentiels pour leur santé et mais surtout pour l'environnement. **La notoriété de cette troisième voie s'installe dans les repères des consommateurs.** Rapidement, à la fin des années 2020, sa part de marché dépasse le seuil des 5 à 10% selon les produits. L'exposition médiatique qui s'en suit prend une **nouvelle dimension**, avec un accroissement croissant des budgets des grandes marques qui arrivent à redorer leur image et à réaliser une meilleure marge que pour le conventionnel. Le déploiement de l'offre en GMS renforce les parts de marché des produits ainsi labellisés au détriment d'autres labels.

En outre, une tendance à la servicialisation durable et responsable de l'offre alimentaire se manifeste, tant en milieu urbain que rural, et cible tous les publics, y compris les jeunes et les personnes âgées. **Les services alimentaires intègrent des considérations environnementales (plateformes antigaspi), sociales et sanitaires, appuyées par des innovations** dans le transport, la livraison (portage de repas pour les plus âgés), la qualité de travail, ainsi que les emballages (consignes). De leur côté, les consommateurs ont, ou pensent avoir un pouvoir de contrôle *via* les applications mobiles.

Enfin, la **part du budget des ménages consacrée à l'alimentation en 2040 présente une grande volatilité dans le temps**, fluctuant en fonction de contextes géopolitiques et énergétiques variables. Il existe aussi une variabilité entre ménages : certains allouent une part importante de leur budget à l'alimentation, tandis que d'autres y consacrent une part plus modeste. Pour pallier la hausse des prix liés au conventionnel « renforcé », l'État a dû soutenir la consommation alimentaire pour les plus précaires.



CONSEQUENCES POUR LE SECTEUR BIO

Les acteurs de la bio ont été marginalisés par l'émergence d'une troisième voie entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, portée par des grands groupes agroalimentaires et de distribution. **Ils n'ont pas su démontrer la plus-value des produits** que ce soit pour l'environnement ou pour les consommateurs-eux-mêmes. **Moins bien structurés et manquant d'unité**, ils n'ont pas réussi à convaincre l'ensemble des acteurs (les consommateurs, les distributeurs, mais aussi les pouvoirs publics) **d'un rapport coûts/bénéfices favorable à moyen terme** (pour l'environnement, la santé, la biodiversité, ou encore la résilience économique...).

Après la crise des années 2020, **les produits bio n'ont pas réussi à reconquérir la place perdue dans les linéaires de la distribution généraliste** et leur visibilité s'est progressivement rétrécie. Parallèlement, le logo bio a perdu sa crédibilité malgré des campagnes de communication, qui se sont avérées trop limitées alors que l'effet de nouveauté profitait aux produits marqués par le logo de la 3^e voie. Cette évolution a été fortement soutenue par une **politique de prix agressive** de cette 3^e voie pour assurer la conquête de parts de marché **lors de ses premières années d'existence**. Cette régression s'est observée également, mais de manière moins forte au niveau de la distribution spécialisée (voir précédemment).

Parallèlement, pâtissant de cette mauvaise dynamique, les acteurs de la bio ont subi une **perte d'influence au niveau des pouvoirs publics** et plus globalement de la sphère médiatique. Seule une part minoritaire de consommateurs reste des fidèles de l'agriculture biologique, notamment parmi les jeunes diplômés et des consommateurs plus âgés, qui n'ont jamais quitté la démarche.

Le système de l'agriculture biologique est particulièrement impacté par cette concurrence. Seule une petite frange d'agriculteurs bio arrive à se maintenir autour d'un noyau dur de consommateurs, souvent en circuits courts. Le tissu de transformation bio est également très affaibli et en voie de disparition.

Quelques volumes structurés bio se développent pourtant, essentiellement sur des cultures bio compétitives destinées à l'export (non transformées), sous l'impulsion d'acteurs donneurs d'ordre de grande taille qui exploitent eux-mêmes de grandes surfaces. C'est le cas des fruits et légumes (problèmes de sécheresse dans les pays historiquement fournisseurs), mais aussi de quelques productions animales (lait et viande bovine bio). En effet, dans certains pays, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, l'implantation des produits issus de la 3^e voie ne s'est pas confirmée en raison de particularités locales (maladresses de communication, plus grand attachement à l'agriculture biologique, résistance plus forte au marketing de grands groupes...). Dans ces quelques pays, le segment de marché occupé par l'agriculture biologique s'est maintenu.

3.4.3 SCÉNARIO 3 : BIO « ALLÉGÉE », COMPÉTITIVE ET GÉNÉRALISÉE

PRINCIPAUX MOTEURS ET PARAMETRES DU SCENARIO 3

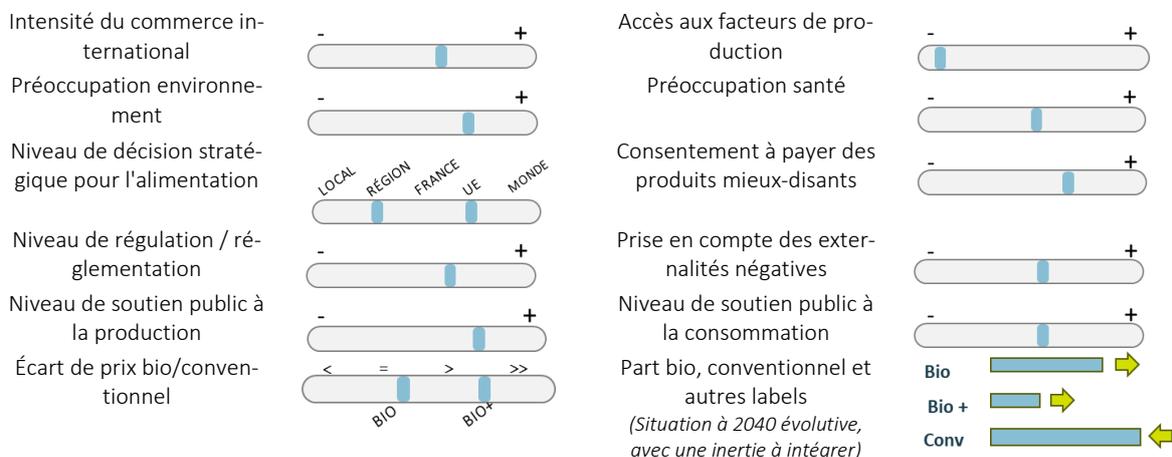
	<p>Mondialisation régulée : accords internationaux pour réduire les impacts environnementaux.</p>		<p>Préoccupations environnementales fortes et relayées par la parole publique.</p>
	<p>UE forte, avec des ambitions en matière d'environnement et de biodiversité.</p>		<p>Justification claire, partagée et diffusée des bienfaits de la bio pour l'environnement. La Bio devient la référence.</p>
	<p>Prise en compte partielle des externalités négatives et positives.</p>		<p>Priorité à une offre bio accessible.</p>
	<p>Soutien public important à la bio, en priorité sur la production. Volonté de jouer sur l'accessibilité des prix en assouplissant certaines règles du cahier des charges au niveau européen et en stimulant la compétitivité.</p>		<p>Recours aux innovations et aux technologies pour être compétitif, mais aussi préserver les ressources.</p>



POINT DE BASCULE : « Accord mondial opportuniste ». Une succession d'événements accentue la prise de conscience globale liée aux conséquences du changement climatique, aux impacts environnementaux et sanitaires de l'activité humaine. Mais c'est davantage par calcul économique (tout en mesurant les impacts grandissants du changement climatique sur leurs économies) que des décisions politiques fortes sont prises. L'une des traductions de cet accord international est la volonté de préserver le capital de ressources planétaires mobilisé pour subvenir aux besoins de la population. **La bio devient un recours**, mais les gouvernements veulent à tout prix une bio accessible sans une intervention budgétaire très forte (surtout au niveau des soutiens à la consommation).



PARAMETRES



OPPORTUNITES/RISQUES POUR LA BIO

OPPORTUNITÉS

- Devenir à terme, le modèle dominant et référent.

RISQUES

- Un allègement du cahier des charges qui pourrait susciter des réserves au niveau de certains consommateurs et alimenter une fronde anti-bio.
- Inertie du système qui fait qu'en 2040, la bio ne pourra peut-être pas devenir majoritaire.
- Résistance de certains acteurs (filières, groupes de consommateurs, pays européens) et lobbying pour aménager des dérogations et maintenir une agriculture conventionnelle à haut niveau de production
- Problèmes d'arbitrages budgétaires pour financer la transition des producteurs, pouvant fragiliser le système au niveau économique.



CONTEXTE GENERAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE SCENARIO

En 2040, le monde est le témoin de multiples transformations qui le bouleversent sur de nombreux plans (environnemental, sanitaire, géopolitique, économique et commercial). Ces évolutions interconnectées forment une nouvelle réalité globale.

Après plusieurs échecs, notamment lors des négociations de la COP28 de Dubaï, **les grandes puissances parviennent à un accord ambitieux en 2032 pour relever les défis planétaires majeurs, notamment concernant la préservation des ressources**. Le climat, la biodiversité, la protection des sols sont autant de thématiques abordées par l'accord. Cette **prise de conscience généralisée** résulte d'années marquées par des événements climatiques extrêmes comme des sécheresses et des inondations, notamment dans les pays *leaders* comme les USA ou la Chine. La mobilisation sans précédent de la société civile, des scientifiques et des jeunes militants, combinée à la pression des médias, a également été déterminante. Mais elle n'a pas suffi. En réalité, l'Union européenne, **pionnière en matière de politiques environnementales et climatiques, a joué un rôle crucial en réussissant à faire adhérer les autres grandes puissances à certaines de ses ambitions**. Elle a habilement négocié avec la Chine et les USA qui ont pu peser pour convaincre la plupart des autres pays. La Chine, qui possédait une avance sur les autres pays concernant **les technologies de décarbonation** (voitures électriques, production d'énergies renouvelables) y a vu **un intérêt économique majeur**. De plus, il fallait trouver une solution pour réduire les impacts climatiques qui pesaient de plus en plus sur le budget du pays. Celui-ci consacrait de plus en plus de moyens à assurer sa sécurité alimentaire (accaparement de terres, stockage de produits agricoles sur plusieurs années, accords pour l'importation de denrées, etc...). Finalement, il a été plus difficile de convaincre les USA où le lobby des industries pétrolières était très influent et où les consommateurs refusaient de changer de mode de vie. Comme pour les Chinois, c'est l'intérêt économique qui a primé. Les **géants de la « Tech »** ont joué un **rôle très important** car ils ont voulu faire de leur **suprématie technologique** dans le domaine du numérique un atout pour résoudre la crise climatique (déploiement massif de solutions numériques dans la gestion optimisée des ressources par exemple, investissement dans des technologies, encore immatures, de puits de carbone artificiel). Ils ont pesé de tout leur poids pour arriver à un accord mondial, en utilisant l'arme des réseaux sociaux et des influenceurs. Ils ont été également aidés par les entreprises dont les actionnaires s'inquiétaient de leur incapacité à absorber des chocs économiques et climatiques récurrents et trop importants à terme. Quant à l'Europe, pourvue de moins de ressources que d'autres régions, elle avance une stratégie basée sur de nouveaux équilibres dans une logique qui permettait de maintenir une partie de son tissu économique, durement éprouvé par la crise du cuivre. Cette crise avait été surmontée, mais avait marqué les esprits. Pour compenser un relatif retard dans le domaine du numérique et des technologies de décarbonation, les Européens ont souhaité mettre à profit leur avantage compétitif dans le domaine des innovations agronomiques, notamment sur les **technologies et innovations liées à la sobriété**.



Des alliances influentes se sont formées, établissant un nouvel ordre global basé sur l'environnement, mais surtout sur la **préservation des ressources (biosourcées ou minérales)**. Les standards élevés et contraignants de l'accord incluent des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre, la protection des écosystèmes vitaux et la restauration des sols dégradés. Des mécanismes de financement robustes soutiennent les pays en développement dans leur transition vers des

technologies vertes, même si les taux d'intérêt appliqués restent assez élevés afin de garantir un retour sur investissement aux investisseurs de ces « Fonds Verts » privés.

Confrontés aux conséquences du réchauffement climatique, les **États instaurent des normes dans le commerce mondial, en prenant comme modèle le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières instaurant un principe de pollueur-payeur**. Ces normes visent non seulement à restreindre les pratiques néfastes sur le plan environnemental, mais surtout à promouvoir activement les pratiques vertueuses (interdiction ou taxation de produits pétrosourcés, sortie des énergies fossiles...). Elles apparaissent donc comme assez contraignantes et conséquentes dans leur portée (taxe carbone progressive jusqu'à 200 €/t pour les produits les plus émetteurs de GES), notamment dans le domaine énergétique. Elles restent progressives et la liste des produits taxés reste une source d'interminables négociations, chaque puissance économique voulant valoriser son avantage compétitif.

Au niveau de l'économie mondiale, **jusqu'en 2032**, les pays à faible niveau de développement poursuivent une dynamique de croissance économique et démographique qui est rapidement limitée par les nouveaux accords internationaux. Les pays développés (UE, USA, Chine en tête) qui restaient à un niveau de croissance économique faible, parviennent à profiter de nouvelles opportunités de marché, avec une transformation assez rapide de leur tissu économique.

Les projections démographiques de l'ONU, anticipant un vieillissement mondial, européen et français, se confirment en 2040. **L'apogée de la population européenne a été atteinte en 2026, amorçant un déclin continu ensuite**. La France atteint son pic démographique plus tard (2044). Ce vieillissement **renforce la sensibilité des populations européennes aux enjeux de santé** et pose de manière plus aigüe les questions de financement des systèmes de santé. Pour certains pays en phase de développement économique et démographique, l'accord mondial de 2030 sur la préservation des ressources a provoqué un choc et la question des ressources disponibles par habitant est devenue centrale. Certains habitants de ces pays ont choisi la voie de l'exil vers des pays riches.

Malgré ces perspectives, la logique curative reste prédominante et les structures (publiques ou privées) en charge de la santé publique ne développent pas de dispositifs de prévention jusqu'en 2032, même si certains dispositifs innovants émergents (ex : indexation d'un coût de cotisation suivant les comportements alimentaires et la pratique sportive pour des mutuelles). Les coûts croissants des soins ne peuvent être entièrement couverts par l'assurance maladie, engendrant un **système de santé à plusieurs vitesses** et le développement d'assurances complémentaires privées. Après l'accord de 2032, le recours à la *data* et l'intelligence artificielle s'accroît et permettent des actions de prévention ciblées pour ceux qui adhèrent à ces complémentaires.



ACTION PUBLIQUE

En 2033, après la ratification de l'accord mondial sur la préservation des ressources, **les directives européennes en matière d'environnement se renforcent**. En raison de **l'accumulation des données scientifiques concernant l'impact des engrais azotés et des pesticides sur la santé, le milieu naturel et le climat**, ces produits sont particulièrement visés.

Après plusieurs années d'hésitation et de bataille politique entre groupes d'influence, **L'Union européenne adopte un nouveau Green Deal dont une des décisions est de soutenir massivement l'agriculture biologique.** Des preuves scientifiques viennent appuyer l'agriculture biologique en termes de réponse aux enjeux environnementaux et sanitaires, dans un contexte où les externalités négatives sont devenues financièrement insupportables (traitement de l'eau, maladies chroniques...). **En 2030, l'Union européenne fixe un objectif de sortie des produits phytosanitaires à 2040, à l'image de ce qui a été fait pour le moteur thermique.** Les produits phytosanitaires sont progressivement bannis, en fonction de leur dangerosité (toxicologiques et/ou écotoxicologiques).



Ces décisions de privilégier l'agriculture biologique ont été facilitées par **une décrédibilisation des labels privés alternatifs** apportant des promesses sur la santé et l'environnement, **après des scandales médiatiques retentissants.**

Le **gouvernement français a suivi la dynamique européenne** et a adapté des dispositifs de soutien. Le Plan Ambition a été remplacé par un Plan Global de Transition qui cible plus spécifiquement l'agriculture conventionnelle qui doit se convertir. La recherche et la formation sont orientées exclusivement vers la transition agroécologique et l'adoption de techniques permettant le développement de l'agriculture biologique.

Pour répondre aux différents enjeux, **un nouveau « score »** s'applique à tous les aliments à l'échelle européenne. Il s'appuie sur 3 piliers : santé/nutrition, émission de gaz à effet de serre (GES), préservation des ressources (eau, sols, biodiversité). Ce score est obligatoire et conditionne le niveau de TVA appliqué dans certains pays, mais **pas en France où la résistance des acteurs est forte.** Dans d'autres pays, comme le Danemark ou l'Allemagne, les produits issus de l'agriculture biologique obtiennent des scores élevés, bénéficient d'une TVA plus faible que celle des produits conventionnels, ce qui permet de réduire le différentiel de prix. Les batailles juridiques au niveau européen ont été d'une grande intensité pour arriver à ce résultat. Pour éviter une fronde sociale, **l'augmentation des taxes au niveau du consommateur reste limitée** et elle se concentre sur l'achat d'intrants, avec la mise en place d'une taxe sur les engrais azotés de synthèse et l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse. Les montants collectés alimentent la politique de transition.

Cette transition alimentaire se fait progressivement, par des soutiens financiers au niveau de l'offre et de la demande, pour arriver à un changement durable des modes de consommation.

En France, certains soutiens en faveur de l'agriculture biologique sont plus nuancés. Ainsi, **la conditionnalité des aides de la PAC est renforcée afin de réduire l'impact de l'agriculture sur le changement climatique** (réduction des engrais azotés, pratiques favorisant le stockage du carbone...) **et sur la biodiversité** (réduction de l'usage des produits phytosanitaires, infrastructures agroécologiques...) sans les réserver à 100% à l'agriculture biologique. Les collectivités utilisent davantage le levier foncier (droit de préemption étendu, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales (ORE)...). Les modalités de gouvernance de la ressource en eau sont renforcées afin de garantir la qualité et la disponibilité de la ressource selon la hiérarchie des usages définie à l'échelle nationale. Concernant l'agriculture, l'usage de l'eau et le développement de nouvelles infrastructures sont conditionnés à certaines pratiques.

Après d'âpres négociations entre États-Membres, **le choix est fait au niveau européen d'alléger le cahier des charges de l'agriculture biologique sur certains points pour permettre la généralisation de pratiques agricoles peu impactantes pour l'environnement.** Les durées de conversion sont réduites. L'utilisation de nouveaux outils génétiques comme les NGT est autorisée. L'homologation de produits de biocontrôle s'accélère, avec une possibilité élargie d'utiliser la plupart d'entre eux en agriculture biologique. Ces « nouveaux » intrants permettent aux producteurs de rester dans une logique de substitution avant

d'envisager la recomposition globale de leur système. Pour rassurer et aider les producteurs à faire face à certains aléas agro-climatiques, la possibilité de recourir à des dérogations exceptionnelles d'emploi d'intrants est élargie. Ces dérogations entraînent un déclassement de la production à la parcelle et non de la totalité de la production de l'exploitation.

Parallèlement à ces allègements, les autorités décident de s'attacher à la réalisation des objectifs en faisant confiance aux producteurs, en leur laissant une liberté assez importante sur les moyens mis en œuvre, s'ils respectent des lignes rouges à ne pas franchir. La logique de résultats prime sur la logique de moyens. Les contrôles sont allégés, mais les producteurs doivent fournir un suivi sur la progression de certains indicateurs (émissions de GES, biodiversité, composition chimique des sols...). Certains producteurs se plaignent de la complexité de l'exercice, même si tout un nouvel écosystème d'acteurs tente de proposer des solutions, notamment numériques.

Ces efforts de simplification ne sont pas du goût de tous et certains acteurs des filières (producteurs, transformateurs et distributeurs spécialisés) mettent en place des démarches privées pour offrir des garanties supplémentaires sur différents aspects : interdiction de NGT, taille des fermes, rémunération du producteur... Cela crée une **segmentation au sein de l'agriculture biologique**.



PRODUCTION ET TRANSFORMATION



LA PRODUCTION AGRICOLE

En 2040, la diminution des impacts des activités humaines est devenue une priorité dans tous les secteurs. **La recherche en agriculture, publique et privée, est entièrement tournée vers les pratiques agroécologiques.** L'effort de formation et de transfert de compétences (de la recherche à la profession agricole) augmente fortement, permettant un haut niveau de connaissances et de compétences des agriculteurs. Ces connaissances sont principalement fondées sur l'agronomie et la compréhension des agroécosystèmes. Les solutions d'agriculture numérique (type Outil d'Aide à la Décision) évoluent grâce à l'intelligence artificielle, dans un contexte de disparition des intrants chimiques (pesticides, engrais minéraux) et d'une moindre homogénéité des agrosystèmes. L'usage d'agroéquipements performants (y compris des robots pour désherber) reste important afin de renforcer la compétitivité des filières. **Ces efforts permettent de limiter les pertes de rendement** par rapport à l'agriculture conventionnelle des années 2020, mais pas entièrement.

Après l'accord de 2032, **la part de l'agriculture biologique dans les systèmes français progresse très fortement pour atteindre plus de 30% des productions en 2040.** La transition de tous les exploitants n'est pas totale car les budgets du Plan Global de Transition restent limités dans un contexte de tension sur le budget public et d'écarts existants entre les promesses faites à l'échelle européenne ou mondiale et les moyens réellement disponibles. De plus, le marché met du temps à se convertir, même si les écarts de prix entre conventionnel et bio se réduisent progressivement (meilleure compétitivité de la bio et renchérissement des facteurs de production de l'agriculture conventionnelle).

L'artificialisation de sols agricoles, naturels et forestiers a été progressivement interdite (logique de préservation des ressources), des mesures sont prises pour limiter l'accès aux capitaux privés non agricoles à la propriété de terres agricoles et ainsi la financiarisation du marché foncier. Des foncières agricoles, abondées par les collectivités et/ou les citoyens, se développent avec des règles explicites (en termes de rendement financier, type de production envisagée, type de porteur de projet...) pour éviter toute dérive spéculative. Afin d'éviter une trop grande déprise agricole dans les zones peu productives, des mesures ont été prises pour maintenir des zones d'élevage ou de polyculture-élevage. Une partie de la production de viande se recentre ainsi vers ces territoires.

Les exploitations agricoles voient augmenter fortement la part d'installés non issus du milieu agricole, attirés par des modes de production respectueux de l'environnement, en même temps que l'image du métier d'agriculteur s'améliore au niveau de la société. **Les agriculteurs exercent souvent au sein d'entreprises d'exploitants agricoles ou de « super-GAEC » regroupant plusieurs ateliers et compétences.**

Ces firmes agricoles indépendantes sont d'importantes parties prenantes de la gouvernance du territoire, notamment concernant la gestion de la ressource en eau. **Des conditions d'usage de l'eau sont définies par bassins/sous-bassins**, en suivant une règle commune visant à mettre en place des cultures et des pratiques économes en eau. Les espaces les plus sensibles (zones de captage, par exemple) sont quasiment tous en propriété publique et l'activité agricole y est plus fortement régulée. La baisse des rendements est également préconisée pour limiter les consommations d'eau de l'agriculture liées à l'augmentation du phénomène d'évapotranspiration.



ECONOMIE ET MARCHES

En 2040, la grande distribution continue de se concentrer autour d'acteurs historiques, qui travaillent sur des formats diversifiés jouant sur l'omnicanalité³². Les négociations commerciales s'opèrent désormais à une échelle européenne, pour garantir une compétitivité maximale. **La diffusion du cahier des charges biologique « socle » s'amplifie à partir de 2033 et poursuit sa trajectoire de généralisation en France et en Europe.** Comme précédemment lors de la phase de croissance 2015-2021, il existe une part d'emballlement et d'émulation entre distributeurs. Les produits de l'agriculture bio bénéficient d'une forte exposition en magasin et font l'objet de campagne de promotion (y compris sur les prix). Les ventes progressent fortement. La part non-labellisée correspond à une offre de premier prix et à une partie des marques distributeurs dont les références basculent progressivement vers la bio. Cette dynamique se confirme à mesure que l'ensemble de l'agriculture européenne évolue vers le socle biologique.

Pour maîtriser les prix auprès des consommateurs, les acteurs de l'aval s'entendent pour **réduire le nombre de références bio**. En effet, si l'assouplissement des cahiers de charges permet d'améliorer l'offre disponible, les écarts de prix agricoles entre conventionnel et bio demeurent même s'ils tendent à diminuer avec l'augmentation massive des aides à la bio et le renchérissement de l'agriculture conventionnelle. Pour répondre à des objectifs de généralisation de la bio, **la distribution met la pression pour réduire au maximum les coûts d'approvisionnement**, obligeant les acteurs industriels et agricoles à fournir des efforts importants de rationalisation. La tentation de l'importation n'est jamais loin, mais reste entravée par la difficulté de certains fournisseurs étrangers à répondre aux conditions d'application de l'accord international de 2032 à l'échelle européenne (difficulté de fournir des indicateurs fiables).

Une offre plus diversifiée continue à exister pour satisfaire les circuits courts et les circuits spécialisés.

Dans un premier temps, l'uniformisation des régimes alimentaires se poursuit à l'échelle mondiale, avec la prédominance de certains plats emblématiques : burger, hot dog, ... L'accord de 2032 pour la préservation des ressources ne contient pas d'objectif strict sur les régimes alimentaires, mais les recommandations qui en découlent sont explicitement en faveur d'une sobriété alimentaire visant à réduire les excès et la surconsommation alimentaire. Pour répondre à la végétalisation des régimes des

³² Stratégie marketing qui vise à connecter et combiner les différents canaux de distribution et de vente des produits, physiques ou digitaux d'une entreprise.

pays développés, les entreprises internationales proposent **des alternatives végétales** qui gagnent en popularité. Le paysage alimentaire poursuit sa concentration (observée dès les années 2020) autour d'une restauration commerciale chainée, standardisée, à bas prix, qui maîtrise les codes de la communication et répond aux attentes des consommateurs de convivialité, de rapidité et de praticité. L'incorporation de produits bio et la mise en avant d'une offre respectueuse de l'environnement se généralisent, surtout après l'accord de 2032 et en raison de la réduction des prix de la bio par rapport au conventionnel. Cette évolution touche également la restauration collective publique qui doit montrer l'exemple.

La France a mené une politique offensive d'exportation de produits bio dans certaines filières, surtout à l'échelle de l'UE. Par exemple, elle prend la place de l'Italie et de l'Espagne pour la production et l'exportation de fruits et légumes bio, en raison des nouvelles conditions de sécheresse dans ces deux pays. Les bassins céréaliers du centre et du nord de la France proposent des produits biologiques compétitifs à l'export. Cet essor concerne également certaines productions animales (lait, viande bovine) pour lesquelles la France est compétitive. Cependant, la filière bio française est aussi confrontée à des importations de produits issus de filières bio de pays européens qui ont pris une avance technico-économique plus importante (ex : porc danois).

Pour faire face à des enjeux économiques très pressants, les liens entre acteurs des filières se sont renforcés grâce à un travail actif des interprofessions. **Les acteurs des filières agricoles se réunissent régulièrement au sein d'un comité de liaison Production agricole/IAA/Distribution bio pour synchroniser les dynamiques de développement et rendre plus cohérentes leurs actions au sein de filières interdépendantes.** On note un pilotage très fort par l'aval, dont les orientations priment sur l'amont.

L'État et les collectivités ont également **favorisé les dynamiques de rationalisation et de rapprochement entre acteurs économiques** en finançant des appels à projets (projets volontaires) visant à réduire les coûts tout au long de la chaîne de valeur, et ce, à l'échelle de territoires (augmentation des synergies entre acteurs de la bio, accords de collecte, équipements communs mutualisés...). Les acteurs non spécialisés (ex : coopératives polyvalentes qui possèdent une petite activité d'agriculture biologique) ont été les grands bénéficiaires de ces mouvements de rationalisation et des soutiens de la bio sur les territoires.

Des baisses de rendement sont observées au global et résultent de deux phénomènes. L'accroissement du poids de l'agriculture biologique dont les rendements restent plus faibles que l'agriculture conventionnelle, même si les écarts se réduisent, est un premier facteur explicatif. De son côté, l'agriculture conventionnelle est également touchée par des baisses de rendement liées aux aléas climatiques de plus en plus marqués, à l'inefficacité grandissante des substances actives résiduelles, mais aussi au renchérissement des intrants qui limite leur consommation.

La déconsommation de produits alimentaires (baisse des quantités achetées), facilite l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire. C'est d'autant plus le cas pour la viande pour laquelle une partie des élevages mobilisent des surfaces importantes (productions végétales dédiées à l'alimentation animale). Malgré les aléas climatiques qui jouent sur le niveau de production française et les ajustements d'import-export, la production nationale suffit à répondre à l'essentiel des besoins nationaux.



VALEURS, REPRESENTATIONS ET COMPORTEMENTS

En 2040, le cahier des charges de l'agriculture biologique européen a été assoupli pour accroître son potentiel de généralisation. En réponse à cette réduction des exigences, certains acteurs spécialisés en

bio cherchent à se différencier avec la création d'**une démarche privée qui suit une dynamique inverse**. Ce « nouveau » cahier des charges bio + reprend les initiatives existantes et ajoute d'autres critères comme la dimension économique (ex. taille des exploitations, taille des troupeaux), le refus d'utilisation de certaines technologies (technologie numérique ou utilisation des NBT), la répartition de la valeur ajoutée en faveur du producteur, etc... Cette démarche est essentiellement promue par certains réseaux spécialisés qui cherchent à conserver une clientèle de consommateurs plus exigeants et à se démarquer de la distribution généraliste dont l'offre bio s'est étendue. Sa part de marché reste faible (inférieure à 10%).

En outre, **une tendance à la servicialisation durable et responsable se manifeste**. Cette hausse de la servicialisation, tant en milieu urbain que rural, cible tous les publics, y compris les personnes âgées. Les **services alimentaires intègrent des considérations environnementales** (plateformes anti-gaspillage), sociales et sanitaires, appuyées par des innovations dans le transport, la livraison (portage de repas pour les plus âgés), la qualité de travail, ainsi que les emballages (consignes). Les applications mobiles mettent à disposition les informations sur les critères environnementaux, ce qui permet aux consommateurs de choisir en toute connaissance de cause.

Les régimes alimentaires se caractérisent par un équilibre entre le fait-maison et l'achat de plats préparés. Le week-end la tendance est au fait-maison, tandis que les repas nomades en semaine s'orientent vers des plats préparés. **Le flexitarisme gagne du terrain**, grâce à une offre en produits végétaux qui s'adapte aux différents instants de consommation (produits transformés pour les occasions de consommation rapide, diversité de produits bruts pour la cuisine et les plats festifs).

L'enjeu santé de l'alimentation reste fort, **stimulé par une population vieillissante connue pour y être sensible**. Le lien entre alimentation et santé passe notamment par l'usage d'outils connectés favorisant des autodiagnostic et proposant des régimes alimentaires personnalisés. Ces solutions sont promues, voire parfois imposées par les complémentaires-santé. Cette évolution entraîne une réduction de la consommation de produits ayant un impact négatif sur la santé.

Enfin, la **part de l'alimentation dans le budget des ménages connaît une augmentation avec la hausse des prix agricoles**. Cette tendance est alimentée par une prise de conscience de l'importance de l'alimentation pour la santé et l'environnement et est renforcée par une éducation dès la plus jeune enfance. L'État joue un rôle clé, même s'il compte sur la compétitivité de l'offre pour limiter ses dépenses de soutien à la consommation. Avec des revenus en hausse (baisse des inégalités), un budget logement stable voire en diminution (réduction de la dynamique démographique, tendance à la « recohobitation »), les ménages sont en mesure de prioriser leurs dépenses alimentaires. Pour la plupart des consommateurs, **les volumes achetés diminuent** afin de respecter les contraintes financières des ménages.



CONSEQUENCES POUR LE SECTEUR BIO

Après la crise des années 2020, dont les conséquences se sont fait ressentir jusqu'en 2025, les acteurs de la bio avaient vu leur part de marché résister en s'appuyant sur un socle de consommation suffisamment solide. La recherche de productivisme qui a concerné l'agriculture conventionnelle après cette phase a permis à la filière bio de conquérir des parts de marché avec des consommateurs de plus en plus convaincus d'agir d'abord pour leur santé, puis pour la planète.

Les preuves concernant les externalités positives de l'agriculture biologique pour la santé humaine et pour l'environnement se sont renforcées au fil du temps. Une communication efficace a permis de renforcer la place de la bio dans le débat public, mais aussi dans les rayons des grandes surfaces.

L'accord de 2032 pour la préservation des ressources planétaires a été un **déclencheur pour massifier la transition vers l'agriculture biologique**, qui restait encore trop limitée. L'engagement mondial a été un signal clair et sa traduction au niveau européen a permis de rendre la bio prioritaire.

Le maintien d'infrastructures économiques critiques (équipements de collecte, de transformation, compétences techniques au sein des organisations, etc...), nécessaires au développement de la bio durant la période 2024-2030, a été décisif car il a permis au secteur de la bio de se déployer assez rapidement sans repartir de zéro. Ce maintien a été rendu possible par un soutien public et par des perspectives de marché à moyen terme s'appuyant sur un socle de consommation résilient.

Les acteurs de la bio française ont su parler d'une seule voix pour être influents sur la scène européenne et faire reconnaître la bio comme référence agricole après l'accord de 2032. La question de la « simplification » du cahier des charges de la bio a été moins consensuelle mais elle a permis d'élargir le spectre des candidats à la conversion. Les acteurs économiques polyvalents (bio et conventionnels) et la distribution généraliste ont pesé de tout leur poids sur pour conduire à cet « allègement » avant de s'engager dans le développement de la filière. L'adoption de **pratiques de substitution** (sans modification systémique des itinéraires techniques) a permis d'accélérer cette évolution agricole, même si la bio n'est pas encore majoritaire en 2040 (environ 30% de parts de marché). En tout cas, pour éviter les erreurs des périodes précédentes, **le pilotage de l'offre et de la demande s'est fortement renforcé** avec l'utilisation d'indicateurs plus précis (meilleures connaissances des ventes) ou plus « avancés » (permettant d'anticiper les volumes disponibles à un horizon de 3 ans).

L'unité forte du secteur revendiquée en 2032 s'est quelque peu brisée sur l'autel de cette « simplification » dans laquelle une partie des acteurs ne s'est pas retrouvée. Cette scission s'est traduite par **la création de démarches privées avec des référentiels renforcés** par rapport au socle de base bio, et des promesses supplémentaires (préservation de paysages, d'infrastructures agroécologiques, bien-être animal, processus de conversion plus rigoureux, densité d'emplois par unité de production, répartition de la valeur entre maillons d'une filière ...). Même si les débats continuent de faire rage, la bio continue sa croissance dans un monde qui semble avoir changé ses priorités.

3.4.4 SCENARIO 4 : VERS UNE BIO PREDOMINANTE

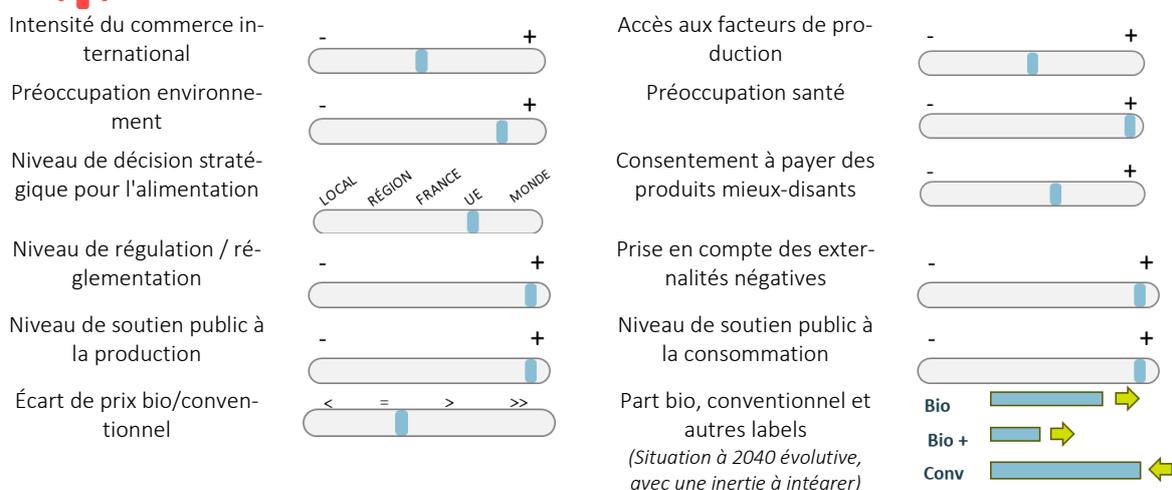
PRINCIPAUX MOTEURS ET PARAMETRES DU SCENARIO 4	
	<p>Refonte des règles commerciales européennes et de concurrence mondiale : commerce privilégié entre blocs de pays partageant un même standard.</p>
	<p>Prise en compte des externalités négatives et positives jouant sur le prix des produits.</p>
	<p>Soutien public fort à la bio (au niveau de la production et de la consommation)</p>
	<p>Préoccupations environnementales et de santé très fortes et relayées par la parole publique. Logique préventive et alimentation au cœur des enjeux de santé.</p>
	<p>Justification claire, partagée et diffusée des bienfaits de la bio pour l'environnement et la santé.</p>
	<p>Difficulté d'accès aux ressources liées au numérique et à l'énergie.</p>
	<p>Retour du fait-maison</p>



POINT DE BASCULE : Éclairés par une parole scientifique auparavant remise en cause, les décideurs adoptent un autre modèle de société sous la pression d'une partie des citoyens qui veulent enrayer la dégradation de leur « environnement ». Les enjeux liés à la santé sont particulièrement mis en avant. Les décisions à l'échelle de l'UE conduisent à définir un nouveau cadre d'échanges internationaux avec les pays tiers assorti de nouvelles conditions d'échange (clauses miroirs, taxations aux frontières à visée environnementale...) permettant ces évolutions. Ces changements interviennent à partir de 2030, mais l'ensemble des transformations induisant un changement de modèle de société s'inscrit sur plus d'une décennie.



PARAMETRES



OPPORTUNITES/RISQUES POUR LA BIO

OPPORTUNITES

- Devenir à terme, le modèle dominant de référence.

RISQUES

- Inertie du système qui fait qu'en 2040, la bio ne sera peut-être pas devenue majoritaire, alors que la trajectoire est lancée.
- Résistance de certains acteurs (filières, groupes de consommateurs, pays européens) et lobbying pour aménager des dérogations dans ce cadre pourtant contraint.
- Arbitrages budgétaires insuffisants pour financer l'accès à l'alimentation pouvant fragiliser le système au niveau économique.
- Politiques d'échanges commerciaux entre pays de même bloc pouvant provoquer des problèmes de concurrence faussée (y compris intra UE).



CONTEXTE GENERAL DANS LEQUEL S'INSCRIT LE SCENARIO

En 2035, la **prise de conscience environnementale s'est généralisée** à l'ensemble des gouvernements européens. Les populations ont été marquées par l'ampleur des aléas climatiques se produisant sur l'ensemble de la planète, de manière de plus en plus intense au cours des années 2020 et 2030, et entraînant des conséquences directes sur leur vie quotidienne (chaleurs intenses en été, marchés alimentaires perturbés...). Les **gouvernements ont déployé des moyens importants pour sensibiliser les citoyens** et les acteurs économiques, réhabiliter et crédibiliser davantage la parole scientifique. La bataille a été intense sur les réseaux sociaux, avec l'engagement d'influenceurs de tous bords. Les populations sont alors en demande d'actions concrètes pour faire changer les choses.

Le continent européen accélère fortement sa transition énergétique et achève sa sortie des énergies fossiles en 2040. Cette transformation s'inscrit dans un contexte de **polarisation du monde en blocs supranationaux** (UE, Amérique du Nord, Asie du Sud-Est...) qui cherchent chacun à **renforcer leur autonomie stratégique**. Le commerce mondial est réduit, se concentrant sur certains biens manufacturés, et **se limite aux pays appartenant au même bloc ou ayant des intérêts et des visions du monde communes**. Un moratoire sur l'ensemble des traités de libre-échange est adopté par l'UE qui redéfinit sa relation avec ses partenaires. **La « démondialisation » est bien en marche**, même si elle est partielle. L'UE renforce ces liens avec le Canada, l'Australie, la Corée du Sud et le Japon notamment. La relation avec les Etats-Unis est plus complexe car ceux-ci cherchent avant tout à protéger leurs propres intérêts, et à maintenir leur hégémonie économique et géopolitique, au détriment parfois des européens. Cela se traduit pour l'UE par des difficultés d'accès à certaines technologies et à des prix d'achat élevés de ressources d'origine fossile (gaz, pétrole). Ces blocs se concertent *a minima* et n'agissent que sur certains dossiers internationaux, notamment pour lutter contre l'influence d'autres blocs.



Au niveau des échanges alimentaires, dès les années 2020, l'Union européenne a commencé à mettre en place des clauses miroirs. Celles-ci imposaient aux pays tiers les mêmes normes environnementales et sanitaires que celles exigées en France et en Europe pour éviter une concurrence déloyale (notamment sur l'utilisation de certains produits phytosanitaires). Après une parenthèse de politique « productiviste » qui a vite trouvé ses limites (période 2024-2028), l'Union européenne va plus loin et réalise un changement radical de paradigme. **Elle renforce ses ambitions environnementales vers 2030**. Pour faire respecter celles-ci, **elle adopte des mesures protectionnistes** parmi lesquelles : la mise en place de normes élevées à l'importation avec des critères environnementaux (bannissement de produits utilisant des substances interdites dans l'UE), sanitaires et de bien-être animal et l'introduction de taxes sur les produits importés à forte empreinte carbone. La question agricole devient une « exception agricole », nécessitant une protection particulière³³ applicable à l'ensemble des traités commerciaux

³³ En référence avec les tentatives de dérogations de libre-échange pour les produits culturels à la fin du XXe siècle.

qui sont restés en vigueur. Le modèle de l'agriculture suisse est alors invoqué (forte protection de l'agriculture alors que la Suisse est un des pays dont l'économie est la plus internationalisée).

L'évolution du PIB n'est plus le seul indicateur de prospérité pour les gouvernements. Les États ont introduit des **indicateurs plus globaux** (inclusifs ou tenant compte de paramètres environnementaux) et des **modèles de développement alternatifs**, tenant compte des **externalités négatives des modes de production sur l'environnement et la société**. Certains États ont fait ce choix de manière proactive alors que d'autres y ont été contraints, car ils ne pouvaient plus légitimer leurs politiques économiques et sociales avec une croissance du PIB devenue atone.

Les **externalités négatives liées à l'alimentation sont de plus en plus documentées et de mieux en mieux évaluées par la recherche** (traitement de l'eau lié aux pollutions diffuses, impact des maladies chroniques sur le système de santé, coûts liés à la dégradation de la biodiversité et des milieux naturels...). **Des mesures fiscales sont prises à l'échelle européenne, mais aussi nationale** pour que les responsables des modes de production les plus nocifs pour l'environnement portent le coût de ces externalités.

Les systèmes de santé voient leurs moyens renforcés, notamment pour la prévention, englobant des aspects tels que la santé au travail, le stress, l'alimentation et le sommeil. L'alimentation est devenue une pierre angulaire du système de santé, justifiant le développement d'une **sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle française pour assurer l'accessibilité de tous** à des aliments « bons pour la santé » qui doivent respecter des critères environnementaux (comme les aliments issus de la bio). L'agriculture biologique est le bras armé de la nouvelle branche « Prévention » qui englobe la branche d'assurance-maladie. Elle vise à orienter la consommation vers des produits jugés plus « qualitatifs » au travers de bons d'achat distribués soit sous forme numérique, soit sous forme physique. Elle mobilise également des données des assurés pour conseiller des actions préventives personnalisées. Ainsi, **la dimension environnementale et la santé se rejoignent au sein de ce dispositif**. Ce changement de paradigme témoigne d'une prise de conscience de l'interconnexion entre santé publique et impact environnemental des modes de production agricoles. Les **inégalités entre individus sur l'accès aux soins et à l'alimentation ont commencé à se réduire**.

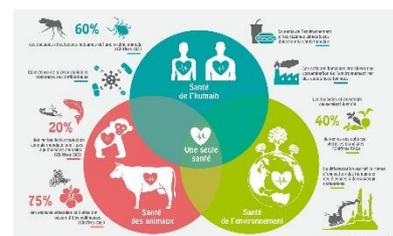
Quant à la démographie mondiale, le monde est confronté à des contraintes majeures en raison de la dégradation de l'environnement et de la raréfaction des ressources. **Le pic de population mondiale est atteint en 2040, avec 9 milliards d'habitants**. Les pays développés ont déjà atteint leur pic démographique depuis longtemps, tandis que les pays moins avancés ont une croissance démographique inférieure aux prévisions, en raison de problématiques d'accès aux ressources, d'impossibilité des pays de compenser les impacts des aléas climatiques mais aussi d'accès aux marchés des pays développés alors que les échanges internationaux sont beaucoup plus réduits.



ACTION PUBLIQUE

En 2040, du fait de l'accumulation des données scientifiques concernant l'impact des engrais azotés et des pesticides sur la santé, le milieu naturel et le climat, **les politiques publiques agricoles, environnementales et sanitaires convergent vers une logique "une seule santé"** (« *one health* », englobant la santé humaine, animale et végétale), un concept datant de la fin des années 2000.

Le chemin pour adopter cette politique a été long. La parenthèse de repli sur soi, enclenchée au milieu des années 2020, a abouti à la sortie d'un nouvel état-membre, la Hongrie, qui s'est retrouvée ruinée en moins de 2 ans, malgré les soutiens



Crédits INRAE

de « l'ami » russe. Cette nouvelle crise a été un électrochoc pour l'Union européenne qui a cherché à revoir à son modèle de développement et corriger ses faiblesses stratégiques. Après ce passage, elle a réintégré en son sein la Hongrie, mais aussi le Royaume-Uni, dont l'économie a été dévastée après le Brexit. Elle a renforcé son unité (son « Bloc ») autour d'un projet de société, non sans des débats que certains ont jugés interminables.

Plusieurs décisions fortes ont été prises à l'échelle européenne.

Volet production agricole

La réduction de l'utilisation des engrais azotés, produits à partir de gaz importés a été érigée en priorité, afin de réduire la dépendance énergétique de l'Europe. Les ressources énergétiques potentiellement mobilisées pour en produire (ex : les centrales solaires pour produire des engrais azotés « décarbonés ») ont été réorientées vers des besoins plus stratégiques et à plus fort rendement énergétique.

La politique de « One Health » **comporte un volet important sur l'agriculture avec la volonté de soutenir massivement l'agriculture biologique**. Des preuves scientifiques viennent appuyer l'agriculture biologique en tant que réponse aux enjeux environnementaux et sanitaires, dans un contexte où les externalités négatives sont devenues financièrement insupportables (traitement de l'eau, maladies chroniques...). De plus, celle-ci répond à des enjeux d'autonomie stratégique vis-à-vis des ressources non renouvelables, même si elle a des incidences sur les quantités produites, **ce qui n'est pas sans soulever des controverses** (souveraineté alimentaire versus autonomie stratégique).

En 2030, des objectifs "totem" sont affichés (-50% d'usage d'engrais minéraux en 2035, -100% en 2050, par exemple). **L'Union européenne fixe un objectif de sortie des produits phytosanitaires à 2040, à l'image de ce qui a été fait pour le moteur thermique**. Les produits phytosanitaires sont progressivement bannis, en fonction de leur dangerosité (toxicologiques et/ou éco-toxicologiques). Les fabricants concentrent ainsi leurs moyens sur les produits de biocontrôle.

Le cahier des charges bio devient la référence pour la PAC. **La conditionnalité des aides de la PAC s'est renforcée afin de réduire l'impact de l'agriculture sur le changement climatique** (réduction des engrais azotés, pratiques favorisant le stockage du carbone...) et sur la **biodiversité** (réduction de l'usage de produits phytosanitaires, infrastructures agroécologiques...). Les aides à l'agriculture biologique sont **graduées selon l'ambition des pratiques** mises en place, dans une **logique de progrès**, les pratiques les plus ambitieuses étant davantage primées. Les collectivités utilisent davantage le levier foncier (droit de préemption étendu, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales...).

La recherche et la formation sont orientées exclusivement vers l'agriculture biologique. La gouvernance agricole est réformée et les chambres d'agriculture sont désormais missionnées spécifiquement pour transmettre la connaissance technique et agronomique permettant de mener à la décarbonation de l'agriculture et à la réduction des impacts sur les milieux naturels.

Les modalités de gouvernance de la ressource en eau sont renforcées, afin de garantir la qualité et la disponibilité de la ressource selon la hiérarchie des usages.

Volet santé publique, distribution, restauration

Parmi les **objectifs de santé publique**, les gouvernements agissent en ordre dispersé à l'échelle européenne. Ils prônent la réduction de la ration énergétique et le rééquilibrage vers des régimes alimentaires moins carnés avec plus ou moins de conviction. C'est sur ce point que les oppositions sont les plus fortes. Pour renforcer l'adhésion du consommateur **à l'échelle européenne, un nouveau « score »** s'applique à tous les aliments à l'échelle européenne. Il s'appuie sur 3 piliers : santé/nutrition, émission de GES, préservation des ressources (eau, sols, biodiversité). Ce score est obligatoire et des campagnes de promotion financées par l'Union européenne vante les bénéfices liés aux choix de produits les plus sains (Triple « A »). Une partie des consommateurs rejette ces injonctions, mais les progrès des ventes montrent que ce score imprime sa marque dans le paysage. Les campagnes de communication européennes insistent également sur le « bien-être » lié à cette consommation

responsable (voire parfois cette déconsommation), alors que l'environnement économique s'est dégradé pour les consommateurs (effet de la « démondialisation »).

Sous l'impulsion européenne, cette transition alimentaire se fait progressivement, par des soutiens financiers au niveau de l'offre (aides graduées et ciblées sur la bio) et de la demande (sécurité sociale de l'alimentation, taxation spécifique de certains produits), pour arriver à **un changement durable des modes de consommation**. Pour faciliter cette hausse du budget dédié à l'alimentation, **l'UE fixe des objectifs en termes de coefficient de Gini³⁴**, pour réduire les inégalités sociales et renforcer la cohésion des sociétés. Elle laisse les États choisir leurs politiques pour y parvenir. Certains États, comme le Danemark, en avance sur la question, n'ont pas de soucis avec ces objectifs. En revanche, la question de sa légitimité de cet indicateur refait fréquemment surface, notamment en France, selon les alternances politiques.

En France, face à la résistance de certains acteurs de la distribution qui incriminent tantôt le manque d'offre, tantôt le manque de demande, le gouvernement impose dans la **loi Egalim 5 un taux de présence des produits bio (25% en 2035) et végétaux en magasin** (comme les 20% de produits vrac en 2030), **ce qui fait évoluer fortement les assortiments**.

En restauration collective, les pouvoirs publics orientent la consommation vers une alimentation davantage bio, plus végétale et plus locale, notamment par une forte augmentation des budgets dédiés et par des politiques tarifaires adaptées. Les moyens ne sont pas toujours au rendez-vous, et les collectivités prennent quelques libertés avec les objectifs nationaux (origine UE plutôt que locale par exemple).



PRODUCTION, TRANSFORMATION, Marchés



LA PRODUCTION AGRICOLE

En 2040, la diminution des impacts des activités humaines est devenue une priorité dans tous les secteurs. Les pratiques du cahier des charges biologique actuel deviennent le socle de la production agricole. La recherche publique en agriculture est entièrement tournée vers l'amélioration de ces pratiques. Les instituts techniques agricoles doivent répondre à de nouveaux objectifs du PNDAR (Programme national de développement agricole et rural), tournés vers la transition écologique. L'effort de formation et de transfert de compétences est également fortement augmenté, permettant un haut niveau de connaissances et de compétences des agriculteurs. Ces connaissances sont principalement fondées sur l'agronomie et la compréhension des systèmes agricoles. Les solutions d'agriculture numérique et l'usage d'agroéquipements « de précision » ou automatisés restent importants mais l'agriculture européenne ne bénéficie pas des derniers progrès technologiques (mondialisation entravée). Pour progresser, il faut s'appuyer parfois sur des techniques plus simples (low tech) qui ont été testées par d'autres producteurs, voisins ou non, ayant parfois des ateliers différents. L'innovation est parfois plus organisationnelle que technologique, avec une meilleure diffusion des progrès

³⁴ L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).

techniques qu'auparavant. Plus largement, la différence de rendements entre conventionnel et bio se réduit, en raison d'un accès plus limité aux facteurs de production pour le conventionnel.

Pour faire face au changement climatique et à ses chocs multiples, **les acteurs cherchent à rompre avec la logique de développement d'après-guerre. Les territoires se déspecialisent et l'assolement se diversifie à l'échelle des exploitations et des territoires.** Cette politique permet d'améliorer la résilience des écosystèmes et des exploitations agricoles. Pour optimiser le cycle de l'azote et l'utilisation d'amendements organiques pour les cultures, la polyculture-élevage revient en force, encouragée par les pouvoirs publics.

Les **cheptels continuent à régresser**, influencés par une modération de la consommation de viande par le consommateur. Les politiques européennes incitent à réduire les consommations internes végétales liées à l'alimentation animale dans un objectif d'autonomie stratégique. Les régions à faible potentiel agronomique (dotées de beaucoup de prairies permanentes) sont privilégiées pour le maintien de l'élevage de ruminants. **Cette question de la réduction de l'élevage est hautement polémique** car les années 2020 ont vu se développer des grands volumes d'importation de viande lorsque la consommation restait à un niveau élevé. Pour éviter que ce phénomène se reproduise, l'Union européenne impose des taxes à l'importation élevées et les gouvernements ont la charge de synchroniser l'équilibre entre la production et la consommation, avec des accompagnements spécifiques concernant les impacts socio-économiques pour des territoires.

Dans ce contexte de réduction des effluents d'animaux (notamment bovins qui représentent les ¾ de la source d'azote organique), **un marché des amendements organiques se développe**, surtout en valeur. En effet, la culture de légumineuses reste toujours aussi difficile à maîtriser en raison du déficit de progrès génétique par rapport à d'autres cultures.

L'artificialisation de sols agricoles, naturels et forestiers a été progressivement interdite (logique de préservation des ressources), et des mesures sont prises pour limiter la propriété de terres agricoles par des capitaux privés non agricoles et ainsi la financiarisation du marché foncier. Des foncières agricoles abondées par les collectivités et/ou les citoyens se développent, avec des règles explicites (en termes de rendement financier, type de production envisagée, type de porteur de projet...) pour éviter toute dérive spéculative. Pour éviter une trop grande déprise agricole dans les zones peu productives, des mesures ont été prises pour maintenir des zones d'élevage ou de polyculture-élevage. Une partie de la production de viande se recentre ainsi vers ces territoires.

Ces firmes agricoles indépendantes sont donc d'importantes parties prenantes de la gouvernance du territoire, notamment concernant la ressource en eau. Des conditions d'usage de l'eau sont définies par bassins/sous-bassins visant à mettre en place des cultures et des pratiques économes en eau (couverts végétaux, ...). Les espaces les plus sensibles (zones de captage, par exemple) sont quasiment tous en propriété publique.



ECONOMIE ET MARCHES

Après une décennie de relative atonie de la consommation de produits bio (comprenant la crise des années 2020), la croissance du secteur reste faible, même si le noyau dur de consommateurs convaincus s'accroît progressivement face à la progression de la prise de conscience des enjeux santé et environnement. Après la mise en place de la politique européenne « Une seule santé » de 2030, la loi EGALIM 5 fixe des objectifs ambitieux pour 2035, pour accroître la part de marché de la bio et la porter à 25%. **La grande distribution se voit imposer une offre minimale de produits bio en magasin, sur le modèle des objectifs de vrac en 2030** (25% des surfaces offrant des produits bio). Des ONG engagées dans le développement de la bio et des syndicats de producteurs tentent de mesurer les marges brutes entre les prix d'achat aux producteurs et les prix de vente aux consommateurs pour signaler d'éventuelles dérives de surmarges. Cela engendre une remise en cause du modèle économique des

enseignes. Le secteur doit s'adapter à une diversification des productions agricoles proposées, à une réduction des volumes commercialisés et à des attentes fortes du consommateur en matière d'exemplarité environnementale et de traçabilité. **Ces évolutions signent progressivement, au cours des années 2030, la fin du supermarché et de l'hypermarché standardisés.** Les formats de distribution et les enseignes se diversifient.

Dans la restauration commerciale, **une échelle de notation globale a été développée**, tout d'abord à l'échelle nationale, sur des types de restauration ciblés (restauration traditionnelle à table) au vu de la complexité de mise en œuvre. Elle permet aux consommateurs, via un QR code, de connaître de manière synthétique la provenance des approvisionnements, leurs conditions de production (en reprenant des éléments du scoring global), les conditions sociales au long de la chaîne, le degré de préparation sur place etc. Cette note est reprise dans tous les guides culinaires (en ligne), en plus d'une appréciation sur la qualité "gastronomique" de l'établissement. Même si elle est issue d'une collaboration entre des associations et les services de l'État, **elle est souvent remise en cause par les professionnels** qui lui reprochent son caractère partial, le manque de rafraîchissement de la note, la difficulté d'apporter une contestation, et l'absence de contrôle régulier. L'offre végétarienne se développe de plus en plus (dans les menus, mais aussi avec des restaurants dédiés), pour s'adapter à une demande montante de flexitarisme dont les pratiquants veulent diminuer la part de protéines animales dans leur alimentation.

En restauration collective, l'offre bio dans les menus augmente fortement sous l'impulsion des pouvoirs publics. Malheureusement, pour des raisons budgétaires, l'origine de la bio est parfois européenne (sans plus de précision sur le pays d'origine) et non française. Certaines collectivités ne respectent pas cette nouvelle version d'EGALIM et s'exposent à des conflits juridiques avec les services de l'État qui a fixé des objectifs ambitieux pour la part de bio dans les menus (50% en 2040).

Afin de retrouver un ancrage territorial fort, **les coopératives, qui étaient jusqu'alors fortement concentrées, se subdivisent en filiales avec pour objectif d'organiser la complémentarité des productions sur un territoire donné afin d'en valoriser les atouts.** Elles renforcent leurs capacités de conseil agronomique et le négoce de produits de biocontrôle. La proximité avec les agriculteurs adhérents est renforcée et permet une amélioration de l'implication des producteurs dans l'outil coopératif. Des « méta-coopératives » continuent d'exister, afin de pallier les aléas de production et d'organiser le stockage stratégique qui est imposé par l'État. En effet, certaines productions bio, dont les rendements restent inférieurs au conventionnel, sont perturbées par les aléas climatiques et les ravageurs, ce qui engendre des ruptures majeures dans la chaîne d'approvisionnement des filières, voire crée des pénuries alimentaires conjoncturelles. Pour y remédier, le gouvernement tente d'imposer six mois de stockage stratégique pour des productions ciblées (céréales, oléagineux, protéagineux...) à l'ensemble des organismes stockeurs en fin de campagne. En 2040, les négociations avec l'UE n'ont pas encore abouti pour une meilleure gestion et prise en charge de ses stocks à l'échelle européenne. De même, la transition vers la bio a engendré des efforts d'investissements colossaux pour convertir des silos traitant des céréales conventionnelles. Les organismes stockeurs se sont reposés de plus en plus sur le stockage à la ferme pour limiter la charge financière.

Au niveau des industries agroalimentaires, le **marché des produits transformés s'est très fortement réduit.** Les consommateurs sont revenus au fait maison à cause de scandales sanitaires de plus en plus fréquents. En effet, certains acheteurs imprudents, face à des difficultés d'approvisionnement croissantes, ont réalisé de vastes tromperies. **Les circuits courts sont très développés** (magasin fermier, vente à la ferme, AMAP...). Quand ils le peuvent, les **consommateurs développent leur autoproduction**, notamment au sein de jardins partagés.

Dans ce contexte, l'exportation n'est plus une priorité, mais les flux de produits bio au sein de l'UE se développent. Les importations de produits agricoles de base sont parfois nécessaires, lors d'années où les récoltes ont été très faibles, pour pallier une politique de stockage stratégique qui n'est pas encore maîtrisée. Ces événements conjoncturels sont de plus en plus rares car l'amélioration de l'état des sols

et la diversification des productions rendent les exploitations plus résilientes, avec des volumes plus stables.

Même si les prix alimentaires ont augmenté (ce qui permet de compenser partiellement des pertes de volumes), certaines industries alimentaires sont impactées par ces changements de comportements alimentaires. **Elles contestent les orientations politiques engagées** qui menacent leur survie économique et emmènent dans leur sillage **des producteurs pour qui la conversion au bio est très difficile** (production spécifique, contexte pédoclimatique défavorable). Cette opposition est nourrie par deux arguments forts. D'une part, l'impulsion européenne, relayée par le gouvernement français, est parfois vécue comme une contrainte, avec une **complexification de l'acte de production** (nombreux indicateurs à renseigner, nombreux objectifs), d'autant plus que la réduction des échanges commerciaux complique parfois le quotidien (indisponibilité de certaines technologies ou de certains intrants). La taxation des externalités négatives a été également très mal perçue même si d'importants efforts de pédagogie ont été effectués sur ce sujet sensible. D'autre part, les questions de sécurité alimentaire ou de souveraineté alimentaire sont de plus en plus mises en avant. La synchronisation de la baisse de l'offre et de la consommation est difficile à mettre en place, avec des systèmes de « droits à produire » ou d'aides à la production qui se réduisent au fur et à mesure que la consommation décroît, mais avec des aléas (consommation et production) qui sont complexes à gérer et qui nourrissent des insatisfactions.

L'ensemble de ces facteurs ralentissent la conversion globale du système, avec une part de production conventionnelle qui diminue, mais qui résiste.



VALEURS, REPRESENTATIONS ET COMPORTEMENTS

En 2040, la **préoccupation pour les questions de nutrition et de santé s'intensifie**, stimulée par une population vieillissante connue pour y être sensible. La connaissance du rapport entre alimentation et santé est permise par un effort important dans l'éducation scientifique des citoyens de tous âges. Cette évolution se traduit par la mise en place de la politique européenne « *One health* », avec ses déclinaisons nationales. Elle entraîne **une réduction de la consommation de produits ayant un impact négatif sur la santé**.

En parallèle, **la biodiversité est un thème soutenu par les pouvoirs publics** et sa préservation est mieux encadrée. Notamment, **la bio intègre des critères renforcés sur la biodiversité dans son cahier des charges** et se distingue clairement du conventionnel sur ce point. Le consentement à payer du consommateur en faveur de produits biologiques augmente fortement, grâce à des campagnes de communication efficaces. C'est surtout la **réduction du différentiel de prix entre conventionnel et bio** par le mécanisme des taxations publiques qui fait la différence.

Les régimes alimentaires se caractérisent par un **net avantage au fait-maison** par rapport à l'achat de plats préparés, les week-ends aussi bien que la semaine, y compris au travail où l'on apporte son repas fait maison. Les repas nomades pris seuls en semaine continuent de se baser sur des plats préparés. **Le flexitarisme gagne du terrain**, grâce à une offre en produits végétaux qui s'est fortement diversifiée et qui facilite un meilleur équilibre entre protéines animales et végétales.

Une **réglementation stricte a été mise en place concernant les labels et les allégations alimentaires**, assurant ainsi une plus grande transparence et cohérence dans les pratiques de communication. Cela renforce la confiance et l'attire des consommateurs envers les produits bio. Les nouvelles exigences du cahier des charges convainquent les consommateurs de se tourner davantage vers les produits issus de l'agriculture biologique.

Enfin, **la part de l'alimentation dans le budget des ménages connaît une augmentation notable**. En moyenne, environ 25% du budget des ménages sont désormais consacrés à l'alimentation, contre 15% en 2020. Cette tendance est alimentée par une prise de conscience de l'importance de l'alimentation pour la santé et l'environnement. Elle est renforcée par une éducation dès la plus jeune enfance. **Les pouvoirs publics jouent un rôle clé en fournissant un soutien pour garantir l'équité entre les ménages**, avec des aides conséquentes à destination des ménages les plus modestes. Cette politique redistributrice permet de satisfaire en partie les objectifs européens sur le coefficient de Gini, mais mécontente une grande partie des classes aisées qui sont lourdement imposées.

Pour permettre aux ménages d'équilibrer leur budget, le gouvernement doit mener des politiques concomitantes fortes sur le logement (encadrement des loyers et politique incitative sur les logements sociaux), l'énergie (concentration des aides à la mobilité sur le « leasing social » (leasing de voiture électrique soutenu par l'État), massification de la rénovation énergétique). Malgré tout, face au déficit d'investisseurs privés qui ont placé leurs capitaux en dehors de l'UE, la construction et la rénovation ne sont pas assez dynamiques. Les contraintes liées à la zéro artificialisation nette (ZAN) et à la multiplication des normes freinent le rythme de nouvelles réalisations. La « recohabitation » (accueil de grands-parents, colocation d'actifs...) est parfois volontaire, mais souvent subie.

En revanche, point fortement positif, en 2040, les dépenses de santé commencent à refluer légèrement, ce qui constitue les premiers effets de la politique de prévention mise en place.



CONSEQUENCES POUR LE SECTEUR BIO

Le secteur de la bio, après plusieurs années difficiles, a connu un grand bouleversement. Il est devenu un standard reconnu et se place **au cœur d'un nouvel idéal européen**.

Pour arriver à ce résultat, il fallut réaliser un **travail de fond important sur la durée**, que ce soit en termes de lobbying, de communication, d'éducation et ce, dans un contexte politique qui a connu beaucoup d'alternances. Il a fallu convaincre des bienfaits à terme d'une politique vertueuse, que ce soient les citoyens, les décideurs politiques, les acteurs de la filière (notamment les distributeurs). Le fait de s'appuyer sur un socle de consommateurs qui pouvait s'élargir a été un facteur de réassurance.

Le contexte de « démondialisation » et de volonté de réduire les inégalités sociales a participé à cette dynamique.

Même si elle demeure majoritaire au sein des systèmes agricoles, **l'agriculture conventionnelle est en forte régression**. Pour faciliter la conversion, il existe au sein de l'agriculture biologique **plusieurs niveaux d'exigences de pratiques** qui modulent l'accès aux aides et, dans une **logique de progrès**, les pratiques les plus ambitieuses sont davantage soutenues (recomposition des systèmes, nombre de rotations plus importantes, entretien des infrastructures agroécologiques...). Il n'y a qu'un seul et même label officiel, ce qui évite la confusion pour le consommateur.

Malgré cela, une partie des acteurs développent des **démarches privées**, revendiquant une « **bio augmentée** » notamment pour se démarquer de ce qui est en train de devenir un standard. Ces démarches sont principalement conduites par la distribution spécialisée qui veut garder une longueur d'avance sur la distribution généraliste. Les principaux critères de différenciation portent sur des questions de taille économique des exploitations ou des élevages, de rémunération des producteurs, voire de proximité géographique. Ces produits qui sont plus onéreux ne dépassent pas les 10% de parts de marché.

L'agriculture biologique fait désormais partie du socle des instances de gouvernance (interprofessions, syndicats agricoles) et de conseil technique (chambres d'agriculture, instituts techniques).

L'ensemble des acteurs de la collecte/mise en marché, de la transformation développent une activité bio. Les acteurs spécialisés prospèrent également car leur vocation 100% bio leur donnent une bonne visibilité commerciale. **Les volumes se développent, certains coûts régressent** (logistiques et transformation), alors que l'ensemble des normes tendent à complexifier l'acte de production.

Une grande partie de l'appareil de production et de transformation reste sur des productions conventionnelles, même si elles deviennent économiquement de moins en moins attractives. Les moyens budgétaires mobilisés qui sont colossaux ne suffisent pas à accompagner l'ensemble du système alimentaire. La contestation décrite précédemment a pu également alimenter la résistance des acteurs au changement.

Quoi qu'il en soit, le système économique global est en cours de recomposition et la trajectoire vers une agriculture plus durable est lancée.

3.5 ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Les trajectoires dessinées par les scénarios montrent que les évolutions sont liées à des dynamiques multifactorielles. Elles sont également plus ou moins sensibles à des variables d'influence plus importantes que d'autres.

3.5.1 L'IMPORTANCE DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Le contexte mondial conditionne partiellement **l'échelon d'action d'acteurs influents** (dérégulation/mondialisation ou primauté d'une norme internationale dictée par des groupes transnationaux). Ce contexte conditionne en grande partie la disponibilité ou non de certains intrants (notamment à fort contenu énergétique), voire l'accès à des nouvelles technologies. Ces facteurs **peuvent faire évoluer les itinéraires techniques** en les éloignant ou les rapprochant des conditions d'une culture bio (scénario 1 Phase 2 et scénario 4). La prise en compte des défis environnementaux à l'échelle planétaire peut également donner des impulsions décisives à l'échelle nationale (scénario 2 et 3), même si l'on peut imaginer qu'il sera assez difficile de réunir un consensus exigeant. Dans le scénario 4 (mais également dans le scénario 3), les évolutions des règles du jeu du commerce international sont nécessaires pour éviter des concurrences déloyales.

Quoi qu'il en soit, l'échelon européen apparaît souvent décisif, que ce soit au niveau des politiques publiques ou du règlement définissant le signe officiel de qualité qu'est la bio.

3.5.2 UNE ACTION PUBLIQUE DETERMINANTE

Pour dépasser le plafond de verre de la part de marché de la bio (13 à 15% maximum), il semble nécessaire de réunir plusieurs conditions. En plus d'avoir une évolution du cadre des échanges mondiaux prenant davantage en compte les questions de durabilité, **l'impulsion des politiques publiques semble déterminante** (scénario 3 et 4).

Les situations d'ambiguïté ou de réduction des politiques publiques en faveur de l'agriculture biologique correspondent ainsi aux scénarios 1 et 2, avec un désinvestissement de l'action publique en faveur de l'agriculture biologique. Dans le premier scénario, cela correspond à un désintérêt global de la société envers les préoccupations environnementales et de santé, tandis que dans le scénario 2, cela se traduit par une substitution de la bio par un cahier des charges privé moins ambitieux.

Au contraire, les scénarios les plus favorables à la bio semblent reposer sur une **orientation politique très forte en faveur de la transition écologique** (avec des objectifs et des investissements de long terme,

comme la crédibilisation de la parole scientifique ou l'éducation nutritionnelle) ou encore sur un traitement volontariste de la **question de la transition agroécologique dans le temps**. En 2040, il est souvent prématuré de mesurer des effets macro-économiques d'une telle politique (ex : réduction potentielle des dépenses de santé par exemple).

Dans ces scénarios, notamment le 4^e, la **résistance au changement** peut exister, avec des mouvements de contestation à anticiper, même si les politiques publiques ont prévu une certaine progressivité dans les soutiens ou les exigences normatives.

Pour crédibiliser certains scénarios (scénario 3 et 4), il semble nécessaire de traiter la **question du renchérissement de l'alimentation**. Les réponses sont apportées par :

- une optimisation des coûts de production (amélioration des rendements, massification au niveau des circuits logistiques et de la collecte) ;
- des politiques publiques qui peuvent exercer une influence sur le budget des ménages en utilisant plusieurs leviers : soutien à la consommation alimentaire, modification de la politique du logement, intervention pour réduire les dépenses énergétiques (ex : isolation de logement), modification du niveau de redistribution de la politique fiscale, etc...

3.5.3 LA CONQUÊTE DE LA DISTRIBUTION GÉNÉRALISTE ET SPÉCIALISÉE INDISPENSABLE

À l'exception de la fin du scénario 1, la **grande distribution conserve des parts de marché importantes** en 2040. Les circuits d'achat du consommateur ne sont fondamentalement modifiés dans la plupart des scénarios. Même si ces circuits évoluaient, les acteurs de la distribution généraliste auraient sans doute la capacité, soit de s'adapter, soit de racheter de nouveaux entrants. Ils l'ont prouvé lors de l'essor de la bio et lors de l'arrivée du commerce électronique. Ce constat rend nécessaire une évolution des produits proposés en surfaces de ventes pour **accroître l'exposition des produits bio**, que ce soit pour conserver une partie de la clientèle historique de la bio, mais aussi pour gagner des parts de marché au niveau des consommateurs traditionnels.

Il faut donc **convaincre ou contraindre**, tout en ayant conscience des limites de chacune de ses 2 options.

Dans le 3^e scénario, les efforts pour réduire les écarts de prix entre bio et conventionnel permettent de faire rentrer les produits bio dans l'ère de la généralisation, avec parfois des effets « pervers » (importations UE plus compétitives sur certains produits).

Dans le 4^e scénario, les outils réglementaires sont centraux pour inciter la grande distribution à changer ses pratiques (scores nutritionnels et environnementaux obligatoires avec TVA progressive, "EGALIM 5" qui fixe un taux minimal de produits bio dans les rayons...).

3.5.4 LA QUESTION DE LA SEGMENTATION ET DES CONCURRENCES ENTRE LES DÉMARCHES

Les différentes phases de l'étude (diagnostic, construction des hypothèses et des scénarios par les participants) ont montré **l'importance de la question de la perception du label bio**, qui influe sur le consentement à payer, en démontrant ou non les bénéfices induits par le label. Cela conditionne également le niveau de soutien politique (voir scénario 2) quand une démarche concurrente (3^e voie) cherche à obtenir un accompagnement public pour réaliser la transition agricole.

La **question du prix** (ou du différentiel de prix) conditionne également ce positionnement des consommateurs. Dans les scénarios 2 et 3, les dynamiques positives de consommation coïncident avec un écart de prix limité (3^e voie dans le scénario 2 et bio « assouplie » dans le scénario 3).

Que la bio soit très réduite ou bien en voie de généralisation, les réflexions du groupe de travail prospectifs ont souvent abouti à l'émergence, dans les scénarios, d'une **bio « augmentée »**, incluant des critères dépassant l'environnement. Cela démontre la volonté d'avoir une bio qui est plus qu'un label, mais aussi un projet de société (voir le contexte historique présenté dans le diagnostic). Cela peut correspondre également à la volonté de rechercher plus de valeur ajoutée, afin de monétiser les efforts consentis par les acteurs de la filière. Pour des chaînes de distribution spécialisée, il peut s'agir d'un levier de différenciation.

L'ensemble de ces constats interroge en tout cas sur la possibilité de coexistence de plusieurs démarches revendiquant une plus-value environnementale. La question de l'affichage environnemental pourrait rajouter une couche de complexité pour le consommateur (information supplémentaire) ou proposer un arbitrage salubre.

3.5.5 LES INCERTITUDES CONCERNANT LES JEUX D'ACTEURS

L'émergence des scénarios dépend également de **jeux d'acteurs** et du poids relatifs qu'ils occupent les uns par rapport aux autres.

Un scénario fortement conditionné par la pression exercée par les citoyens et la société civile en faveur d'une transition écologique radicale a par exemple été considéré par les membres du groupe de travail comme peu crédible en raison de la difficulté d'envisager une mise en mouvement globale et spontanée des citoyens. Cela soulève également en exergue l'enjeu de la prise en compte de la parole scientifique et de sa diffusion.

Les scénarios 3 et 4 **impliquent une profonde évolution des systèmes alimentaires** et de l'économie agricole et agroalimentaire dans son ensemble (désintensification, baisse des rendements donc des volumes, baisse de la consommation des produits transformés, diminution de la consommation de viande). Les industries agroalimentaires concernées, mais aussi les maillons en amont (production, mise en marché) pourraient contester ces évolutions et se placer dans des postures d'opposition de ces changements par des actions de lobbying auprès du monde politique et du consommateur. Ces scénarios ont également des **impacts forts sur les échanges commerciaux** : les importations nécessaires pourraient croître et les capacités d'exportation se réduire en particulier si la consommation n'est pas modifiée. Cela pourrait impacter la souveraineté alimentaire voire la sécurité alimentaire à l'ère du changement climatique. Dans ces scénarios, il est nécessaire d'envisager une reconfiguration à la fois de la production, de la transformation, mais aussi de la consommation, ce qui introduit une certaine de complexité.

Comme on le voit, dans ce monde rempli d'incertitudes, le secteur de la bio pourrait bénéficier de conditions bénéfiques ou de vents contraires à son développement. L'ensemble du travail a également permis d'identifier **des leviers potentiels** à activer par les différentes parties pour accompagner le développement de l'agriculture biologique.

4. PHASE 3 – LEVIERS ET RECOMMANDATIONS

Au cours de la phase 3 de l'étude, un atelier du groupe de travail prospectif et un groupe de travail inter-administrations ont été réunis. Ceux-ci ont permis de dégager des axes de réflexions thématiques développés ci-dessous. Nous identifions ainsi huit « leviers d'action » principaux à partir de ce travail, qui pourront servir de support de réflexion pour les commanditaires.

4.1 POLITIQUE INTERNATIONALE

De nombreuses mesures évoquées dans les scénarios découlent d'une action à l'échelle internationale ou européenne (qu'il s'agisse des règles du jeu globales ou d'accords bilatéraux). Le MASA agit notamment au niveau européen pour orienter le **règlement bio et la politique agricole commune**. Des politiques européennes d'ordre économique et commercial peuvent également entrer en jeu, comme la **généralisation et le renforcement de clauses miroirs dans les traités bilatéraux**, ou encore la modulation des taux de TVA et leur harmonisation à l'échelle du marché commun européen (il conviendra également d'analyser l'éventuel effet économique positif compte tenu de son coût budgétaire). Les négociations entre États membres peuvent conduire à des inflexions de ces politiques.

4.2 COMMUNICATION ET VULGARISATION

Dans les scénarios 3 et 4, le développement de l'agriculture biologique est permis par une préoccupation forte des citoyens pour les sujets environnementaux et de santé. Lors des groupes de travail, les participants ont estimé qu'une mobilisation spontanée des citoyens en faveur d'un changement de modèle semblait illusoire sans action de sensibilisation plus globale.

La communication pourrait concerner spécifiquement l'agriculture biologique, en vulgarisant les arguments scientifiques en sa faveur *via* des campagnes portées par des acteurs publics, des interprofessions ou des entreprises. Cette communication pourrait également améliorer le positionnement de l'agriculture biologique par rapport aux autres labels privés.

Par ailleurs, l'éducation à l'alimentation et à la nutrition, à tous les stades de la vie, pourrait induire des effets bénéfiques pour la consommation de produits bio (équilibres alimentaires, liens avec la santé et l'environnement, profil spécifique du consommateur bio). Celle-ci pourrait être envisagée sur la durée, les effets de l'éducation nutritionnelle s'inscrivant dans un temps long.

4.3 PRISE EN COMPTE DES EXTERNALITES POSITIVES ET NEGATIVES

L'enjeu du **coût de l'alimentation** apparaît fortement dans les scénarios 3 et 4, et le prix reste un facteur de choix majeur pour l'alimentation. Le **rééquilibrage des prix entre agriculture conventionnelle et biologique**, en intégrant les externalités positives et négatives des différents modes de production, pourrait être un levier en faveur de ce rééquilibrage.

Une première action consiste à s'appuyer sur des travaux existants³⁵, ou d'en conduire de nouveaux, pour **estimer économiquement les externalités des différents modes/pratiques de production agricole sur l'environnement (eau, sols, biodiversité, climat) ou la santé et internaliser ces coûts** (ex : coût de prévention des pollutions diffuses vs coût du traitement curatif de l'eau). La communication de ces travaux et leur diffusion est également importante.

Ensuite, les actions liées à ce levier peuvent être réparties dans trois catégories :

- Incitation et/ou taxation au niveau de la production (avec la mise en place d'une péréquation budgétaire comme le bonus/malus en automobile, TVA différenciée selon les intrants achetés, par exemple).
- Incitation et/ou taxation au niveau de la consommation (avec péréquation budgétaire) et de l'ensemble de la chaîne alimentaire (répartition des surcoûts entre tous les acteurs de la filière).
- Incitation vertueuse via des financements privés ou publics/privés avec des outils ciblés de type Paiements pour Services Environnementaux, par exemple.

Ce type de mesures pourrait faire l'objet de controverses, notamment lorsqu'il s'agit d'évolutions de la fiscalité (taxations différenciées selon les modes de production pour financer des incitations à la transition par exemple). Les envisager nécessite de disposer d'arguments scientifiques robustes pour démontrer leur pertinence et leur efficacité, puis si celle-ci est avérée, faciliter leur acceptabilité.

4.4 SOUTIEN A L'OFFRE ET AUX FILIERES

Pour faire de l'agriculture biologique une alternative crédible aux yeux des agriculteurs conventionnels, car ils constituent la cible pour de potentielles conversions, et pour faire face aux contraintes liées au changement climatique, le renforcement de la recherche et du conseil technique est déterminant. Les scénarios 3 et 4 accordent une place importante à ces leviers, permettant de consolider la production. Il s'agit à la fois **d'encourager la recherche** pour améliorer les variétés, les pratiques et les rendements (régulariser les rendements des productions les plus aléatoires, les augmenter...) en agriculture biologique afin d'améliorer la performance technico-économique des exploitations, mais aussi **d'instaurer un écosystème en capacité d'accompagner les agriculteurs** et de développer une **offre de formation initiale et continue**. Celle-ci pourrait se traduire par une place encore plus importante des pratiques de l'agriculture biologique dans les cursus des lycées agricoles, des écoles d'ingénieurs et d'autres formations post-Bac à destination des chefs d'exploitation et des salariés.

Par ailleurs, les **soutiens financiers directs**, afin d'encourager la conversion et de compenser d'éventuels manques à gagner, sont des outils déjà déployés (exemple des écorégimes de la PAC ou des expérimentations en cours de paiements pour services environnementaux) et qui pourraient être révisés à l'aune des évolutions futures de la PAC.

4.5 GOUVERNANCE DES FILIERES

L'amélioration de la gouvernance passerait par deux types d'actions :

- La mise en place et le suivi **de nouveaux outils de pilotage de marché et de gestion de crise** permettant d'améliorer la prise de décision des acteurs ;

³⁵ ITAB, 2024, [Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique](#).

- Le **renforcement de l'implication d'acteurs** de la grande distribution dans la gouvernance des filières, en se penchant sur des sujets comme la place du bio dans les interprofessions ou le positionnement de l'Agence BIO.

Des outils complémentaires **de suivi des marchés et de la production** sont nécessaires à un bon pilotage des filières, afin d'accompagner les conversions dans les secteurs en besoin, par le biais d'outils de régulation de marché (OCM par exemple). Il est nécessaire pour cela de récolter des données fiables, fines et régulièrement mises à jour, notamment au niveau des ventes au stade de mise en marché des produits agricoles, ou au niveau du consommateur.

L'implication renforcée de la grande distribution dans la gouvernance des filières bio pourrait également permettre de disposer de **signaux du marché plus complets**, mais aussi de les sensibiliser à l'intérêt de maintenir une offre suffisante dans leurs linéaires. Les exemples du Danemark et de l'Allemagne montrent qu'une coopération renforcée avec la grande distribution est possible, et qu'elle est favorable au maintien de produits bio dans les rayons.

Plus largement, le pilotage de l'offre et de la demande nécessite un dialogue renforcé entre acteurs de la filière, basé sur le partage de ces indicateurs de suivi. Ce dialogue pourrait se concrétiser par l'activation d'outils d'ajustement de marché (stockage, promotion, arbitrages sur certains produits...).

C'est également au niveau de ces instances transversales de dialogue que pourraient être identifiés **les outils physiques et immatériels critiques** (infrastructures logistiques, outils de transformation, capital humain (compétences)) qui sont indispensables et qui doivent être soutenus, notamment en cas de retournement de marché.

4.6 ACCESSIBILITE PRIX

Le diagnostic a mis en évidence que le prix des produits biologiques est le premier frein à leur achat. Afin de développer la demande, des **soutiens directs au consommateur** pourraient être envisagés, comme développé dans le scénario 4. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la mise en place de chèques alimentaires dédiés à l'alimentation biologique³⁶, ou encore par le développement de caisses de sécurité sociale de l'alimentation, en conditionnant l'aide publique à l'achat de produits biologiques.

L'amélioration de l'accessibilité pourrait également passer par deux autres modes d'action :

- L'amélioration de la **compétitivité** des filières par la massification et par l'amélioration des rendements et de la productivité, pour faire baisser les prix au niveau du consommateur ;
- La **surveillance renforcée des marges** des produits bio tout au long de la chaîne de valeur, et le renforcement de l'encadrement des négociations commerciales.

Ces actions peuvent avoir des effets de levier forts, mais certaines d'entre elles peuvent être controversées.

³⁶ Voir l'expérience développée par le Département de Seine Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets « [Mieux Manger Pour Tous](#) »

4.7 DISPONIBILITE DE L'OFFRE BIO AUPRES DU CONSOMMATEUR

Le développement de l'agriculture biologique, en France mais également dans d'autres pays européens étudiés (Danemark, Allemagne), a été permis grâce à une exposition forte des produits en grande distribution. À l'inverse, le retrait de produits biologiques des rayons a amplifié la crise du bio depuis 2022. Par ailleurs, les objectifs de développement du bio en restauration collective ne sont pas encore atteints. Enfin, en restauration commerciale, la part du bio est très faible. L'amélioration de la disponibilité des produits biologiques dans ces secteurs représente donc un levier fort de croissance.

Des **actions ambitieuses mais potentiellement clivantes pourraient être envisagées**, comme la fixation d'un seuil minimal de produits biologiques dans les rayons des grandes surfaces, à l'image de ce qui est prévu pour le vrac (20% en 2030). Avant d'arriver à ce type de mesures, une meilleure connaissance de l'évolution de l'offre de bio par enseigne et en restauration hors domicile, ainsi que l'évaluation de leurs performances commerciales pour la bio au global (ou par famille de produits) permettrait d'objectiver les constats. Il pourrait s'agir de missions d'observation approfondies affectées à l'Agence Bio, par exemple.

4.8 POURSUIVRE LE DEBAT

Bien que centrée initialement sur l'agriculture biologique, cette étude a abordé des thématiques larges touchant l'agriculture et l'alimentation françaises en général. Les scénarios incluent également des éléments qui dépassent les aspects alimentaires (ex : budget des ménages, politique de l'eau...). Plusieurs points nous paraissent donc importants à mentionner, dans une **perspective de poursuite et d'élargissement de la réflexion**.

Les échanges lors de l'étude ont **mis en évidence des points de désaccord forts entre certains participants, concernant la pertinence et les impacts de certaines mesures**, ou leurs conséquences (ex : impact sur les volumes, sur les finances publiques, d'une désintensification des pratiques avec le développement de l'agriculture biologique à grande échelle). Par ailleurs, cette étude a principalement regroupé des acteurs œuvrant dans le secteur de l'agriculture biologique, ce qui constitue un biais. Étant donné les enjeux qui touchent l'ensemble de l'agriculture (changement climatique, qualité de l'eau, émissions de gaz à effet de serre, par exemple), **l'élargissement à des acteurs du monde agricole et alimentaire dans son ensemble** pourrait être pertinent. Les scénarios construits montrent en effet des futurs possibles et leviers d'action qui pourraient être débattus avec un panel plus large.

De plus, des études complémentaires pourraient être développées pour approfondir l'analyse sur certaines recommandations et leviers identifiés, et nourrir la poursuite des échanges. Des **éléments chiffrés** (techniques ou économiques) ou des **études d'impacts** de certaines mesures semblent ainsi nécessaires à cette poursuite du débat.

5. CONCLUSION

Le travail a été réalisé dans un contexte singulier (guerre en Ukraine, montée de l'inflation, décroissance du marché bio) **dans lequel l'ensemble du secteur s'interroge sur son avenir**. Jusqu'à l'année 2022 (voire dès 2021 pour les produits laitiers), la bio était sur une croissance quasiment ininterrompue depuis plus de 20 ans, avec un **socle de consommateurs** bien établi en même temps que l'offre se développait. Alors que certains acteurs du secteur doivent gérer une situation délicate sur le court terme, l'écosystème s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour élargir son public et atteindre les objectifs européens de 25% de SAU à l'horizon 2030.

La première phase de l'étude a apporté des éléments de réponse sur les freins qui limitent l'élargissement du marché de la bio. La question du prix (ou plutôt du **différentiel de prix** par rapport à l'offre conventionnelle) est déterminante, que ce soit en France, ou dans d'autres pays étudiés. Cette question économique revêt également d'autres ressorts qui conditionnent le **consentement à payer**. Celui-ci est dégradé par (1) une perception de **plus-value trop faible** par le consommateur (2) une dégradation de la confiance qu'il inspire (3) une **concurrence par de multiples autres démarches** pouvant jouer sur les attentes liées à la bio (allégations environnementales) (4) une préférence forte de la part du consommateur pour la notion de **proximité géographique** qui n'est pas toujours mise en avant pour les produits bio.

Cette étude prospective a permis de construire quatre scénarios pour l'évolution de l'agriculture biologique à l'horizon 2040 ; ils exposent des **avenirs contrastés** pour l'agriculture biologique, allant de sa disparition dans un scénario menant à la rupture d'un système économique ultralibéral, à des scénarios dans lesquels la bio est en passe de devenir la norme. Ces scénarios illustrent à la fois les **menaces qui pèsent sur le secteur bio**, mais également les **leviers qui pourraient être activés**.

Le scénario « *En quête de croissance puis de résilience, la bio non prioritaire* » montre, dans un premier temps, une exacerbation du désintérêt du consommateur pour l'environnement et la santé et une dérégulation des marchés alimentaires qui engendrent la quasi-disparition de l'agriculture biologique et des politiques publiques associées. Ce scénario envisage également, dans un deuxième temps une rupture du système économique en raison des aléas climatiques à répétition. Privée de certains facteurs de production, la généralisation de pratiques propres à l'agriculture biologique **se ferait de manière contrainte**. Le scénario « *troisième voie triomphante et bio marginalisée* » voit la croissance d'une « troisième voie » agricole, moins ambitieuse que l'agriculture biologique d'un point de vue environnemental, mais qui marginalise celle-ci. Le scénario « *bio « allégée », compétitive et généralisée* » envisage **l'assouplissement du cahier des charges**, couplé à une **rationalisation très forte du secteur bio**, pour permettre la généralisation de l'agriculture biologique. Dans le scénario « *vers une bio prédominante au service d'un nouvel idéal de société* », l'agriculture biologique sous sa forme actuelle constitue le modèle vers lequel les politiques publiques veulent emmener l'agriculture, dans une logique de **transition globale des activités humaines**. Des mesures visant à modifier les modes de production et de consommation sont prises.

Ces différentes trajectoires **illustrent les conditions potentielles** pour atteindre un élargissement du public de la bio et une généralisation des pratiques agricoles associées. Elles se traduisent soit, (1) par une évolution systémique du secteur lui-même (scénario 3), quitte à envisager certains renoncements, soit à appeler à une refonte complète des priorités sociétales (scénario 4), avec un contexte européen très protecteur vis-à-vis de la concurrence internationale.

Pour atteindre ces trajectoires et **changer de paradigme** si la bio veut se généraliser, des **leviers à long terme** peuvent être actionnés : que ce soit à l'intérieur du secteur (amélioration de l'organisation des filières par exemple) ou à l'extérieur, avec un ensemble de paramètres voire de règles du jeu à modifier (prise en compte des externalités négatives, changement de règle du jeu de la PAC, évolutions des politiques sociales, de santé, de prévention...). Cette dynamique **complexe à mettre en place** pourrait

être stimulée par des prises de conscience qui dépassent le cercle d'acteurs convaincus, avec un rôle important de la communication et de la crédibilisation de la communication institutionnelle et scientifique. Ce **travail de fond** pourrait être facilité ou rendu inopérant par des chocs extérieurs qui pourraient modifier les équilibres établis.

Parallèlement à ces actions structurantes à mener sur le long terme, le récit des scénarios implique également, l'activation de **leviers à court terme** pour que les acteurs puissent se projeter à 2040, notamment pour maintenir une présence dans la distribution et une offre suffisamment diffusée et accessible pour l'ensemble des consommateurs. Le maintien d'une offre biologique passe en effet par le soutien aux **infrastructures critiques de la filière**, qu'elles soient immatérielles (capital humain comme les compétences acquises spécifiquement par des hommes et femmes-clefs, outils de développement, fonds dédiés, instance de pilotage) ou matérielles (outils de collecte ou de transformation dédié par exemple).

Les défis sont donc immenses pour le secteur, et la réflexion prospective menée peut contribuer à prioriser ses orientations stratégiques.

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

ACAB : Association des conseillers en agriculture biologique

ACV : Analyse du Cycle de Vie

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

ANDA : Agence nationale pour le développement agricole

AOP : Appellation d'Origine Protégée

BQ : Bureau de la qualité

CA : chiffre d'affaires

CAB : Conversion à l'Agriculture Biologique

CAD : Contrat d'agriculture durable

CAF : Comportements Alimentaires en France

CASDAR : Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural

CEP : Centre d'études et de prospective

COP : conference of parties

COFIL : Comité de pilotage

CGAAER : Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CNHAB : Commission Nationale d'Homologation des Cahiers des Charges de l'Agriculture Biologique

CSP : catégorie socio-professionnelle

CTE : Contrat territorial d'exploitation

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE : Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

EBE : excédent brut d'exploitation

EFSA : Agence Européenne de sécurité alimentaire

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESEA : enquête sur la structure des exploitations comptables agricoles

ETP : équivalent temps plein

FARRE : Forum des agriculteurs responsables respectueux de l'environnement

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

GAB : Groupements d'Agriculteurs Biologiques

GABO : Groupement d'Agriculteurs Biologiques de l'Ouest

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GES : gaz à effet de serre

GIE : Groupement d'intérêt économique

GMS : grandes et moyennes surfaces

HVE : Haute Valeur Environnementale

IAA : industrie agroalimentaire

IDELE : Institut de l'élevage

IFOAM : International Federation of Organic Agriculture Movements

IGP : Indication géographique Protégée

INAO : Institut national de l'origine et de la qualité

INRA : Institut national de la recherche agronomique

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

ITAB : Institut Technique de l'Agriculture Biologique

LSDH : Laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel

MAB : Maintien à l'Agriculture Biologique

MAE : Mesure agroenvironnementale

MAEC : Mesures agroenvironnementales et climatiques

MASA : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

MS : microscénario

NGT : New genomic techniques

OGM : organisme génétiquement modifié

ONU : organisation des nations unies

OP : organisation de producteurs

PAC : politique agricole commune

PME : petites et moyennes entreprises

PNNS : Programme National Nutrition Santé

Poulet PAC : poulet prêt à consommer

PSE : paiements pour services environnementaux

RHD : Restauration hors domicile

RICA : réseau d'information comptable agricole

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SAS : société par actions simplifiées

SAU : surface agricole utile

SIQO : Signes Officiels de Qualité et d'Origine

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

UE : Union Européenne

UMO : Unité de main d'œuvre

USDA : Département de l'Agriculture des États-Unis

UTA : unité de travail annuel

UTH : unité de travailleur humain

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Bio. (2021). *L'agriculture bio dans l'UE*.
- Agence BIO. (2023). *Le marché alimentaire bio en 2022*.
- Agence BIO. (2023). *Les chiffres du BIO - Panorama 2022*.
- Agence BIO; Obsoco. (2023). *Baromètre des produits biologiques en France - 2023 - Consommation et Perception*.
- Agreste. (2023). *Enquête Terres Labourables en 2022 - Des rendements en grandes cultures inférieurs en agriculture biologique à ceux en conventionnel*.
- Agrobio Bretagne. (2021, 09 30). *Filière lait bio. Faut-il vraiment parler de crise ?*
- Baudry, J., Pointereau, P., Seconda, L., Vidal, R., Taupier-Letage, B., Langevin, B., . . . Kesse-Guyot, E. (2019). Improvement of diet sustainability with increased level of organic food in the diet: findings from the BioNutriNet cohort. *The American Journal of Clinical Nutrition, Volume 109, Issue 4*, pp. 1173-1188.
- Baudry, J., Touvier, M., Allès, B., Péneau, S., Méjean, C., Galan, P., . . . Kesse-Guyot, E. (2016, 8). *Typology of eaters based on conventional and organic food consumption: results from the NutriNet-Santé cohort study*.
- BESSON, Y. (2000). *Histoire de l'agriculture biologique : les fondateurs, Rudolf Steiner, Sir Albert Howard, Hans Peter Rusch, Masanobu Fukuoka*. Projet de doctorat en histoire et philosophie des sciences.
- Böl. (2022). *Öko-Barometer*.
- BOLW. (2021). *Branchen Report 2021. Ökologische Lebensmittelwirtschaft*.
- Bray, F. (2018, Juillet 12). Les labels font-ils vendre ? *LSA*.
- Bréchon, P., Gonthier, F., & Astor, S. (2019). *La France des valeurs, quarante ans d'évolutions* (éd. Collection Libres cours politique). Presse Universitaire de Grenoble.
- Business France. (2022). *Perspectives à l'export pour les produits biologiques français - Allemagne, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Pays Nordiques*.
- CGAAER. (2017). *Programme Ambition Bio 2017 premier bilan intermédiaire*.
- Commissariat général au développement durable. (2023, 01 11). *Consommation de produits bio*. Récupéré sur notre-environnement:
- Corre, T., Monier-Dilhan, S., & Regolo, J. (2022). AOP et AB : quelle disposition à payer des consommateurs pour la double labellisation. *Economie Rurale*.
- Cour des Comptes. (2022). *Le soutien à l'agriculture biologique*.
- CRÉDOC. (2023). *Enquête Comportements et attitudes alimentaires en France*.
- Danish Agriculture and Food Council. (s.d.). *Production bio – Le modèle Danois*.
- Daugbjerg, C. &. (2022). *Organic Food and Farming Policy in Denmark: Promoting a Transition to Green Growth*. In C. de la Porte, G. B. Eydal, J. Kauko, D. Nohrstedt, P. 't Hart, & B. S. Tranø (Eds.),.
- Dekhili, S., & Achabou, M. A. (2013). Pertinence d'une double labellisation biologique-écologique auprès des consommateurs. Une application au cas des œufs. *Economie Rurale*.
- EFSA. (2019, juin 7). *Les préoccupations des Européens face à l'alimentation : publication d'une enquête européenne à l'occasion de la première Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments*.
- EU CAP Network. (2023). *Thematic Group on Strengthening the position of farmers in the Organic Food Supply Chain Organic policies in Denmark Case study*.

- Fédération du Commerce et de la Distribution. (2023). *Conjoncture : Filière alimentaire (France)*.
- Fernandez, S., & Schaer, B. (2022). Regards d'Experts : Dynamisme du marché bio US, quelle analyse pour le marché UE/France ? *Bio Linéaires*.
- FiBL, I. (2023). The World of Organic Agriculture Statistics and Emerging Trends 2023 .
- FranceAgriMer. (2019). *Quels impacts de l'essor de la production de lait biologique sur l'aval de la filière ?*. Les études.
- FranceAgriMer. (2023). *L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022*.
- FranceAgriMer. (2023). *Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires*.
- IDELE. (2020). *Les filières laitières biologiques françaises : la 3ème vague de conversion, un changement d'échelle*. Les Dossiers économie de l'élevage.
- IDELE. (2023). *Dossier annuel bovins lait. Année 2022. Perspectives 2023*. Les dossiers économie de l'élevage.
- IFIP. (2023). *Porc par les chiffres*.
- INAO. (2022). Une année de transitions - Rapport d'activité 2022.
- INSERM. (2021). *Pesticides et effets sur la santé : Nouvelles données*. Montrouge : EDP Sciences: Collection Expertise collective.
- ITAVI. (2018). *Performances techniques et coûts de production en volaille de chair*.
- Joseph, J.-L., & Marmier, D. (2018). *Les signes officiels de qualité et d'origine*. Les avis du CESE.
- Kesse-Guyot, E., Baudry, J., Allès, B., Péneau, S., Touvier, M., Méjean, C., . . . Lairon, D. (2018, 2). Déterminants et corrélats de la consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique. Résultats du projet BioNutriNet. *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, 53(1), 43-52.
- Kesse-Guyot, E., Lairon, D., Allès, B., Seconda, L., Rebouillat, P., Brunin, J., . . . Baudry, J. (2022, 1). Key Findings of the French BioNutriNet Project on Organic Food-Based Diets: Description, Determinants, and Relationships to Health and the Environment. *Advances in Nutrition*, 13(1), 208-224.
- Leroux, B. (2015). L'émergence de l'agriculture biologique en France: 1950-1990. *Pour (3)*, 59-66.
- Maltas, A., Oberholzer, H., Charles, R., & Sinaj, S. (2012). Effet à long terme des engrais organiques sur les propriétés du sol.
- Ministère fédéral allemand de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2022). *L'agriculture biologique en Allemagne*.
- Ministerio de Agricultura, pesca y alimentacion. (2020). *ANALISIS DE LA CARACTERIZACION Y PROYECCION DE LA PRODUCCION ECOLOGICA EN ESPAÑA EN 2020*.
- Ministerio de Agricultura, pesca y alimentacion. (2022). *Informe del consumo alimentario en Espana 2022*.
- MORA, O., BERNE, J.-A., DROUET, J.-L., LE MOUËL, C., & MEUNIER, C. (2023). *Prospective : Agriculture européenne sans pesticides chimiques en 2050*. INRAE.
- Nicot, M. (2023, 08 16). Le bio doit retrouver la confiance des consommateurs. *LSA*.
- PIRIOU, S. (2002). L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000). (E. N. Rennes, Éd.) *Agriculture, économie et politique*.
- Pointereau, P., Couturier, C., Kesse-Guyot, E., Hamon, X., Hercberg, S., Luzzi, H., . . . Seconda, L. (2019). *Le revers de notre assiette - Solagro*. Solagro.

- Rigal, S., Dakos, V., Alonso, H., Auniņš, A., Benkő, Z., Brotons, L., & Chodkiewicz, T. (2023). Farmland practices are driving bird population decline across Europe. *Proceedings of the National Academy of Sciences*.
- Statistics Denmark. (s.d.). *Organic production and trade*.
- USDA. (2021). *2021 Certified Organics. Executive Briefing*.
- USDA. (2021). *U.S. Organic Production, Markets, Consumers, and Policy, 2000-2021*.
- USDA. (s.d.). *Charts of Note : National Organic Program* .
- Meier, M., et al. (2015). Environmental impacts of organic and conventional agricultural products - Are the differences captured by life cycle assessment? *Journal of Environmental Management*.
- Youngberg, G., & DeMuth, S. (2013). Organic agriculture in the United States : A 30-year retrospective. *Renewable Agriculture and Food Systems*.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 Choix des pays analysés dans le benchmark, selon leur taille de marché et les surfaces cultivées, source Agence BIO	11
Figure 2 Schéma de la méthode des scénarios (source Futuribles).....	12
Figure 3 Déroulé méthodologique : quatre groupes de travail aboutissant à la construction des scénarios	13
Figure 4 Thématiques des quatre sous-groupes.....	14
Figure 5 Cadre de travail pour les participants sur Klaxoon	14
Figure 6 Méthode employée pour la rédaction des hypothèses par les participants	15
Figure 7 Les cahiers des charges homologués en 1991	20
Figure 8 Évolution des surfaces et du nombre de producteurs en agriculture biologique (source : Agence BIO)	24
Figure 9 Évolution des paiements de l'aide à la conversion, 2015-2020 (en M€).....	26
Figure 10 Aides PAC perçues par les exploitations biologiques et conventionnelles (en €/hectare en 2019).....	26
Figure 11 Comparaison des niveaux d'aide PAC entre exploitations en bovins laitiers (gauche) et en grandes cultures (droite) en 2019 (€/ha).....	27
Figure 12 Nombre de bénéficiaires et montant du crédit d'impôt bio (Cour des Comptes, 2022).....	28
Figure 13 Écarts de rendements en grandes cultures (source : Agreste)	31
Figure 14 Écarts de rendements en blé tendre et tournesol en région.....	32
Figure 15 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels des produits moyens (aides incluses) ramenés à la surface, 2015-2019, en euros	33
Figure 16 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels des charges totales ramenées à la surface, 2015-2019, en €	34
Figure 17 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels de l'excédent brut d'exploitation (par exploitation), en euros, sur la période 2015-2019.....	35
Figure 18 Comparaison entre agriculteurs bio et conventionnels de l'EBE par emploi, moyennes 2015-2019, en euros.....	35
Figure 19 Écart de prix de vente au consommateur des principaux produits bio, entre 2021 et 2022, en base 100 (FranceAgriMer, L'impact de l'inflation sur la consommation alimentaire en 2022, 2023).....	36
Figure 20 Évolution des cours du blé tendre bio et conventionnel.....	36
Figure 21 Évolution du prix du lait payé aux producteurs, en euros pour 1000 litres	37
Figure 22 Évolution du prix de la viande hachée bio et conventionnelle en grande distribution, en € par kg	38
Figure 23 Différentiel en % de prix d'un panier de fruits et légumes bio et conventionnel en GMS	38
Figure 24 Évolution du prix d'un panier de 100 € de produits bio et conventionnel, en base 100 (source : Que Choisir)	38
Figure 25 Répartition des surfaces en bio en 2020.....	39
Figure 26 Répartition des préparateurs bio par département (source : Agence BIO)	40
Figure 27 Répartition des distributeurs bio par département (source : Agence BIO).....	40
Figure 28 Part de la SAU en bio selon les productions en 2020	41
Figure 29 Chiffre d'affaires des plus grandes entreprises en bio, source LSA d'après NielsenIQ 2023.....	42

Figure 30 Évolution du chiffre d'affaires des produits bio par type de magasin en M€, CERESCO selon données Agence BIO	46
Figure 31 Part des sommes dépensées et des volumes achetés en bio, moyennes 2017-2020, Issu de FranceAgriMer (2023)	48
Figure 32 Évolution des surfaces de grandes cultures bio	48
Figure 33 Répartition géographique de la collecte de céréales bio, FranceAgriMer, Fiche filière céréales bio, 2023	49
Figure 34 Surfaces et producteurs de fruits et légumes bio (source : Agence BIO)	50
Figure 35 Schéma de la distribution des fruits en 2021 (source : rapport OFPM 2023)	51
Figure 36 Schéma de la distribution des légumes en 2021 (source : rapport OFPM 2023)	52
Figure 37 Parts de marché en volume des principaux fruits consommés en bio, FranceAgriMer 2023.....	53
Figure 38 Parts de marché en volume des principaux légumes consommés en bio, FranceAgriMer 2023.....	53
Figure 39 Évolution des achats de fruits et légumes	54
Figure 40 Répartition de la collecte entre les principaux collecteurs de lait bio, entre 2015 et 2019.....	56
Figure 41 Évolution du cheptel (haut, source : Agence BIO), de la collecte et du prix du lait bio (bas, source : IDELE)	57
Figure 42 Parts de marché des produits laitiers (gauche) et du lait (droite), FranceAgriMer 2023.....	57
Figure 43 Évolution des quantités achetées (gauche) et des prix (droite) depuis 2019, FranceAgriMer 2023.....	58
Figure 44 Répartition des circuits de distribution pour le lait conditionné, FranceAgriMer 2023.....	58
Figure 45 Répartition des livreurs bio par classe de livraison en 2017-2018, en milliers de litres, FranceAgriMer 2019.....	59
Figure 46 Évolution des livraisons moyennes par exploitation	59
Figure 47 Répartition de la collecte nationale de lait de vache par trimestre	60
Figure 48 Évolution mensuelle du prix du lait.....	60
Figure 49 Évolution des résultats courants/UMO par systèmes d'élevage bovins laitiers.....	60
Figure 50 Évolution du cheptel allaitant bio	61
Figure 51 Évolution du nombre d'éleveurs de vaches allaitantes bio	62
Figure 52 Évolution de la production de porc bio jusqu'en 2022, Source : Agence BIO et (IFIP, 2023).....	63
Figure 53 Cheptel et éleveurs de poulets de chair bio	64
Figure 54 Simulation des coûts de production en volaille de chair bio en €/kg vif (ITAVI, 2018)	64
Figure 55 Poids des différents segments de marché de volaille, (FranceAgriMer, L'évolution des achats de produits issus de l'agriculture biologique par les ménages français depuis 2015, 2023).....	65
Figure 56 Évolution des quantités achetées en poulet PAC (gauche) et découpes (droite) ...	65
Figure 57 Cheptel de poules pondeuses bio	66
Figure 58 Taux de pénétration des œufs bio	67
Figure 59 Évolution des quantités d'œuf bio achetées, FranceAgriMer	67
Figure 60 Surfaces et nombre de viticulteurs bio	68
Figure 62 Schéma de la filière vin bio en 2020 (Agence BIO, 2023)	68

Figure 62 Consommation, importations et exportations de fruits en ME, d'après données de l'Agence BIO	70
Figure 63 Consommation, importations et exportations de légumes, en ME, d'après données de l'Agence BIO	70
Figure 64 Consommation, importations et exportations de produits de boulangerie/pâtisserie fraîche, en ME, d'après données de l'Agence BIO	70
Figure 65 Consommation, importations et exportations de lait (gauche) et de produits laitiers (droite), en ME, d'après données de l'Agence BIO	71
Figure 66 Consommation, importations et exportations de produits d'épicerie salée en ME, d'après données de l'Agence BIO	71
Figure 67 Consommation, importations et exportations de produits d'épicerie sucrée en ME, d'après données de l'Agence BIO	71
Figure 68 Consommation, importations et exportations de vins tranquilles en ME, d'après données de l'Agence BIO	72
Figure 69 Consommation, importations et exportations de boissons sans alcool en ME, d'après données de l'Agence BIO	72
Figure 70 Fréquence d'achat de produits bio, de 1997 à 2023 d'après l'enquête CAF du CRÉDOC	73
Figure 71 Proportion de consommateurs réguliers de produits biologiques (au moins une fois par mois à partir de 2015)	74
Figure 72 Part (en volume) de la consommation bio chez les consommateurs quotidiens de produits bio	75
Figure 73 Évolution du panier annuel en produits biologiques par acheteur (en €).....	76
Figure 74 Évolution des achats des ménages de produits bio, par famille de produit (en €/an)	77
Figure 75 Évaluation annuelle des ventes de produits alimentaires certifiés bio consommés à domicile	77
Figure 76 Consommation de produits bio, par type de produits, d'après l'enquête CAF 2023 du CRÉDOC	78
Figure 77 Proportion de poulet (à cuire et découpes) achetées en fonction de leur certification : poulet PAC (gauche) et découpes (droite)	79
Figure 78 Structure des dépenses en matières grasses, pour les produits biologiques (à gauche) et les produits conventionnels (à droite)	79
Figure 79 Évolution du marché alimentaire bio entre 2010 et 2021 par circuit de distribution	81
Figure 80 Part des ventes de produits biologiques par circuit de vente en 2022, évolutions entre 2021 et 2022 (en valeur)	82
Figure 81 Facteurs incitant la consommation initiale de produits biologiques.....	83
Figure 82 Raisons de consommer des produits bio	84
Figure 83 Freins à la consommation de produits biologiques	85
Figure 84 Freins à la consommation de produits biologiques (à ceux n'en ayant pas consommé lors des 6 derniers mois)	85
Figure 85 Différences entre les régimes des consommateurs « bio » et « conventionnels » selon l'enquête BioNutriNet	86
Figure 86 Part de Français consommant des produits biologiques au moins une fois par semaine (échantillon de 4000 personnes)	87

Figure 87 Part de Français préoccupés par la dégradation de l'environnement – Analyse âge-période-cohorte)	88
Figure 88 : Dépenses en produits bio par âge, en base 100	88
Figure 89 : Dépenses en produits bio par catégorie de revenus, en base 100	89
Figure 90 Dépense en produits bio par région, en base 100	89
Figure 91 Chiffre d'affaires des différents SIQO, en 2021, INAO 2022	91
Figure 92 Notoriété et incitation à l'achat de différents labels/marques	91
Figure 93 Connaissance des labels, logos et certifications	93
Figure 94 Connaissance des notions d'agriculture régénératrice ou régénérative et de la certification HVE.....	94
Figure 95 Taux de pénétration des œufs bio et œufs de plein air.....	95
Figure 96 Fréquence d'achat de produits en vente directe en France	97
Figure 97 Raisons d'achat de produits alimentaires en vente directe au producteur.....	97
Figure 98 Facteurs incitatifs à l'achat de produits alimentaires (sélection d'items)	98
Figure 99 Concurrence entre incitations sur la qualité des produits alimentaires.....	100
Figure 100 Raisons incitatives à l'achat de produits alimentaires, pour les consommateurs fréquents de produits bio, et pour les non-consommateurs ou consommateurs occasionnels	101
Figure 101 Évolution des surfaces et des exploitations en agriculture biologique au Danemark, de 1990 à 2021	103
Figure 102 Proportion de production en agriculture biologique au Danemark, en % de surfaces	103
Figure 103 Exemple de communication en faveur des produits biologiques par l'enseigne Netto : « tout le monde doit pouvoir s'offrir du bio »	104
Figure 104 Logo bio danois	105
Figure 105 Parts de marché des types de produits bio.....	105
Figure 106 Raisons de consommer bio au Danemark (%)	106
Figure 107 L'escalier de la consommation de produits bio au Danemark.....	106
Figure 108 Principales productions agricoles biologiques en 2019 (M€, source : BOWL)	108
Figure 109 Évolution des surfaces en agriculture biologique	109
Figure 110 Répartition des surfaces agricoles bio dans les communautés autonomes d'Espagne, en % de superficie	111
Figure 111 Typologie des surfaces en bio en Espagne, en % de la SAU bio totale en 2020 ..	112
Figure 112 Fruits bio les plus vendus en Espagne (source : Business France).....	113
Figure 113 Part des différentes productions dans le chiffre d'affaires de l'agriculture conventionnelle et biologique	115
Figure 114 évolution des chiffres d'affaires de l'agriculture biologique par secteurs entre 2012 et 2017.....	115
Figure 115 Circuits de distribution des produits bio aux Etats-Unis.....	116
Figure 116 Ventes de produits bio par catégorie.....	117
Figure 117 Flux d'importation et d'exportation de produits bio aux Etats-Unis	117
Figure 118 Système de variables finalisé	123
Figure 119 Les quatre scénarios finaux de l'étude prospective.....	127

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 Justification du choix des pays étudiés	10
Tableau 2 État des lieux des organisations de la bio au début des années 80	19
Tableau 3 Les premières aides à la conversion, en France et dans quelques pays d'Europe, en 1996.....	23
Tableau 4 Évolution du montant des aides à la conversion et au maintien, d'après la Cour des Comptes et le PSN 2023-2027.....	25
Tableau 5 – Comparaison des émissions de gaz à effet de serre entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle	30
Tableau 6 Résultats de l'observatoire INOSYS en bovins laitiers.....	32
Tableau 7 Composition de l'assolement national et de la SAU biologique par type de culture en 2020.....	41
Tableau 8 Emplois dans l'aval des filières bio	42
Tableau 9 Exemples de stratégies d'entreprises de l'agroalimentaire	44
Tableau 10 Descriptif des principales enseignes spécialisées en alimentation biologique.....	45
Tableau 11 Exemple d'actions portées par la grande distribution dans le secteur de l'agriculture biologique	47
Tableau 12 Évolution des prix des fruits et légumes entre 2021 et 2022, FranceAgriMer 2023	54
Tableau 13 Justification du choix des pays pour le benchmark.....	102
Tableau 14 Chiffres clés de la production biologique au Danemark	102
Tableau 15 Chiffres clés de la consommation bio au Danemark.....	104
Tableau 16 Chiffres clés de la production agricole bio en Allemagne	108
Tableau 17 Chiffres clés de la consommation bio en Allemagne	109
Tableau 18 Chiffres clés de la production bio en Espagne	111
Tableau 19 Chiffres clés de la consommation biologique en Espagne	113
Tableau 20 Chiffres clés de la production agricole biologique aux Etats-Unis	114
Tableau 21 Chiffres clés de la production agricole biologique aux Etats-Unis	116
Tableau 20 Résumé des échanges concernant l'analyse des variables en groupe de travail	121
Tableau 23 Liste des micro-scénarios par composante	125
Tableau 24 Premiers assemblages à l'issue du groupe de travail n°4	126
Tableau 25 Hypothèses à l'origine du microscénario "mondialisation et croissance à tout prix"	216
Tableau 26 Hypothèses à l'origine du microscénario "mondialisation régulée"	217
Tableau 27 Hypothèses à l'origine du microscénario "monde multipolaire et commerces entre blocs"	219
Tableau 28 Hypothèses à l'origine du microscénario « démondialisation écologique"	220
Tableau 29 Hypothèses à l'origine du microscénario "autarcie et chacun pour soi"	221
Tableau 30 Hypothèses à l'origine du microscénario "pacte vert et santé".....	222
Tableau 31 Hypothèses à l'origine du microscénario "hyperproductivisme"	223
Tableau 32 Hypothèses à l'origine du microscénario "décentralisation et politiques locales"	223
Tableau 33 Hypothèses à l'origine des deux premiers microscénarios.....	224
Tableau 34 Hypothèses à l'origine du microscénario "bio généralisée et massifiée"	225
Tableau 35 Hypothèses à l'origine du microscénario "agriculture familiale, bio, adaptée à des contraintes externes"	225

Tableau 36 Hypothèses à l'origine du microscénario "dérégulation"	226
Tableau 37 Hypothèses à l'origine du microscénario "priorité à la compétitivité"	227
Tableau 38 Hypothèses à l'origine du microscénario "régulation et pilotage public"	229
Tableau 39 Hypothèses à l'origine du microscénario "politique de la demande".....	230
Tableau 40 Hypothèses à l'origine du microscénario "transparence, local et faire soi-même"	231
Tableau 41 Hypothèses à l'origine du microscénario "adieu la bio"	233
Tableau 42 Hypothèses à l'origine du microscénario "une bio idéalisée"	234
Tableau 43 Hypothèses à l'origine des microscénarios "Un bio gagnant"	235
Tableau 44 Hypothèses à l'origine du microscénario "la bio dépassée"	237

ANNEXES

ANNEXE 1 – PERSONNES INTERROGÉES POUR L'ÉTAT DES LIEUX

DIAGNOSTIC

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
IDELE-IFIP	Boris DUFLOT	Chef du Département Économie
IDELE	Gérard YOU	Responsable Économie des filières
	Christine GOSCIANSKI	Agroéconomiste, conjoncture laitière, études économiques
ITAVI	Simon FOURDIN	Directeur du Pôle Économie
Arvalis	Régis HELIAS	Animateur national de la filière Agriculture Biologique
	Amélie CARRIERE	
Terre Inovia	Cécile LE GALL	Chargée d'études AB
Interfel	Olivier de CARNE	Directeur Stratégies filières, International et affaires juridiques – Cheffe de groupe bio/RSE
	Alice RICHARD	
INRAE	Christian HUYGHE	Directeur scientifique Agriculture
FCD	Isabelle SENAND	Directrice des études
SYNABIO	Magalie JOST	Vice-présidente
	Thomas BREUZET	Vice-président
Passion Froid/POMONA	Eric JUTTIN	Responsable Marchés publics Groupe
INSERM	Emmanuelle KESSE-GUYOT	Directrice de recherches

BENCHMARK

<i>Structure</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
German Farmer's Association	Wolfram Dienel	
Intereco	José Costoya Cereijo	Coordinateur
Danish Agriculture & Food Council	Lars Holdensen	Chief consultant

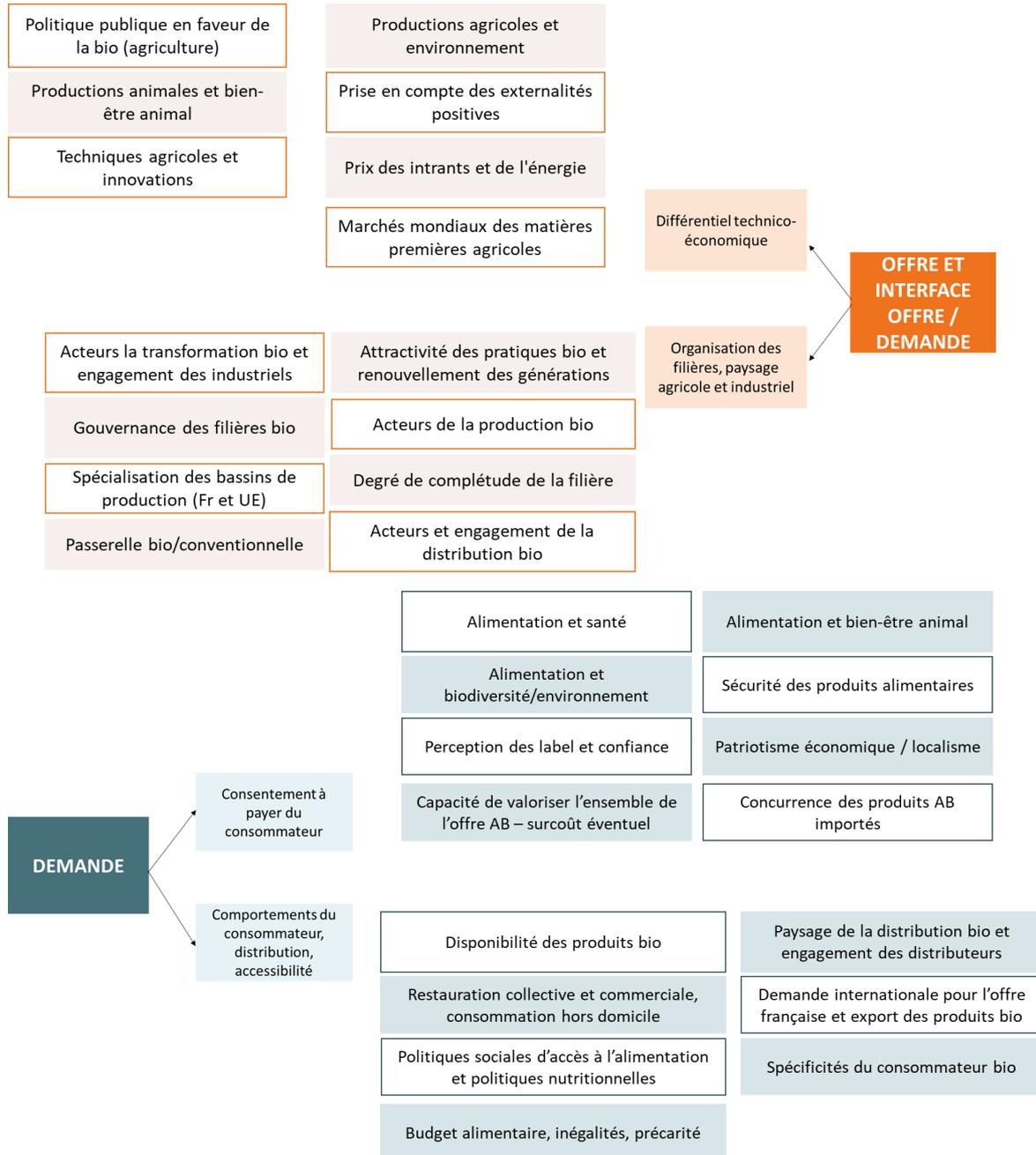
ANNEXE 2 – LISTE DES PERSONNES INVITEES DANS LE GROUPE DE TRAVAIL PROSPECTIF

PROPOSITION DE CONTACTS	STRUCTURE	TYPE
Olivier ANDRAULT - Chargé de mission alimentation	UFC Que Choisir	ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS
Julie MAISONHAUTE - Déléguée générale adjointe	Commerce Équitable France	COMMERCE EQUI-TABLE
Philippe BERNARD - Directeur Achats et Offre Coopérative Biocoop / Ex-responsable Bio Carrefour / ex-Président Commission bio Interfel	BIOCOOP	DISTRIBUTION
Benoit SOURY - Directeur Marché Bio	Carrefour	DISTRIBUTION
PAOLA DOUMERG - Responsable des affaires publiques	LIDL	DISTRIBUTION
Alicia CITA - Assistante de direction des achats		
Allon ZEITOUN - Directeur général Naturalia	NATURALIA	DISTRIBUTION
Eric JUTTIN - Responsable Marchés Publics Groupe / Confédération des grossistes de France	POMONA	DISTRIBUTION
Laurent MERIME - Directeur de participations	Esfin Gestion	FINANCEUR
Emeric PILLET - Directeur	ITAB	INSTITUT TECHNIQUE
Amandine HOURT - Chargée de mission "Recherche, innovation et chaînes de valeur agroalimentaires"	CEP	INSTITUTION
Guillaume NOUVEL	FRANCEAGRIMER	INSTITUTION
Olivier CATROU - responsable BIO et économie des SIQQ	INAO	INSTITUTION
Sarah FEUILLETTE - Responsable Planification Evaluation & Prospective	Agence de l'eau Seine Normandie	INSTITUTION
Laurence FORET HOHN ou Sarah Le DOUARIN	Agence BIO	INSTITUTION
Clélia GRANOZIO - DGPE	MASA	INSTITUTION
Noémie QUERE - CGDD	MTECT	INSTITUTION
Bruno MARTEL - Administrateur commission bio - éleveur laitier bio Agrial	CNIEL	INTERPRO
Emmanuel LEVEUGLE - Président du groupe bio - céréalier dans le 59	Intercé- réales - Terres Uni- via	INTERPRO
Philippe SELLIER - Président commission bio - éleveur représentant FNB	Interbev	INTERPRO
Bruno VILA - Vice-président Amont groupe bio Interfel - producteur SAS Rougeline (66)	Interfel	INTERPRO
Benoit DROUIN - Président commission bio - éleveur volailles de Loué (Sarthe)	SYNALAF	INTERPRO
Benedicte HERMELIN - Directrice	FNE	ONG ENVIRONNEMENTALE
Marc DURET - Corapporteur aval groupe Bio Interfel - ex-groupe Carrefour, nouveau DG Vignerons indépendants	Vignerons Indé- pendants / Interfel	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Brice GUYAU - président groupe bio FNSEA	FNSEA	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Guillaume LEJAL - Directeur UNEBIO	FOREBIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Olivier CLANCHIN - Vice-président Synabio, Président Olga -ex Triballat Noyal	SYNABIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Christine VALENTIN - Présidente CA 48	Chambres d'agriculture France	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Philippe HENRY - ex-président Agence BIO, polyculteur éleveur en Meurthe et Moselle	FNAB	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Antoine FORET - Trésorier - éleveur du groupement porcin BIO DIRECT dans le 72	FOREBIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Jérôme CAILLE - Président Commission Filières bio LCA, président Terrena bio	La Coopération Agricole	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Sylvie COLAS - nouvelle secrétaire nationale de la Confédération paysanne en charge du dossier bio	CONFEDERATION PAYSANNE	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Jordy VAN DEN AKKER - éleveur ovin bovin allaitant dans le Tarn - administrateur N&P	Nature et Progrès	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Jérôme PATOUILLARD - directeur entreprise BIS-CUITS BOUVARD	SYNABIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Stéphanie TIPREZ - Directrice	AFAIA	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Olivier MORA - ingénieur de recherche à la DEPE d'INRAE / Prospective Agriculture européenne sans pesticides Horizon 2050	INRAE	RECHERCHE
Lucie SIRIEIX - chercheuse marketing et comportement du consommateur	Institut Agro Montpellier	RECHERCHE
Guillaume MARTIN - chercheur, agriculteur, prospective CLINORG	INRAE	RECHERCHE
Cécile DETANG-DESSENDRE - Directrice scientifique adjointe agriculture + METABIO	INRAE	RECHERCHE
Mathilde TOUVIER - directrice de recherche / Nutri-net	INSERM	RECHERCHE
Johan COULOMB - Chargé de mission Eau et Agroécologie	Montpellier Métropole	TERRITOIRES
Lyse MANZONI - Intermarché, chargée de la stratégie Bio	INTERMARCHE	DISTRIBUTION
Vincent MARTIN - Directeur du collège alimentation	FCA	DISTRIBUTION
Victoire CASSIGNOL - chargée de mission agriculture et filières	FCD	DISTRIBUTION
Natacha SAUTEREAU - Responsable pôle Durabilité - Transition	ITAB	INSTITUT TECHNIQUE
Ludovic BILLARD - Ex-Président de Biolait, producteur laitier en Côtes d'Armor	CNIEL	INTERPRO

Julien BIGAND - Commission Bio Interbev, éleveur bovin viande en Haute Saône	Interbev	INTERPRO
Yves SAUVAGET - président commission BIO CNIEL, et INAO	CNIEL	INTERPRO
Jean-Jacques JARJANETTE - ex Directeur Vignerons indépendants (retraité)	Vignerons Indépendants	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Laurence MARANDOLA - porte-parole	CONFEDERATION PAYSANNE	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Charles PERNIN - Directeur SYNABIO	SYNABIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Antoine ROINSARD - directeur FOREBIO	FOREBIO	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
Hervé GUYOMARD - directeur recherche INRAE	INRAE	RECHERCHE
Thomas NESME - Agro Bordeaux - INRAE	INRAE	RECHERCHE
Paul CHARLENT - Co-fondateur Alancienne/partenaire fondateur FERMCOOP	FERMCOOP	SCOP
Jérôme CINEL - Directeur	INTERBIO Nouvelle Aquitaine	TERRITOIRES

ANNEXE 3 – SYSTEME DE VARIABLES PROPOSE AUX PARTICIPANTS LORS DU GROUPE DE TRAVAIL N°2



ANNEXE 4 – LISTE DES HYPOTHESES PAR VARIABLE

Ces hypothèses sont issues des propositions des participants lors du groupe de travail n°3. Elles ont été retravaillées par le consortium pour être proposées en groupe de travail n°4 visant à construire les microscénarios.

		Hypothèses		
B. Économie et marchés (7)				
B1. Distribu- tion (acteurs, stra- tégies, prix, offre, régulation)	Concentration et intégration. En 2040, la grande distribution continue de se concentrer autour d'acteurs historiques, qui travaillent sur des formats diversifiés jouant sur l'omnicanalité. Les négociations s'opèrent désormais à une échelle européenne, pour garantir une compétitivité maximale. Des alliances européennes se créent également pour créer de nouvelles filières durables telles que le riz sans OGM et décarboné pour répondre aux exigences de plus en plus strictes et proposer des offres "durables" à bas coûts. Ils opèrent également un contrôle de plus en plus fort sur leur chaîne d'approvisionnement et investissent massivement dans l'acquisition de terres agricoles, voire l'intégration de certains maillons de transformation stratégiques de l'amont. Au sein de cette distribution, quelques références bio sont proposées à prix	Distribution sous contrôle. En 2040, face aux impératifs de transition, la loi Egalim 5 impose des prix administrés à prix coûtant sur une sélection de produits répondant aux enjeux de transition et de souveraineté alimentaire, ainsi que d'autres obligations contraignant fortement les assortiments (% références Bio, % produits végétaux ...). Cette régulation très controversée remet en cause la péréquation des marges des enseignes, appelant une révision complète du modèle économique de la grande distribution. Ces mesures entraînent des tensions significatives au sein de la distribution, de certaines filières et d'une frange de la population, soutenue par des mouvements populistes, qui y voient une atteinte à leur liberté de consommer. Dans ce cadre, les circuits spécialisés perdent de leur attractivité face cette offre devenue plus abordable pour tous. Ils tentent de	Priorité à l'accessibilité alimentaire. En 2040, l'accès à l'alimentation devient difficile pour une frange croissante de la population en raison d'une inflation persistante. Des initiatives locales émergent comme des réponses cruciales aux enjeux d'accessibilité et de précarité alimentaire, avec la mise en place expérimentale d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA) sur une sélection de magasins et de produits conventionnés, favorisant des filières locales et mieux-disantes (dont la bio sur certaines références). L'État suit de près ces expérimentations et évalue la possibilité de les diffuser plus largement. Des négociations s'opèrent à Bercy pour que les distributeurs (généralistes et spécialisés), qui se sentent menacés par cette mesure, puissent intégrer ce dispositif.	Localisme. En 2040, l'évolution démographique (vieillesse population, urbanisation), la hausse du coût de la mobilité (cherté carburant) et l'évolution des comportements consommateurs (télétravail, fragmentation des courses, hausse du hors domicile, défiance à l'égard de l'agro-industrie, recherche de produits locaux ...) ébranlent durablement le modèle de la distribution et signe la fin de l'hypermarché traditionnel. Les assortiments se contractent très fortement. La distribution repense ses magasins (dans une logique servicielle) et tente de mener des alliances locales pour répondre à cette demande croissante. Le réseau spécialisé, comme de la COVID, tire son épingle du jeu, avec un format adapté à ces pratiques.

	<p>compétitif. À côté de ce mouvement de rationalisation, une partie des consommateurs se tournent vers des commerces plus spécialisés (y compris pour la bio)</p>	<p>se démarquer avec de la bio "augmentée".</p>		
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	--	--

<p>B2. Restauration (acteurs, stratégies, RHD collective et commerciale)</p>	<p>Introduction soutenue. En 2040, les politiques publiques, notamment par une forte augmentation des budgets et par des politiques tarifaires adaptées, orientent la consommation vers une alimentation plus bio, plus végétale et plus locale en restauration collective. Dans la restauration commerciale, une échelle de notation globale a été développée. Elle permet aux consommateurs de connaître de manière synthétique la provenance des produits, leurs conditions de production, les conditions sociales au long de la chaîne, le degré de préparation sur place etc. Cette note est reprise dans tous les guides culinaires, en plus d'une appréciation sur la qualité "gastronomique" de l'établissement. Des établissements végétariens se développent pour répondre à une demande croissante, même si la consommation de viande reste encore très largement appréciée.</p>	<p>Restauration standardisée. En 2040, l'uniformisation des styles alimentaires se poursuit à l'échelle mondiale, avec la prédominance de certains plats emblématiques et majoritairement carnés : burger, hot dog, ... Le paysage alimentaire poursuit une concentration tendancielle observée dès les années 2020 autour d'une restauration commerciale chainée, standardisée, à bas prix, qui maîtrise les codes de communication et répond aux attentes de convivialité, rapidité et de praticité des consommateurs. Face aux enjeux de transition, ces acteurs travaillent de plus en plus des offres "durables" fortement marketées. Pour rester attractive (hausse TTV, baisse nombre d'enfants), la restauration collective emprunte les codes de la restauration commerciale et réorganise ses restaurants sous forme de "concepts". La bio est cantonnée à des offres thématiques et limitées que ce soit en RHD commerciale ou collective.</p>	<p>Boîte noire. En 2040, la part de la consommation hors domicile devient majoritaire sous l'influence des changements de consommation, de la perte du savoir-faire culinaire et du temps dédié à l'alimentation : hausse des livraisons de repas, moindre fréquentation et achats en grande distribution... Pour répondre à cette demande, la restauration commerciale repense son modèle économique et déploie massivement des dark kitchen, dédiées à la livraison à domicile, permettant de réduire ses coûts fixes et de proposer une offre à bas prix. Des associations de consommateurs sont de plus en plus nombreuses à pointer du doigt ces structures, dénonçant la très faible transparence sur l'origine et la qualité des produits. Dans une logique de compétitivité, la restauration collective se centralise également, sous le giron de SRC. La bio est marginalisée et massivement importée.</p>	<p>Transparence et local. En 2040, les consommateurs veulent reprendre le pouvoir sur leur alimentation face à la multiplication des scandales sanitaires et environnementaux. Dans un climat de défiance, l'origine des produits devient une priorité absolue au sein de la restauration collective et commerciale, avec une origine qui doit être la plus locale possible. Dans les zones rurales, des points de restauration s'ouvrent même dans certaines exploitations agricoles pour répondre à cette demande. On constate une grande hétérogénéité sur la présence de la bio dans les menus. Celle-ci dépend de la sensibilité des élus (pour la RHD collective) ou des restaurateurs, qui privilégie parfois du local sans qu'il soit bio.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>B3. Commerce inter-entreprise (<i>logistique, mise en marché, collecte, négoce etc.</i>)</p>	<p>Fin de la spécialisation Bio. En 2040, il n'y a plus d'acteurs spécialisés bio au stade collecte/logistique/grossiste. Les activités bio sont intégrées aux activités conventionnelles, dans des structures de plus en plus grosses, et sont perçues comme un segment de marché. Elles sont donc gérées avec les mêmes logiques de marché. Les disparitions des acteurs spécialisés est due aux fluctuations trop importantes de la demande et à la difficulté d'atteindre une taille critique.</p>	<p>Solidarités en réseau. En 2040, le changement climatique impacte très fort l'ensemble du système productif agricole. Les acteurs bio se structurent très fortement en réseau, dans une démarche de coopération interentreprises avec une vision à la fois régionale et nationale au sens où "j'aurais besoin de mon collègue d'une autre région pour m'approvisionner quand la production fera défaut chez moi et réciproquement". La recherche d'économie d'échelle se fera par la coopération interentreprises (outils industriels communs, collecte commune) et moins par concentration</p>	<p>Renouveau coopératif. En 2040, la vie démocratique s'est enrichie, et revenue au cœur des attentes des citoyens. Cela se traduit dans le monde agricole par un retour au modèle coopératif d'origine : des petites coopératives, ancrées dans un territoire, dont l'objectif est de valoriser les atouts du territoire, ses complémentarités et d'assurer une juste rémunération aux agriculteurs, donc moins tournées vers l'export. Néanmoins, il est nécessaire qu'elles se coordonnent en réseau, notamment à l'échelle nationale pour pallier les aléas de production. Les coopératives cherchent ainsi un modèle de développement spécifique. Elles prennent un soin particulier pour le choix de leurs dirigeants qui va les incarner.</p>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<p>B4. Transformation (<i>acteurs, stratégies, prix, régulation</i>)</p>	<p>Transformation déstabilisée. En 2040, le marché du transformé s'est effondré. Les consommateurs sont revenus au fait maison à cause de scandales sanitaires de plus en plus fréquents. En effet, certains acheteurs imprudents, face à des difficultés de sourcing croissantes, ont réalisé de vastes tromperies. Les circuits courts sont très développés (magasin fermier, vente à la ferme, AMAP.). Quand ils le peuvent, ils développent leur autoproduction, notamment au sein de jardins partagés.</p>	<p>Transparence et recherche de naturalité. En 2040, la transformation est guidée par l'exigence de transparence qui favorise les PME, avec un aspect territorial développé. La qualité des produits transformés se rapprochent du fait-maison. Les produits ultra transformés subissent la défiance du consommateur. Les IAA bio ont su développer des filières de transformation végétales (légumineuses, fruits à coque...)</p>	<p>Compétitivité avant tout. En 2040, la spécialisation bio des IAA a été mise à mal avec la volonté des consommateurs de maîtriser leur budget alimentaire. Les industriels ont dû déployer toutes les technologies pour réduire les coûts et produire des grandes séries. Les PME ont été particulièrement touchées. L'approvisionnement se fait sur une vaste échelle (continentale voire mondiale), avec des politiques de sourcing très agressive.</p>	<p>Technologie au bénéfice de tous. En 2040, l'IA est mise au service de l'optimisation des process de transformation (efficacité, nouveaux procédés) permettant une diminution des coûts. Ces gains d'efficacité permettent une meilleure accessibilité d'une alimentation de qualité saine, au plus grand nombre.</p>
<p>B5. Structuration, coordination des filières et gouvernance (<i>pilotage des filières, niveau de portage politique, instances, ...</i>)</p>	<p>Pilotage national En 2040, les outils de régulation sont gérés par une INTERPRO BIO nationale dans le cadre de développement ambitieux de la BIO. Son rôle comporte le pilotage de l'équilibre offre/demande</p>	<p>Pilotage filières. En 2040, les liens entre acteurs des filières se sont renforcés grâce à un travail actif des interprofessions. Pour rendre plus cohérent la dynamique entre filières interdépendantes, les acteurs des différentes se réunissent régulièrement au sein d'un CLIAA bio pour synchroniser les dynamiques de développement.</p>	<p>Pilotage régional. En 2040, renforcement des moyens financiers pilotés au niveau régional par la structuration des filières</p>	<p>Fragmentation En 2040, 2 courants de la bio se sont séparés lors de choix structurants que la filière a été amenée à faire (utilisation de nouvelles technologies, acceptation ou non de production provenant d'exploitations non détenues par des producteurs, etc..). Les instances de représentations se sont multipliées. Cette dispersion a nui à la visibilité de la filière et sa capacité à maintenir des financements publics.</p>

<p>B6. Adaptation face aux risques climatiques (<i>stratégie individuelle/collective, assurances, liens contractuels, politique de sourcing, investissements</i>)</p>	<p>Adaptation par l'investissement en nouvelles technologies En 2040, l'adaptation s'est réalisée via le développement technologique permettant de protéger les producteurs des aléas climatiques (irrigation, serres chauffées, numérique...). Les productions elles-mêmes et leur localisation ne changent pas. Les exploitations agricoles sont de plus en plus dépendantes de capitaux extérieurs pour financer leurs investissements. Les acteurs de l'aval exigent dans les contrats la mise en place de certains investissements, notamment l'irrigation, pour sécuriser leurs approvisionnements. La gouvernance de l'eau est donc perturbée par ces intérêts. Les entreprises de l'aval accompagnent la production (expérimentation variétale...).</p>	<p>Adaptation par la diversification des systèmes En 2040, la production agricole s'adapte en diversifiant davantage son système et en adoptant des pratiques agroécologiques, soutenues par les politiques publiques. La diversité des productions est donc de plus en plus importante. Un pilotage est conduit au niveau national pour organiser l'évolution des bassins de production et des filières associées. La réduction du cheptel bovin permet de libérer des surfaces pour l'alimentation humaine et ne compromet pas l'autosuffisance alimentaire. Les acteurs de l'aval (collecte, transformation) doivent ainsi s'adapter à ces nouveaux produits, dans des quantités variables. L'ensemble de l'aval repense ainsi la valorisation des autres produits issus de la rotation. Le consommateur apprend donc à diversifier son alimentation, du fait de rayons changeants dans les supermarchés.</p>	<p>Adaptation désordonnée et subie En 2040, peu de mécanismes collectifs d'adaptation ont été mis en place. Les acteurs économiques mettent en place des stratégies variées et pas forcément coordonnées par filières. Les aléas climatiques frappent les acteurs et les individus de plus en plus durement et sans filet de sécurité économique (peu d'assurances ou très chères, dispositifs étatiques ponctuels).</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<p>B7. Marchés export <i>dynamique des marchés UE et Pays Tiers, concurrence des autres pays, importance stratégique de l'export)</i></p>	<p>Export subsidiaire. En 2040, l'exportation de céréales bio continue d'être une variable d'ajustement en fonction des besoins des Français. Les acteurs rencontrent des difficultés à rassembler des volumes suffisants et réguliers, sans compter l'inadéquation de certaines infrastructures.</p>	<p>Export structurant. En 2040, la France a une politique offensive sur l'exportation de produits bio et prend la place de l'Italie et de l'Espagne pour les fruits et légumes, liée à la sécheresse en Espagne et en Italie. Cet essor comprend également des productions animales. Pour pérenniser ces débouchés, le marché UE plus facile à maîtriser, est privilégié. Ce développement est soutenu par une communication forte dans les principaux pays cibles.</p>	<p>Export déstructurant. En 2040, après avoir développé l'export de produits sur le marché UE, la France, qui avait déjà commencé à être présente sur certains marchés de Pays Tiers, a conquis des marchés lucratifs pour des consommateurs aisés dans les principales économies avancées. Le marché français sert de variable d'ajustement car l'activité export reste instable.</p>	
<p>C. Production agricole (3)</p>				

C1. Techniques agricoles et innovations (dont AE et biocontrôle, génétique, numérique et précision, investissements R&D)

Agriculture techno-biologique
En 2040, les entreprises d'agroéquipements ont fortement développé les solutions d'agriculture de précision et proposent des paquets/abonnements associant du matériel aux champs, des applications, des produits phytosanitaires de synthèse ou de biocontrôle adaptés à de plus en plus de variétés, y compris des variétés génétiquement modifiées. L'effort de recherche est donc majoritairement issu des entreprises privées, qui peuvent proposer des solutions compatibles avec l'agriculture biologique. Celle-ci intègre beaucoup des innovations technologiques arrivant sur le marché et se limite à la non-utilisation d'engrais minéraux et de pesticides de synthèse. Ainsi, les agriculteurs peuvent être incités à passer d'un modèle d'agriculture à un autre en fonction des demandes de l'aval, dans une forme d'intégration de filière. Toutefois, le modèle majoritaire étant devenu très optimisé, les coûts de production ont diminué, ainsi que l'impact sur le milieu. L'effort de recherche étant privé, il est dirigé par les résultats économiques sur les marchés. L'avantage concurrentiel de l'agriculture biologique est faible et peu compris par le consommateur, les multiples cultures ont un marché réduit, les parts de

Innovations agroécologiques
En 2040, la diminution des impacts des activités humaine est devenue une priorité dans tous les secteurs. La recherche en agriculture est majoritairement publique et est entièrement tournée vers les pratiques agroécologiques. L'effort de formation et de transfert de compétences est également fortement augmenté, permettant un haut niveau de connaissances et de compétences des agriculteurs. Ces connaissances sont principalement fondées sur l'agronomie et la compréhension des systèmes. Les solutions d'agriculture numérique existent mais sont de moins en moins utilisées, du fait d'un moindre usage des intrants chimiques (pesticides, engrais minéraux) et d'une moindre uniformisation des agrosystèmes. L'usage d'agroéquipements performants reste important, afin de renforcer la compétitivité des filières. La robotisation se développe toutefois. Les pratiques d'allongement des rotations et diversification des cultures se développent, ce qui modifie la structure des filières et des marchés agricoles et alimentaires. Concernant les pratiques d'élevage, le bien-être animal reste un marqueur d'une agriculture désintensifiée.

Coup de frein au numérique
En 2040, le coût des matières premières (terres rares...) et de l'énergie limitent la poursuite du déploiement de solutions numériques et robotiques dans les exploitations agricoles. Le matériel agricole, est issu du reconditionnement et de filières de recyclage. Par conséquent, les pratiques agricoles deviennent plus demandeuses en main d'œuvre, ce qui provoque l'augmentation des coûts de production. La recherche se concentre sur la sélection variétale, le développement de produits de biocontrôle et l'amélioration des pratiques agroécologiques (rotations, couverts, travail du sol...).

	<p>marché de l'agriculture biologique reste donc un marché de niche et ne se développe pas.</p>			
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

C2. Facteurs de production (*eau, foncier, biomasse, énergie, fertilisation, agroéquipement, capital, et intrants dont accès et rôle de l'agriculture dans leur production et gestion*)

Sanctuarisation des moyens de production

En 2040, la protection de la ressource en eau et des sols est très forte. Concernant le foncier, l'artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers n'est désormais plus possible. Des mesures sont prises pour limiter la propriété de terres agricoles par des personnes morales, afin de limiter la financiarisation du marché des terres agricoles. Les foncières abondées par les collectivités et/ou par les citoyens se développent.

Une gouvernance de la ressource en eau se met en place au niveau territorial, par bassin/sous-bassin, en incluant les principales parties prenantes. Des conditions d'usage de l'eau sont définies localement, en suivant une règle commune visant à mettre en place des cultures et des pratiques économes en eau (couverts végétaux, ...). Afin de préserver la qualité de l'eau, l'usage des produits phytosanitaires et des engrais azotés est fortement restreint (taxes, interdictions...) à l'échelon national. Les espaces les plus sensibles (AAC par exemple) sont quasiment tous en propriété publique.

Financiarisation des moyens de production

En 2040, pour pallier l'augmentation des tensions sur les approvisionnements agricoles et la baisse de la démographie agricole, de nombreuses exploitations ont été reprises par des industriels (fabricant d'aliments pour animaux, transformateurs...), qui deviennent ainsi propriétaire du foncier agricole et développent le salariat. La spéculation se développe, engendre une hausse des prix. Des acteurs financiers investissent donc ce marché, au détriment des agriculteurs et des personnes physiques. Les exploitations agricoles évoluent donc vers des entreprises agricoles, souvent filiales de grands groupes. Ces entreprises ont donc un pouvoir d'influence fort dans les territoires et notamment dans la gouvernance de l'eau, ce qui engendre un développement peu régulé des infrastructures d'irrigation. Dans un tel contexte, l'agriculture biologique trouve sa place en promouvant des logiques de filières différentes, le maintien d'une agriculture familiale, des pratiques agricoles peu impactantes sur le milieu. Le financement du foncier est ainsi permis par des acteurs historiques de la bio, des coopératives agricoles,

Tension sur l'accès aux facteurs de production

En 2040, l'urbanisation n'a pas été contrôlée, la tension sur le marché du foncier agricole s'est accrue et les prix ont augmenté.

La gouvernance collective de l'eau est peu effective, la ressource est accaparée par les principaux acteurs des territoires (qu'il s'agisse d'industries, de grandes exploitations agricoles...). Les prix de l'énergie et des engrais sont très volatils, ce qui fragilise les modèles très dépendants aux intrants.

		<p>certaines collectivités et des financements citoyens, au sein de foncières.</p>		
--	--	------------------------------------------------------------------------------------	--	--

<p>C3. Socio-démographie agricole (<i>main d'œuvre et renouvellement des générations et statuts et tailles des exploitations</i>)</p>	<p>Agriculture intégrée et salariée En 2040, les exploitations agricoles sont des filiales d'entreprises du secteur agroalimentaire ou non (fonds d'investissements, ...). Les exploitants sont donc salariés, parfois précaires. Pour faire face au déficit d'attractivité du métier, la profession fait appel à de la main d'œuvre étrangère, temporaire, à bas coût. Ces productions sont directement intégrées à des circuits longs (transformation, grande distribution). Une agriculture biologique existe dans ces filières, se limitant à l'absence d'usage d'intrants chimiques. Des exploitations en circuits courts, mettant en œuvre des pratiques agroécologiques, dont les exploitants ne sont souvent pas issus du milieu agricole, se développent autour des grandes villes et vendent leur production en circuits courts auprès de populations à pouvoir d'achat élevé. Ce type d'agriculture biologique mise ainsi sur un moindre impact environnemental et sur des filières plus vertueuses en termes de répartition de la valeur.</p>	<p>Retour à la terre en bio En 2040, les nouveaux installés agricoles se tournent massivement vers des modes de production respectueux de l'environnement et des conditions de travail. Face à cette réalité, les pouvoirs publics et la profession agricole s'accordent pour soutenir plus fortement l'agriculture biologique et ainsi relever le défi du renouvellement des générations en maintenant une agriculture familiale et entrepreneuriale. Des aides à l'installation, une régulation forte du marché du foncier, de nouvelles organisations de filières permettent de rendre la profession agricole plus attractive. La courbe de diminution des exploitations agricoles se stabilise, voire se retourne.</p>	<p>Agriculture d'entreprises d'agriculteurs En 2040, les exploitations ont poursuivi leur agrandissement. L'intégration s'est renforcée dans certaines filières en difficulté de renouvellement, comme l'élevage porcin ou avicole, mais dans la plupart des cas, les exploitations restent indépendantes et se sont regroupées en GAEC. Les reprises d'exploitation par des personnes morales ont été fortement contraintes, aboutissant à un modèle d'agriculture entrepreneuriale avec fort recours au salariat. Plusieurs ateliers cohabitent, certains certifiés bio, d'autres non. L'enjeu des conditions de travail est majeur, pour accueillir des salariés au sein de cet écosystème de PME/TPE.</p>	
<p>ASSEMBLAGES GT3</p>	<p>C11/C21/C31</p>	<p>C12/C31</p>	<p>C13/C21/C32</p>	
<p>D. Valeurs, représentations et comportements (7)</p>				

<p>D1. Enjeux de santé dans l'alimentation (dont : rôle santé dans l'arbitrage, contaminants, sécurité, maladies chroniques)</p>	<p>Une préoccupation santé en croissance En 2040, l'enjeu santé et le lien avec l'alimentation est très fort. - Population vieillissante particulièrement sensible à sa santé- Outils connectés permettant des autodiagnosics de santé mettant en avant des régimes alimentaires "plus sain" adaptés à chacun- Les régimes alimentaires changent pour limiter la consommation de produits ayant un impact négatif sur la santé (vin, viande, produits à haut degré de transformation)</p>	<p>Une réglementation forte (pour une alimentation saine) Contexte réglementaire en 2040 qui limite très fortement l'usage des pesticides. L'agriculture biologique n'est plus un facteur différenciant sur le sujet. La qualité nutritionnelle des produits bio doit être mise en avant sur d'autres aspects (teneur en vitamines, minéraux, acides gras).Le gouvernement se saisit de la question de l'alimentation des seniors et participe à la mise en place de solutions facilitant leur alimentation (portage de repas, supplémentation)Un étiquetage est développé pour guider le choix des consommateurs (Nutri-Score adapté)</p>	<p>La santé mise de côté par les consommateurs Rôle des réseaux sociaux (y.c. complottistes) de plus en plus prépondérants --> développement/démocratisation de la junk food et des produits transformésLes études scientifiques sur le lien entre alimentation et santé sont mises de côté, et leur message est brouillé par des messages portés par des individus ("influenceurs") et/ou des organismes économiques (lobby).Le budget des ménages est trop restreint pour considérer les aspects santé de l'alimentation</p>	
<p>D2. Enjeux de biodiversité/environnement dans l'alimentation</p>	<p>La biodiversité au cœur des attentions et intégrée à l'AB En 2040, la biodiversité est un thème soutenu par les pouvoirs publics et mieux cadré (outils de pilotage de la biodiversité) permettant d'avoir des primes de soutien à la biodiversité. La bio aura intégré la biodiversité dans son cahier des charges, des exigences plus fortes que dans le conventionnel, le consommateur aura intégré le lien entre environnement sain et sa propre santé (microbiote, biodiversité)</p>	<p>Le conventionnel intègre des aspects environnementaux L'agriculture conventionnelle intègre des caractéristiques protectrices de l'environnement (ex : zéro résidu de pesticides)</p>	<p>Les enjeux d'environnement ne sont plus importants pour les consommateurs Les consommateurs se détournent de la question préservation de l'environnement par l'alimentation, en faveur d'autres enjeux (éthiques, santé) ou pour des raisons économiques (pouvoir d'achat)</p>	

<p>D3. Régimes et comportements alimentaires <i>(achats, comportement observé)</i></p>	<p>Une déstructuration des repas En 2040, les repas disparaissent, les gens mangent tout au long de la journée. Certains repas sont sautés, les composantes des repas sont très simplifiées (plat unique) Les gens ne cuisinent plus mais consomment des produits transformés, issus de la restauration (y compris de nouveaux acteurs spécialisés dans la livraison de repas : dark kitchens) La grande majorité ne fait pas attention aux composantes de l'offre, avec un régime qui reste très carné (junk food). Une partie des consommateurs privilégie un snacking sain</p>	<p>Une alimentation individualisée par l'IA et les applications L'alimentation de chaque personne est individualisée, grâce à des outils fonctionnant sur l'IA et au moyen d'applications. L'alimentation peut ainsi répondre aux attentes de chacun (santé, environnement, bien-être animal, éthique). Les entités derrière les IA peuvent être sujettes à question (paramètres santé ou guidage par des multinationales ?) Le flexitarisme progresse fortement, avec une proportion de végétarien en hausse</p>	<p>Une importance donnée au faire soi-même/ fait-maison. Le temps passé en cuisine est important Les consommateurs apportent de l'importance au choix des produits bruts La fréquentation des restaurants (traditionnels, fait-maison) est aussi importante La consommation d'aliments transformés diminue Le flexitarisme progresse, la consommation de viande transformée diminue</p>	<p>Comportement dual : l'équilibre entre faire soi-même et acheter tout-prêt (actuel) Maintien du faire soi-même le weekend Utilisation de plats préparés pris en nomade Le flexitarisme progresse, avec une bonne connexion offre/demande pour les produits végétaux suivant les instants de consommation</p>
<p>D4. Images et représentations de l'alimentation <i>(comportement déclaré, dont influence des médias, réseaux sociaux et attentes citoyennes)</i></p>	<p>Manger pour vivre L'alimentation est réduite à son rôle de nourrir la population.</p>	<p>Alimentation fonctionnelle orientée santé Un intérêt pour des régimes spécifiques et personnalisés (riche en ..., sans ...)</p>	<p>Une alimentation plaisir L'alimentation est reconnue pour son rôle de plaisir. Les questions environnementales et de santé ne sont pas trop intégrées</p>	<p>Une alimentation pour limiter l'impact sur l'environnement Le rôle de l'alimentation sur la planète est reconnu. Les consommateurs choisissent une alimentation limitant l'impact sur l'environnement au maximum</p>

<p>D5. Perception des labels et logos, représentations et niveau de confiance (privés et publics, affichage nutritionnel, environnemental)</p>	<p>La bio se fait dépasser par un nouveau label porté par les industriels En 2040, une agriculture régénératrice qui a pris le pas sur la bio, porté par l'agro-industrie, plus populaire. Avec un terme dévoyé (qui ne respecte pas le concept parce que pas le CDC bio --> origine USA). Un terme qui parle plus aux consommateurs et donc fait une marginalisation du bio. Beaucoup de moyens mis par l'agro-industrie sur cette nouvelle agriculture (réseaux sociaux)</p>	<p>Les consommateurs se détournent des logos, et l'État crée un score unique Faute de budget et à la suite d'une perte de confiance envers les différents logos, les consommateurs ne regardent plus les logos pour faire leurs achats alimentaires Suite à ce rejet des logos, l'État impose la fin des différents labels et crée un méga-score, agrégeant des données santé, environnement, éthique. Un nouveau score unique remplace Eco-Score et Nutri-Score, et les autres scores</p>	<p>De nouvelles caractéristiques de la bio imposées par le législateur convaincent les consommateurs En 2040, un cahier des charges européen plus solide et harmonisé sur la biodiversité/sur l'impact social (conditions salariales de travail, travail dissimulé), sur le carbone (tomate en hiver) --> avec l'agriculture régénératrice utilisé que si bio Les consommateurs se tournent vers l'AB car ils sont satisfaits de ce nouveau cahier des charges interdiction / encadrement des labels privés de type "zéro résidus de pesticides", "agriculture régénératrice", interdiction d'utiliser régénératif si ce n'est pas bio</p>	<p>Une différenciation des labels bio Pour satisfaire les besoins des consommateurs vers des produits respectueux de l'environnement et locaux, un nouveau label bio exigeant est créé pour se différencier du bio "industriel". Le bio industriel sera en concurrence avec l'agriculture régénératrice et le HVE</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>D6. Servicialisation de l'alimentation (<i>achat de services alimentaires</i>)</p>	<p>Une servicialisation durable et responsable. En 2040, hausse de la servicialisation en ville et à la campagne, auprès de tous les publics (jeunes, personnes âgés). Des habitudes alimentaires intégrant les services, sensibilité forte pour l'environnement, le social, la santé (nutrition). Des technologies innovantes en termes de transport, livraison, qualité de travail, emballages et consignes. Les services ayant intégré les besoins environnementaux, sociaux, santé (EGALIM appliqué) Contrôles par les consommateurs via des applications mobiles) et par l'État. - Une hausse de plateformes de portage de repas (hausse des incitations) avec plateforme antigaspi, pédagogie recettes</p>	<p>Baisse des services alimentaires "forcée" par l'État. En 2040 : - l'État doté de régulations visant les services alimentaires : limitation des dark kitchen, contrôles qualité en hausse, respect du droit du travail, limitation des emballages et hausse du vrac, consignes obligatoires, règles strictes sur la transformation des aliments</p>	<p>Une servicialisation orientée "malbouffe". En 2040, - peu de préoccupations santé et environnement dans les actes d'achat - fast food et services de livraison banalisés pour tous - perte de compétence cuisine - pas de régulation</p>	<p>Baisse des services orientée par le marché En 2040, le contexte a facilité les prises de conscience environnementales et santé (hausse des crises sanitaires par exemple) - coût service trop élevé, notamment par rapport au pouvoir d'achat - consommateurs veulent du sens à l'alimentation et retour à l'exigence qualité/environnement (conscientisation) - importance des repas comme lien social En conclusion, l'offre des services s'est effondrée --> baisse de la demande</p>
<p>D7. Budget des ménages (<i>pouvoir d'achat, arbitrages avec les autres postes de dépenses</i>)</p>	<p>La part de l'alimentation augmente dans le budget des ménages En 2040, la part de l'alimentation aura augmenté dans le budget des ménages (prise de conscience sur l'importance sur la santé et l'environnement) avec une éducation forte dès la plus jeune enfance. Ce changement est possible car aide de l'État (pour une équité entre ménages), la part du budget logement est stable, les revenus sont en hausse</p>	<p>La part de l'alimentation la plus faible possible En 2040, la part du budget des ménages pour l'alimentation continue de baisser sur l'alimentaire, dans un contexte de baisse de pouvoir d'achat. Les autres dépenses augmentent (logement et énergie). Les consommateurs vont au moins cher sans possibilité de choisir des produits mieux-disants. (Les montants diminuent aussi en euros constants)</p>	<p>Une hétérogénéité de la part des budgets alimentaires entre les ménages et dans le temps En 2040, il y a une grosse variabilité du budget alimentation en fonction du contexte lui aussi très fluctuant (géopolitique, crise énergétique) La part du budget des ménages alloué à l'alimentation varie fortement entre les ménages. Certains allouent une forte part à l'alimentation, d'autres une très faible</p>	
<p>ASSEMBLAGES GT3</p>	<p>D32/D41 et D42</p>	<p>D22/D13</p>		

E. Action publique (3)				
<p>E1. Politiques de l'agriculture biologique (<i>stratégies et objectifs des différents acteurs publics, soutien financier réglementaire, communication, portage politique, structures parapubliques missionnées sur l'AB, dispositifs d'accompagnement des opérateurs économiques...</i>)</p>	<p>Politique volontariste En 2040, la bio est le seul modèle agricole promu au niveau politique. Il est admis qu'il est le seul à répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires, alimentaires, de souveraineté, de rémunération. Ainsi, la recherche et la formation est orientée exclusivement vers la transition agroécologique. Les produits phytosanitaires sont progressivement bannis, sous l'impulsion du ministère de la santé qui renforce son champ d'action vers la prévention. Cette transition alimentaire se fait progressivement, par des soutiens financiers au niveau de l'offre et de la demande, pour arriver progressivement à un changement durable des modes de consommation. Ce n'est plus piloté comme un segment de marché, mais comme une vision globale. C'est une politique gouvernementale, portée par tous les ministères. Elle s'accompagne de soutiens publics massif (soit en comptabilisant le "vrai" coût de l'alimentation conventionnelle, soit en soutenant l'offre et la demande). Ex : politique de prix encadrant les marges des distributeurs sur la bio.</p>	<p>Politique déstructurée En 2040, il n'y a plus de label bio cohérent. Les politiques publiques ne subventionnent plus que des pratiques isolées (MAEC ou PSE par exemple). Il y a peu de cohérences nationales pour ces aides, qui sont plutôt à l'initiative des collectivités territoriales, en fonction de leurs enjeux propres. Du point de vue du consommateur, l'étiquetage environnemental et nutritionnel (Nutri-score et Eco-score) ont supplanté les différents labels. Des cahiers des charges privés sont mis en place par les acteurs des filières (coopératives, transformateurs, distributeurs...) pour commercialiser des produits à notes plus ou moins élevées.</p>	<p>Un label parmi d'autres En 2040, la bio est un segment de marché, c'est un label environnemental parmi d'autres, donc peu soutenu par rapport au conventionnel/autres labels. La filière bio n'est donc plus dotée d'outils de gestion/gouvernance propre. Elle est diluée dans les filières agricoles conventionnelles. On laisse les acteurs économiques se positionner au gré de la croissance / décroissance de la demande. Les règles sont assouplies pour faciliter les conversions/déconversions, au gré de l'évolution des marchés. Les aides de la PAC se maintiennent à un niveau peu incitatif, des politiques locales continuent de soutenir l'agriculture biologique par le biais de filières courtes principalement.</p>	

<p>E2. Politiques agro-environnementales</p>	<p>Moins de green deal, plus de compétences locales En 2040, l'environnement n'a pas été une préoccupation globale et constante au cours du temps. Les objectifs européens concernant l'usage des produits phytosanitaires, la biodiversité et les nitrates (l'ensemble du Green Deal) ont été revus à la baisse. Le choix est laissé aux régions et aux échelons inférieurs de se saisir de dispositifs de protection de l'environnement et des mesures agroenvironnementales prévues par la PAC. Les compétences des collectivités ont augmenté en la matière. On a donc une désharmonisation des politiques en fonction des territoires. Des PSE et des PAEC existent ainsi de manière hétérogène, par exemple.</p>	<p>Priorité à l'environnement En 2040, l'environnement est devenu une priorité des pouvoirs publics. La conditionnalité des aides de la PAC a été fortement renforcée, afin de réduire l'impact de l'agriculture sur le changement climatique (réduction des engrais azotés, pratiques favorisant le stockage du carbone...) et sur la biodiversité (réduction de l'usage des produits phytosanitaires, infrastructures agroécologiques...). Les collectivités utilisent davantage l'action foncière (droit de préemption étendu, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales...). Des modalités de gouvernance de la ressource en eau sont mises en place, afin de garantir la qualité et la disponibilité de la ressource selon l'importance des usages.</p>	<p>Agriculture productive est une priorité En 2040, les politiques environnementales sont principalement orientées sur l'impact carbone et les principaux indicateurs sont issus des ACV. Un écoscore se développe, incite les consommateurs et conditionne l'octroi d'aides publiques. Ainsi, l'intensification des systèmes est encouragée et l'agriculture biologique est peu soutenue.</p>	
-----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

<p>E3. Politiques alimentaires et de consommation (Éducation, allégations et labels, signal-prix, accessibilité des produits, nutrition, EGALIM ...)</p>	<p>Transition entravée. En 2040, le poids du lobby agroindustriel reste considérable. Les tentatives de politiques agricoles et alimentaires visant à aller vers les modes de consommation plus durables sont inefficaces. L'acharnement publicitaire continue de dicter les modes de consommation. Les budgets alloués à la restauration collective n'augmentent pas, ce qui conduit à un abandon des objectifs issus des lois EGALIM, climat résilience notamment.</p>	<p>One Health. En 2040, du fait de l'accumulation des données scientifiques concernant l'impact engrais azotés, des pesticides sur la santé, le milieu naturel et le climat, les politiques publiques agricoles, environnementales et sanitaires convergent vers un message de "santé unique". Par conséquent, les allégations alimentaires sont très fortement réglementées et se limitent quasiment uniquement à des scores plus détaillés gérés par la puissance publique (santé, émission de GES, eau quanti, eau quali, biodiversité...). Ces scores sont obligatoires et conditionnent le niveau de TVA appliqué. Les produits les plus mal notés sont progressivement retirés du marché, soit par amélioration de la composition par les fabricants, soit par décision réglementaire.</p>	<p>Priorité à l'accessibilité alimentaire En 2040, face à la hausse des prix de l'alimentation, l'État investit dans une politique sociale avec un volet alimentaire important d'un point de vue quantitatif. Ce volet social compense une faible action réglementaire.</p>	
<p>A Variables de contexte</p>				

<p>A1. Défis environnementaux</p>	<p>Gouvernance mondiale. En 2040, après de multiples échecs, notamment de la COP, les grandes puissances arrivent à trouver un accord pour relever les principaux défis planétaires. En premier lieu, le climat, mais aussi des enjeux liés à la biodiversité, à la protection des sols, etc. Ce n'est pas tant l'Europe qui a réussi à imposer son agenda, que la Chine et les Etats-Unis qui ont réussi à trouver un consensus pour aboutir à cet accord. Les graves crises environnementales (franchissement des différents <i>tippings points</i>) ont fait évoluer les positions des dirigeants.</p>	<p>Responsabilité des États. En 2040, les différentes conventions à l'échelle internationale n'ont pas abouti. Chaque état est devant ses responsabilités, avec des citoyens sensibilisés par des épisodes climatiques inédits. L'Europe reste très avancée sur la question et la France a mené une politique proactive, après avoir longtemps hésité sur le tempo à donner pour relever ses défis.</p>	<p>Initiatives privées et citoyennes. En 2040, poussées par leurs salariés et les attentes de leurs consommateurs, les entreprises se sont petit à petit engagées et ont fait évoluer leurs standards (CSR). Les entreprises à mission fleurissent, comme les initiatives de citoyens. Les États ont plutôt été spectateurs de cette transformation car ils ont souhaité éviter tout conflit avec leurs opinions ou groupes d'opinions.</p>	<p>Triangle de l'inaction. En 2040, malgré plusieurs tentatives, les initiatives d'ampleur peinent à s'imposer pour traiter les défis environnementaux. Les sociétés essaient de s'adapter sans vraiment changer de logiciel.</p>
<p>A2. Enjeux des systèmes de santé</p>	<p>Un système de santé à plusieurs vitesses En 2040, la logique curative reste majoritaire. Les coûts croissants des soins ne peuvent être tous couverts par l'assurance maladie. Les carences du système (qui n'a pas évolué dans sa philosophie depuis 2020) sont compensées par un recours à des complémentaires santé "premium" par certaines populations uniquement. La data (IA) permet des actions de prévention ciblées pour les personnes adhérent à ces complémentaires. Le bio n'est consommé que par une part de la population (mettant de l'argent sur sa santé)</p>	<p>La prévention au cœur des systèmes de santé En 2040, les politiques publiques sont orientées en priorité sur la prévention : santé, stress, alimentation, sommeil, etc. Dans ce cadre, l'alimentation devient une clé de voute du système de santé (y.c. la promotion du bio). Ces considérations favorisent le développement d'une sécurité sociale de l'alimentation qui est gérée par la même organisation que la sécurité sociale (actuelle) car ces politiques sont gérées de manière interministérielle (santé, environnement, éducation nationale, agriculture) La data est utilisée pour conseiller</p>		

		les actions préventives adéquates à chaque personne		
--	--	-----------------------------------------------------	--	--

A3. Commerce international (flux et prix mondiaux et UE), dont alimentation et énergie

Accroissement global des flux. En 2040, on assiste à une amplification des échanges internationaux : la demande continue de croître au niveau alimentaire (Le régime alimentaire est équivalent à celui d'aujourd'hui, avec une population croissante) et énergétique. Les prix fluctuent en fonction du contexte, des aléas climatiques, géopolitiques. Pour satisfaire la demande, l'offre doit se développer grâce à de nouvelles zones de production agricoles (nouvelle répartition des zones productives), recours à de nouvelles technologies d'extractions des ressources fossiles et innovation dans la décarbonation technologique. Il existe des risques de tensions mais l'interdépendance liant les États maintient la continuité et limite les conflits. Le libre-échange reste de mise, avec un lobby important des multinationales pour le maintenir. Les normes internationales sont convergentes, mais avec des exigences minimums.

Restrictions. En 2040, le commerce international a diminué, notamment à cause des limitations liées à l'offre. Les différents niveaux de production sont en baisse (moins d'eau, hausse des températures, de la sécheresse, accroissement des risques et aléas climatiques) avec des facteurs de production très limités. La demande doit s'adapter. Les régimes alimentaires évoluent face à une hausse des prix généralisée. Le local s'affirme. Le constat est le même pour l'énergie : raréfaction des ressources fossiles voire pénuries, hausse des prix. La recherche d'autonomie conduit les États à faire de plus en plus souvent des entorses au commerce international. Ils tentent de développer des alternatives durables à l'économie pétrosourcée, avec leurs propres ressources. Le contexte global est inquiétant : hausse des famines, hausse de la pression migratoire, hausse des conflits armés. L'alimentation et quelques produits stratégiques sortent des accords internationaux

Commerce entre blocs. Des alliances bilatérales se créent entre pays ou blocs de pays, avec la possibilité de blocs qui acceptent (ou non) les Accords de Paris. Des instruments comme la taxe carbone se rajoutent aux règles des échanges alimentaires sur des produits ciblés. Dans ce contexte, l'Europe, très déficitaire en ressources fossiles doit compter sur l'Amérique du Nord et quelques pays non-alignés. Elle utilise ses excédents agricoles pour améliorer sa capacité de négociation (céréales, viande). Par contre, elle accuse toujours un lourd déficit pour certains produits. Face à cette situation, elle essaye de limiter sa consommation énergétique

<p>A4. Conjoncture économique</p>	<p>Désynchronisation des dynamiques. En 2040, les tendances économiques sont de plus en plus différenciées entre les différentes régions du monde (Europe, région d'Asie, l'Amérique latine, Afrique, Amérique du Nord etc...). On assiste à une décorrélation des taux de croissance par grandes régions mondiales, avec un rattrapage assez fort des pays dont le niveau de développement était faible et qui possède une forte dynamique démographique.</p>	<p>Stagflation séculaire. Un régime de très faible croissance s'installe partout dans le monde, avec des problématiques d'accès aux ressources, une population active qui décroît, des progrès technologiques qui n'apportent pas toutes leurs promesses. Les crises financières ont affaibli le potentiel de croissance des pays les moins avancés.</p>	<p>Nouvelles voies. En 2040, l'économie est en retrait dans la prise en compte du développement, surtout dans les pays à l'économie avancée. Le PIB ne sera plus le seul juge de paix pour juger la richesse d'un pays -> création d'un indicateur plus global. Des indicateurs extra financiers de qualité prennent de plus en plus de place. D'autres modèles de développement sont envisagés. Les inégalités entre individus se réduisent.</p>	<p>Croissance à tout prix. En 2040, les États ont fait leur maximum pour maintenir leur croissance afin de satisfaire leurs populations dont les besoins restent croissants (système de santé à financer de plus en plus important, retraite, sécurité, politique de réparation des dégâts dus aux aléas (et non de prévention...). Pour cela, le numérique est déployé à large échelle pour assurer des gains de productivité et le recours massif à une main d'œuvre bon marché est généralisé dans les pays où la démographie est atone. Les crises d'accès aux ressources se multiplient.</p>
<p>A5. Géopolitique, relations internationales</p>	<p>Retour à la guerre froide. En 2040, la "nouvelle guerre froide" s'est installée entre 2 blocs. Le monde est bipolaire, autour d'un bloc "occidental" animé par les Etats-Unis et d'un bloc BRICS dans lequel la Chine dispute l'ordre établi précédemment. À côté de ces blocs, on retrouve quelques pays non alignés. Les deux systèmes tentent d'évoluer en parallèle en développant leurs propres institutions.</p>	<p>Chacun pour soi. En 2040, les crises se multiplient. Les sociétés et les États se referment, et recherchent à acquérir leur l'autonomie. Les blocs et organisations régionales, (y compris l'UE) sont fragilisés voire disparaissent, suite notamment à la montée des populismes. Les alliances se font à géométrie variable</p>	<p>Monde multipolaire. En 2040, les tensions sont fortes et la logique des blocs régionaux (UE, USA, Asie du Sud-Est, Afrique, etc...) s'intensifient. L'autonomie stratégique se pense à l'échelle "régionale".</p>	<p>Nouvel ordre mondial. En 2040, l'UE a réussi à imposer son ambition/agenda climatique (ex : MACF). D'autres grandes puissances lui ont emboîté le pas. Ce nouvel ordre global est partagé sur des bases environnementales. Une année de sécheresse globale en 2035 a permis cette prise de conscience généralisée.</p>

A6. Démographie FR, UE et Mondiale	<p>Interdépendances. La mondialisation et le développement du commerce international restent l'alpha et l'oméga qui guident les relations géopolitiques. En effet, après une tentative d'émancipation à la mondialisation en prônant l'autonomie stratégique, les États et Blocs régionaux ont vite vu les limites de cette politique car les liens d'interdépendance économique étaient trop forts.</p>		
	<p>Évolutions tendancielle. Les projections de l'ONU se sont confirmées en 2040, avec un vieillissement de la population mondiale, européenne et française. La population européenne a atteint son pic en 2026 et décroît. La France le fera en 2044 et le Monde en 2080 (10 milliards d'habitants). La dynamique démographique est donc très inégale et la pression migratoire est très forte.</p>	<p>Monde sous contrainte : avec la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources, l'essor démographique est entravé. Le pic de population mondiale est atteint dès 2040 avec 9 milliards d'habitants. Dans les pays développés, le pic démographique a été atteint un peu plus tôt, mais c'est surtout dans les pays les moins avancés que la population a moins augmenté que prévu. La pression démographique est forte car de nombreux pays ont vu leurs habitants condamnés à l'exil, face à un manque de ressources essentiellement alimentaires au niveau domestique.</p>	

ANNEXE 5 – LES MICROSCENARIOS

COMPOSANTE CONTEXTE

MS1. Mondialisation et croissance à tout prix

Ce microscénario II est issu des hypothèses suivantes (tableau 25) :

Tableau 25 Hypothèses à l'origine du microscénario "mondialisation et croissance à tout prix"

Variable	Hypothèse
Défis environnementaux	Triangle de l'inaction
Enjeux des systèmes de santé	Un système de santé à plusieurs vitesses
Commerce internationale	Accroissement global des flux
Conjoncture économique	Croissance à tout prix
Géopolitique, relations internationales	Retour à la guerre froide
Démographie FR, UE et Mondiale	Évolutions tendanciennes

Les évolutions démographiques en 2040 confirment les projections de l'ONU, avec un vieillissement de la population mondiale, européenne et française. La dynamique démographique est très inégale, la population européenne ayant atteint son pic en 2026 et décroissant, tandis que la France atteindra son pic en 2044, et le monde dans son ensemble en 2080, avec une population de 10 milliards d'habitants. Cette réalité démographique crée une forte pression migratoire et sur certains marchés (alimentation, énergie), redéfinissant les équilibres sociétaux à l'échelle mondiale.

En 2040, la planète fait face à des défis environnementaux majeurs. Mais, malgré plusieurs tentatives, les initiatives d'ampleur peinent à s'imposer. Les sociétés tentent de s'adapter sans véritablement changer de logiciel, créant ainsi un triangle de l'inaction. Cette inertie entrave la résolution des problèmes environnementaux, laissant un impact significatif sur les écosystèmes.

Dans ce contexte, la conjoncture économique en 2040 se caractérise par une quête de croissance à tout prix. Les États mettent en œuvre des stratégies pour maintenir leur croissance, répondant aux besoins de leurs populations, notamment en matière de santé, retraite, sécurité et réparation des dégâts dus aux aléas. Le numérique est largement déployé pour assurer des gains de productivité, tandis que le recours massif à une main-d'œuvre bon marché est généralisé dans les pays où la démographie est atone. Cependant, cette recherche effrénée de croissance génère des crises d'accès aux ressources.

Le commerce international connaît une amplification des flux en 2040, marquée par une demande croissante au niveau alimentaire et énergétique. Les prix fluctuent en fonction du contexte, des aléas climatiques et géopolitiques, créant un défi constant. Pour répondre à la demande, de nouvelles zones de production agricole émergent, la répartition des zones productives se modifie, et des technologies innovantes sont déployées pour l'extraction des ressources fossiles.

Sur le plan géopolitique, les relations internationales en 2040 témoignent d'une tentation au retour à la guerre froide, avec l'émergence de deux blocs dominants. Le monde connaît le risque de devenir bipolaire, avec un bloc "occidental" mené par les États-Unis et un bloc BRICS où la Chine conteste l'ordre établi. En marge de ces blocs, quelques pays restent non alignés, cherchant à développer leurs propres institutions. Malgré les risques de tensions, l'interdépendance entre les États maintient toutefois une

certaine continuité. Le libre-échange persiste, soutenu par un lobby important des multinationales, mais les normes internationales demeurent convergentes avec des exigences minimales.

Parallèlement, les enjeux des systèmes de santé persistent avec une logique curative prédominante en 2040. Les coûts croissants des soins ne peuvent être entièrement couverts par l'assurance maladie, engendrant un système de santé à plusieurs vitesses. Les carences du système, qui n'a pas évolué dans sa philosophie depuis 2020, sont partiellement compensées par le recours à des complémentaires santé "premium" par certaines populations. La data et l'intelligence artificielle permettent des actions de prévention ciblées pour ceux adhérant à ces complémentaires, créant ainsi une disparité d'accès aux soins.

Les microscénarios « mondialisation régulée » sont issus de l'assemblage d'hypothèses ci-dessous (tableau 26).

Tableau 26 Hypothèses à l'origine du microscénario "mondialisation régulée"

Variable	Hypothèse
Défis environnementaux	Gouvernance mondiale
Enjeux des systèmes de santé	La prévention au cœur du système de santé
Commerce internationale	Échanges régulés
Conjoncture économique	Désynchronisation des dynamiques
Géopolitique, relations internationales	Nouvel ordre mondial
Démographie FR, UE et Mondiale	Évolutions tendanciennes

MS2. Mondialisation régulée – accord environnemental minimal propulsé par la Chine et les Etats-Unis

En 2040, le monde est le témoin de multiples transformations qui redéfinissent son paysage environnemental.

Malgré plusieurs échecs, notamment lors des négociations de la COP, les grandes puissances parviennent à un accord en 2040 pour tenir compte des défis liés au climat, à la biodiversité, la protection des sols. C'est la Chine et les États-Unis qui réussissent à forger un consensus, L'Europe, bien que faisant figure d'avant-gardiste n'a pas réussi à s'imposer face à ces deux géants économiques qui établissent un nouvel ordre global intégrant des fondements environnementaux. Les crises environnementales, telles que le franchissement des différents points de basculement, ont incité les dirigeants à reconsidérer leurs positions. La prise de conscience généralisée résulte d'une année de sécheresse mondiale en 2035, marquant un tournant crucial.

Confrontés aux conséquences du réchauffement climatique, les États instaurent en effet des normes dans le commerce mondial, telles que la taxe carbone, instaurant un principe de pollueur-payeur. Ces normes visent à restreindre les pratiques néfastes sur le plan environnemental, sans chercher toutefois à promouvoir activement les pratiques vertueuses. Elles apparaissent donc comme assez peu contraignantes et limitées dans leur portée.

Dans ce contexte, en 2040, les tendances économiques se différencient légèrement entre les régions du monde. Une décorrélation des taux de croissance par grandes régions mondiales s'observe, avec un léger rattrapage des pays à faible niveau de développement et forte dynamique démographique. Ces évolutions ne suffisent pas cependant à témoigner d'une nouvelle réalité économique où la diversité prévaut.

Les projections de l'ONU, anticipant un vieillissement mondial, européen et français, se concrétisent en 2040. L'apogée de la population européenne a été atteinte en 2026, amorçant un déclin continu. La France devrait suivre cette tendance en 2044, tandis que la population mondiale projetée d'atteindre 10 milliards d'habitants d'ici 2080. Cependant, cette dynamique démographique est marquée par des disparités notables, avec une pression migratoire significative.

Les politiques publiques se concentrent principalement sur la prévention, englobant la santé, le stress, l'alimentation, le sommeil, et bien plus. L'alimentation devient une pièce maîtresse du système de santé, promouvant un relèvement des normes de qualité des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

MS3 - Mondialisation régulée – accord environnemental ambitieux propulsé par l'Union Européenne

En 2040, le monde est le témoin de multiples transformations qui redéfinissent son paysage environnemental, de santé, géopolitique, économique et commercial. Ces évolutions interconnectées forment une nouvelle réalité globale.

Malgré plusieurs échecs, notamment lors des négociations de la COP, les grandes puissances parviennent enfin à un accord en 2040 pour relever les défis planétaires majeurs. Le climat, la biodiversité, la protection des sols, tous sont abordés. La prise de conscience généralisée résulte d'une année de sécheresse mondiale en 2035, marquant un tournant crucial. Dans ce contexte, l'Europe a fait figure d'avant-gardiste et réussit à faire adhérer les autres grandes puissances à ses décisions. Les crises environnementales graves, telles que le franchissement des différents points de basculement, ont incité les dirigeants à reconsidérer leurs positions. D'autres grandes puissances ont suivi, établissant un nouvel ordre global basé sur des fondements environnementaux.

Confrontés aux conséquences du réchauffement climatique, les États instaurent des normes dans le commerce mondial, telles que la taxe carbone, instaurant un principe de pollueur-payeur. Ces normes visent non seulement à restreindre les pratiques néfastes sur le plan environnemental, mais surtout à promouvoir activement les pratiques vertueuses. Elles apparaissent donc comme assez contraignantes et conséquentes dans leur portée.

En 2040, les tendances économiques se différencient de plus en plus entre les régions du monde. Une décorrélation des taux de croissance par grandes régions mondiales s'observe, avec un rattrapage significatif des pays à faible niveau de développement et forte dynamique démographique. Ces évolutions témoignent d'une nouvelle réalité économique où la diversité prévaut.

Les projections de l'ONU, anticipant un vieillissement mondial, européen et français, se concrétisent en 2040. L'apogée de la population européenne a été atteinte en 2026, amorçant un déclin continu. La France devrait suivre cette tendance en 2044, tandis que la population mondiale projetée d'atteindre 10 milliards d'habitants d'ici 2080. Cependant, cette dynamique démographique est marquée par des disparités notables, avec une pression migratoire significative.

En 2040, les politiques publiques se concentrent principalement sur la prévention, englobant la santé, le stress, l'alimentation, le sommeil, et bien plus. L'alimentation devient une pièce maîtresse du système de santé, promouvant notamment les pratiques biologiques. Une sécurité sociale de l'alimentation émerge, gérée par la même organisation que la sécurité sociale actuelle, grâce à une approche interministérielle impliquant santé, environnement, éducation nationale et agriculture. L'utilisation des données conseille des actions préventives adaptées à chaque individu.

MS4 – Monde multipolaire et commerces entre blocs

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 27) :

Tableau 27 Hypothèses à l'origine du microscénario "monde multipolaire et commerces entre blocs"

Variable	Hypothèse
Défis environnementaux	Responsabilité des États
Enjeux des systèmes de santé	Un système de santé à plusieurs vitesses
Commerce international	Commerce entre blocs
Conjoncture économique	Désynchronisation des dynamiques
Géopolitique, relations internationales	Monde multipolaire
Démographie FR, UE et Mondiale	Monde sous contraintes

En 2040, malgré les conventions internationales, les défis environnementaux persistent, laissant chaque État face à ses responsabilités. Les citoyens, sensibilisés par des événements climatiques sans précédent, réclament des actions concrètes. C'est dans ce contexte que l'Europe, notamment la France, se distingue par une approche proactive, surmontant les hésitations initiales quant à la réponse à apporter à ces défis cruciaux.

Sur le plan du commerce international, des alliances bilatérales se forment entre pays ou blocs, créant des dynamiques complexes. Certains acceptent les Accords de Paris, tandis que d'autres les rejettent, restreignant ainsi les échanges commerciaux. Des instruments, tels que la taxe carbone, influencent les échanges alimentaires, et l'Europe, déficitaire en ressources fossiles, dépend de l'Amérique du Nord et de quelques pays non-alignés, renforçant sa position grâce à ses excédents agricoles.

La conjoncture économique mondiale en 2040 enregistre une croissance ralentie par rapport aux décennies précédentes, accentuant les défis économiques auxquels les nations sont confrontées. Elle témoigne d'une désynchronisation des dynamiques régionales, créant des disparités notables dans les taux de croissance par grandes régions mondiales.

La géopolitique mondiale en 2040 est marquée par des tensions croissantes et l'intensification de la logique des blocs. Les États-Unis, l'Union européenne, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique, cherchent une autonomie stratégique à l'échelle régionale, accentuant les rivalités entre ces blocs. Le commerce mondial persiste mais se limite aux pays appartenant au même bloc ou ayant des intérêts, des visions du mode et de ses enjeux communs, renforçant les frontières économiques.

Quant à la démographie, le monde est confronté à des contraintes majeures en raison de la dégradation de l'environnement et de la raréfaction des ressources. Le pic de population mondiale est atteint en 2040, avec 9 milliards d'habitants. Les pays développés ont déjà atteint leur pic démographique, tandis que les pays moins avancés voient une croissance démographique inférieure aux prévisions, accentuant la pression démographique, notamment dans les régions confrontées à des migrations massives.

Parallèlement, les enjeux des systèmes de santé accentuent la disparité entre les populations en France. En 2040, la logique curative domine toujours, mais les coûts croissants des soins ne peuvent être entièrement couverts par l'assurance maladie. Les carences du système, inchangé depuis 2020, sont compensées par l'adoption de complémentaires santé "premium" par certaines populations, favorisées par des actions de prévention ciblées grâce à la data (IA), créant ainsi un lien entre les défis environnementaux, les dynamiques commerciales, les tendances économiques, la géopolitique, la démographie, et les enjeux de santé dans ce paysage complexe de l'année 2040. En réponse à cette

situation, le lien alimentation et santé est resté fort. Les Français continuent de porter une attention particulière à leur alimentation et de s'intéresser au mode de production biologique. L'ensemble de la population n'estime cependant pas avoir les moyens financiers de s'approvisionner à partir de ce mode de production.

MS5 – Démondialisation écologique

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 28) :

Tableau 28 Hypothèses à l'origine du microscénario « démondialisation écologique »

Variable	Hypothèse
Défis environnementaux	Initiatives privées et citoyennes
Enjeux des systèmes de santé	La prévention au cœur du système de santé
Commerce international	Démondialisation écologique
Conjoncture économique	Nouvelles voies
Géopolitique, relations internationales	Nouvel ordre mondial
Démographie FR, UE et Mondiale	Monde sous contraintes

En 2040, un changement significatif a marqué le paysage mondial, avec les entreprises prenant des mesures proactives en faveur de pratiques de production respectueuses de l'environnement. Cet engagement a été stimulé par la pression exercée par les employés et les attentes croissantes des consommateurs. Les entreprises ont progressivement élevé leurs normes, adoptant le concept de CSRD (Corporate Social and Environmental Responsibility). Parallèlement, des entreprises à mission ont émergé, reflétant une tendance similaire chez les citoyens engagés.

Cette évolution est à mettre au crédit des citoyens qui ont initié des actions citoyennes parallèles, renforçant ainsi le mouvement en faveur de modes de production durables. Bien que les États aient été initialement en retrait, préférant éviter les conflits d'opinion, ils ont finalement adapté leurs réglementations pour répondre aux aspirations des citoyens. Les standards ont évolué pour inclure des aspects tels que la neutralité carbone, la biodiversité et la protection des sols, bien que leur application varie à l'échelle mondiale.

Le commerce international a subi une démondialisation écologique, alimentée par des consommateurs conscients des enjeux écologiques. Ces derniers ont modifié leurs habitudes de consommation, plaçant l'impact environnemental au cœur de leurs décisions d'achat. En réponse, les entreprises ont dû ajuster rapidement leurs modes de production, avec des conséquences économiques sévères pour celles qui ont tardé à s'adapter.

Sur le plan géopolitique, l'année de sécheresse mondiale en 2035 a catalysé un changement majeur. Sous l'impulsion des citoyens, l'Union européenne et d'autres grandes puissances ont adopté des objectifs environnementaux ambitieux, formant ainsi un nouvel ordre mondial axé sur des bases écologiques.

En parallèle, la conjoncture économique a vu un retrait de l'importance exclusive du PIB comme indicateur de richesse. Les États ont introduit des indicateurs plus globaux et des modèles de développement alternatifs, tenant compte des externalités négatives des modes de production sur l'environnement et la société. Les inégalités entre individus ont commencé à se réduire, marquant une transition vers une approche plus équilibrée du progrès.

La démographie mondiale a été influencée par la dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources. Le pic de population mondiale a été atteint en 2040 avec 9 milliards d'habitants, mais surtout, la pression démographique a été ressentie dans les pays les moins avancés en raison de la raréfaction des ressources alimentaires, condamnant une partie des habitants à l'exil.

Dans le domaine de la santé, les politiques publiques en 2040 ont mis l'accent sur la prévention, englobant des aspects tels que la santé, le stress, l'alimentation et le sommeil. L'alimentation est devenue une pierre angulaire du système de santé, favorisant le développement d'une sécurité sociale de l'alimentation. L'objectif est de permettre à l'ensemble de la population d'accéder à des aliments « bons pour la santé ». Gérée de manière interministérielle, cette approche intègre des données pour conseiller des actions préventives personnalisées. Ainsi, la dimension environnementale s'entrelace étroitement avec la promotion d'aliments bénéfiques pour la santé. Ce changement de perspective témoigne d'une prise de conscience croissante de l'interconnexion entre la santé individuelle et l'impact environnemental des modes de production.

MS6 – Autarcie et chacun pour soi

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 29):

Tableau 29 Hypothèses à l'origine du microscénario "autarcie et chacun pour soi"

Variable	Hypothèse
Défis environnementaux	Initiatives privées et citoyennes
Enjeux des systèmes de santé	La prévention au cœur du système de santé
Commerce international	Restrictions
Conjoncture économique	Nouvelles voies
Géopolitique, relations internationales	Chacun pour soi
Démographie FR, UE et Mondiale	Monde sous contrainte

En 2040, le monde est confronté à un paysage géopolitique marqué par le repli sur soi. Les multiples crises ont incité les sociétés et le États à se refermer, tous cherchant à acquérir leur autonomie. Les blocs et organisations régionales, y compris l'Union européenne, ont été fragilisés, voire ont disparu, sous l'impact de la montée des populismes. Les alliances se forment désormais à géométrie variable, créant un environnement instable.

Dans ce contexte, sur le plan des enjeux environnementaux, les conventions internationales échouent, laissant chaque État face à ses responsabilités. Les épisodes climatiques inédits sensibilisent les citoyens qui portent des revendications environnementales, poussant la France à adopter une politique proactive après des hésitations initiales. Les entreprises, influencées par leurs salariés et les attentes des consommateurs, ont progressivement relevé leurs standards, notamment avec l'introduction du CSRD (Corporate Sustainability and Responsibility Directive).

Le commerce international est en déclin en raison des limitations liées à l'offre et de la tendance au repli sur soi des États. La production diminue avec des ressources limitées (moins d'eau, hausse des températures, de la sécheresse, accroissement des risques et aléas climatiques). La raréfaction des ressources fossiles entraîne une hausse des prix de l'énergie. Les États, cherchant l'autonomie, font des entorses au commerce international, privilégiant des alliances bilatérales. L'Europe, déficitaire en ressources fossiles, doit s'appuyer sur l'Amérique du Nord et des pays non-alignés, utilisant ses excédents agricoles pour renforcer sa position. Cependant, le contexte global est préoccupant, avec une augmentation des famines, de la pression migratoire et des conflits armés.

La conjoncture économique mondiale est caractérisée par la stagflation. Un régime de très faible croissance s'installe partout, avec des problématiques d'accès aux ressources, une population active qui décroît, et des progrès technologiques qui ne tiennent pas leurs promesses. Les crises financières ont affaibli le potentiel de croissance des pays les moins avancés.

Sous contrainte environnementale et avec la raréfaction des ressources, le monde atteint son pic démographique en 2040 avec 9 milliards d'habitants. Les pays développés ont déjà atteint leur pic démographique, mais c'est surtout dans les pays les moins avancés que la population a moins augmenté que prévu. La pression démographique est exacerbée par l'exil massif de populations confrontées à un manque essentiel de ressources alimentaires domestiques.

Les enjeux des systèmes de santé ajoutent une dimension cruciale à cette réalité. Les coûts croissants des soins dépassent la capacité de couverture de l'assurance maladie. Les politiques publiques, n'ayant pas évolué depuis 2020, comprennent des carences compensées par des complémentaires santé "premium" réservées à certaines populations. L'orientation vers la prévention, englobant santé, stress, alimentation, sommeil, devient une réponse incontournable à l'incapacité à financer le système de santé tourné vers la dimension curative. La bio est alors idéalisée. Cependant, compte tenu de la conjoncture économique et du mode de production de la bio autour de petites exploitations, la Bio reste accessible à une partie limitée de la population en raison de ses prix élevés.

COMPOSANTE ACTION PUBLIQUE

MS1 – Pacte vert et santé

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 30) :

Tableau 30 Hypothèses à l'origine du microscénario "pacte vert et santé"

Variable	Hypothèse
Politiques de l'agriculture biologique	Politique volontariste
Politiques agroenvironnementales	Priorité à l'environnement
Politiques alimentaires et de consommation	One Health

En 2040, du fait de l'accumulation des données scientifiques concernant l'impact engrais azotés, des pesticides sur la santé, le milieu naturel et le climat, les politiques publiques agricoles, environnementales et sanitaires convergent vers un message de "santé unique". Par conséquent, les allégations alimentaires sont très fortement réglementées et se limitent quasiment uniquement à des scores plus détaillés gérés par la puissance publique (santé, émission de GES, eau (quantité et qualité), biodiversité...). Ces scores sont obligatoires et conditionnent le niveau de TVA appliqué.

L'agriculture biologique est le seul modèle agricole promu au niveau politique. Il est admis qu'il est le seul à répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires, alimentaires, de souveraineté, de rémunération. Ainsi, la recherche et la formation est orientée exclusivement vers la transition agroécologique. Les produits phytosanitaires sont progressivement bannis, sous l'impulsion du ministère de la santé qui renforce son champ d'action vers la prévention.

Cette transition alimentaire se fait progressivement, par des soutiens financiers au niveau de l'offre et de la demande, pour arriver progressivement à un changement durable des modes de consommation. Par exemple, la conditionnalité des aides de la PAC s'est renforcée afin de réduire l'impact de l'agriculture sur le changement climatique (réduction des engrais azotés, pratiques favorisant le stockage du carbone...) et sur la biodiversité (réduction de l'usage des produits phytosanitaires,

infrastructures agroécologiques...). Les collectivités utilisent davantage l'action foncière (droit de préemption étendu, baux ruraux environnementaux, obligations réelles environnementales...). Des modalités de gouvernance de la ressource en eau sont mises en place, afin de garantir la qualité et la disponibilité de la ressource selon l'importance des usages.

MS2 – Hyperproductivisme

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 31) :

Tableau 31 Hypothèses à l'origine du microscénario "hyperproductivisme"

Variable	Hypothèse
Politiques de l'agriculture biologique	Un label parmi d'autres
Politiques agroenvironnementales	Agriculture productive, une priorité
Politiques alimentaires et de consommation	Transition entravée / Priorité à l'accessibilité alimentaire

En 2040, les politiques environnementales sont principalement orientées sur l'impact carbone et les principaux indicateurs sont issus des ACV. Un éco-score se développe, incite les consommateurs et conditionne l'octroi d'aides publiques. Toutefois, le poids des lobbys agroindustriels est considérable. Les tentatives de politiques agricoles et alimentaires visant à aller vers des modes de consommation plus durables sont inefficaces.

Ainsi, l'intensification des systèmes est encouragée et l'agriculture biologique est peu soutenue. Elle se limite à un segment de marché, c'est un label environnemental parmi d'autres, donc peu soutenu par rapport aux autres modes de production et labels. La filière bio n'est donc plus dotée d'outils de gouvernance propre. Elle est diluée dans les filières agricoles conventionnelles, dont les acteurs se positionnent au gré des évolutions de la demande.

Les aides de la PAC se maintiennent à un niveau peu incitatif. Toutefois, les politiques locales continuent ponctuellement de soutenir l'agriculture biologique, par le biais de filières courtes principalement, malgré un relatif abandon des dispositions issues des lois EGALIM et Climat et Résilience. Par ailleurs, face à une hausse durable des prix de l'alimentation, l'État investit dans une politique sociale avec un volet alimentaire important d'un point de vue quantitatif. Ce volet social compense une faible action réglementaire.

MS3 – Décentralisation et politiques localistes

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 32) :

Tableau 32 Hypothèses à l'origine du microscénario "décentralisation et politiques locales"

Variable	Hypothèse
Politiques de l'agriculture biologique	Politique déstructurée
Politiques agroenvironnementales	Moins de green deal, plus de compétences locales
Politiques alimentaires et de consommation	Priorité à l'accessibilité alimentaire

En 2040, l'environnement n'a pas été une préoccupation globale et constante au cours du temps. Les objectifs européens concernant l'usage des produits phytosanitaires, la biodiversité et les nitrates

(l'ensemble du Green Deal) ont été revus à la baisse. Le choix est laissé aux régions et aux échelons inférieurs de se saisir de dispositifs de protection de l'environnement et des mesures agroenvironnementales prévues par la PAC. Les compétences des collectivités ont augmenté en la matière. On a donc une désharmonisation des politiques en fonction des territoires.

L'action de l'État se limite à une politique sociale avec un volet alimentaire important d'un point de vue quantitatif. À destination du consommateur, les scores se développent et supplantent les différents labels. Néanmoins, concernant l'offre, seules les pratiques isolées sont subventionnées, via des MAEC ou des PSE. Les territoires, de manière désharmonisée, soutiennent chacun différents labels bio, parfois dans des logiques de circuits de proximité. Des cahiers des charges privés, développés par les filières, se développent également.

COMPOSANTE PRODUCTION AGRICOLE

MS1 – High tech et financiarisation

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 33) :

Tableau 33 Hypothèses à l'origine des deux premiers microscénarios

Variable	Hypothèse
Techniques agricoles et innovations	Agriculture techno-biologique
Facteurs de production	Financiarisation des moyens de production
Socio-démographie agricole	Agriculture d'entreprises d'agriculteurs

En 2040, les entreprises d'agroéquipements et d'agrochimie ont fortement développé des solutions d'agriculture de précision et des produits phytosanitaires (de synthèse ou de biocontrôle). Les variétés génétiquement modifiées (OGM classiques ou NGT) se développent et sont perçues comme un outil majeur dans la lutte contre le changement climatique. L'effort de recherche est donc majoritairement issu des entreprises privées, qui peuvent proposer des solutions compatibles avec l'agriculture biologique. Le cahier des charges a été allégé sur certains points, facilitant les conversions et les déconversions qui se font au gré du marché et sont souvent pilotées par les firmes de l'aval, dans une forme d'intégration de filière.

En effet, pour pallier l'augmentation des tensions sur les approvisionnements agricoles et la baisse de la démographie agricole, de nombreuses exploitations ont été reprises par des industriels (fabricant d'aliments pour animaux, transformateurs...), qui deviennent ainsi propriétaire du foncier agricole et développent le salariat. D'autres ont poursuivi leur agrandissement pour devenir des entreprises agricoles indépendantes avec plusieurs dizaines de salariés et associant plusieurs ateliers. Pour faire face au déficit d'attractivité du métier, la profession fait appel à de la main d'œuvre étrangère, temporaire ou permanente, à bas coût. Ces productions sont directement intégrées à des circuits longs (transformation, grande distribution). Dans un tel contexte, la spéculation se développe, provoquant une hausse des prix et attirant des acteurs de la finance. Ces différentes firmes exercent donc une forte influence dans les territoires, sur la gestion des ressources, eau notamment.

En marge, des exploitations en circuits courts, mettant en œuvre des pratiques agroécologiques, dont les exploitants ne sont souvent pas issus du milieu agricole, se développent autour des grandes villes et vendent leur production en circuits courts auprès de populations à pouvoir d'achat élevé. Ce type d'agriculture biologique mise ainsi sur un moindre impact environnemental et sur des filières plus vertueuses en termes de répartition de la valeur.

MS2 – Bio généralisée et massifiée

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 34) :

Tableau 34 Hypothèses à l'origine du microscénario "bio généralisée et massifiée"

Variable	Hypothèse
Techniques agricoles et innovations	Innovations agroécologiques
Facteurs de production	Sanctuarisation des moyens de production
Socio-démographie agricole	Retour à la terre en bio / Agriculture d'entreprises d'agriculteurs

En 2040, la diminution des impacts des activités humaines est devenue une priorité dans tous les secteurs. La recherche en agriculture est majoritairement publique et est entièrement tournée vers les pratiques agroécologiques. L'effort de formation et de transfert de compétences est également fortement augmenté, permettant un haut niveau de connaissances et de compétences des agriculteurs. Ces connaissances sont principalement fondées sur l'agronomie et la compréhension des systèmes. Les solutions d'agriculture numérique existent mais sont de moins en moins utilisées, du fait d'un moindre usage des intrants chimiques (pesticides, engrais minéraux) et d'une moindre uniformisation des agrosystèmes. L'usage d'agroéquipements performants reste important, afin de renforcer la compétitivité des filières.

L'artificialisation de sols agricoles, naturels et forestiers a été progressivement rendue impossible et des mesures sont prises pour limiter la propriété de terres agricoles par des capitaux non agricoles et donc la financiarisation du marché foncier. Des foncières abondées par les collectivités et/ou les citoyens se développent. Les exploitations agricoles voient augmenter fortement la part d'installés non issus du milieu agricole, attirés par des modes de production respectueux de l'environnement et des conditions de travail améliorées. Les agriculteurs exercent souvent au sein d'entreprises d'exploitants agricoles ou « super-GAEC » regroupant plusieurs ateliers et compétences.

Ces firmes agricoles indépendantes sont donc d'importantes parties prenantes de la gouvernance du territoire et notamment concernant la ressource en eau. Des conditions d'usage de l'eau sont définies par bassins/sous-bassins, en suivant une règle commune visant à mettre en place des cultures et des pratiques économes en eau (couverts végétaux, ...). Les espaces les plus sensibles (captages, par exemple) sont quasiment tous en propriété publique.

MS3 – Agriculture familiale, bio, adaptée à des contraintes externes

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 35) :

Tableau 35 Hypothèses à l'origine du microscénario "agriculture familiale, bio, adaptée à des contraintes externes"

Variable	Hypothèse
Techniques agricoles et innovations	Coup de frein au numérique
Facteurs de production	Tension sur l'accès aux facteurs de production
Socio-démographie agricole	Retour à la terre en bio

En 2040, le coût des matières premières (terres rares...) et de l'énergie limitent la poursuite du déploiement de solutions numériques et robotiques dans les exploitations agricoles. Le matériel agricole, est issu du reconditionnement et de filières de recyclage. Par conséquent, les pratiques agricoles deviennent plus demandeuses en main d'œuvre, ce qui provoque l'augmentation des coûts de production. La recherche se concentre sur la sélection variétale, le développement de produits de biocontrôle et l'amélioration des pratiques agroécologiques (rotations, couverts, travail du sol...). Par

ailleurs, l'accès au foncier est plus compliqué d'une faite d'une urbanisation qui n'a pas été totalement régulée. Les besoins en eau augmentent pour des usages industriels ou domestiques, ce qui engendre une plus forte compétition. Les prix de l'énergie et des engrais sont très volatils, ce qui fragilise les modèles d'exploitations très dépendants des intrants.

Dans un tel contexte, une agriculture à bas niveaux d'intrants se généralise dans les territoires. Afin de maintenir l'activité agricole, les pouvoirs publics se décident à soutenir plus fortement cette forme d'agriculture et incite les publics non issus du milieu agricole à l'investir.

COMPOSANTE ECONOMIE ET MARCHES

MS1 – Dérégulation

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 36) :

Tableau 36 Hypothèses à l'origine du microscénario "dérégulation"

Variable	Hypothèse
Distribution	Concentration et intégration.
Restauration	Boîte noire
Commerce inter-entreprise	Fin de la spécialisation Bio
Transformation	Compétitivité avant tout
Structuration, coordination des filières et gouvernance	Fragmentation
Adaptation face aux risques climatiques	Adaptation désordonnée et subie
Marchés export	Export déstructurant

En 2040, la grande distribution continue de se concentrer autour d'acteurs historiques, qui travaillent sur des formats diversifiés jouant sur l'omnicanalité. Les négociations s'opèrent désormais à une échelle européenne, pour garantir une compétitivité maximale. Des alliances européennes se créent également pour créer de nouvelles filières durables telles que le riz sans OGM et décarboné pour proposer des offres "durables" à bas coûts. Ils opèrent également un contrôle de plus en plus fort sur leur chaîne d'approvisionnement et investissent massivement dans l'acquisition de terres agricoles, voire l'intégration de certains maillons de transformation stratégiques de l'amont. Au sein de cette distribution, quelques références bio sont proposées à prix compétitif. À côté de ce mouvement de rationalisation, une partie des consommateurs se tournent vers des commerces plus spécialisés (y compris pour la bio).

La part de la consommation hors domicile devient majoritaire sous l'influence des changements de consommation, de la perte du savoir-faire culinaire et du temps dédié à l'alimentation : hausse des livraisons de repas, moindre fréquentation et achats en grande distribution... Pour répondre à cette demande, la restauration commerciale repense son modèle économique et déploie massivement des *dark kitchen*, dédiées à la livraison à domicile, permettant de réduire ses coûts fixes et de proposer une offre à bas prix. Des associations de consommations sont de plus en plus nombreuses à pointer du doigt ces structures, dénonçant la très faible transparence sur l'origine et la qualité des produits. Dans une logique de compétitivité, la restauration collective se centralise également, sous le giron de SRC (société de restauration collective). La bio est marginalisée et massivement importée.

Pour approvisionner la restauration et la distribution, il n'y a plus d'acteurs spécialisés bio au stade collecte/logistique/grossiste. Les activités bio sont intégrées aux activités conventionnelles, dans des

structures de plus en plus grosses, et sont perçues comme un segment de marché. Elles sont donc gérées avec les mêmes logiques de marché. Les disparitions des acteurs spécialisés est due aux fluctuations trop importantes de la demande et à la difficulté d'atteindre une taille critique.

À leur niveau, la spécialisation bio des IAA a été mise à mal avec la volonté des consommateurs de maîtriser leur budget alimentaire. Les industriels ont dû déployer toutes les technologies pour réduire les coûts et produire des grandes séries. Les PME ont été particulièrement touchées. L'approvisionnement se fait sur une vaste échelle (continentale voire mondiale), avec des politiques de *sourcing* très agressive.

Cette logique d'internationalisation des échanges a également profité à la filière bio. Après avoir développé l'export de produits sur le marché UE, la France, qui avait déjà commencé à être présente sur certains marchés de Pays Tiers, a conquis des marchés lucratifs pour des consommateurs aisés dans les principales économies avancées. Le marché français sert de variable d'ajustement car l'activité export reste instable.

Les 2 courants de la bio se sont séparés lors de choix structurants que la filière a été amenée à faire (utilisation de nouvelles technologies, acceptation ou non de production provenant d'exploitations non détenues par des producteurs, etc..). Les instances de représentations se sont multipliées. Cette dispersion a nui à la visibilité de la filière et sa capacité à maintenir des financements publics.

Les acteurs de la filière ne se sont pas mobilisés pour répondre aux impératifs du changement climatique. Peu de mécanismes collectifs d'adaptation ont été mis en place. Les acteurs économiques mettent en place des stratégies variées et pas forcément coordonnées par filières. Les aléas climatiques frappent les acteurs et les individus de plus en plus durement et sans filet de sécurité économique (peu d'assurances ou très chères, dispositifs étatiques ponctuels).

MS2 – Priorité à la compétitivité

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 37) :

Tableau 37 Hypothèses à l'origine du microscénario "priorité à la compétitivité"

Variable	Hypothèse
Distribution	Concentration et intégration.
Restauration	Restauration standardisée
Commerce inter-entreprise	Fin de la spécialisation Bio
Transformation	Compétitivité avant tout
Structuration, coordination des filières et gouvernance	Pilotage filières
Adaptation face aux risques climatiques	Adaptation par l'investissement en nouvelles technologies
Marchés export	Export structurant

En 2040, la grande distribution continue de se concentrer autour d'acteurs historiques, qui travaillent sur des formats diversifiés jouant sur l'omnicanalité. Les négociations s'opèrent désormais à une échelle européenne, pour garantir une compétitivité maximale. Des alliances européennes se créent également pour répondre aux exigences de plus en plus strictes et proposer des offres "durables" à bas coûts. Ils opèrent également un contrôle de plus en plus fort sur leur chaîne d'approvisionnement et investissent massivement dans l'acquisition de terres agricoles, voire l'intégration de certains maillons de transformation stratégiques de l'amont. Au sein de cette distribution, quelques références bio sont

proposées à prix compétitif. À côté de ce mouvement de rationalisation, une partie des consommateurs se tournent vers des commerces plus spécialisés (y compris pour la bio).

L'uniformisation des styles alimentaires se poursuit à l'échelle mondiale, avec la prédominance de certains plats emblématiques et majoritairement carnés : burger, hot dog, ... Le paysage alimentaire poursuit une concentration tendancielle observée dès les années 2020 autour d'une restauration commerciale chainée, standardisée, à bas prix, qui maîtrise les codes de communication et répond aux attentes de convivialité, rapidité et de praticité des consommateurs. Face aux enjeux de transition, ces acteurs travaillent de plus en plus des offres "durables" fortement marketées. Pour rester attractive (hausse TTV, baisse nombre d'enfants), la restauration collective emprunte les codes de la restauration commerciale et réorganise ses restaurants sous forme de "concepts". La bio est cantonnée à des offres thématiques et limitées que ce soit en RHD commerciale ou collective.

Pour approvisionner la restauration et la distribution, il n'y a plus d'acteurs spécialisés bio au stade collecte/logistique/grossiste. Les activités bio sont intégrées aux activités conventionnelles, dans des structures de plus en plus grosses, et sont perçues comme un segment de marché. Elles sont donc gérées avec les mêmes logiques de marché. Les disparitions des acteurs spécialisés est due aux fluctuations trop importantes de la demande et à la difficulté d'atteindre une taille critique.

À leur niveau, la spécialisation bio des IAA a été mise à mal avec la volonté des consommateurs de maîtriser leur budget alimentaire. Les industriels ont dû déployer toutes les technologies pour réduire les coûts et produire des grandes séries. Les PME ont été particulièrement touchées. L'approvisionnement se fait sur une vaste échelle (continentale voire mondiale), avec des politiques de sourcing très agressive.

La France a une politique offensive sur l'exportation de produits bio et prend la place de l'Italie et de l'Espagne pour les fruits et légumes, liée à la sécheresse en Espagne et en Italie. Cet essor comprend également des productions animales. Pour pérenniser ces débouchés, le marché UE plus facile à maîtriser, est privilégié. Ce développement est soutenu par une communication forte dans les principaux pays cibles.

Pour faire face à des enjeux économiques très pressants, les liens entre acteurs des filières se sont renforcés grâce à un travail actif des interprofessions. Pour rendre plus cohérent la dynamique entre filières interdépendantes, les acteurs des différentes se réunissent régulièrement au sein d'un CLIAA bio pour synchroniser les dynamiques de développement. On note un pilotage très fort de l'aval dont les orientations priment sur l'amont.

Face au changement climatique, l'adaptation s'est réalisée via le développement technologique permettant de protéger les producteurs des aléas climatiques (irrigation, serres chauffées, numérique...). Les productions elles-mêmes et leur localisation ne changent pas. Les exploitations agricoles sont de plus en plus dépendantes de capitaux extérieurs pour financer leurs investissements. Les acteurs de l'aval exigent dans les contrats la mise en place de certains investissements, notamment l'irrigation, pour sécuriser leurs approvisionnements. La gouvernance de l'eau est donc perturbée par ces intérêts. Les entreprises de l'aval accompagnent la production (expérimentation variétale...).

MS3 – Régulation et pilotage public

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 38) :

Tableau 38 Hypothèses à l'origine du microscénario "régulation et pilotage public"

Variable	Hypothèse
Distribution	Distribution sous contrôle
Restauration	Introduction soutenue
Commerce inter-entreprises	Solidarités en réseau
Transformation	Technologie au bénéfice de tous
Structuration, coordination des filières et gouvernance	Pilotage national
Adaptation face aux risques climatiques	Adaptation par la diversification des systèmes
Marchés export	Export subsidiaire

En 2040, face aux impératifs de transition, la loi Egalim 5 impose des prix administrés à prix coûtant sur une sélection de produits répondant aux enjeux de transition et de souveraineté alimentaire, ainsi que d'autres obligations contraignant fortement les assortiments (% de références Bio, % de produits végétaux ...). Cette régulation très controversée remet en cause la péréquation des marges des enseignes, appelant une révision complète du modèle économique de la grande distribution. Ces mesures entraînent des tensions significatives au sein de la distribution, de certaines filières et d'une frange de la population, soutenue par des mouvements populistes, qui y voient une atteinte à leur liberté de consommer. Dans ce cadre, les circuits spécialisés perdent de leur attractivité face cette offre devenue plus abordable pour tous. Ils tentent de se démarquer avec de la bio "augmentée".

Les politiques publiques, notamment par une forte augmentation des budgets et par des politiques tarifaires adaptées, orientent la consommation vers une alimentation plus bio, plus végétale et plus locale en restauration collective. Dans la restauration commerciale, une échelle de notation globale a été développée. Elle permet aux consommateurs de connaître de manière synthétique la provenance des approvisionnements, leurs conditions de production, les conditions sociales au long de la chaîne, le degré de préparation sur place etc. Cette note est reprise dans tous les guides culinaires, en plus d'une appréciation sur la qualité "gastronomique" de l'établissement. Des établissements végétariens se développent pour répondre à une demande croissante, même si la consommation de viande reste encore très largement appréciée.

Le changement climatique impacte très fort l'ensemble du système productif agricole. Les acteurs bio se structurent très fortement en réseau, dans une démarche de coopération interentreprises avec une vision à la fois régionale et nationale au sens où "j'aurais besoin de mon collègue d'une autre région pour m'approvisionner quand la production fera défaut chez moi et réciproquement". La recherche d'économie d'échelle se fera par la coopération interentreprises (outils industriels communs, collecte commune) et moins par concentration

D'autres réponses sont également trouvées face au changement climatique. La production agricole s'adapte en diversifiant davantage son système et en adoptant des pratiques agroécologiques, soutenues par les politiques publiques. La diversité des productions est donc de plus en plus importante. Un pilotage est conduit au niveau national pour organiser l'évolution des bassins de production et des filières associées. La réduction du cheptel bovin permet de libérer des surfaces pour l'alimentation humaine et ne compromet pas l'autosuffisance alimentaire. Les acteurs de l'aval (collecte,

transformation) doivent ainsi s'adapter à ces nouveaux produits, dans des quantités variables. L'ensemble de l'aval repense ainsi la valorisation des autres produits issus de la rotation. Le consommateur apprend donc à diversifier son alimentation, du fait de rayons changeants dans les supermarchés.

Au niveau de la transformation, l'IA est mise au service de l'optimisation des process de transformation (efficacité, nouveaux procédés,) permettant une diminution des coûts. Ces gains d'efficacité permettent une meilleure accessibilité d'une alimentation de qualité saine, au plus grand nombre.

L'exportation de céréales bio continue d'être une variable d'ajustement en fonction des besoins des Français. Les acteurs rencontrent des difficultés à rassembler des volumes suffisants et réguliers, sans compter l'inadéquation de certaines infrastructures.

Les outils de régulation sont gérés par une INTERPRO BIO nationale dans le cadre de développement ambitieux de la BIO. Son rôle comporte le pilotage de l'équilibre offre/demande.

MS4 – Consommation stimulée par une politique volontariste

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 39) :

Tableau 39 Hypothèses à l'origine du microscénario "politique de la demande"

Variable	Hypothèse
Distribution	Priorité à l'accessibilité alimentaire
Restauration	Introduction soutenue
Commerce inter-entreprise	Solidarités en réseau
Transformation	Transparence et recherche de naturalité
Structuration, coordination des filières et gouvernance	Pilotage régional
Adaptation face aux risques climatiques	Adaptation par la diversification des systèmes
Marchés export	Export subsidiaire

En 2040, l'accès à l'alimentation devient difficile pour une frange croissante de la population en raison d'une inflation persistante. Des initiatives locales émergent comme des réponses cruciales aux enjeux d'accessibilité et de précarité alimentaire, avec la mise en place expérimentale d'une sécurité sociale de l'alimentation (SSA) sur une sélection de magasins et de produits conventionnés, favorisant des filières locales et mieux-disantes (dont la bio sur certaines références). L'État suit de près ces expérimentations et évalue la possibilité de les diffuser plus largement. Des négociations s'opèrent à Bercy pour que les distributeurs (généralistes et spécialisés), qui se sentent menacés par cette mesure, puissent intégrer ce dispositif.

Les politiques publiques, notamment par une forte augmentation des budgets et par des politiques tarifaires adaptées, orientent la consommation vers une alimentation plus bio, plus végétale et plus locale en restauration collective. Dans la restauration commerciale, une échelle de notation globale a été développée. Elle permet aux consommateurs de connaître de manière synthétique la provenance des approvisionnements, leurs conditions de production, les conditions sociales au long de la chaîne, le degré de préparation sur place etc. Cette note est reprise dans tous les guides culinaires, en plus d'une appréciation sur la qualité "gastronomique" de l'établissement. Des établissements végétariens se développent pour répondre à une demande croissante, même si la consommation de viande reste encore très largement appréciée.

La transformation est guidée par l'exigence de transparence qui favorise les PME, avec un aspect territorial développé. La qualité des produits transformés se rapprochent du fait-maison. Les produits ultra transformés subissent la défiance du consommateur. Les IAA bio ont su développer des filières de transformation végétales (légumineuses, fruits à coque...). Une partie de celle-ci sont soutenues par des interprofessions régionales dont les moyens financiers ont été renforcés.

Le changement climatique impacte très fort l'ensemble du système productif agricole. Les acteurs bio se structurent très fortement en réseau, dans une démarche de coopération interentreprises avec une vision à la fois régionale et nationale au sens où "j'aurais besoin de mon collègue d'une autre région pour m'approvisionner quand la production fera défaut chez moi et réciproquement". La recherche d'économie d'échelle se fera par la coopération interentreprises (outils industriels communs, collecte commune) et moins par concentration.

Dans ce contexte, l'exportation n'est pas une priorité. Par exemple, l'exportation de céréales bio continue d'être une variable d'ajustement en fonction des besoins des Français. Les acteurs rencontrent des difficultés à rassembler des volumes suffisants et réguliers, sans compter l'inadéquation de certaines infrastructures.

MS5 – Transparence, local et faire-soi-même

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 40) :

Tableau 40 Hypothèses à l'origine du microscénario "transparence, local et faire soi-même"

Variable	Hypothèse
Distribution	Localisme
Restauration	Transparence et local
Commerce inter-entreprises	Renouveau coopératif
Transformation	Transformation déstabilisée
Structuration, coordination des filières et gouvernance	Pilotage régional
Adaptation face aux risques climatiques	Adaptation par la diversification des systèmes
Marchés export	Export subsidiaire

En 2040, l'évolution démographique (vieillesse population, urbanisation), la hausse du coût de la mobilité (cherté carburant) et l'évolution des comportements consommateurs (télétravail, fragmentation des courses, hausse du hors domicile, défiance à l'égard de l'agro-industrie, recherche de produits locaux ...) ébranlent durablement le modèle de la distribution et signe la fin de l'hypermarché traditionnel. Les assortiments se contractent très fortement. La distribution repense ses magasins (dans une logique servicielle) et tente de mener des alliances locales pour répondre à cette demande croissante. Le réseau spécialisé, comme de la COVID, tire son épingle du jeu, avec un format adapté à ces pratiques.

Les consommateurs veulent reprendre le pouvoir sur leur alimentation face à la multiplication des scandales sanitaires et environnementaux. Dans un climat de défiance, l'origine des produits devient une priorité absolue au sein de la restauration collective et commerciale, avec une origine qui doit être la plus locale possible. Dans les zones rurales, des points de restauration s'ouvrent même dans certaines exploitations agricoles pour répondre à cette demande. On constate une grande hétérogénéité sur la présence de la bio dans les menus. Celle-ci dépend de la sensibilité des élus (pour la RHD collective) ou des restaurateurs, qui privilégie parfois du local sans qu'il soit bio.

La vie démocratique s'est enrichie, et revenue au cœur des attentes des citoyens. Cela se traduit dans le monde agricole par un retour au modèle coopératif d'origine : des petites coopératives, ancrées dans un territoire, dont l'objectif est de valoriser les atouts du territoire, ses complémentarités et d'assurer une juste rémunération aux agriculteurs, donc moins tournées vers l'export. Néanmoins, il est nécessaire qu'elles se coordonnent en réseau, notamment à l'échelle nationale pour pallier les aléas de production.

Les coopératives cherchent ainsi un modèle de développement spécifique. Elles prennent un soin particulier pour le choix de leurs dirigeants qui va les incarner.

Au niveau des industries alimentaires, le marché du transformé s'est effondré. Les consommateurs sont revenus au fait maison à cause de scandales sanitaires de plus en plus fréquents. En effet, certains acheteurs imprudents, face à des difficultés de sourcing croissantes, ont réalisé de vastes tromperies. Les circuits courts sont très développés. (Magasin fermier, vente à la ferme, AMAP...). Quand ils le peuvent, les consommateurs développent leur autoproduction, notamment au sein de jardins partagés.

Le renforcement des échelon locaux est appuyés par des interprofessions organisées à l'échelle régionale.

Face au changement climatique, la production agricole s'adapte en diversifiant davantage son système et en adoptant des pratiques agroécologiques, soutenues par les politiques publiques. La diversité des productions est donc de plus en plus importante. Un pilotage est conduit au niveau national pour organiser l'évolution des bassins de production et des filières associées. La réduction du cheptel bovin permet de libérer des surfaces pour l'alimentation humaine et ne compromet pas l'autosuffisance alimentaire. Les acteurs de l'aval (collecte, transformation) doivent ainsi s'adapter à ces nouveaux produits, dans des quantités variables. L'ensemble de l'aval repense ainsi la valorisation des autres produits issus de la rotation. Le consommateur apprend donc à diversifier son alimentation, du fait de rayons changeants dans les supermarchés.

Dans ce contexte, l'exportation n'est pas une priorité. Par exemple, l'exportation de céréales bio continue d'être une variable d'ajustement en fonction des besoins des Français. Les acteurs rencontrent des difficultés à rassembler des volumes suffisants et réguliers, sans compter l'inadéquation de certaines infrastructures.

COMPOSANTE VALEURS, REPRESENTATIONS, COMPORTEMENTS

MS1 – Adieu la bio

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 41) :

Tableau 41 Hypothèses à l'origine du microscénario "adieu la bio"

Variable	Hypothèse
Enjeux de santé dans l'alimentation	La santé mise de côté par les consommateurs
Enjeux de biodiversité/environnement dans l'alimentation	Les enjeux d'environnements ne sont plus importants pour les consommateurs
Régimes et comportements alimentaires	Une déstructuration des repas
Images et représentations de l'alimentation	Manger pour vivre
Perception des labels et logos, représentations et niveau de confiance	Les consommateurs se détournent des logos et l'État crée un score unique
Servicialisation de l'alimentation	Une servicialisation orientée malbouffe
Budget des ménages	La part de l'alimentation la plus faible possible

En 2040, l'alimentation n'est plus liée à la santé pour les consommateurs. La prédominance des réseaux sociaux, y compris ceux à tendance complotiste, a favorisé la démocratisation de la *junk food* et des produits transformés, éclipsant ainsi le rôle des études scientifiques liant alimentation et santé. Le message scientifique est fréquemment brouillé par des influenceurs et des organismes économiques (lobby), conduisant à un désintérêt pour les aspects nutritionnels et sanitaires de l'alimentation. De plus, le budget des ménages est trop restreint pour considérer les aspects santé de l'alimentation.

En parallèle, les consommateurs se détournent de la question préservation de l'environnement par l'alimentation pour des raisons économiques (pouvoir d'achat).

Dans ce contexte, les repas traditionnels disparaissent au profit d'une alimentation continue tout au long de la journée, avec des repas souvent sautés ou simplifiés en plats uniques. La cuisine maison cède la place à une consommation accrue de produits transformés et issus de la restauration (y compris de nouveaux acteurs spécialisés dans la livraison de repas : *dark kitchen*). La majorité de la population se préoccupe peu des ingrédients de leur régime alimentaire, avec un régime qui reste très carné (notamment via la *junk food*).

En d'autres termes, l'alimentation est réduite à son rôle de nourrir la population.

Faute de budget et à la suite d'une perte de confiance envers les différents logos, les consommateurs ne regardent plus les logos pour faire leurs achats alimentaires. À la suite de ce rejet des logos, l'État impose la fin des différents labels (AB, AOP, Planet-Score, Eco-Score, Nutri-Score) et crée un méga-score, agrégant des données santé, environnement, éthique.

Le fait que les préoccupations liées à la santé et à l'environnement sont minimales dans les comportements d'achat fait que le fast-food et les services de livraison sont normalisés, et les

compétences culinaires se perdent progressivement. Il n'y a pas d'intervention réglementaire significative sur la servicialisation de l'alimentation.

Enfin, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation continue de diminuer dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, en parallèle d'une augmentation des dépenses en logement et énergie. Les consommateurs, contraints par leur budget, se tournent vers les options les moins onéreuses, sans possibilité de choisir des produits mieux disant.

MS2 – Une bio idéalisée

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 42) :

Tableau 42 Hypothèses à l'origine du microscénario "une bio idéalisée"

Variable	Hypothèse
Enjeux de santé dans l'alimentation	Une préoccupation santé en croissance
Enjeux de biodiversité/environnement dans l'alimentation	La biodiversité au cœur des attentions et intégrée à l'AB
Régimes et comportements alimentaires	Comportement dual : l'équilibre entre faire soi-même et acheter tout-prêt (actuel)
Images et représentations de l'alimentation	Une alimentation pour limiter l'impact sur l'environnement
Perception des labels et logos, représentations et niveau de confiance	Une différenciation des labels bio
Servicialisation de l'alimentation	Baisse des services orientée par le marché
Budget des ménages	Une hétérogénéité de la part des budgets alimentaires entre ménages, et dans le temps

En 2040, l'enjeu santé de l'alimentation est très fort. La préoccupation pour la santé s'intensifie, stimulée par une population vieillissante, connue pour être sensible à sa santé. Le lien entre alimentation et santé passe notamment par l'usage d'outils connectés favorisant des autodiagnostic et proposant des régimes alimentaires personnalisés. Cette évolution entraîne une réduction de la consommation de produits ayant un impact négatif santé.

En parallèle, la biodiversité est un thème soutenu par les pouvoirs publics et sa préservation est mieux cadrée. Notamment, la bio aura intégré la biodiversité dans son cahier des charges et se distinguera clairement du conventionnel. Le consommateur aura intégré le lien entre environnement sain et sa propre santé (microbiote, biodiversité).

Les régimes alimentaires se caractérisent par un équilibre entre le fait-maison et l'achat de plats préparés. Le weekend, la tendance est au fait-maison, tandis que les repas nomades en semaine s'orientent vers des plats préparés. Le flexitarisme gagne du terrain, avec une bonne connexion offre/demande pour les produits végétaux suivant les instants de consommation

Le rôle de l'alimentation sur la planète est reconnu. Les consommateurs choisissent une alimentation limitant l'impact sur l'environnement au maximum. Pour satisfaire les besoins des consommateurs vers des produits respectueux de l'environnement et locaux, un nouveau label bio exigeant est créé pour se différencier du « bio industriel ». Le « bio industriel » sera en concurrence avec l'agriculture régénératrice et le HVE.

En raison de cette prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et santé de l'alimentation, l'offre de services alimentaires orientés vers la commodité connaît un déclin. Les consommateurs, aspirant à plus de sens dans leur alimentation, privilégient la qualité et l'aspect environnemental, réaffirmant l'importance des repas comme lien social.

Enfin, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation en 2040 présente une grande hétérogénéité, fluctuant en fonction de contextes géopolitiques et énergétiques variables. Il existe aussi une variabilité entre ménages : certains ménages allouent une part importante de leur budget à l'alimentation, tandis que d'autres y consacrent une part plus modeste.

MS3 – Un bio gagnant (cahier des charges renforcé)

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 43) :

Tableau 43 Hypothèses à l'origine des microscénarios "Un bio gagnant"

Variable	Hypothèse
Enjeux de santé dans l'alimentation	Une préoccupation santé en croissance
Enjeux de biodiversité/environnement dans l'alimentation	La biodiversité au cœur des attentions et intégrée à l'AB
Régimes et comportements alimentaires	Comportement dual : l'équilibre entre faire soi-même et acheter tout-prêt (actuel)
Images et représentations de l'alimentation	Une alimentation pour limiter l'impact sur l'environnement
Perception des labels et logos, représentations et niveau de confiance	De nouvelles caractéristiques de la bio imposées par le législateur convainquent les consommateurs
Servicialisation de l'alimentation	Servicialisation durable et responsable
Budget des ménages	La part de l'alimentation augmente dans le budget des ménages

En 2040, l'enjeu santé de l'alimentation est très fort. La préoccupation pour la santé s'intensifie, stimulée par une population vieillissante, connue pour être sensible à sa santé. Le lien entre alimentation et santé passe notamment par l'usage d'outils connectés favorisant des autodiagnostic et proposant des régimes alimentaires personnalisés. Cette évolution entraîne une réduction de la consommation de produits ayant un impact négatif santé, tels que le vin, la viande et les produits hautement transformés.

En parallèle, la biodiversité est un thème soutenu par les pouvoirs publics et sa préservation est mieux cadrée. Notamment, la bio aura intégré la biodiversité dans son cahier des charges et se distinguera clairement du conventionnel. Le consommateur aura intégré le lien entre environnement sain et sa propre santé (microbiote, biodiversité).

Les régimes alimentaires se caractérisent par un équilibre entre le fait-maison et l'achat de plats préparés. Le weekend, la tendance est au fait-maison, tandis que les repas nomades en semaine s'orientent vers des plats préparés. Le flexitarisme gagne du terrain, avec une bonne connexion offre/demande pour les produits végétaux suivant les instants de consommation.

Le rôle de l'alimentation sur la planète est reconnu. Les consommateurs choisissent une alimentation limitant l'impact sur l'environnement au maximum.

Le cahier des charges de l'agriculture biologique européen a été renforcé et harmonisé, mettant l'accent sur plusieurs aspects clés : la biodiversité, l'impact social (notamment les conditions salariales et le travail dissimulé), ainsi que l'empreinte carbone (interdisant par exemple la production de tomates en hiver). Dans ce cadre, une réglementation stricte a été mise en place concernant les labels privés. Des labels tels que "Zéro résidus de pesticides" ou "agriculture régénératrice" ont été soit interdits, soit strictement encadrés. En particulier, l'utilisation du terme "régénératif" a été restreinte aux produits qui répondent aux normes de l'agriculture biologique, assurant ainsi une plus grande transparence et cohérence dans les pratiques de labellisation et renforçant la confiance et l'attrait des consommateurs envers les produits bio. Ces nouvelles normes convainquent les consommateurs de se tourner davantage vers les produits issus de l'agriculture biologique, séduits par la satisfaction des nouvelles exigences du cahier des charges.

En outre, une tendance à la servicialisation durable et responsable se manifeste. Cette hausse de la servicialisation, tant en milieu urbain que rural, cible tous les publics, y compris les jeunes et les personnes âgées. Les services alimentaires intègrent des considérations environnementales (plateformes antigaspi), sociales et sanitaires, appuyées par des innovations dans le transport, la livraison (portage de repas pour les plus âgés), la qualité de travail, ainsi que les emballages (consignes). L'État régule ce secteur (EGALIM appliquée), et les consommateurs ont aussi un pouvoir de contrôle par les applications mobiles.

Enfin, la part de l'alimentation dans le budget des ménages connaît une augmentation notable. Cette tendance est alimentée par une prise de conscience de l'importance de l'alimentation pour la santé et l'environnement, et est renforcée par une éducation dès la plus jeune enfance. L'État joue un rôle clé en fournissant un soutien pour garantir l'équité entre les ménages. Avec des revenus en hausse et un budget logement stable, les ménages sont en mesure de prioriser leurs dépenses alimentaires.

MS5 – la bio dépassé

Ce microscénario est issu des hypothèses suivantes (tableau 44) :

Tableau 44 Hypothèses à l'origine du microscénario "la bio dépassée"

Variable	Hypothèse
Enjeux de santé dans l'alimentation	Une réglementation forte (pour une alimentation saine)
Enjeux de biodiversité/environnement dans l'alimentation	Le conventionnel intègre des aspects environnementaux
Régimes et comportements alimentaires	Une alimentation individualisée par l'IA et les applications
Images et représentations de l'alimentation	Une alimentation plaisir
Perception des labels et logos, représentations et niveau de confiance	La bio se fait dépasser par un nouveau label porté par les industriels
Servicialisation de l'alimentation	Servicialisation durable et responsable
Budget des ménages	Une hétérogénéité de la part des budgets alimentaires entre ménages, et dans le temps

En 2040, le contexte réglementaire alimentaire a évolué de manière significative pour promouvoir une alimentation saine. La réglementation limite drastiquement l'usage des pesticides, rendant l'agriculture biologique moins différenciée sur cet aspect. Le gouvernement s'investit également dans l'alimentation des séniors, participant à l'élaboration de solutions adaptées comme le portage de repas et la supplémentation. Un étiquetage, tel que le Nutri-Score (adapté ?), est développé pour guider les choix des consommateurs.

Dans le même temps, l'agriculture conventionnelle intègre des pratiques plus respectueuses de l'environnement, comme le zéro résidu de pesticides. Là aussi, cette évolution marque une convergence croissante entre les pratiques conventionnelles et biologiques.

Parallèlement, l'alimentation devient de plus en plus individualisée grâce à l'intelligence artificielle et aux applications mobiles, répondant aux attentes variées en termes de santé, environnement, bien-être animal et éthique. Cependant, les entités derrière ces technologies d'IA suscitent des interrogations quant à la transparence de ces outils (paramètres santé par les consommateurs ou guidage par des multinationales ?). Le flexitarisme gagne en popularité, accompagné d'une augmentation du nombre de végétariens. L'alimentation est représentée comme fonctionnelle pour optimiser sa santé. L'intérêt pour des régimes spécifiques et personnalisés (riche en ..., sans ...) est croissant.

Dans ce paysage, un nouveau label, porté par l'agro-industrie a pris le pas sur l'agriculture biologique. L'agriculture régénératrice est un terme qui parle aux consommateurs, et donc gagne en popularité auprès d'eux. Cette évolution est fortement influencée par les investissements conséquents de l'agro-industrie dans la promotion de cette forme d'agriculture, notamment à travers les réseaux sociaux.

En outre, une tendance à la servicialisation durable et responsable se manifeste. Cette hausse de la servicialisation, tant en milieu urbain que rural, cible tous les publics, y compris les jeunes et les personnes âgées. Les services alimentaires intègrent des considérations environnementales

(plateformes antigaspi), sociales et sanitaires, appuyées par des innovations dans le transport, la livraison (portage de repas pour les plus âgés), la qualité de travail, ainsi que les emballages (consignes). L'État régule ce secteur (EGALIM appliquée), et les consommateurs ont aussi un pouvoir de contrôle par les applications mobiles.

Enfin, la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation en 2040 présente une grande hétérogénéité, fluctuant en fonction de contextes géopolitiques et énergétiques variables. Il existe aussi une variabilité entre ménages : certains ménages allouent une part importante de leur budget à l'alimentation, tandis que d'autres y consacrent une part plus modeste.

ANNEXE 6 – FICHES VARIABLES

Liste des fiches variables

Défis environnementaux	240
Enjeux des systèmes de santé	244
Marchés internationaux (agriculture et énergie)	249
Conjoncture économique (France, Monde)	258
Géopolitique et relations internationales	263
Démographie (France, UE, Monde)	267
Distribution	272
Restauration	276
Commerce inter-entreprise	281
Transformation	285
Structuration, coordination des filières et gouvernance	289
Stratégies d'adaptation face au changement climatique	293
Marchés export	296
Techniques agricoles et innovations	300
Facteurs de production	304
Socio-démographie agricole	307
Enjeux de santé dans l'alimentation	311
Enjeux de biodiversité et d'environnement dans l'alimentation	316
Régimes et comportements alimentaires	320
Images et représentations de l'alimentation	325
Perception des labels et logos	330
Servicialisation de l'alimentation	334
Budget des ménages	338
Politiques agro-environnementales	342
Politique de l'agriculture biologique	345
Politique alimentaire et de consommation	348